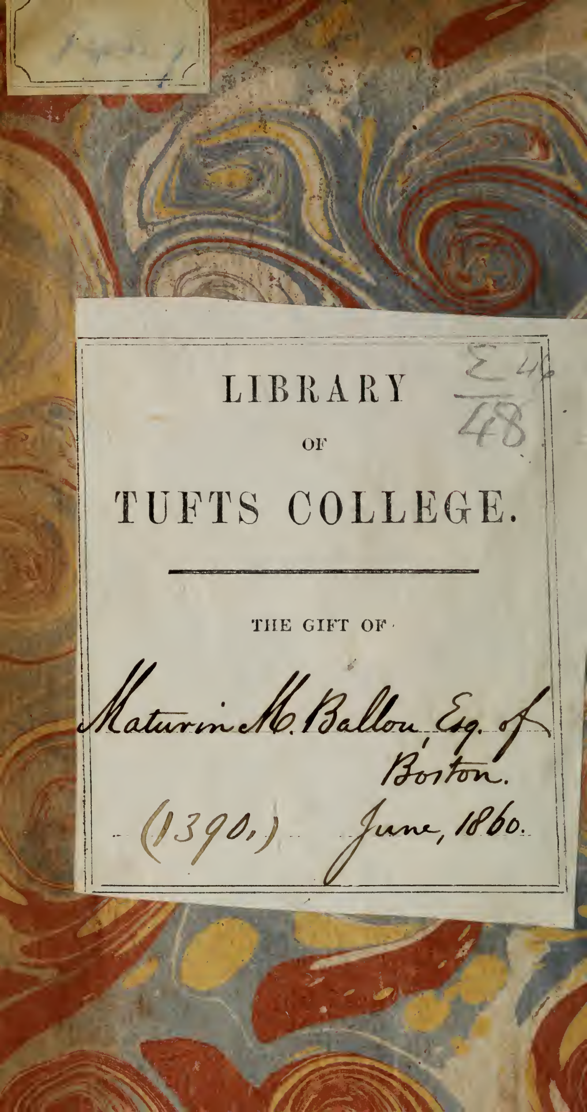



LIBRARY
OF
TUFTS COLLEGE.
THE GIFT OF
Maturin M. Ballou, Esq. of Boston.
(1390.) June, 1860.



MÉMOIRES *DE SULLY.*

TOME HUITIÉME.

MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BÉTHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

Par M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME HUITIÉME.



A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.



MÉMOIRES DE SULLY.

SUITE DU LIVRE XXVII.

Les princes d'Allemagne se mettent sous la protection du roi ; entretiens de Henri & du duc de Sully sur ce sujet, & sur l'exécution du grand dessein. Défiance inspirée à Henri contre Sully. Succès des négociations dans les différentes cours de l'Europe. Indiscrétion de Henri. Conversations entre le roi & son ministre sur cette expédition. Conseil de régence établi, & autres préparatifs dans & hors le royaume. Pressentimens & pronostics

de la mort prochaine de Henri IV. Conversations entre lui & Sully à ce sujet. Avis donnés d'une conspiration, & affaire de la demoiselle Coman. Cérémonie du couronnement de la reine. Parricide commis dans la personne de Henri-le-Grand. Sentimens de Sully en en recevant la nouvelle. Particularités sur cet assassinat, & sur les derniers jours de la vie de Henri. Autre détail des affaires d'état & de cour qui suivirent cette mort. Jugement sur les différentes opinions touchant les causes & les auteurs de l'assassinat de Henri IV.

LES princes d'Allemagne indiquerent une assemblée à Hall, en Souabe, de leur propre mouvement, & malgré l'empereur, pour y délibérer sur les moyens de rétablir les cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt (1) : les Vénitiens, le prince d'Orange, les Etats de Hollande, le duc de Savoye, qui étoit enfin résolu

(1) Voyez les noms de ces princes, le discours du sieur de Boissise, l'ordre & le résultat de cette assemblée, dans le *vol. 9665, Mss. R. Mém. d'état de Villeroy, tom. 3, pag. 230 & suiv. Merc. Franç. ann. 1610; Siri, ibid. tom. 4, pag. 68.*

d'entrer dans la cause commune, y assisterent par députés. Les manifestes qu'on eut soin d'y répandre, joints aux discours publics & particuliers de Boissise (a) & des autres agens de S. M. y produisirent un si bon effet, qu'on y délibéra publiquement d'arrêter les progrès de la maison d'Autriche, & qu'il fut résolu qu'on enverroit des ambassadeurs à S. M. T. C. au nom des puissances assemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander les siennes. Ces ambassadeurs furent nommés, & partirent incontinent.

Henri venoit de leur donner une premiere audience, lorsqu'il vint à l'Arsenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, & prendre mon conseil sur la maniere dont il répondroit à leurs propositions. Il me dit d'y penser attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet, & qu'au sortir, il reviendroit passer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquoit le rendez-vous.

Nous n'y manquâmes ni l'un ni l'autre. En arrivant, il me prit par la main, & ayant fait écarter tout le monde, nous pri-

(a) Jean de Thumery de Boissise.

mes le chemin du bout de l'allée en terrasse, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens sérieux. « Hé bien, me dit-il, que » vous semble de nos affaires ? Car les uns » m'en parlent d'une façon, & les autres » d'une autre. » Le moment me parut favorable, pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir que ceux qui la combattoient y étoient sans doute poussés par des motifs secrets, que je voulois ignorer : puisqu'à prendre la chose par ces trois principaux points de vue, sa personne, les dispositions du dedans de son royaume, & celles du dehors, elle ne paroissoit plus souffrir de difficulté : sa personne, parce que sans vouloir le flatter, elle tenoit lieu aux François des plus grands hommes de guerre & d'état de son siecle, & qu'une semblable école ne pouvoit manquer de produire des hommes excellens dans l'un & l'autre genre, comme elle en avoit déja produits, qui lui aideroient à porter le nouveau fardeau dont il alloit se trouver chargé : les affaires du dedans, parce qu'il n'y avoit ni princes, ni grands, ni villes dans son royaume, qui fussent en état, en moyens & en disposition de s'opposer à son entreprise, encore moins qui osassent s'attaquer à lui, lorsqu'on la verroit commander aux forces

de toute l'Europe; outre qu'on alloit ouvrir un théâtre, où les braves chercheroient & trouveroient mieux à se signaler, que dans d'obscurs complots, d'où il n'y a que de la honte à remporter : enfin, les affaires du dehors, parce que la difficulté de réunir tant de têtes dans le même dessein, qui avoit toujours passé pour être la seule véritablement considérable, se trouvoit enfin heureusement levée, à fort peu de chose près.

« Il reste à considérer, dis-je à ce prince, » si vous avez des moyens suffisans pour » continuer la guerre, sur le même pied » que vous allez la commencer, tant qu'il » sera nécessaire qu'elle dure » : car je convenois bien qu'elle alloit rouler toute entiere sur la France, comme sur son pivot: « Sur quoi je vous dirai, poursuivis-je, que » pour le principal, qui est l'argent, pourvu » que votre guerre ne dure que trois ans, » & que vous n'ayez pas besoin de plus de » quarante mille hommes, je vous en fournirai suffisamment, sans rien imposer de » nouveau sur vos peuples. Quant aux autres choses, qui sont les munitions de » bouche, d'artillerie, &c. je vous en montrerai tant, que vous direz : *c'est assez*, » & puis je ne crois pas que de la maniere » dont nous ferons la guerre, de trois dra-

» peaux blanc, noir & rouge (2), nous » ayons à déployer que le premier, & une » premiere fois pour toutes, le ſort du premier qui nous réſiſtera, inſtruira tous les » autres. Mais encore, ſans vous interrompre, me dit S. M. combien ai-je bien » d'argent? car je ne l'ai jamais bien ſu. » Que penſez-vous bien avoir, Sire, lui » dis je? Ai-je bien douze millions comptant, reprit-il? Un peu davantage, repartis-je; combien? quatorze »? Il alla ainſi en augmentant toujours de deux millions, parce que je ne faiſois à chacune de ſes queſtions, que la même réponſe *un peu davantage*, juſqu'à ce qu'étant venu à trente millions: « Oh, je ne vous en demande plus, s'écria-t-il, en m'embraſſant avec un véritable tranſport de joie. » J'ai dreſſé, lui dis-je, un état, par lequel » V. M. verra qu'elle peut s'aſſurer d'un » nouveau fonds de quarante millions d'extraordinaire, en trois ans, ſans rien prendre ſur les dépenſes ordinaires de votre » maiſon & de l'état, ſuppoſé que mon

(2) L'auteur veut faire entendre par cette expreſſion, qu'aucun prince ni état ne refuſera de joindre ſes armes à celles des confédérés; lorſqu'on aura une fois connu leur intention, & qu'on aura puni le premier qui aura cherché à s'y oppoſer.

» bon ménage ne ſoit point traverſé : &
» où eſt cet état, reprit Henri avec préci-
» pitation ? Je vous le donnerai, lui ré-
» pondis-je, quand il vous plaira, écrit de
» ma main ».

Je fis voir enſuite à S. M. combien elle pouvoit eſpérer de joindre à ces ſecours en hommes, en argent, &c. de la part de ſes alliés ; pourvu qu'elle demeurât conſtante dans cette partie de ſes deſſeins, ſuivant laquelle nous étions convenus qu'elle feroit tout le monde riche de ſes conquêtes ſur la maiſon d'Autriche, ſans rien en réſerver pour elle. « Hé quoi ! me dit ce prince,
» vous voudriez que je dépenſaſſe ſoixante
» millions à conquérir des terres pour au-
» trui, ſans en rien retenir pour moi ? Ce
» n'eſt pas là mon intention. Et l'Eſpagne,
» vous ne nous dites point ce qu'elle de-
» viendra ? L'Eſpagne, répondis-je, demeu-
» rera, Sire, là où elle eſt, ſans en rien
» ôter à ſon roi, elle doit vous ſervir de
» frein, pour retenir ſous votre aîle, ceux
» que vos libéralités auront enrichis : un
» roi d'Eſpagne étant encore aſſez puiſſant,
» pour les opprimer chacun ſéparément,
» s'ils ſe ſéparoient de vous, ils ne s'écar-
» teront point de la reconnoiſſance qu'ils
» vous devront ». Sans recourir à la maxime générale, que le trop d'étendue d'un état,

nuit plus qu'il ne ſert à ſa force, je fis ſans peine convenir Henri de tous les inconvéniens qu'il y auroit pour lui, à s'approprier des pays, qui ſeroient un éternel ſujet de jalouſie & de haine, & que tout bien peſé, le plus grand, le plus ſolide avantage qu'il pût ſe procurer par ſes conquêtes, ſeroit celui d'acquérir, en les diſtribuant équitablement, le droit d'être regardé comme le bienfaiteur & l'arbitre de toute l'Europe.

Ce que j'approuvai davantage, fut de ſe tenir ſi bien en garde contre tous les revers, qu'arrivant, par exemple, qu'il fût abandonné ou trahi par ſes alliés, il ſe ménageât toujours la facilité de ramener ſans riſque, & même avec honneur, ſon armée dans ſon royaume : à quoi rien ne me paroiſſoit plus propre, que la précaution de faire conſtruire ſur le chemin de Cleves, des forts de diſtance en diſtance. Je joignis à ce conſeil, celui de commencer par faire d'amples proviſions de bouche, aux environs de ces provinces; parce qu'outre qu'ils ne ſont pas de facile tranſport, dans un pays auſſi ſerré & auſſi coupé de rivieres, que l'eſt celui-là ; tout ce canton eſt partagé entre tant de petits princes, qui avoient déja ramaſſé les fruits de la préſente récolte, après en avoir vu piller une grande

partie, qu'une armée y ſubſiſteroit difficilement pendant quinze jours entiers, ſans être obligée d'avoir recours aux magaſins mêmes de ces princes, où ils lui feroient vendus ſi chers, que tout ſon argent n'y ſuffiroit qu'à peine. Je dis à S. M. que ſi elle ſouhaitoit, j'enverrois chercher les marchands, avec leſquels j'avois coutume de traiter pour les grandes entrepriſes, & que je compoſerois avec eux à un prix raiſonnable, pour toutes les choſes dont on pourroit avoir beſoin, ſans en omettre la plus petite.

Le roi raſſemblant tout ce qu'il venoit d'entendre, me dit en ſe ſéparant de moi, qu'il alloit faire de nouvelles réflexions très-ſérieuſes ſur le parti qu'il avoit à prendre, que je ne négligeaſſe pas de mon côté, d'approfondir de plus en plus la matiere; qu'il viendroit en conférer fort ſouvent avec moi, & que je pouvois toujours commencer par faire les préparatifs & toutes les proviſions, dont je venois de lui parler, ce qui me fit juger que j'avois obtenu du moins une partie de ce que j'avois demandé.

Je fis venir mes marchands de Liége, Aix, Treves & Cologne, avec leſquels je fis, ſous la reſtriction du bon plaiſir de S. M. le marché ſuivant : qu'ils me four-

niroient dans trois mois, aux endroits de la frontiere que je leur marquai du côté de Cleves, toutes ſortes de munitions de bouche & de guerre, marchandiſes & uſtenſiles, &c. (j'avois fait un détail complet de tout ce qui eſt néceſſaire à une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie & de cinq mille de cavalerie), & cela au même prix que toutes ces choſes y valoient lors du marché, qui étoit le mois d'octobre : que de mon côté, je leur avancerois une ſomme de ſix cens mille écus, laquelle demeureroit entre leurs mains, au moins un an, en donnant caution à Paris d'un million, pour la ſûreté de cette ſomme, ce qui leur tiendroit lieu de dédommagement, pour les frais d'achat & de revente, de déchet, & autres.

Le roi approuva ſi fort ce marché, qu'il me commanda de le finir : mais n'ayant pu, dans le contentement qu'il en avoit, s'empêcher d'en faire part à Sillery, Villeroy & Jeannin, & enſuite à M. le comte de Soiſſons, au cardinal de Joyeuſe, au duc d'Epernon & à pluſieurs autres, quelques-uns s'y prirent ſi malignement & ſi adroitement pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avois mis dans mes filets, en lui faiſant faire hors du royaume, ces magaſins que je ſouhaitois, diſoit-on, depuis

ſi long-tems, d'y former pour moi-même; que ce prince, quoiqu'en garde contre tout ce qui venoit de leur part, avala enfin le poiſon. Lorſque je le revis quelques jours après, il me demanda ſi le contrat des vires étoit paſſé. Je lui répondis que non, parce que la choſe m'avoit paru d'aſſez grande conſéquence, pour mériter une attache du conſeil, qui ne s'étoit point encore aſſemblé depuis. Henri trouva dans cette idée, qui ne devoit le faire appercevoir que de mon exactitude, je ne ſais quel air de fauſſe & frauduleuſe précaution, qui lui parut la confirmation de ſes ſoupçons. Il me dit de ne pas conclure, qu'il ne m'en donnât l'ordre. « Les marchands ne voudront pas attendre, Sire, » repris-je, ſans penſer à rien. S'ils ne veulent pas attendre, repliqua-t-il du même » ton ſec, qu'ils s'en aillent ». J'ouvris les yeux, & le dépit ſe mettant de la partie, de mon côté comme du ſien : « Ho, ho! » Sire, je vois bien, lui dis-je, que vous » avez quelque choſe dans l'eſprit, que je » ne ſais pas; je les renverrai, puiſque vous » le voulez, mais vous vous ſouviendrez, » s'il vous plaît, de cette affaire en tems » & lieu ». Et nous nous ſéparâmes après ces paroles, très-froidement.

Il ne fut plus queſtion de l'affaire des

vivres, jusqu'à ce qu'un assez long espace de tems après, le roi m'ayant entretenu sur d'autres sujets à l'Arsenal, devant quelques personnes, comme à l'accoutumée, il me tira à part, & me dit : « J'ai eu des » nouvelles que MM. les Etats m'envoyent » des ambassadeurs dans peu de jours, afin » de convenir ensemble de tout ce qu'il » nous faudra faire : nous les entendrons, » & cependant il faut que nous préparions » nos affaires, afin qu'il n'y manque rien ». Il n'en dit pas davantage pour cette fois. Les députés arriverent presqu'aussi-tôt après, chargés de lettres du prince d'Orange & du conseil des Pays-Bas, pour S. M. & pour moi. Henri ouvrit les unes & les autres, & y vit qu'on lui garantissoit la réussite de son entreprise, pourvu qu'il eût la précaution de faire sur les lieux, les provisions dont il auroit besoin : sur quoi on lui donnoit à peu près les mêmes avis que je lui avois moi-même donnés. Ce rapport lui désilla les yeux. Il referma mes lettres, & les donna à l'Oserai, pour me les apporter. Je m'apperçus aisément de cette supercherie, que je crus pouvoir payer par une autre, dont la fin étoit bonne. Je refermai à mon tour les lettres, après les avoir lues, & je convins avec l'Oserai, qu'il viendroit me les apporter, comme

pour la premiere fois, lorſqu'il ſauroit que le roi, qui devoit venir l'après-midi à l'Arſenal, ſeroit avec moi.

Ce prince y vint en effet, & il commença par me dire : « Avez-vous reçu des » lettres de MM. les Etats ? car on m'a dit » qu'il y en a pour vous. Je ne les ai point, » Sire, lui répondis-je. Vous les verrez, » reprit-il : car j'ai commandé qu'on vous » les apporte, & les miennes auſſi. Mais » cependant parlons de ce que nous avons » à faire, quel ordre donnez-vous aux vi- » vres ? car nous irons-là en un tems où » il ne s'en trouvera gueres. Sire, il y a » long-tems, lui dis-je, que j'avois prévu » cela, & j'y avois voulu donner ordre ; » vous-même vous l'aviez alors non-ſeule- » ment trouvé bon, mais encore vous me » l'aviez ordonné : on vous en détourna, » par malice contre moi, j'ai bien peur que » le contre-coup n'en retombe ſur vous, » car ce qui ſe fut fait facilement & à bon » marché, dans ce tems-là, qui étoit peu » après la récolte, ſe fera maintenant très- » difficilement & cherement, & qui plus » eſt, je ne ſais qui eſt celui qui ſera aſſez » hardi pour entreprendre de fournir de vi- » vres une armée, où il y aura plus de » cent cinquante mille bouches à nourrir, » & plus de trente mille chevaux. Qui l'en-

» treprendra, interrompit Henri, ce sera » vous, si vous ne voulez me fâcher. J'ai» merois mieux, Sire, mourir, que vous » fâcher, lui répondis-je; mais vous ne de» vez pas non plus me commander des » choses devenues impossibles, après que » je les ai voulu faire en leur tems. Ne » parlons plus des choses passées, dit le » roi, pensons à l'avenir. Il faut que vous » me serviez à cela, & qu'avec vos au» tres charges, vous preniez encore celle » de surintendant des vivres, & je vous » en prie comme mon ami; car je sais » que si vous voulez faire comme vous avez » accoutumé, vous vous en acquitterez » bien ».

Je représentai à S. M. tout-à-fait sérieusement, que c'en étoit déja assez, & même trop pour moi, que d'être chargé du soin de l'artillerie, qui pourroit seul occuper quatre personnes entieres, sur-tout en cette conjoncture, & de celui de pourvoir à toutes les dépenses ordinaires de l'état, pour la maison de S. M. de la reine sa femme & de ses enfans, pour ses fortifications, bâtimens & autres ouvrages publics, enfin pour tous ses gens de guerre, soit au-dedans, soit au-dehors du royaume. « Comment? me dit Henri, vous me voulez » refuser une chose, dont je vous prie avec

» tant d'affection, & comme un ami feroit
» un ami ? Vraiment ſi vous le faites, je
» croirai que vous ne m'aimez plus, & que
» vous avez des deſſeins dont il y a long-
» tems qu'on m'a voulu embarraſſer l'eſ-
» prit ». Hé quoi ! Sire, repartis-je auſſi-
tôt, profitant de la parole qui venoit de
lui échapper, « je ſuis donc ſi malheureux,
» que lorſque je me tue pour votre ſer-
» vice, pour votre honneur & pour votre
» gloire, vous retournez toujours, & ſur
» les moindres ſuggeſtions, à la défiance
» & aux ſoupçons de ma fidélité? Je vous
» avoue que cela me fait perdre courage,
» & me fera mourir à la fin ». Hé bien !
reprit ce prince, qui avoit entrepris de me
livrer toutes ſortes d'aſſauts; « puiſque vous
» le prenez ſur ce pied-là, je remédierai
» bien ſans grande peine, à tant de ſortes
» de difficultés ; c'eſt qu'il faut rompre notre
» voyage, paſſer le tems comme nous pour-
» rons, & vivre en paix avec tout le monde,
» m'accommodant avec un chacun, & les
» contentant à force d'argent, nous en
» avons aſſez d'amaſſé, il le faudra em-
» ployer à cela. C'eſt bien penſer, Sire,
» répondis-je, & pour mon particulier,
» cela m'exemptera de beaucoup de cha-
» grins, de veilles, de travaux, de repro-
» ches & de dangers.

Henri m'interrompit, avec un mouvement de colere, dont il ne fut pas le maître, & me reprocha que je devenois dissimulé. « Je sais, dit-il, que ce que » vous me dites, est au plus loin de votre » desir & de votre pensée, & que vous » seriez le plus fâché, si nous ne faisions » pas la guerre, dont il y a si long-tems » que vous me pressez. Oui, Sire, il est » vrai, repliquai-je, je vois les occasions » tout-à-fait propres à acquérir de la gloire, » si votre inclination vous y porte, ce qu'il » faut pourtant faire semblant de ne pas » voir, si vous n'êtes pas disposé à les se- » conder par vous-même ». Et j'ajoutai, que non-seulement ses desseins rouloient sur sa propre personne, mais encore, qu'ils dépendoient si bien de lui, que comme il pouvoit tout pour le succès, il pouvoit aussi d'un seul geste, ou d'une simple parole échappée imprudemment, les ruiner pour toujours. Enfin, lui dis-je, après avoir cherché un tempérament qui pût nous rapprocher; « que V. M. commette MM. Jeannin » & Caumartin à la surintendance des vi- » vres, & je vous promets de les assister de » conseil, de travail, de crédit, de gens » & d'argent comme s'il y alloit de ma » vie : mais si je l'entreprenois seul, ja- » mais vous ne croiriez que les difficultés

» vinſſent d'ailleurs que de négligence, ou
» du défaut d'attachement de ma part. Or
» bien, reprit auſſi Henri, je verrai ce qui
» ſe pourra faire; mais ſi les autres ne veu-
» lent pas l'entreprendre ſans vous, prépa-
» rez-vous à y travailler conjointement avec
» eux, ſinon je romprai mon voyage ».
L'Oſerai entra dans ce moment, avec les
lettres, il reçut une verte réprimande de ne
me les avoir pas apportées plutôt.

Le roi ne ceſſa plus depuis ce moment-là, de s'occuper preſque uniquement de l'exécution de ſon entrepriſe. Les conſeils qui ſe tinrent à ce ſujet, de-là en avant, ſe paſſerent néanmoins dans un fort grand ſecret, & le plus ſouvent à l'Arſenal. Il y appelloit toujours M. de Vendôme, qu'il prenoit ſoin d'inſtruire dans toutes les affaires de l'état & de la guerre; & comme il s'apperçut qu'il y avoit quelque froideur entre ce prince & moi, il ſe propoſa de nous rendre amis, & voici la maniere dont il s'y prit. « On m'a rapporté, dit-il un
» jour, que mon fils de Vendôme, & le
» vôtre, ne ſont pas trop bien enſemble,
» je veux les raccommoder; faites trouver
» votre fils demain à huit heures, dans votre
» cabinet, j'y viendrai avec le mien, & je
» parlerai à tous deux, comme il faut ».
Lorſque nous y fûmes tous quatre ſeuls,

Henri prit les deux jeunes gens par la main, & leur dit : « Vous voyez comme j'aime » M. de Sully, & avec quelle franchise j'agis » ici avec lui, je veux que vous soyez de » même ensemble, & que vous nous croyiez, » afin qu'étant vieux, vous nous serviez de » bâton de vieillesse : & vous, mon fils, » je veux que vous honoriez M. de Sully, » comme moi-même, & que vous le veniez » voir souvent, sans l'importuner néan- » moins, afin d'apprendre de lui le métier » de la guerre, & l'ordre qu'il faut tenir » dans les affaires ; l'affection qu'il a pour » moi, me rendant sûr qu'il ne vous ca- » chera rien de tout ce qu'il fait, non plus » qu'à son fils, que je veux que vous ai- » miez, comme si c'étoit votre frere. Je » vous commande à tous deux d'oublier » tout ce qui pourroit avoir causé quelque » refroidissement d'amitié entre vous ».

Nous voyions avec joie, que chaque jour levoit quelqu'obstacle. La proposition d'alliance, dont il a été parlé, nous réussit parfaitement auprès du duc de Savoye (3).

(3) Voyez le traité fait cette année entre la France & la Savoye, dans les Mémoires de Nevers, *tom.* 2, *pag.* 832 ; & le traité définitif, passé à Brusol le 25 avril de l'année suivante, par lequel le roi de France s'engage entr'autres choses,

Le roi de Suéde s'offrit de lui-même ; & pour lier plus fortement ses intérêts avec les nôtres, il fit entendre au roi, qu'il se tourneroit du côté de la France, pour chercher une femme au prince son fils qui, tout jeune qu'il étoit, secondoit courageusement ses résolutions. Les rois d'Angleterre & de Danemarck étoient plus qu'à demi gagnés. Les protestans de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie & Haute-Autriche, poussés par nos agens, & déterminés encore plus fortement par la persécution & les cruautés que les jésuites faisoient exercer contr'eux aux ministres de l'empereur, venoient de nous donner parole que sitôt que la guerre seroit déclarée, ils feroient une puissante diversion dans ces extrêmités de l'Allemagne. On comprit par les lettres de Bongars, & par celles du landgrave de Hesse, que l'électeur de Saxe

---

à mettre le duc de Savoye en possession du Milanois : *ibid. pag.* 880. Ce traité est rapporté, suivant l'original Italien, dans Vittorio Siri, *ibid. tom.* 2, *pag.* 236. Mais cet écrivain se contredit en ce qu'il convient, *tom.* 1, *pag.* 512, que ce fut le duc de Sully qui moyenna cet accord entre la France & la Savoye, & qu'il assure après, *pag.* 566, que dans les vues du duc de Sully, ce traité ne devoit valoir au duc de Savoye, que la seule protection de la France.

ne se porteroit point à prendre parti contre l'empereur; mais en récompense, l'électeur de Baviere s'engagea à tout, moyennant des assurances qu'il seroit choisi pour succéder à l'empereur, & dès actuellement nommé roi des Romains. Les Suisses paroissoient disposés très-favorablement. Rien ne résistoit à l'appas des conquêtes, dont on prenoit soin de flatter tout le monde. Le pape lui-même, qui devoit passer pour le plus difficile à gagner, n'y paroissoit pas insensible. Lorsque j'eus dit un jour au nonce, que je songeois à faire son maître roi, il me remercia de cette parole, comme de la meilleure nouvelle qu'il put jamais, disoit-il, apprendre à S. S.

Mais une ressource bien plus sûre, dont nous avions déja commencé à nous servir, en cas de refus du souverain pontife, comme de tous les autres petits états d'Italie, Florence, Mantoue, Montferrat, Modène, Urbin, Génes & Luques, c'étoit de faire marcher une armée du côté du Milanois, pour les obliger tous, ou à s'unir à nous, ou à contribuer du moins de quelques sommes d'argent à l'armement commun. Lesdiguieres avoit reçu les commissions pour mettre sur pied un corps de douze mille fantassins, & de deux mille chevaux, avec douze pieces d'artillerie; & j'avois mis à part

part pour l'entretenir, un fonds de cent mille écus par mois, dont les assignations étoient expédiées & déja envoyées. Je faisois état que le duc de Savoye, les Vénitiens, les plus ardens, comme en effet les plus intéressés dans cette partie du projet, & le pape, supposé qu'on réussît à le faire déclarer, en fourniroient autant à eux trois.

L'orage devant commencer à se former du côté de l'Allemagne, on levoit actuellement pour la grande armée qu'on destinoit pour le pays de Clèves, vingt mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, & six mille Suisses. L'équipage d'artillerie n'étoit pas moindre que de cinquante canons, les charettes, chevaux, mulets & tout le reste du bagage à proportion, aussi-bien en état de servir, que bien entretenus. Les levées étant achevées, tout cela commença à défiler vers Clèves, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée. La compagnie de deux cens hommes d'armes, sous le titre de la reine, dont j'étois capitaine-lieutenant, eut ordre de se trouver pour le dernier juillet, à Mézieres, complette & équippée comme elle devoit l'être.

Le roi, qui attendoit à arborer l'étendard, que le printems de l'année suivante

eût ramené le tems de ſe mettre en campagne, vouloit éviter tout ce qui pouvoit avoir l'air d'aggreſſion, juſqu'à dix jours près de celui où il comptoit partir. Il jugea même à propos d'écrire une lettre à l'archiduc, par laquelle il lui mandoit qu'ayant été prié par les véritables héritiers du duc de Clèves, de les ſecourir contre quelques particuliers, aſſiſtés de pluſieurs puiſſans princes, qui vouloient ſe ſaiſir de leurs états, il n'avoit pu leur refuſer ſon aſſiſtance; & que comme le chemin de ſes armées s'adonnoit par les pays de ſa dépendance, il le prioit de trouver bon qu'il y paſſât comme ami; qu'il n'uſeroit d'aucune hoſtilité, à moins qu'il n'y fût forcé, & qu'il maintiendroit ſes troupes dans une exacte diſcipline. La réponſe de l'archiduc ne vint qu'après la mort de S. M. La voici: « Monſeigneur, je ſuis votre très-humble » ſerviteur : en cette qualité, je vous ſupplie de paſſer dans mes pays; car ni portes, ni vivres ne vous y ſeront refuſés, » me confiant ſur l'aſſurance qu'il plaît à » V. M. de me donner, qu'il ne s'y commettra ni déſordre, ni aucun acte d'hoſtilité ».

Voilà dans quel état étoient les affaires de France, lorſque l'année mil ſix cent neuf finit. Henri en avoit paſſé les derniers

mois, uniquement occupé de ſon projet. Le commencement de la ſuivante n'apporta ni changement à ſa réſolution, ni intermiſſion à ſes ſoins. Il en étoit ſi rempli, qu'aſſez ſouvent il lui arrivoit d'en faire des confidences tout-à-fait indiſcrettes. Lorſque j'allai lui rendre le ſalut & le préſent d'uſage le premier jour de l'année, il goûta ſi fort l'idée dans laquelle j'avois fait faire les jetons d'or que je lui préſentai, qu'il en prit deux dans ſa poche, pour les faire voir à quelques-uns des courtiſans. On y voyoit repréſenté le globe de la terre, ſoutenu par ſa propre peſanteur, au milieu d'un atmoſphere que les vents & les orages paroiſſoient vouloir bouleverſer, & ces mots latins *ſuo ſe pondere fulcit*, qu'on liſoit dans l'exergue, achevoient d'exprimer le rapport de cet emblême avec la ſituation des affaires de l'état, rendu capable par le bon gouvernement de Henri-le-Grand, de triompher des efforts de tous ſes ennemis. Ce prince, ſortant de ſon dîner, trouva M. le comte de Soiſſons, & les cardinaux de Joyeuſe & du Perron, qui s'entretenoient dans le cabinet des livres, & il leur montra les jetons. Ces Meſſieurs pour lui faire plaiſir, renchérirent encore ſur les louanges qu'il me donnoit, en diſant que j'en étois d'autant plus digne, qu'on voit rarement

les gens de qualité unir au goût pour les affaires du cabinet & de la guerre, celui des belles-lettres.

J'étois préſent à ce diſcours, avec beaucoup d'autres perſonnes qui avoient ſuivi le roi. Henri les écarta tous, excepté M. de Vendôme, pour entretenir ceux que je viens de nommer. La Varenne & Béringhen demeurerent auſſi; mais ils ſe tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas ſans beaucoup de chagrin que ce prince s'étant mis à parler de ſes grands deſſeins, devant des perſonnes que je ne croyois pas toutes également bien intentionnées, je lui entendis dire, que pour le coup, il alloit mettre ſi bas l'Eſpagne, & toute la maiſon d'Autriche, qu'elle ceſſeroit déſormais d'être un objet redoutable à la France, à quelque changement que celle-ci ſe vît expoſée, ſoit par rapport à la famille royale, ſoit dans la forme de ſon gouvernement : mais je ſouffris plus qu'on ne peut dire, lorſqu'au lieu de s'arrêter après ces paroles, déja ſi imprudentes, je le vis prêt à trahir le reſte de ſon ſecret, en découvrant les particularités tout-à-fait eſſentielles. Il ne ſe ſouvenoit pas qu'il m'avoit lui-même dit pluſieurs fois l'année précédente, qu'il étoit obſédé de gens qui lui tendoient ſans ceſſe des piéges pour pénétrer le fond

de ſon ame, & dont la curioſité ſur ce ſujet ne procédoit que d'un très-mauvais motif.

Je pris la liberté de le tirer par ſon manteau, ſans que perſonne s'en apperçut ; ce qu'il entendit ſi bien, qu'il s'arrêta tout court, comme ſi le défaut de mémoire l'obligeoit à s'interrompre lui-même. « Ma » mémoire, dit-il, devient la plus mau- » vaiſe du monde : j'oublie ſur-tout preſque » tous les noms des perſonnes, villes & » pays ». Je vous prie, pourſuivit-il, en s'adreſſant à moi, pour une choſe qu'il avoit déja commencé à me demander, « de me » dreſſer par écrit des mémoires de tous » mes propres deſſeins, de leur cauſe, des » expédiens propres à les amener à leur per- » fection, & des différens diſcours que nous » avons tenus enſemble, à prendre du plus » loin qu'il peut vous ſouvenir, afin que » m'en étant rafraîchi la mémoire, j'en » puiſſe mieux communiquer avec ceux de » mes ſerviteurs, auxquels j'ai le plus de » confiance ». Il ſe tira ainſi adroitement de la néceſſité où il s'étoit mis de leur en dire davantage. Je lui répondis, au ſujet des états qu'il me propoſoit, que je n'y manquerois pas ; mais que ce n'étoit pas un ouvrage ni ſi court, ni ſi facile, que

j'eusse pu le satisfaire, si je n'en avois heureusement dressé les mémoires de longue main, & que je craignois encore avec tout cela, que mon ouvrage ne fût défectueux du côté de mille circonstances, qu'on ne pouvoit savoir au juste que de sa propre bouche, & sur lesquelles il ne m'avoit jamais parlé qu'à bâtons rompus. La conversation finit-là.

Le roi emmena à la chasse une partie des courtisans ; & moi, je m'en allai travailler chez moi à rassembler & à arranger mes recueils. Il y en avoit de très-importans sur les finances, mais qui ne regardoient qu'indirectement les desseins de S. M. Je mis à part ceux que je jugeai à propos, & je retournai, six ou huit jours après, les porter au roi, auquel je dis, en les lui présentant, que ceux qui voyoient son projet d'un œil si chagrin, seroient bien plus affligés encore, s'ils savoient ce que j'avois à lui montrer. « Comment donc! me dit-il, » m'auriez-vous caché jusqu'à présent quel- » que chose d'important sur ce sujet? Je » ne le saurois croire ». Je lui répondis, qu'aussi cela n'étoit pas, mais que mille choses, dont à peine on se souvient, lorsqu'on les a traitées séparément, & à mesure qu'elles se sont présentées, avoient

une toute autre force, lorſqu'elles ſe trouvoient raſſemblées. Je lui laiſſai mes mémoires.

De ceux qui concernoient ſes deſſeins, je ne lui avois encore donné que les plus généraux. Lorſqu'il les eut examinés, il vint un matin à l'Arſenal, où s'étant enfermé avec moi dans mon cabinet : « J'ai » lu & relu vos mémoires, me dit-il ; il » y a pluſieurs bonnes choſes, faciles à en» tendre & à exécuter; mais il y en a d'au» tres où il me ſemble qu'il y a beaucoup » à redire, & où j'ai peur que vous-même » ne trouvaſſiez pas votre compte. Je m'étois » bien douté, Sire, lui répondis-je, que » vous me tiendriez ce langage : je vous » prie d'attendre, avant de m'en dire da» vantage, que vous ayez vu deux autres » états que j'ai encore dreſſés; je m'aſſure » qu'ils éclairciront une bonne partie de » vos doutes, & qu'ils vous ſatisferont. Ho » bien ! laiſſez-les-moi, reprit-il, afin que » je les voie tout à loiſir, & puis je vous » en dirai mon avis ». Ces ſeconds mémoires ne contenoient en effet que des éclairciſſemens, principalement ſur les difficultés qu'on pouvoit former, où le roi prendroit le grand nombre de ſoldats néceſſaires à l'exécution de ſes vaſtes deſſeins, & tout l'argent propre à les entretenir.

Le roi attendit impatiemment ce ſecond écrit, & vint de même le recevoir chez moi. Il prit ſes lunettes, qui étoient ſur la table de mon cabinet; & l'ayant lu d'un bout à l'autre avec attention, il m'avoua que le mémoire que je lui avois donné huit jours auparavant, lui devenoit clair à l'aide de celui-ci, & qu'il commençoit à bien eſpérer de la réuſſite, en voyant des ſommes ſi conſidérables, ou actuellement amaſſées, ou d'un recouvrement très-facile: « Car pourvu que nous ne manquions point » d'argent, pourſuivit-il, je ſais que je ne » manquerai ni d'hommes, ni de courage, » ni de diligence. Ne le croyez-vous pas » ainſi? Oui, Sire, lui répondis-je, je le » crois; & il n'y a rien de grand que je ne » croie & que je n'attende de vous: mais » voilà de quoi vous le faire encore mieux » croire », ajoutai-je, en lui montrant un dernier petit état, écrit & ſigné de ma main, qui n'étoit qu'un ſimple bordereau des ſommes d'argent actuellement dans ſes coffres. Henri m'embraſſa étroitement par trois fois, lorſqu'il vit que le montant de ce petit écrit n'étoit pas moins que de trente-ſix millions; & il le ſerra ſoigneuſement. « Voilà deux états qui m'ont grandement ſoulagé l'eſprit, dit-il, en ſe le» vant: je vois donc le fonds de ma dé-

» pense assuré. Ne croyez pas, Sire, lui » répondis-je, comme il sortoit de mon » cabinet, que ce soit-là tout le fond de » ma science : en cas d'extrême nécessité, » je trouverai bien les moyens de vous en » avoir encore autant, votre royaume étant » si fertile & si opulent, qu'il ne sauroit » être épuisé, pourvu qu'il soit bien mé» nagé, & que les deniers qu'on destine à » la guerre, y soient uniquement employés». Au reste, je crois devoir épargner à mes lecteurs l'ennui de voir ici tous ces états transcrits; j'en insérerai le précis dans l'exposition que je dois bientôt donner séparément des grands desseins du roi.

Ce prince fit encore un voyage à Fontainebleau au commencement de mars ; mais il n'y fut que quinze jours. Il revint incontinent à Paris ; & il paroît bien par les lettres que je reçus de lui pendant ce tems-là, qu'il ne perdoit gueres de vue son projet, puisqu'elles ne contiennent que des détails de guerre. Il me parloit dans l'une, des recrues des cinq compagnies du régiment de Piémont, mises chacune à deux cens hommes ; dans une autre, d'une compagnie de chevaux-légers, qu'il avoit commandé à Soubise de faire, & pour laquelle il lui donna douze mille livres, qu'il m'ordonnoit d'employer dans le premier comp-

tant. Il me mandoit une autre fois d'aſſembler le chancelier, Villeroy & Jeannin, pour conférer avec eux, de ce qui étoit néceſſaire pour fournir de vivres toutes ſes troupes, & de préférer les magaſins le long de la Meuſe à tous les autres. Une autre de ces lettres marquoit l'ordre que ce prince croyoit qu'on devoit tenir dans les levées de ſoldats, leur enrôlement, leur marche vers le rendez-vous, & autres détails de cette nature. Cette lettre me fut adreſſée, parce qu'elle avoit été faite plus particuliérement à l'occaſion des levées qui ſe faiſoient dans mon gouvernement.

Je ſupprime, à mon ordinaire, quelques autres lettres pareilles à toutes celles des années précédentes, en ce qu'elles ne roulent que ſur quelques petits payemens, & autres menus détails de finance : je n'en tranſcrirai toute entiere qu'une ſeule; c'eſt celle où le roi croit devoir répondre à quelques mots que j'avois laiſſé échapper ſur le plaiſir qu'il trouvoit à chaſſer & à demeurer à Fontainebleau. « Mon ami, je ſais » bien ce que vous avez dit touchant ma » chaſſe & mon ſéjour en ce lieu; mais ne » croyez pas que le plaiſir que je prends » à l'un & à l'autre, me détourne du ſoin » de pourvoir à tout ce qui eſt néceſſaire » pour notre voyage, & la compoſition de

» mon armée, en ce qui dépend de moi.
» Donnez ſeulement ordre à l'artillerie &
» à l'argent, afin que rien n'y manque;
» mais ſur-tout aux vivres : car, puiſque
» ſuivant l'état que vous m'avez donné des
» ambaſſadeurs qu'il faut que nous en-
» voyions, les préſidens Jeannin & Cau-
» martin doivent être du nombre; c'eſt à
» vous à en choiſir d'autres, tels que bon
» vous ſemblera : car je m'adreſſerai de
» tout à vous. Au ſurplus, j'ai penſé & re-
» penſé au propos que vous me tintes der-
» niérement touchant ma femme, & une
» autre que vous ſavez, & les promeſſes
» que vous deſirez tirer de moi : ſur quoi
» je vous en dirai davantage, lorſque je
» vous verrai; ce qui ſera dans deux jours.
» Adieu, mon ami. De Fontainebleau, ce
» quinziéme mars ».

De retour de Fontainebleau, Henri employa le reſte du mois de mars & le mois d'avril entier à mettre la derniere main à tout ce qui reſtoit encore à faire pour ouvrir la campagne; ce qu'il ſe diſpoſoit à faire tout le plutôt qu'il pourroit. Il ne ſe paſſoit preſque plus de jours, que ce prince ne vînt à l'Arſenal, & qu'il n'y demeurât enfermé pendant pluſieurs heures. Le tems paſſoit bien vîte à diſcourir ſur l'accompliſſement de ſes grands deſſeins, & ſur

mille considérations qui se présentoient à faire, à la veille d'une entreprise si importante, soit touchant les affaires étrangeres, soit par rapport à l'ordre qu'il étoit besoin de mettre à toutes les parties de l'intérieur, afin que l'absence de S. M. n'y apportât aucun dérangement. Le roi m'avoit fait faire à cette intention un livre, ou long mémoire, sur la guerre & sur les affaires de l'état, qu'il prenoit plaisir à corriger de sa main, après que nous en avions examiné chaque point.

Pour résider dans les différentes cours de l'Europe, en qualité d'ambassadeurs ou de députés, pendant qu'il travailleroit à l'exécution de son dessein, il nomma les personnages suivans: mon frere, pour Rome & les autres princes & républiques d'Italie, qui ne s'étoient point encore déclarés pour la confédération; Bullion, vers les Vénitiens & le duc de Savoye; Caumartin, chez les Suisses, Grisons & leurs alliés; Schomberg, auprès des ducs de Saxe, de Baviere & de Brunswich, le marquis de Brandebourg & les autres princes & villes d'Allemagne, qui n'avoient point encore embrassé l'alliance; Bongars, en Hongrie, Bohême & Transilvanie; Boissise, en Danemarck & Suéde, & dans les villes situées sur la mer Baltique; Jeannin, dans la

Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, & auprès des princes héritiers de Clèves; Ancel, à Vienne & en Pologne; Préaux, vers les archiducs; & Monglas, à Conſtantinople.

Quant au gouvernement intérieur, la direction en fut deſtinée à la reine, avec le titre de régente, aſſiſtée d'un conſeil, ſans l'avis duquel elle ne pourroit rien conclure. S. M. le compoſa des cardinaux de Joyeuſe & du Perron, des ducs de Maïenne, de Montmorency & de Montbazon, des maréchaux de Briſſac & de Fervacques, & de MM. de Châteauneuf, garde du ſceau de la régence, de Harlai, de Nicolaï, de Châteauvieux, de Liancourt, de Pont-Carré, de Gêvres, de Villemontée & de Maupeou. Ce conſeil, outre qu'il étoit obligé de ſe conformer aux inſtructions qu'il auroit reçues, ne pouvoit rien ſtatuer ſur les affaires de grande conſéquence, qu'après en avoir informé & conſulté S. M. Il avoit ſous lui quatorze autres petits conſeils, compoſés de cinq perſonnes priſes dans le clergé, la nobleſſe, la juſtice, la finance, & les corps de villes. Le nombre de ces petits conſeils avoit rapport à celui des provinces ou gouvernemens, en quoi fut partagé le royaume dans l'ordre ſuivant: l'Iſle de France, la Bretagne, la Norman-

die, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne & Bresse, le Lyonnois, Forez, Beaujolois & Auvergne, le Dauphiné, la Guyenne, le Poitou, Aunis, Saintongne, Angoumois & Limosin, l'Orléanois, l'Anjou & la Touraine, le Maine & le Perche, le Berry, Bourbonnois, Nivernois & la Marche.

Il se faisoit pendant ce tems-là dans Paris d'autres préparatifs d'une espece bien différente, que Henri voyoit avec beaucoup de chagrin, je parle de ceux du couronnement de la reine. Il y répugnoit si fort, qu'il ne fallut pas un motif moins puissant que l'étoit sa complaisance pour cette princesse, pour l'y faire consentir. Elle n'en eut pas plutôt obtenu l'ordre, qu'elle y fit travailler avec ardeur. J'ai marqué plus haut les raisons dont se servoient ses créatures pour lui faire hâter cette cérémonie. On ne peut que les juger, ou bien extravagantes, ou bien criminelles. Henri comptoit sortir de Paris immédiatement après; & comme ce retardement ne pouvoit être que d'une quinzaine, l'ordre fut expédié pour toutes les troupes de pied & de cheval, qui prirent sans tarder le chemin de la Champagne. Les six mille Suisses que le roi avoit fait lever, furent conduits à Mouson par le duc de Rohan, qui étoit

allé les recevoir ſur la frontiere. Je fis partir toute l'artillerie : on n'avoit jamais vu en France, & peut-être n'y verra-t-on jamais un équipage plus complet & mieux fourni. Mon fils ſe mit à la tête, en vertu de la charge de grand-maître de l'artillerie, dont S. M. avoit eu la bonté de lui donner la ſurvivance. Je me diſpoſois à le ſuivre de près, faiſant porter avec moi une ſomme de huit millions.

Enfin, le roi avoit déja donné aux étrangers le ſignal de ſon départ, par la lettre qu'il écrivit à l'archiduc. La voici telle que je la fis moi-même, & telle qu'elle lui fut envoyée, ſi Villeroy, entre les mains duquel, comme ſecrétaire d'état, elle paſſa, n'y changea rien; car il en avoit beaucoup d'envie. « Mon frere, ne pouvant refuſer » à mes meilleurs alliés & confédérés le » ſecours dont ils m'ont requis, contre ceux » qui les veulent troubler en la ſucceſſion » des duchés & comtés de Clèves, Julliers, » la Mark, Bergh, Ravenſperg & Raveſ- » tein, je m'avance vers eux avec mon ar- » mée; & parce que mon chemin s'adreſſe » à paſſer dans vos pays, j'ai deſiré de vous » en avertir, & ſavoir de vous ſi j'y dois » entrer comme ami ou comme ennemi. » Sur quoi, attendant votre réponſe, je prie » Dieu », &c.

Je ne ſais ce qu'on doit juger d'un bruit fort commun alors, & qui fut confirmé au roi à Fontainebleau, par Girard, qui arriva de Bruxelles le 7 mars; c'eſt qu'on étoit perſuadé à la cour & dans les états de l'archiduc, que le roi de France affectoit d'avoir de grands deſſeins, dans la ſeule vue de faire peur à ſes ennemis; & qu'on y étoit ſi aſſuré que c'étoit tout le but de ſon armement, qu'on n'y faiſoit pas le plus petit préparatif pour s'y oppoſer. Le dernier pouvoit être vrai, comme en effet il l'étoit, ſans que pour cela l'archiduc fût auſſi tranquille qu'il affectoit de le paroître. Il eût été dans des ſentimens bien différens de tout le reſte de ceux qui prenoient quelqu'intérêt à l'Eſpagne & à la maiſon d'Autriche. Leur conſternation ne ſe peut exprimer. Pendant que le parti de leurs adverſaires, qu'on appelloit chez les étrangers, la faction Françoiſe, ſe montroit avec un air de triomphe, qui ſembloit lui promettre tous les ſuccès qu'elle s'entendoit ſouhaiter de toutes parts, le parti Autrichien ſe tenoit dans le ſilence, l'inaction & le tremblement; objet de la haine publique, & s'attendant à en être bientôt la victime, nul moyen de réſiſter à la foudre dont il étoit à la veille de ſe voir écraſé. Mais hélas! c'eſt bien mal-à-propos que je

lui insulte; il ne lui restoit encore malheureusement que trop de ressources (4). Ce

---

(4) « Il falloit bien, dit Perefixe, qu'il y eût
» plusieurs conspirations sur la vie de ce bon roi,
» puisque de vingt endroits on lui en donnoit avis;
» puisque l'on fit courir le bruit de sa mort en
» Espagne & à Milan, par un écrit imprimé; puis-
» qu'il passa un courier par la ville de Liége, huit
» jours auparavant qu'il fût assassiné, qui dit qu'il
» portoit nouvelle aux princes d'Allemagne qu'il
» avoit été tué; puisqu'à Montargis, on trouva
» sur l'autel un billet contenant la prédiction de
» sa mort prochaine, par un coup déterminé », &c.
pag. 409.

L'archevêque d'Embrun (Honoré du Laurens, frere du premier médecin) étant avec d'autres prélats, dit à l'heure même que le roi fut tué : « *il*
» *est impossible qu'en l'état où sont aujourd'hui les*
» *affaires, il n'en prenne mal au roi; & à cette*
» *heure que nous en parlons, il lui arrive peut-*
» *être quelque désastre* » : *Premiere lettre de Nicolas Pasquier.* « Un prêtre de Douai dit au mo-
» ment même de l'exécution, que l'on tuoit le
» plus grand monarque de la terre. La sœur de
» Villars Houdan, gouverneur de Dieppe, reli-
» gieuse à Saint-Paul, en Picardie, dit à son ab-
» besse : *Madame, faites prier Dieu pour le roi,*
» *car on le tue.* Et un peu après : *Hélas! il est*
» *tué* » : *P. Mathieu, ibid. pag.* 835. Pasquier dit encore dans cette même lettre, que la Font, prévôt de Bayonne, vint en 1608, trouver le roi pour lui donner avis qu'il y avoit un attentat formé contre sa personne, & que deux ou trois jours avant celui où ce prince fut poignardé, ce même

n'étoit ni les armes, ni un noble désespoir qu'il avoit envie d'opposer au prince, que l'Europe avoit nommé pour son vengeur, & choisi pour son bras droit. Il ne falloit, pour abattre la tête qui donnoit le mouvement à tout ce corps, qu'un crime: & jamais la trahison, l'empoisonnement, l'assassinat, n'avoient pu procurer un triomphe plus digne d'eux; triomphe honteux, & si détesté, que les termes manquent pour en exprimer toute l'horreur. J'acheve, en frémissant, ce que j'ai de circonstances plus particulieres à apprendre au public sur le funeste accident dont le souvenir coûte encore à mon cœur des larmes de sang.

Quel jugement porterons-nous sur les

---

la Font avertit encore M. le chancelier, que celui qui devoit tuer le roi, étoit actuellement dans Paris; que l'on le lui avoit révélé, &c. Ce fait est le même dont parle Dupleix, *pag.* 411, sous le nom d'un gentilhomme Béarnois. Pasquier ajoute, qu'un marchand de Douai écrivant, quinze jours avant cet assassinat, à un marchand de Rouen, lui demande s'il est vrai que le roi ait été tué. Qu'un des principaux bourgeois de Cambrai dit, huit jours auparavant : « *Ce vieillard a de grands* » *desseins, mais il n'ira guères loin* ». Et quelques autres circonstances semblables. On en trouve aussi de particulieres dans le premier tome de la vie de Marie de Médicis, *pag.* 68, & dans quantité d'autres écrits.

noirs pressentimens, qu'il n'est que trop constant que ce malheureux prince eut de sa cruelle destinée? Ils sont d'une singularité qui a quelque chose d'effrayant (5).

---

(5) Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre dans ses Mémoires, *tom.* 1, *pag.* 292 & *suiv.* « Il me dit, peu devant ce tems-là : Je » ne sais ce que c'est, Bassompierre, mais je ne » puis me persuader que j'aille en Allemagne; le » cœur ne me dit point que tu ailles aussi en Italie. » Plusieurs fois il me dit & à d'autres aussi : Je » crois mourir bientôt. La reine eut une passion » particuliere de se faire couronner avant le dé- » partement du roi pour aller en Allemagne. Le » roi ne le desiroit pas, tant pour éviter la dé- » pense, que parce qu'il n'aimoit guères ces gran- » des fêtes ». Il y a toute apparence que ce prince cachoit soigneusement à tout autre qu'à M. de Sully le véritable motif qui le portoit à s'opposer à cette cérémonie. « Toutefois, continue cet écrivain, » comme il étoit le meilleur mari du monde, il » y consentit, & retarda son département pour » aller en Allemagne, jusqu'après qu'elle auroit fait » son entrée dans Paris..... Le sacre de la reine » se fit avec la plus grande magnificence qu'il fut » possible. Le roi y fut extraordinairement gai.... » Le roi lui dit (à M. de Guise) & à moi aussi : » Vous ne me connoissez pas maintenant, vous » autres; mais je mourrai un de ces jours; & » quand vous m'aurez perdu, vous connoîtrez lors » ce que je valois, & la différence qu'il y a de » moi aux autres hommes. Je lui dis alors: Mon » Dieu! ne cesserez-vous jamais, Sire, de nous » troubler, en disant que vous mourrez bientôt?

J'ai déja rapporté avec quelle répugnance il s'étoit laissé aller à permettre que la cé-

---

» Ces paroles ne sont point bonnes à dire. Vous » vivrez, s'il plaît à Dieu, bonnes & longues an- » nées. Il n'y a point de félicité au monde pa- » reille à la vôtre. Vous n'êtes qu'en la fleur de » votre âge, & en une parfaite santé & force de » corps; plein d'honneur, plus qu'aucun des mor- » tels; jouissant en toute tranquillité du plus flo- » rissant royaume du monde; aimé & adoré de » vos sujets; plein de biens, d'argent, de belles » maisons, belle femme, belles maîtresses, beaux » enfans, qui deviennent grands; que vous faut- » il de plus? ou qu'avez-vous à desirer davan- » tage? Il se mit lors à soupirer & me dit: Mon » ami, il faut quitter tout cela», &c.

« On observa, disent les Mémoires de l'Etoile, » qu'en la largesse des pieces d'or & d'argent qu'on » jetta au peuple, selon la coutume, on ne cria » jamais ni *vive le roi*, ni *vive la reine*..... Je » laisse ici, continue cet écrivain, les songes » qu'on dit que S. M. & la reine aussi eurent » cette nuit, d'une maison qui tomboit sur lui » dans la rue de la Féronnerie, &c. Il est bien » certain qu'il y a environ six mois, que le roi » étant chez Zamet, & y ayant dîné, se retira dans » une chambre seul, disant vouloir reposer, & y » manda Thomassin, qu'on tient un des plus cé- » lebres astrologues de ce tems, & qu'on dit » même avoir un diable; & là, S. M. l'ayant in- » terrogé de plusieurs choses, concernant sa per- » sonne & son état, Thomassin lui dit, qu'il avoit » à se garder du mois de mai 1610, jusqu'à lui » désigner le jour & l'heure auxquels il devoit

rémonie du couronnement de la reine se fît avant son départ. Plus il en voyoit ap-

---

» être tué. Mais le roi se moquant de lui & de » son astrologie, le prenant tantôt aux cheveux, & » tantôt à la barbe, lui fit faire deux ou trois » tours de chambre, & le renvoya de cette façon; » en quoi il étoit louable : il l'auroit été encore » plus, de ne le pas écouter du tout, & de bannir » de sa cour & de son royaume, de telles pestes » : *année* 1610. Voyez aussi dans *l'histoire de Mezerai*, *édition in*-4°. *à Paris*, *année* 1667, *tom.* 3, *pag.* 1447, les différens pronostics de la mort de ce prince, qui coururent, soit alors, soit depuis, dans le public.

Pierre Mathieu remarque, que la reine s'étant réveillée la nuit, pleine d'agitation & de frayeur, elle dit au roi, qui voulut en savoir la cause : « Je songeois qu'on vous donnoit un coup » de couteau sur le petit degré. Loué soit Dieu, » répondit Henri, que ce n'est qu'un songe ». Le même écrivain joint à toutes ces prédictions, plusieurs paroles de Henri IV, comme autant de traits de ce pressentiment secret qu'a le cœur, d'une fatalité inévitable ; c'est ainsi du moins qu'on en juge après l'événement : telles sont celles-ci, qu'il dit à la reine : « Ma mie, si cela ne se fait » jeudi, je vous assure que vendredi passé, vous » ne me verrez plus : non, vendredi, je dirai » adieu ». Une autre fois : « Passez, passez, ma- » dame la régente. » A la même qui se disposoit à faire ses dévotions : « Ma mie, confessez-vous » pour vous & pour moi ». Aux courtisans, en leur montrant le dauphin : « Voici votre roi ». En parlant de l'entrée de la reine : « Cela ne

procher le moment, plus il ſentoit la frayeur & l'horreur redoubler dans ſon cœur. Il venoit l'ouvrir tout entier à moi, dans cet état d'amertume & d'accablement, dont je le reprenois comme d'une foibleſſe impardonnable. Ses propres paroles feront une toute autre impreſſion, que tout ce que je pourrois dire. « Ah! mon ami, me diſoit-» il, que ce ſacre me déplaît! Je ne ſais » ce que c'eſt; mais le cœur me dit qu'il » m'arrivera quelque malheur ». Il s'aſſeyoit en diſant ces paroles, ſur une chaiſe baſſe que j'avois fait faire exprès pour lui & qui ne partoit point de dedans mon cabinet; & livré à toute la noirceur de ces idées, il frappoit des doigts ſur l'étui de ſes lunettes, en rêvant profondément. S'il ſortoit de cette rêverie, c'étoit pour ſe lever bruſquement, frappant des mains ſur ſes cuiſſes, & pour s'écrier : « Pardieu! je mourrai

---

» me touche; je ne le verrai pas...... Ne rions » pas tant le vendredi, car nous pleurerons le di-» manche », &c. *tom. 2, liv. 4, pag. 810 & ſuiv.* Morizot remarque qu'au couronnement de la reine, le peintre, au lieu d'émailler l'écuſſon d'argent, comme le porte la maiſon de Médicis, le peignit, par ignorance, de couleur de châtaigne, qui eſt la couleur des veuves; & qu'au lieu de palmes, il le ceignit de cordes entortillées, autre marque de viduité: *Henr. mag. pag. 51.*

» dans cette ville, je n'en ſortirai jamais : » ils me tueront ; je vois bien qu'ils mettent toute leur derniere reſſource dans ma » mort. Ah ! maudit ſacre ! tu ſeras cauſe » de ma mort. Mon Dieu ! Sire, lui dis-je » un jour, à quelle idée vous livrez-vous-» là ? ſi elle continue, je ſuis d'avis que » vous rompiez ce ſacre & couronnement, » & voyage & guerre : le voulez-vous ? » cela ſera bientôt fait ». Oui, me dit-il enfin, après que je lui eus tenu ce même diſcours deux ou trois fois, « oui, rompez » le ſacre, & que je n'en entende plus par-» ler ; j'aurai par ce moyen l'eſprit guéri » des impreſſions que quelques avis y ont » faites ; je ſortirai de cette ville & ne crain-» drai plus rien ». A quels traits reconnoîtra-t-on ce cri ſecret & importun du cœur, ſi on le méconnoît à ceux-ci ? « Je ne veux » point vous céler, me diſoit-il encore, » qu'on m'a dit que je devois être tué à la » premiere magnificence que je ferois, & » que je mourrois dans un caroſſe, & c'eſt » ce qui fait que j'y ſuis ſi peureux. Vous » ne m'aviez, ce ſemble, jamais dit cela, » Sire, lui répondis-je. Je me ſuis pluſieurs » fois étonné, en vous entendant crier dans » un caroſſe, de vous voir ſi ſenſible à un » ſi petit danger, après vous avoir vu tant

» de fois intrépide au milieu des coups de
» canon & de mousquet, & parmi les pi-
» ques & les épées nues. Mais puisque cette
» opinion vous trouble jusqu'à ce point,
» en votre place, Sire, je partirois dès de-
» main; je laisserois faire le sacre sans vous,
» ou je le remettrois à une autre fois, & de
» long-tems je ne rentrerois ni dans Paris,
» ni dans aucun carrosse. Voulez-vous que
» j'envoie tout à cette heure à Notre-Dame
» & à S. Denis faire tout cesser & renvoyer
» les ouvriers? Je le veux bien, me dit en-
» core ce prince; mais que dira ma femme?
» car elle a merveilleusement ce sacre en
» tête. Elle dira ce qu'elle voudra, re-
pris-je, voyant combien ma proposition
avoit fait de plaisir au roi; » mais je ne
» saurois croire, que quand elle saura la
» persuasion où vous êtes, qu'il doit être
» la cause de tant de mal, elle s'y opiniâtre
» davantage ».

Je n'attendis point d'autre ordre pour aller donner celui d'interrompre les préparatifs du couronnement. Ce n'est qu'avec un véritable regret que je me vois obligé de dire, que quelques efforts que je fisse, je ne pus jamais engager la reine à donner cette satisfaction à son époux. Je passe sous silence les sollicitations, les prieres & les contestations

conteſtations que j'employai pendant trois jours entiers, pour tâcher de la fléchir (6). Ce fut à ce prince à céder; & comme après tout, il étoit le premier dans certains momens, à ſe reprocher à lui-même ſes frayeurs, il ceſſa d'en parler & de m'en faire parler à la reine. Les ouvriers furent mis pour la ſeconde fois en beſogne ; mais Henri n'en revint pas moins fortement à ſes premieres appréhenſions, qu'il m'exprimoit ordinairement par ces paroles-ci, qu'il avoit ſouvent dans la bouche : « Ah ! mon ami, » je ne ſortirai jamais de cette ville; ils me » tueront ici. O maudit ſacre ! tu ſeras la » cauſe de ma mort ». Je n'ai pas dû oublier ces triſtes paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus ſecrettes, que je crois devoir ſupprimer. Je pouſſerois le ſilence beaucoup plus loin, ſi ce n'eſt qu'il me paroît inutile pour les choſes dont mes domeſtiques, ou d'autres perſonnes ont eu quelque connoiſſance. Le fait ſuivant eſt dans ce genre. Schomberg, qui vivoit avec moi dans une familiarité qui auroit preſque pu

---

(6) Ceci détruit ce que Mathieu aſſure, contre le ſentiment de tous les hiſtoriens, que la reine ne ſouhaitoit point d'être couronnée : *ibid.* 804.

le faire regarder comme de la maison, y étant un jour à dîner, un page vint lui apporter un billet, que je remarquois qu'il lui glissoit par-dessous son bras, avec un fort grand mystere. J'en badinai avec lui, comme si ce billet le convainquoit d'une intrigue galante. Il me répondit que sans l'avoir lu, il croyoit pouvoir m'assurer que ce n'étoit pas ce que je pensois; mais qu'il me promettoit que de quelque secret dont il fût question, il ne m'en cacheroit rien. Le billet ne contenoit que deux mots. Lorsqu'au sortir de table, il se fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me disant qu'il étoit de mademoiselle de Gournai; nom qui devoit d'abord m'ôter tout soupçon de galanterie, si je la connoissois; & qu'elle le prioit qu'elle pût parler à lui tout présentement, pour une affaire de grande conséquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agissoit; & il étoit en effet de retour au bout d'une demi-heure.

Mademoiselle de Gournai avoit appris d'une femme, qui avoit appartenu à madame de Verneuil (7), qu'il y avoit actuel-

(7) L'auteur veut parler de Jacqueliue le Voyer, du village d'Orsin, entre Epernon & Ablis, femme d'Isaac de Varennes, écuyer, sieur de Coman,

lement une conſpiration formée contre la perſonne du roi. Ayant demandé à cette

---

d'Eſcoman ou d'Eſcouman ; c'eſt ſous ce premier nom qu'elle eſt bien connue, & ſon hiſtoire fait un incident au procès de Ravaillac, trop important pour le paſſer ſous ſilence ; nous y reviendrons plus d'une fois. « Elle avoit donné, diſent » les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, » *pag.* 357, ſa déclaration par écrit, qui contient » un détail bien circonſtancié de la conjuration & » des deſſeins de Ravaillac, dont elle diſoit au» teurs le duc d'Epernon & la marquiſe de Ver» neuil. Le roi, la reine & tous ceux auxquels » elle s'adreſſa, pour découvrir ce qu'elle ſavoit, » ne voulurent point l'entendre, & la traiterent » de folle. Le mardi 25 janvier 1611, (car ce » procès ne fut conſommé que bien avant dans » l'année ſuivante) les chambres furent aſſemblées » ſur le fait de la Coman, où furent décernées » quelques priſes de corps & ajournemens perſon» nels. La Villiers-Hotman, la préſidente Saint» André & la Charlotte du Tillet, ſa ſœur, y » comparurent. La Coman parloit bien & de bon » ſens, réſolue, ferme & conſtante en ſes réponſes » & accuſations, munie de raiſons valables & preu» ves très-fortes, qui rendoient ſes juges tout éton» nés. Elle avoit été autrefois à la reine Margue» rite, à laquelle même elle s'adreſſa, pour la » découverte de cette conjuration & menée d'im» portance, dont la reine régente bien avertie, » dit que c'étoit une mauvaiſe femme, qui accu» ſoit tout le monde, ne ſavoit ſi enfin elle ne » l'accuſeroit point elle-même...... Les repro» ches qu'elle & la du Tillet ſe firent à la con-

femme le nom des personnes qui y entroient, celle-ci lui avoit nommé la mar-

---

» frontation, sur leur mauvaise vie, sont plai-
» sans. Si la Coman ne se fût mêlée que de ce
» métier-là, elle n'en eut été guères recherchée;
» mais l'autre est trop hasardeux; car à se ban-
» der contre les grands, il y a souvent perte de
» biens & de vie : c'est ce qui me fait craindre
» pour elle ». Il est marqué à la marge, sur cette
du Tillet : « Charlotte du Tillet, fille d'intri-
» gue, de la confidence de la marquise de Ver-
» neuil; c'est par elle que la demoiselle d'Esco-
» man avoit été instruite des desseins de Ravail-
» lac ».......

« Le dimanche 30 janvier, la marquise de
» Verneuil fut, sur les dépositions de la Coman,
» ouïe de M. le premier président, depuis une
» heure après midi jusqu'à cinq; & ce au logis
» dudit premier président, où il l'avoit fait assi-
» gner pour l'interroger là-dessus ». La marge
porte encore : « Elle étoit accusée par la demoi-
» selle d'Escoman, & ne fut décrétée que d'un
» *assigné pour être ouï*, quoiqu'il s'agît de l'as-
» sassinat du roi, & de crime de leze-majesté au
» premier chef.

» Le samedi 5 mars, la cour assemblée sur le
» fait de la Coman, & autres prisonniers défé-
» rés par elle sur l'assassinat du feu roi, donna
» son arrêt qu'on disoit être l'arrêt des aréopa-
» gites, lesquels remettoient à cent ans le juge-
» ment d'une cause où ils trouvoient trop de diffi-
» cultés. La cour n'en trouvant pas peu en cette
» affaire, en remit le jugement en une saison plus
» commode; ouvrant cependant les prisons aux

quise de Verneuil même, M. N. & quelques autres; ce qui fit prendre le parti à

» accusés, & y retenant mademoiselle de Coman
» seule, qui sembloit en devoir sortir plutôt que
» les autres; mais le tems ne portoit pas de faire
» autrement; & même le premier président, qui
» assista au jugement, fut de cet avis, ayant
» égard & au repos de cet état & à la qualité des
» accusés, qui toutefois par cet arrêt ne demeu-
» rerent déchargés, ce qui les fâcha fort». La marge porte: « Cet arrêt ordonne un plus am-
» plement informé; & cependant qu'Etienne Sau-
» vage, valet-de-chambre du sieur d'Entragues
» pere, & Jacques Gaudin, accusés & prison-
» niers en la conciergerie, seront élargis. Il y eut
» arrêt définitif, le 31 juillet suivant, qui déclare
» la marquise de Verneuil, la demoiselle du Tillet,
» Gaudin & Sauvage purs & innocens de l'assas-
» sinat du roi; & condamne la demoiselle d'Esco-
» man à finir ses jours entre quatre murailles,
» tous ses biens acquis & confisqués, sans répara-
» tion pour la téméraire accusation: est encore
» ordonné que tous les procès, pour raison de ce,
» seront supprimés. Cette peine est douce, si la
» d'Escoman accusoit à faux»: *ibid. pag.* 361. On travailloit à son jugement, dès le samedi précédent 23, & les juges se trouverent partis, neuf contre neuf: *pag.* 377.

Le Mercure François, *année* 1611, *pag.* 14 *& suiv.* porte sur l'affaire de la d'Escoman, un jugement de tout point contraire à celui de l'Etoile: & comme ce jugement est appuyé sur des preuves, on ne peut se dispenser de s'y rendre. Il est donc prouvé que cette femme, décriée par sa

cette demoiſelle, de faire paſſer cet avis juſqu'au roi, en le faiſant dire à la reine,

---

vie libertine, enfermée à l'Hôtel-Dieu, & enſuite au Châtelet, qui rendit même une ſentence de mort contr'elle, inventa cette calomnie pour s'ouvrir une entrée, & ſe faire un mérite auprès de la reine Marguerite; qu'ayant accuſé la marquiſe de Verneuil de lui avoir adreſſé Ravaillac, avec une lettre pour le faire parler à la du Tillet; & celle-ci, d'avoir fait entrer ce meurtrier dans ſa chambre, lorſqu'elles y étoient toutes deux; elle fut convaincue ſur ce fait ſeul, de pluſieurs menſonges, entr'autres, de n'avoir jamais vu, & de ne pas même connoître Ravaillac : qu'elle n'en entendit en effet parler pour la premiere fois, que lorſqu'il fut conduit dans la conciergerie où elle étoit auſſi; ce qu'il prouve par les propres paroles de cette femme; que Gaudin, dans la confrontation, la couvrit de confuſion; enfin, qu'il n'y eut aucun de ceux auxquels elle fut confrontée, qui ne la convainquît clairement de fauſſeté, de fourbe & de calomnie.

L'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils, juſtifiant l'arrêt du parlement, qui paroît ſi blâmable à l'Etoile : « Cette auguſte compagnie, dit-» il, l'eût fait mourir par le feu à la vue de tout » le monde, ſi la fauſſe accuſation eût été d'un » autre genre; mais où il s'agit de la vie des rois, » la crainte qu'on a de fermer la porte aux avis » qu'on peut donner ſur ce ſujet, fait qu'on ſe » diſpenſe de la rigueur des loix » : *tom.* 1, *pag.* 154. Voyez une piéce qui vient d'être réimprimée dans le quatriéme tome des nouveaux Mémoires de l'Etoile, *pag.* 256, intitulée : *Interroga-*

par celle de ses femmes-de-chambre qu'on appelloit Catherine. Mademoiselle de Gournai, en y faisant plus de réflexion, craignit que ce qu'elle faisoit ne suffît pas, & elle jetta les yeux sur M. de Schomberg, comme sur un homme qui pouvoit en entretenir directement S. M. Schomberg, après m'avoir fait tout ce récit, me fit part de l'embarras où il se trouvoit, & me demanda mon conseil pour en sortir. La chose étoit trop de conséquence pour la mépriser & la tenir sous le silence; d'un autre côté, la révéler à S. M. c'étoit s'exposer à se faire autant d'ennemis implacables de tous ceux sur qui tomboit l'accusation, que ce prince n'auroit pas manqué de nommer. Ma femme seule étoit présente à cette délibération.

Nous convinmes que Schomberg en parleroit au roi, avec le plus de circonspection que faire se pourroit; & que si S. M. demandoit à connoître les complices, il lui indiqueroit les deux femmes qui vien-

---

toire & déclaration de mademoiselle de Coman. Il y est parlé de cette lettre à mademoiselle de Gournai & au comte de Schomberg. « Elle sut si bien » pallier ses discours, & soutenir ses accusations » d'une maniere si résolue, que l'on ne trouva » pas assez de fondement pour la faire mourir » : *Mém. de la rég. de Marie de Médicis*, *tom.* 1, *pag.* 74.

nent d'être nommées, comme celles qui étoient le plus en état de l'en instruire. Ce que personne n'a ignoré de la suite de cette affaire, c'est que la femme, dont mademoiselle de Gournai tenoit ce qu'elle dit à M. de Schomberg, a été interrogée, qu'elle a soutenu hautement sa déposition, & qu'elle est morte en y persistant. Voilà une anecdote qui ne sera pas oubliée de ceux qui cherchent à tirer des conséquences de l'affectation qu'on a remarquée à supprimer des piéces (8), par lesquelles le

(8) C'est un fait presque universellement connu, que cette suppression des piéces du procès de Ravaillac, par le parlement de Paris. A ce reproche qu'on fait à ses juges, on joint celui de n'avoir point fait, ou du moins fort peu & de très-foibles informations, sur la mort de quelques personnes détenues pour ce sujet dans les prisons, qui a paru à plusieurs personnes n'être pas naturelle, d'avoir négligé d'ajourner & d'interroger beaucoup d'autres personnes, dont on pouvoit tirer de grandes lumieres; telles que la mere du parricide, qui savoit bien qu'il étoit parti d'Angoulême le jour de Pâques, sans avoir satisfait à son devoir paschal; plusieurs de ses parens, qu'il avoit nommés dans son interrogatoire; le curé de Saint-Severin, le P. de Sainte Marie-Magdelaine des feuillans, les capucins d'Angoulême, qui lui avoient donné un cœur de coton, enfermé dans un reliquaire, avec du bois de la vraie croix, du moins ils le lui faisoient accroire; & cela, di-

procès du déteſtable parricide ſe trouvoit inſtruit.

La cérémonie du couronnement de la

ſoient-ils, pour le guérir d'une fievre qu'il avoit; de n'avoir point entendu non plus le ſieur Guilbaut, chanoine d'Angoulême, le P. Gilles Oſieres, ancien gardien des cordeliers de Paris, le Févre, autre jeune cordelier, pluſieurs aumôniers du cardinal du Perron, que Ravaillac dit qu'il reconnoîtroit bien de viſage, mais dont il ne ſavoit pas les noms; les nommés Beliard, Bréteau, Colletet, du Bois, de Limoges, &c. On s'eſt encore plaint que Ravaillac avoit été ſi peu ſoigneuſement gardé dans ſa priſon, que pendant treize jours qu'elle dura, il ne ſe préſenta preſque perſonne pour le voir, auquel on ne le laiſſât parler. Une derniere plainte plus grave encore, ſi le fait étoit vrai, c'eſt qu'à la premiere tirade des chevaux, Ravaillac ayant demandé qu'on reçût ſa dépoſition, il dicta un teſtament de mort, que le greffier Voiſin écrivit ſi mal, que quoique cette piéce exiſte encore aujourd'hui, dit-on, il n'y a point d'écrivains-jurés, quelqu'habiles qu'ils ſoient, qui ayent pu en déchifrer un ſeul mot.

Ce ſont toutes ces conſidérations qui portent une infinité de perſonnes à juger que le parlement n'en a ainſi uſé, que par la crainte que la vérité ayant été découverte & rendue publique, il ne ſe mît lui-même dans la néceſſité de pourſuivre à toute rigueur, un trop grand nombre & de trop puiſſantes têtes. Ce ſeroit peine perdue que de vouloir s'attacher à perſuader le contraire à toutes ces perſonnes. Mais enfin, puiſque par la ſuppreſſion des piéces de ce procès, il ne reſte

reine commença cependant à s'exécuter avec toute la magnificence qu'on attendoit de si grands préparatifs; elle devoit durer plusieurs jours, & être terminée par la principale de toutes, le dimanche 16 mai (9).

---

plus aujourd'hui assez lumieres pour pouvoir prononcer avec connoissance de cause sur un fait, lequel, même en son tems, n'a jamais pu être éclairci, on doit au moins convenir qu'il y a de la témérité dans tous les jugemens qu'on porte ainsi sur cette affaire, après un espace de cent trente années qui se sont écoulées depuis; & à Dieu ne plaise que je m'expose moi-même à encourir les reproches. Si pour satisfaire aux loix prescrites à tout auteur de Mémoires, je me suis assujetti à joindre à mon texte, ici & à la fin de ce livre, tout ce que j'ai pu ramasser dans les historiens les plus dignes de foi sur ce fait particulier, ainsi que je l'ai pratiqué par rapport à tous les points historiques qu'on a vus dans cet ouvrage, ma justification, supposé pourtant qu'il en soit besoin dans une chose si simple, vient de ce que j'y expose le pour & le contre avec la même impartialité. Et pour répondre d'un autre côté, à ceux qui pourroient se plaindre qu'après tous ces éclaircissemens, ils ne voyent rien de décidé, ce n'est pas ma faute, s'il ne se présente sur toute cette matiere, que des conjectures, & même des conjectures qui souvent se détruisent l'une l'autre.

(9) La cérémonie du sacre, ou couronnement, se fit à Saint-Denis, le jeudi 13 mai, avec une magnificence & des apprêts dont on peut voir le détail dans le *Mercure François; P. Mathieu;*

Le roi avoit la complaiſance pour la reine d'aſſiſter à un ſpectacle qui lui perçoit le cœur; mais auſſi il comptoit qu'après cela rien ne le retiendroit plus; & il avoit nommé pour le jour de ſon départ, le lendemain même de cette fête, lundi 17 mai. Pour moi, je n'aurois pas attendu juſqu'à ce jour

---

le vol. 9361, *des mſſ. r.* & les autres hiſtoriens. Celle à laquelle on ſe préparoit pour le dimanche ſuivant, étoit l'entrée de la reine dans Paris, dont la pompe devoit encore ſurpaſſer celle du couronnement. « Henri IV diſoit le mardi : » j'irai coucher à Saint-Denis mercredi; j'en re- » viendrai jeudi; je mettrai ordre à mes affaires » vendredi; ſamedi je courrai; dimanche ſe fera » l'entrée de ma femme; lundi les noces de ma » fille de Vendôme; mardi le feſtin, & le mer- » credi à cheval » : *Math. ibid. pag.* 804. Cet hiſtorien parlant de la cérémonie du couronnement, faite à Saint-Denis : « Henri IV s'étonna, » dit-il, de ce que l'ambaſſadeur d'Eſpagne ne » ſe découvroit point dans l'égliſe. Cigogne lui » dit, que le feu roi d'Eſpagne ne faiſoit que » tirer ſon chapeau à l'élévation, & le remettoit » incontinent, comme s'il eût ſalué un gentil- » homme de cinq cens livres de rente. Et à cela » le roi dit : Si nous avions le reſſentiment de » la religion, tel que nous le devrions avoir, » nous apporterions bien plus de révérence à ces » myſteres, que nous ne faiſons; car il faut croire » que depuis les paroles de la conſécration pro- » noncées, juſqu'à la communion, Jeſus-Chriſt » eſt toujours préſent ſur l'autel ».

pour partir, ſi dans le moment que je m'y préparois, une grande douleur que je ſentis dans le cou & dans la gorge, cauſée par mon ancienne bleſſure, ne m'avoit obligé de me mettre entre les mains des médecins, qui jugerent à propos de me faire prendre le bain dans ma chambre, trois matins de ſuite. Je ne portois aucune envie à tous ceux qui ayant pu demeurer pendant ce tems-là à Paris, couroient avec empreſſement voir la cérémonie qui s'y préparoit; l'intérêt ſi vif que Henri avoit paru y prendre, me l'avoit rendue preſqu'auſſi odieuſe qu'à lui-même. M. le comte de Soiſſons trouva qu'on y avoit manqué au cérémonial à ſon égard, & il prit ce prétexte pour ſe retirer de la cour mécontent (10).

---

(10) « On parloit diverſement de cette retraite. Une choſe eſt bien certaine, que S. M. » après lui accordé tout plein de choſes, contre » ſon gré, lui manda que ce qu'il lui avoit pro» mis, il le tiendroit; mais qu'il s'aſſurât auſſi » de n'avoir plus de part en ſes bonnes graces; » & que l'ayant contraint de lui accorder ce qu'il » ne vouloit point, il ne le verroit jamais de bon » cœur. Laquelle parole étant portée au comte, » il monta auſſi-tôt à cheval, & avec madame » la princeſſe ſa femme, ſe retira dans une de » ſes maiſons » : *Mém. pour ſervir à l'hiſt. de France, année* 1610.

La cérémonie ayant été suspendue, le vendredi 14 mai, jour bien malheureux! cet infortuné prince avoit destiné d'en passer une partie à conférer avec moi : c'étoit la derniere fois qu'il pouvoit le faire avant son départ. Je sais ce qu'il avoit à me dire. On avoit depuis peu fait courir malicieusement le bruit, que dans le tems qu'il paroissoit ainsi prêt à fondre sur la maison d'Autriche, avec l'appareil le plus formidable, il étoit, sous main, d'accord avec elle, non-seulement de ne pas passer plus avant, mais encore de trahir pour elle ses alliés, moyennant qu'elle consentît qu'il gardât pour lui-même Clèves & toute la succession qui avoit été le sujet de son armement. On y joignoit une seconde condition; c'étoit que l'Espagne lui remît entre les mains le prince & la princesse de Condé (11). Henri vouloit me rassurer

(11) « Le nonce se trouvant à la fin fort » pressé de S. M. (qui lui demandoit ce qu'on » pensoit à Rome & en Italie, de la guerre qu'il » entreprenoit) il répondit, que les plus avisés » avoient opinion que le principal sujet de ses » armes, étoit madame la princesse de Condé, » qu'il vouloit ravoir. Lors le roi, tout ému, en » colere, & jurant : Non, ventre-saint-gris, » mais un M..... Je la veux ravoir voirement, » & je la raurai; personne ne m'en peut empê-

contre un bruit ſi injurieux à ſa réputation. On lui avoit encore fait entendre, que je n'avois tant fait de difficulté de prendre la charge des vivres, que parce que je m'étois toujours flatté qu'il ſe porteroit de lui-même, & ſans que je l'en priaſſe, à ériger en ma faveur la charge de maréchal général de ſes camps & armées, en grand office de la couronne, & à me revêtir de cette dignité. Il eſt abſolument faux que j'aie jamais eu cette penſée. Les bontés & la confiance de ce grand roi, plus marquées encore dans les derniers jours de ſa vie, qu'elles ne l'avoient jamais été, me donnent la hardieſſe d'avancer, que ſi cela eût été, il n'auroit pas

» cher, non; pas même le lieutenant de Dieu en » terre » : *Mém. pour ſervir à l'hiſt. de France, année* 1610. Ces paroles n'empêchent pas qu'on ne doive regarder comme une calomnie, ce bruit que quelques écrivains ont cru trop légérement, que le principal objet de Henri IV, en commençant une guerre ſi importante, étoit de ſe faire rendre par l'Eſpagne, le prince ou plutôt la princeſſe de Condé; c'eſt ce qui n'a pas, ce me ſemble, beſoin de preuve. C'eſt une ſeconde accuſation, plus injuſte & plus calomnieuſe encore, que de dire que ce prince étoit d'accord avec l'Eſpagne, de ne pas pouſſer plus loin ſon deſſein, moyennant la ceſſion qu'elle lui feroit des états en litige.

voulu me mécontenter par le refus d'une faveur qui, quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas la plus considérable de celles que de lui-même il m'avoit offertes. J'ose encore assurer qu'il m'en jugeoit capable. Ce qui est demeuré incertain pour moi, c'est de savoir s'il a eu réellement, sans m'en rien faire connoître, cette bonne volonté pour moi, & s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite insinuation qu'on veut que mes ennemis lui aient faite, que ma résolution étoit prise de quitter tout-à-fait le soin des finances pour celui de la guerre, sitôt que je me verrois élevé à cette éminente dignité.

C'étoit donc, comme je le présume, pour me faire de nouvelles instances au sujet des vivres, que Henri envoya le vendredi, dès le matin, la Varenne, me dire que je le vinsse trouver aux Tuileries, où il avoit envie de se promener seul avec moi. La Varenne me trouva dans le bain; & voyant que je voulois en sortir pour faire ce que S. M. m'ordonnoit, il m'en empêcha, en me disant qu'il savoit, à n'en pouvoir douter, que le roi seroit venu lui-même à l'Arsenal, pour peu qu'il eût eu connoissance de l'état où j'étois, & qu'il me sauroit fort mauvais gré d'avoir ainsi

exposé ma ſanté, ſans aucune néceſſité. » Attendez, me dit-il, que j'aie eu le tems » de lui parler, & de vous rapporter ce » qu'il m'aura dit : je ne ferai qu'aller & » venir ». Il ne mit effectivement qu'une demi-heure à ſon voyage ; & voici ce qu'il me dit de la part de S. M. : « Monſieur, » le roi vous mande que vous acheviez de » vous baigner, & vous défend de ſortir » d'aujourd'hui, parce que M. du Laurens » lui a aſſuré que cela préjudicieroit à votre » ſanté ; qu'il a un petit voyage à faire dans » la ville, dont il vous parlera, mais que » demain (12) ſur les cinq heures du ma- » tin, il ſera ſans faute à l'Arſenal, pour » réſoudre toutes les affaires avec vous : car » il veut partir lundi, à quelque prix que » ce ſoit : qu'il a trouvé que ce que vous » lui avez dit au ſujet de ſon paſſage & de » tout le reſte de ſon deſſein eſt vrai, & » qu'enfin rien ne peut l'en détourner, que » le *défaut de votre perſonne, ou de la* » *ſienne* (ce ſont les termes dont il ſe ſervit.) » Il vous ordonne donc, continua la Va- » renne, de l'attendre demain en robe-de-

(12) Henri IV n'avoit en effet intention d'aller à l'Arſenal que le lendemain matin, il changea malheureuſement d'avis l'après-midi.

» chambre & en bonnet de nuit; afin que » vous ne vous trouviez pas incommodé de » votre dernier bain : il m'a même dit que » s'il vous trouve habillé, il se fâchera ». A quoi la Varènne ajouta encore de sa part, qu'il avoit suivi mon avis, en faisant partir la lettre écrite à l'archiduc; quoiqu'il ne vît dans cette démarche, qu'une formalité assez inutile, étant bien résolu, disoit ce prince, de s'en faire croire, d'une façon ou d'une autre. Mes domestiques m'ont dit qu'ils m'avoient tous remarqué, après que la Varenne fut sorti de chez moi, un fond de tristesse, dont ils ne comprirent point la cause, comme en effet elle n'en avoit aucune.

Je venois d'entrer dans ma garderobe, sur les quatre heures après midi, lorsque j'entendis Castenet, & après lui mon épouse, jetter un grand cri, & dans le même moment demander où j'étois, & toute ma maison retentir de cette douloureuse exclamation : « Ah, mon Dieu, tout est perdu : » la France est détruite ». Je sortis précipitamment déshabillé comme j'étois. « Ah! » Monsieur, me cria-t-on de toutes parts, » le roi vient d'être dangereusemenr blessé » d'un coup de couteau dans le côté ». Il me fut impossible d'en douter : car je vis dans le moment même arriver Saint-Mi-

chel (13), qui avoit presque été témoin du coup, & qui m'apportoit encore tout sanglant, le couteau qu'il s'étoit fait donner. « Ah! m'écriai-je en levant les yeux » & les mains au ciel dans une confusion » de sentimens inexprimable; voilà ce que » ce pauvre prince avoit toujours appré» hendé : O mon Dieu! ayez compassion » de lui, de nous & de l'état; c'en est fait, » s'il est mort : Dieu n'a permis un si cruel » accident, que pour déployer toute sa co» lere contre la France. Qu'elle va tomber » en d'étranges mains (14)! »

(13) Saint-Michel étoit l'un des gentilhommes ordinaires de S. M. qui avoit suivi ce prince. Il avoit déja mis l épée à la main pour tuer l'assassin, lorsque le duc d'Epernon lui cria, & aux valets-de-pied qui avoient la même pensée, qu'il y alloit de leur vie : qu'on s'assurât de sa personne ; mais qu'on se gardât bien de rien faire davantage. « Le duc se ressouvenoit, dit l'histo» rien de sa vie, du déplaisir qu'il avoit ressenti, » & du blâme qu'on avoit donné avec raison, » à ceux qui tuerent Jacques Clément », &c. *pag.* 238. P. Mathieu ajoute que Saint-Michel se contenta d'arracher le couteau des mains de Ravaillac : que le comte de Curson lui donna du pommeau de son épée à la gorge ; & que la Pierre, exempt des gardes, se saisit de lui & le mit entre les mains des valets-de-pied, qui le remirent à Montigny.

(14) Il semble que sur un fait aussi public

& aussi récent, que l'est l'assassinat de Henri IV, les histoires & mémoires du tems devroient montrer une parfaite conformité. Cependant une partie des écrivains contemporains ne conviennent entr'eux, ni sur le nombre des personnes qui étoient dans le carrosse de ce prince, lorsqu'il fut frappé, ni sur le nombre & la quantité des coups qu'il reçut, ni sur plusieurs autres circonstances moins essentielles. Je trouve que pour faire ce récit d'une maniere également fidéle & complette, il faut rapprocher & joindre ensemble MM. de Péréfixe, Mathieu de l'Etoile, le continuateur de M. de Thou, & le Mercure François, *année* 1610.

« La nuit de cette triste journée, S. M. ne » put jamais prendre aucun repos, & fut en con» tinuelle inquiétude. Le matin, s'étant levé, dit » qu'il n'avoit pas dormi, & qu'il étoit tout mal» fait; sur quoi M. de Vendôme supplia S. M. de » se vouloir bien garder, même ce jour, auquel » on disoit qu'il ne devoit pas sortir, parce qu'il » lui étoit fatal. Je vois bien, lui répondit le roi, » que vous avez consulté l'almanach, & oui parler » de ce fou de la Brosse, de mon cousin le comte » de Soissons : c'est un vieux fou ; & vous êtes » encore bien jeune & guères sage ; & sur ce, » le duc de Vendôme fut avertir la reine, qui » pria le roi de ne pas sortir du Louvre, le reste » du jour : à quoi il fit la même réponse » : *P. de l'Etoile.*

« S. M. alla ensuite ouir la messe aux feuil» lans, où ce misérable le suivit, en intention » de le tuer, & a confessé depuis, que sans la » survenue de M. de Vendôme, qui l'empêcha, il » eût fait son coup là-dedans » : *Ibid.*

« Fut remarqué que le roi avoit beaucoup » plus de dévotion que de coutume, & plus lon-

» guement se recommanda à Dieu ce jour même.
» La nuit qu'on pensoit qu'il dormoit, il se mit
» sur son lit à prier Dieu à deux genoux, & dès
» qu'il fut levé, s'étant retiré pour cet effet en son
» cabinet, pour ce qu'on voyoit qu'il y demeu-
» roit plus long-tems qu'il n'avoit accoutumé, fut
» interrompu; de quoi il se fâcha, & dit: ces gens-
» ci empêcheront-ils toujours mon bien »? *Ibid.*

« Après le dîner, le roi s'est mis sur son lit
» pour dormir; mais ne pouvant recevoir de som-
» meil, il s'est levé triste, inquiet & rêveur, &
» a promené dans sa chambre quelque tems, &
» s'est jetté de rechef sur son lit; mais ne pou-
» vant dormir encore, il s'est levé, & a demandé
» à l'exempt des gardes, quelle heure il est.
» L'exempt lui a répondu qu'il étoit quatre heu-
» res, & a dit: Sire, je vois V. M. triste & toute
» pensive, il vaudroit mieux prendre un peu l'air,
» cela la réjouiroit. C'est bien dit: eh bien, faites
» apprêter mon carrosse, j'irai à l'Arsenal voir le
» duc de Sully qui est indisposé, & qui se baigne
» aujourd'hui »: *Ibid.*

Mathieu rapportant ses discours avant & après son dîner: « Il ne se pouvoit, dit-il, tenir en
» place, & beaucoup moins couvrir ses irrésolu-
» tions; en la diverse agitation desquelles, il dit
» à la reine, qu'il ne savoit que faire: qu'il
» étoit en peine d'aller en l'Arsenal, parce qu'il
» se mettroit en colere. La reine lui dit sur cela,
» Monsieur, n'y allez point, envoyez-y; vous
» êtes en bonne humeur, & vous irez vous fâ-
» cher...... Il vint à la fenêtre, & portant la
» main sur son front, dit ces paroles: mon Dieu!
» j'ai quelque chose là-dedans qui me trouble
» fort...... Je ne sais ce que j'ai, je ne puis
» sortir d'ici..... Ravaillac entendant qu'il de-

» mandoit ſi ſon carroſſe étoit en bas, dit entre » ſes dents : *je te tiens, tu es perdu* » : *P. Mathieu.*

« Etant prêt d'y monter, arriva M. de Vitry, » qui lui demanda s'il plaiſoit à S. M. qu'il l'accompagnât. Non, lui répondit le roi : allez ſeulement où je vous ai commandé, & m'en rapportez réponſe. Pour le moins, Sire, repliqua » Vitry, que je vous laiſſe mes gardes. Non, » dit le roi : je ne veux ni de vous, ni de vos » gardes ; je ne veux perſonne autour de moi. » Entrant dans le carroſſe, & penſant, comme » il eſt à préſuppoſer, aux mauvaiſes prophéties » de ce jour, qu'on lui avoit voulu mettre en » la tête, demanda à l'un des ſiens, le quantiéme » du mois il étoit ; c'eſt le 13 ; Sire, non, dit un » autre, c'eſt le 14. Il eſt vrai, dit le roi, tu ſais » mieux ton almanach que ne fait pas l'autre ; & » ſe prenant à rire, entre le 13 & le 14, dit- » il : & ſur ces mots, fait aller le carroſſe » ; *l'Etoile.*

« Il dit au cocher : mettez-moi hors de céans. » Quand il fut devant l'hôtel de Longueville, il » renvoya tous ceux qui le ſuivoient On lui demanda encore une fois, où iroit le carroſſe. Il » dit : à la croix du Tiroir ; & quand il y fut, il dit : » au cimetiere S. Innocent. . . . . . Ravaillac demeura longuement au Louvre, aſſis ſur les » pierres de la porte, où les laquais attendent leurs » maîtres. Il penſoit faire ſon coup entre les deux » portes ; le lieu où il étoit lui donnoit quelque » avantage ; mais il trouva que le duc d'Epernon » étoit en la place où il jugeoit que le roi ſe devoit mettre » : *Mathieu.*

Ce prince étoit dans le fond du carroſſe, dont il voulut, pour ſon malheur, qu'on levât tous les

mantelets, parce qu'il faiſoit beau tems, & qu'il prenoit plaiſir à voir en paſſant, les préparatifs qu'on faiſoit par toute la ville pour l'entrée de la reine. Il avoit à côté de lui à ſa droite, le duc d'Epernon; les maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere droite; le duc de Montbazon & le marquis de la Force, proche de lui, à la portiere gauche; & ſur le devant, le marquis de Mirebeau & du Pleſſis-Liancourt, ſon premier écuyer. Vitry, capitaine de ſes gardes, étoit allé par ſon ordre au palais, pour hâter les préparatifs de l'entrée de la reine, & il avoit fait demeurer ſes gardes au Louvre, de maniere qu'il n'étoit ſuivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval, & de ſes valets-de-pied: *Péréfixe, Mathieu, l'Etoile, N. Rigaud. Ibid.*

Le carroſſe entrant de la rue S. Honoré dans celle de la Féronnerie, qui étoit alors fort étroite, & encore rétrécie par les boutiques adoſſées au mur du cimetiere des Innocens; un embarras, formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin, qui ſe préſenta à droite, & d'une autre chargée de foin, qui venoit à gauche, l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette rue vis-à-vis l'étude d'un notaire nommé Poutrain. Les valets-de-pied entrerent dans les charniers, pour rejoindre plus facilement le carroſſe au bout de la rue; il n'en reſta que deux à la ſuite du carroſſe, dont l'un s'avança, pour diſſiper l'embarras; & l'autre prit ce moment pour renouer ſa jarretiere: *Ibid.*

Ravaillac, qui avoit ſuivi le carroſſe depuis le Louvre, voyant qu'il étoit arrêté, & qu'il n'y avoit perſonne à l'entour, s'avança du côté où il avoit remarqué qu'étoit le roi, le manteau pendant ſur l'épaule gauche, & lui ſervant à cacher le couteau qu'il tenoit dans ſa main. Il ſe gliſſa

entre les boutiques & le carroſſe, ainſi que faiſoient ceux qui cherchoient à paſſer, & s'appuyant d'un pied ſur un des rais de la roue, de l'autre ſur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, & en porta un coup au roi, un peu au-deſſus du cœur, entre la troiſiéme & la quatriéme côte, dans le tems que ce prince étoit tourné vers le duc d'Epernon, liſant une lettre; ou, ſelon d'autres, penché vers le maréchal de Lavardin, auquel il parloit à l'oreille. Se ſentant frappé, Henri s'écria : *Je ſuis bleſſé;* mais dans l'inſtant même, l'aſſaſſin qui s'étoit apperçu que la pointe du couteau avoit été repouſſée par l'os de la côte, redoubla d'une ſi grande viteſſe, qu'aucun de ceux qui étoient dans le carroſſe, n'eut le tems de s'y oppoſer, ni même de l'appercevoir. Henri en hauſſant le bras, ne donna que plus de priſe à ce ſecond coup, qui porta droit dans le cœur, ſelon Péréfixe & l'Etoile, & ſelon Rigault & le Mercure François, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave, qui en fut coupée; ce qui faiſant jetter à ce malheureux prince, le ſang à gros bouillon, par la bouche & par l'ouverture de ſa bleſſure, lui ôta la vie, ſans qu'il pût faire autre choſe, que pouſſer un grand ſoupir; ou, comme le dit Mathieu, proférer d'une voix éteinte, ce peu de mots : *Ce n'eſt rien.* Le meurtrier paſſa juſqu'à frapper un troiſiéme coup, que le duc d'Epernon reçut dans ſa manche : *Ibid.*

L'opinion de l'auteur du Mercure François, eſt que Henri IV expira du premier coup : « Le » premier coup, dit-il, porta entre la cinquiéme » & ſixiéme côte, perça la veine intérieure, » vers l'oreille du cœur, & parvint juſqu'à la » veine cave, qui ſe trouvant percée, fit à l'inſ» tant perdre la parole & la vie à ce grand mo-

» narque ; quant au ſecond, il ne pénétra pas » avant, & n'effleura guères que la peau » : *Mercure François.*

L'écrivain qui nous a donné la vie du duc d'Epernon, penſe d'une façon bien plus ſinguliere. Il avance ſans aucune preuve, que le duc d'Epernon qui vit porter le ſecond coup, avança le bras pour le parer, & même qu'il le reçut en partie dans la manche de ſon habit, qui en fut percée. Il a ſans doute voulu faire honneur à ſon héros par ce trait ; mais je ne ſais s'il y penſoit bien, lorſqu'il ajoute tout de ſuite, que l'aſſaſſin, après ce ſecond coup, eut le tems d'en porter un troiſiéme, mortel comme le ſecond, & que le roi reçut à plein. Comment, ſi le duc d'Epernon apperçut aſſez le premier de ces deux coups, pour le détourner en partie, lui & les autres ne purent-ils pas empêcher le coup ſuivant ? Cet hiſtorien eſt donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé ; & ſi n'eſt ce qu'heureuſement pour lui, il eſt très-facile de le convaincre d'erreur, ſon rapport même pourroit devenir une accuſation contre le duc d'Epernon : *Vie du duc d'Epernon*, 2e *part. pag.* 238.

« Choſe ſurprenante ! Nul des ſeigneurs qui » étoient dans le carroſſe, n'a vu frapper le roi, » & ſi ce monſtre d'enfer eut jetté ſon couteau, » on n'eut ſu à qui s'en prendre ; mais il s'eſt » tenu là comme pour ſe faire voir, & pour ſe » glorifier du plus grand des aſſaſſinats ». Péréfixe dit la même choſe, & ce ſentiment eſt plus conforme au caractere dont on nous repréſente Ravaillac, que ce que dit le continuateur de M. de Thou, que ce fut l'agitation & le trouble de ſon eſprit qui l'empêcherent de s'enfuir, de ſe cacher, ou de laiſſer tomber le poignard. « Il con-

»feſſa,

» fessa, dit au contraire Mathieu, qu'il donna » dans le corps du roi comme dans une botte de » foin » : *l'Étoile. Ibid.*

« Les six seigneurs qui étoient dans le carrosse, » en descendirent incontinent; les uns s'empressant » à se saisir du parricide, & les autres autour du » roi; mais un d'entr'eux voyant qu'il ne parloit » point, & que le sang lui sortoit par la bou- » che, s'écria : *le roi est mort.* A cette parole il » se fit un grand tumulte, & le peuple qui étoit » dans les rues, se jettoit dans les boutiques les » plus proches, les uns sur les autres avec pareille » frayeur, que si la ville eût été prise d'ennemis. » Un des seigneurs (le duc d'Epernon), soudain » s'avisa de dire que le roi n'étoit que blessé, & » qu'il lui avoit pris une foiblesse. On demande » du vin, & tandis que quelques habitans se di- » ligentent d'en aller querir, on abat les por- » tieres du carrosse, & on dit au peuple que le » roi n'étoit que blessé, &qu'ils le remenoient vîte- » ment au Louvre pour le faire panser » : *Mercure François. Ibid.*

« Je courus lors comme un insensé, & pris le » premier cheval que je trouvai, & m'en vins à » toute bride au Louvre. Je rencontrai devant » l'hôtel de Longueville, M. de Belancourt qui » revenoit du Louvre, & me dit : *il est mort.* » Je courus jusqu'aux barrieres, que les gardes » Françoises avoient occupées, & celles Suisses, » les piques baissées, & passâmes, M. le Grand » & moi, sous les barrieres, & puis courûmes au » cabinet du roi, où nous le vîmes étendu sur » son lit, & M. de Vic, conseiller d'état, assis » sur le même lit, qui lui avoit mis sa croix de » l'ordre sur la bouche, & lui faisoit souvenir de » Dieu. Milon, son premier médecin, étoit à la

» ruelle, pleurant, & des chirurgiens qui vou-
» loient le panſer ; mais il étoit déja paſſé, bien
» vîmes-nous une choſe, qu'il fit un ſoupir, ce
» qui en effet n'étoit qu'un vent qui ſortoit. Alors
» le premier médecin cria : *ah ! c'en eſt fait,*
» *il eſt paſſé.* M. le Grand, en arrivant, ſe mit
» à genoux à la ruelle du lit, & lui tenoit une
» main qu'il baiſoit, & moi, je m'étois jetté à
» ſes pieds, que je tenois embraſſés, pleurant
» amérement. M. de Guiſe arriva lors auſſi, qui
» le vint embraſſer » : *Mém. de Baſſompierre,*
tom. I, pag. 297.

« La reine reçut dans ſon cabinet cette triſte
» nouvelle, & toute émue, en ſortit incontinent
» pour aller voir celui qu'elle honoroit le plus
» en ce monde, privé de vie. Mais M. le chan-
» celier, qui étoit lors au conſeil, où pareil avis
» étoit venu, étant monté vers elle, la rencon-
» tra à la ſortie, & l'arrêta. Elle, dès qu'elle
» le vit, lui dit : *hélas ! le roi eſt mort.* Lui, ſans
» faire ſemblant d'aucune émotion, lui répartit :
» *V. M. m'excuſera, les rois ne meurent point en*
» *France.* Puis l'ayant priée de rentrer dans ſon ca-
» binet, il lui dit : il faut regarder que nos pleurs
» ne rendent nos affaires déplorables ; il les faut
» réſerver à un autre tems. Il y en a qui pleurent,
» & pour vous & pour eux ; c'eſt à V. M. de
» travailler pour eux & pour vous : nous avons
» beſoin de remedes, & non de larmes » : *Mer-*
cure François. Ibid.

« A cinq heures du ſoir, il n'y avoit qu'au
» Louvre qu'on ſut certainement la mort du roi,
» dans le quartier même de la Féronnerie, où
» il avoit été tué, on croyoit qu'il avoit été
» bleſſé ſeulement. Ce bruit parvint aux Auguſ-
» tins avant la fin de l'audience ; le bruit, le

» murmure qui augmentoient chaque inſtant, par » les gens qui ſe rendoient dans la cour, qui eſt » devant la ſalle de la grand'chambre, parvint » bientôt juſqu'aux oreilles de M. de Blancmeſnil, » deuxiéme préſident de la grand'chambre, & » actuellement tenant l'audience en icelle. A ce » bruit il ſe leva comme pour recueillir les avis ſur » la cauſe qui ſe plaidoit; mais au lieu de parler de » la cauſe, il remontre à la chambre l'importance » de ce bruit, qui ne pouvoit être, ſans qu'il fût » arrivé quelque funeſte accident, les diſpoſe à » lever le ſiége & rompre l'audience; ce qui fut » exécuté..... On envoya querir ſur le champ » MM. les gens du roi. Dès qu'ils furent arrivés, » ils furent députés pour aller au Louvre, pour » apprendre l'état des affaires & la volonté du » roi..... D'un autre côté, les princes, ducs » & grands ſeigneurs qui étoient à Paris, s'étoient » rendus en hâte au Louvre pour ſervir le roi. » Le ſieur de Vitry eut ordre d'aſſembler tous » les enfans du roi en une chambre, & ſur-tout » le roi à préſent régnant, & que perſonne n'eût » à approcher d'eux. Les ducs de Guiſe & d'Eper- » non furent chargés de faire monter à cheval le » plus de nobleſſe qu'il ſe pourroit, & aller par » toute la ville dire que le roi n'étoit point mort, » mais ſeulement bleſſé. Le Jay, lieutenant civil, » & Sanguin, prévôt des marchands, eurent or- » dre de faire fermer les portes de la ville, de » s'emparer des clefs, de prendre tous leurs offi- » ciers, d'empêcher toutes émotions & attroupe- » mens... Les gardes qui étoient dans les faux- » bourgs, eurent ordre de ſe venir placer ſur le » Pont-neuf, dans la rue Dauphine & aux en- » virons des Auguſtins; afin d'inveſtir le parle- » ment, & le contraindre, s'il falloit, de déclarer

» la reine régente..... Les gens du roi revenus » du Louvre, trouverent aux Auguſtins M. le » premier préſident, qui s'y étoit fait porter en une » chaiſe ; auquel, & aux chambres aſſemblées, » ayant confirmé la mort de S. M. ils commen- » cerent à délibérer ſur la réquiſition faite par » les gens du roi. Lors ſont entrés dans la grand- » chambre, M. de Guiſe & M. d'Epernon, en- » voyés par la reine, pour voir ce qui ſe paſſe- » roit », &c. *l'Etoile*, *Péréfixe*. *Ibid.*

« Vers les neuf heures du ſoir du même jour, » un grand nombre de ſeigneurs alloient par la » ville, & diſoient en paſſant : voici le roi qui » vient ; il ſe porte bien, Dieu merci. Comme » il étoit nuit, le peuple croyant que le roi étoit en » cette compagnie, ſe mit à crier à force : *vive le* » *roi*. Ce cri s'étant communiqué d'un quartier » à l'autre, toute la ville retentit de *vive le roi*. » Il n'y avoit que les quartiers du Louvre & des » Auguſtins où l'on ſut la vérité ». *Ibid.*

« Le ſoir on panſa le corps du roi, & lava » avec la même cérémonie, que s'il eût été en » vie. M. du Maine lui donna ſa chemiſe, M. le » Grand ſervit, & l'on me commanda de ſervir, » & repréſenter la place de M. de Bouillon » : *Mém. de Baſſompierre*. *Ibid.*

« Le ſamedi 15 du mois de mai, le corps du roi » fut ouvert en préſence de vingt-ſix médecins » ou chirurgiens, qui lui trouverent toutes les » parties ſi bien conditionnées, qu'il auroit pu » vivre encore trente ans, ſelon le cours de la » nature..... Son cœur étoit petit, mais gros » & ſerré, & merveilleuſement ſain » : *l'Etoile*. *Ibid.*

« C'étoit le plus épais eſtomac, au rapport des » médecins & chirurgiens, que l'on ait vu. Il

» avoit le poumon gauche un peu attaché aux
» côtes » : *Baſſompierre. Ibid.*

« Ses entrailles furent envoyées dès l'heure
» même à Saint-Denis, ſans aucune cérémonie.
» Les PP. jéſuites demander le cœur, & le por-
» terent à leur égliſe de la Flèche. Le corps em-
» baumé dans un cercueil, couvert d'une bierre
» de bois, avec un drap d'or par-deſſus, fut
» mis dans la chambre du roi, ſous un dais, avec
» deux autels aux deux côtés, ſur leſquels on
» dit la meſſe dix-huit jours durant, puis il fut
» conduit à Saint-Denis », &c. *Péréfixe. Ibid.*

Voyez dans les mêmes hiſtoriens, pluſieurs autres détails intéreſſans, tant ſur ce qui ſe paſſa dans le parlement, & en différens endroits de Paris, que ſur les cérémonies funébres obſervées en cette occaſion. Conſultez auſſi ſur ce dernier article les mſſ. r. *vol. 9261.*

Les Mémoires du tems nous préſentent ici une infinité de remarques & d'anecdotes curieuſes ſur l'aſſaſſinat de Henri IV, que nous ne pouvons nous diſpenſer d'ajouter au texte de nos Mémoires. Leur nombre ſeul & leur diverſité m'embarraſſent : car pour ce qui eſt des perſonnes auxquelles elles ont rapport, qui ſont les jéſuites, le duc d'Epernon & pluſieurs des principaux ſeigneurs du royaume, la marquiſe de Verneuil & le parti qu'on ſuppoſe qu'elle conduiſoit, les officiers de la maiſon de la reine, &c. bien loin que tout cela puiſſe faire tort à leur mémoire, on conviendra ſans peine que leur intérêt demande qu'on ne ſupprime ni ne déguiſe aucun de ces traits : puiſque toute l'application & la malignité de leurs ennemis n'ayant pu venir à bout d'en vérifier clairement un ſeul, il en réſulte que ce ſont autant de calomnies inventées par des gens oiſifs & méchans.

Une ſeule remarque générale & applicable à tous, ſuffit pour en convaincre ; c'eſt que Ravaillac n'a jamais accuſé ni même donné lieu de ſoupçonner aucune de ces perſonnes : qu'il a toujours ſoutenu au contraire, que perſonne n'a eu connoiſſance de ſon deſſein, & qu'il ne l'avoit formé, que parce qu'il avoit entendu dire que le roi vouloit faire la guerre au pape. C'eſt ſur quoi il ne varia jamais. Il parla à la queſtion, comme il avoit fait ſur la ſellette. Les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage. Il proteſta, il le répéta ſur l'échafaud, qu'il n'avoit eu ni confident, ni complice. « Il ſe retourna » (Ravaillac prêt à expirer) vers ſon confeſſeur, » & le pria de lui donner l'abſolution, parce » qu'il n'en pouvoit plus : ce que le confeſſeur » lui ayant refuſé, diſant que cela leur étoit défendu » pour le crime de leze-majeſté au premier chef, » tel qu'étoit le ſien, s'il ne vouloit réveler ſes » complices ; donnez-la moi, dit Ravaillac, à con- » dition qu'au cas que ce que je vous ai pro- » teſté n'avoir de complices, ſoit vrai : je le » veux, répondit le confeſſeur, à cette condition » voirement, & qu'au cas qu'il ne ſoit ainſi, » votre ame au ſortir de cette vie s'en va droit » à tous les diables ; je l'accepte & la reçois, » dit Ravaillac, à cette condition, & ce fut la » derniere parole qu'il dit à MM. de Fillesac & » Gamache, tous deux hommes de bien, & des » plus ſuffiſans de la Sorbonne ». Paroles très-remarquables, venant de celui de tous ces écrivains, qui s'eſt montré le plus libre & le plus envenimé : *Mém. pour ſervir à l'Hiſtoire de France, pag.* 323.

Je commence après cette remarque déciſive, par ce qui regarde les jéſuites, ceux de tous qui

ont été le moins ménagés, & que notre auteur va attaquer les premiers, au commencement du Livre ſuivant, quoiqu'il ne les nomme pas : & je crois être encore obligé de rapporter avant tout, un aveu ſingulier dans un homme, grand critique, qui fait profeſſion de ne pas craindre la ſociété, & de n'épargner perſonne : « J'ai eu la cu- » rioſité, dit-il, de lire ce que les jéſuites ont » répondu aux accuſations de leurs ennemis ; ce » qu'on leur a repliqué ; ce qu'ils ont repliqué » eux-mêmes, & il m'a paru qu'en pluſieurs » choſes, leurs accuſateurs demeuroient en reſte. » Cela me fait croire qu'on leur impute beaucoup » de choſes, dont on n'a aucunes preuves ; mais » que l'on croit facilement à l'inſtigation des pré- » jugés. On ne trouve en effet rien de ſolide ni » de prouvé dans la déclamation de Morizot & » d'une infinité d'autres écrivains anonymes » : *Bayle, lettres choiſies, tom. 1, lettre 230.*

Entrons dans le détail, par la diſcuſſion des paroles attribuées à un jéſuite, parlant à Ravaillac : *mon ami, n'accuſez pas les gens de bien.* « Le » P. Cotton même y alla, qui lui dit qu'il re- » gardât bien *d'accuſer des innocens ;* parole qui » ne tomba pas à terre : puis il eût bien voulu » perſuader, s'il eut pu, qu'il eût été huguenot ; » lui diſant que jamais on ne lui perſuaderoit qu'il » pût tomber en l'eſprit d'un catholique Romain, » de perpétuer un ſi mauvais acte ; mais celui-ci » ſe moqua dudit P. Cotton, bien que jéſuite, » comme des autres, leſquels il renvoyoit plai- » ſamment : vous ſeriez bien étonnés, diſoit-il » à qui lui demandoit des nouvelles, ſi je diſois » que ce fût vous qui me l'auriez fait faire : il » ne le dit pas au P. Cotton ; car en lui, tout » méchant qu'il étoit, reſtoit encore quelque ſcru-

» pule de conſcience, pour ne point ſcandaliſer » les freres de la ſociété » : *Journal du regne de Henri IV, année* 1610.

Pierre Mathieu, dans l'hiſtoire particuliere qu'il a compoſée de la mort de Henri IV, *art.* 4, *pag.* 116, dit : « que la reine jugeant que ſi ce mi- » ſérable Ravaillac pouvoit être conduit au re- » pentir de ſon crime, il diroit plus librement ce » qui l'auroit induit à le commettre, trouva bon » qu'il fût viſité par des docteurs & religieux, qui » miſſent ſon ame en telle diſpoſition, qu'elle » appréhendât plus les tourmens éternels que les » temporels ». Le P. Cotton pouvoit être du nombre de ces religieux ; mais l'auteur ne le nomme pas en particulier, & ne fait nulle mention des paroles qu'on lui attribue ; il ne dit pas que ce pere en abordant Ravaillac, l'ait appellé *mon ami.* Le P. d'Orléans d'ailleurs ne dit pas un ſeul mot de ce fait, dans la vie du P. Cotton, où il étoit naturel d'en parler ; & où il eſt entré dans un auſſi grand détail, par rapport à ce pere, que Mathieu a traité toutes les circonſtances de la mort de Henri IV.

« On remarqua deux choſes, dit Mézerai, dont » le lecteur tirera telle conſéquence qu'il lui plai- » ra : l'une, que lorſqu'on l'eut pris (Ravaillac), » on vit venir ſept ou huit hommes, l'épée à la » main, qui diſoient tout haut, qu'il falloit le » tuer ; mais ils ſe cacherent auſſi-tôt dans la » foule ; l'autre, qu'on ne le mit pas d'abord en » priſon, mais entre les mains de Montigny, & » qu'on le garda deux jours dans l'hôtel de Retz, » avec ſi peu de ſoin, que toutes ſortes de gens » lui parloient ; entr'autres, un religieux qui avoit » de grandes obligations au roi, l'ayant abordé, » & l'appellant, *mon ami*, lui dit qu'il ſe don-

» nât de garde d'accuser les gens de bien ». Mézerai a pris apparemment la premiere de ces remarques de P. Mathieu, qui dit que ce fut le baron de Courtaumer, qui mettant l'épée à la main contre ce gros de dix ou douze hommes, les obligea de se perdre dans la presse. Mais je ne vois pas quelle conséquence il y a à tirer du premier des deux faits, rapportés par Mézerai; sinon, que des hommes transportés de colere & de douleur, à cause de la mort du meilleur des rois, ont pu d'abord vouloir faire périr l'assassin sous leurs coups. Pour le second fait, après ce que nous en venons de dire dans la remarque supérieure, il doit du moins paroître bien hasardé; supposé que par le religieux qui avoit de grandes obligations au roi, l'auteur ait voulu faire entendre le P. Cotton. Enfin, si ce pere a vu en effet Ravaillac, s'il lui a dit : *mon ami, n'accusez pas les gens de bien;* que conclure d'une expression de douceur & de charité, qui ne présente par elle-même, ni directement ni indirectement, rien d'odieux à l'esprit? *Abr. Hist. Chron. tom.* 3, *pag.* 1450.

Voici ce qu'on trouve encore en différens endroits, à cette occasion, contre les jésuites. « Le » P. d'Aubigny, qui avoit confessé Ravaillac, fut » interrogé particuliérement par le premier pré- » sident, sur le secret de la confession; mais il » n'en put tirer autre chose, sinon, que Dieu » qui avoit donné aux uns le don des langues, » & aux autres le don de prophétie, de révéla- » tion, &c. lui avoit donné le don d'oubliance » des confessions; au surplus, ajouta-t-il, nous » sommes religieux, qui ne savons ce que c'est » que le monde; qui ne nous mêlons & n'enten- » dons rien aux affaires d'icelui. Je trouve au

» contraire, repliqua le premier préſident, que » vous en ſavez aſſez, & ne vous en mêlez que » trop, & ſi vous n'en euſſiez pas été plus que » vous dites, tout ſe fût mieux paſſé » : *Mém. pour l'Hiſt. de Fr. ibid. pag.* 320 & 321.

Ce qu'on vient de lire touchant le P. d'Aubigny, eſt ſans doute le plus fort de tous les traits qu'on a avancés contre les jéſuites. On ſait que Ravaillac ayant dépoſé qu'il connoiſſoit ce jéſuite; qu'il avoit aſſiſté à ſa meſſe; qu'il lui avoit fait part des viſions de ſon imagination troublée, &c. il fut confronté avec ce pere, qui ſoutint en face à Ravaillac, qu'il ne l'avoit jamais vu, & que ce qu'il avançoit, étoit de purs menſonges. Le Mercure François, beaucoup plus croyable que tous les écrivains que nous venons de citer, parce qu'il parle de toute cette affaire avec tant de détail & de netteté, qu'on diroit qu'il a entre les mains toutes les piéces du procès : le Mercure François, dis-je, après avoir rapporté les circonſtances de cette confrontation, ajoute : « Le P. d'Aubigny dit à Ravaillac, qu'il étoit fort méchant, » & qu'après avoir fait un ſi méchant acte, il ne » devoit accuſer perſonne à faux : ains ſe con» tenter de ſes péchés, ſans être cauſe de cent » mille autres qui arriveroient. Ravaillac admo» neſté s'il veut reprocher le P. d'Aubigny, le » faire préſentement, a dit que non, & qu'il le » tenoit pour homme de bien, bon religieux, » & le vouloit croire. Pareillement ledit d'Aubi» gny averti reprocher, & de l'ordonnance qu'il » n'y ſeroit plus reçu, ſi préſentement il ne le » faiſoit, a dit qu'il ne vouloit alléguer d'autres » reproches, ſinon que c'étoit un méchant, qui » mentoit impudemment » : *Mercure François, année* 1610.

Le ſilence de Ravaillac, après de ſemblables paroles, peut paſſer pour une conviction de la calomnie. Il faudroit voir ce morceau entier du procès de Ravaillac, dans le livre même. Mathieu dit que ce fut Servin, avocat du roi, qui interrogea le P. d'Aubigny. Selon cet hiſtorien, le P. d'Aubigny répondit en effet : « que depuis que » par la diſpoſition de ſes ſupérieurs, il avoit » quitté les prédications pour s'adonner aux con- » feſſions, Dieu lui avoit fait cette ſinguliere grace, » d'effacer incontinent de ſa mémoire, tout ce » qu'on lui diſoit ſous le ſceau de la confeſſion ». Mais c'eſt tout ce que cet écrivain en rapporte, ſans faire nulle mention de replique maligne de la part de l'avocat du roi, quelqu'ennemi qu'il fût des jéſuites, & il mérite ſans doute d'être cru, plutôt que les Mémoires pour l'Hiſtoire de France, parce qu'il étoit contemporain, & qu'il s'intéreſſoit très-particuliérement à la mémoire de Henri IV, qui l'avoit honoré de ſes bonnes graces. Paſquier, grand ennemi des jéſuites, en ne les accuſant de rien, montre aſſez qu'il les croit innocens : *Hiſtoire de Henri IV. Ibid. Lettres de Nicolas Paſquier.*

« Le dimanche 23 mai, le P. Portugais, cor- » delier, avec quelques curés de Paris, entr'autres » ceux de S. Barthelemi & de S. Paul, en paroles » couvertes, & toutefois intelligibles, taxerent les » jéſuites, comme complices de l'aſſaſſinat du » roi ; les arguant par leurs propres écrits & li- » vres, nommément ceux de Mariana & de Be- » canus..... Il fut auſſi propoſé, dit encore ſur » ce ſujet le même auteur, de défendre les chaires » publiques aux jéſuites. On ſe contenta de faire » brûler le livre de Mariana ; comme il fut ce » jour, mardi 8 juin, par la main du bourreau,

» devant l'église de Notre-Dame. Ce livre soutient appertement le fait de frere Clément, & » a été imprimé en deux façons; l'un, en petit » *in-folio*, l'autre *in-octavo*. Dans le premier, » il appelle ce frere, *Æternum Galliæ decus;* » lesquels trois mots sont ôtés du second que j'ai » : *Mém. pour l'Hist. de Fr. Ibid. pag.* 325.

Si tou les auteurs qui avoient écrit dans les principes de Mariana & Becanus, devoient être taxés d'avoir contribué à la mort du roi, « il falloit faire le procès à Jean Petit, docteur de » Sorbonne, dont le concile de Constance avoit » réprouvé les sentimens; au célebre Jean Ger- » son, à Jacques Almain, à Richer, à Jean Bou- » cher, de la même maison & société. Ignore-t-on » que la Sorbonne s'assembla extraordinairement » pour procéder à l'apothéose de Jacques Clément, » assassin de Henri III, & que parmi tant de doc- » teurs qui se trouverent à cette assemblée, il n'y » eut que le maître Jean Poitevin, qui s'y op- » posa? Une haine furieuse éteignoit dans ces mal- » heureux tems les lumieres les plus naturelles: » & quelque révoltante que soit la doctrine qui » enseigne qu'il est quelquefois permis de tuer » les rois, quelqu'opposée qu'elle soit à l'écriture » & à la raison, elle étoit, à la honte de la rai- » son & de la religion, la doctrine dominante. Ma- » riana, jésuite Espagnol, dans un livre intitulé : » *de rege & regis institutione*, tient en effet qu'il est » quelquefois permis de tuer les tyrans; quoiqu'il » enseigne d'ailleurs, qu'un prince légitime ne » peut être tué par aucun particulier, de son » autorité privée. Les ennemis des jésuites avan- » çoient, que Ravaillac y avoit pris ses premieres » leçons, qu'il n'avoit que trop pratiquées. Il est » cependant certain qu'il n'avoit jamais lu le livre

» qu'il ne connoiſſoit guères, & qu'il ne ſavoit pas » aſſez de latin pour l'entendre ; mais la paſſion » ne fait pas tous ces raiſonnemens. Pour empê- » cher que la témérité de quelques écrivains ne » ſuſcitât dans la ſuite une pareille affaire à tout » le corps des jéſuites, le pere Aquaviva défen- » dit dès le 8 juillet, ſous peine d'excommuni- » cation & de ſuſpenſion des miniſteres ſacrés, » à tous les ſujets de la compagnie, de rien dire ou » écrire qui pût autoriſer en aucune façon & ſous » aucun prétexte le parricide des rois, que la loi de » Dieu, dit-il, ordonne d'honorer & de reſpecter, » comme perſonnes ſacrées, que la main du Sei- » gneur a placées ſur le trône » : *Mém. Chr. & Dogm. tom.* 1, *pag.* 115, *& ſuiv.*

Ce qui eſt dit ici de Mariana, convient également à Becan, & je ne vois, à bien parler, qu'une ſeule de ces accuſations, dans le cas d'avoir été faite avec quelque vraiſemblance ; c'eſt celle que l'on tire du livre de ce jéſuite Eſpagnol, condamné par le parlement, comme étant capable d'armer les ſujets contre leurs ſouverains. Mais que conclure enfin contre les jéſuites de France, & ſur un fait, du livre d'un étranger déja condamné comme très-pernicieux, dès l'année 1606, par les jéſuites eux-mêmes ?

« Le P. Cotton étant entré en conférence, ſous » la permiſſion de la reine, qui deſiroit l'accorder » avec l'abbé du Bois, ennemi déclaré de lui & » des jéſuites, y étant demeurés cinq heures en- » tieres au logis de M. le lieutenant civil, ſans » ſe pouvoir accorder : finalement ledit P. Cotton, » pour le ſurprendre, lui auroit demandé s'il pen- » ſoit que les jéſuites euſſent fait mourir le feu » roi, & s'il croyoit qu'il l'eût tué. Non, lui » répondit l'abbé du Bois ; car ſi je le croyois,

» je vous ſauterois, dit-il, tout à cette heure » (jurant une bonne mort-dieu d'abbé) à la gorge, » & vous étranglerois, & vous jetterois par ces » fenêtres. Puis il lui demanda ſi les jéſuites » n'étoient point catholiques; comme le diable, » dit-il » : *Journal du regne de Henri IV, par l'Etoile, pag.* 233.

« Il y eut priſe ce jour (mardi 25 mai), entre » M. de Lomenie & le P. Cotton, en plein con- » ſeil; auquel Lomenie dit que c'étoit lui voi- » rement qui avoit tué le roi, & la ſociété de » ſes jéſuites. Et ſur ce que ceux du conſeil lui » dirent qu'il apportât un peu plus de modéra- » tion; dit que le regret qu'il avoit de la mort de » ſon trop bon maître, lui pouvoit bien cauſer » un peu de paſſion en paroles; mais qu'il ne » parloit qu'en préſence de la reine. En même » tems Béringhen en eut à de Lorme, premier » médecin de la reine, qui ſoutenoit les jéſuites, » & lui en dit autant » : *Ibid. pag.* 260.

Eſt-il étonnant que dans la vivacité & la colere, dans des momens où on ſe laiſſe aller à ſes inimitiés, à ſes préventions, à ſes préjugés, on ſe répande en paroles piquantes, en invectives, qu'on ne ſauroit prouver? On avance bien des diſcours qu'on ne croit point & qu'on déſavoue intérieurement, quand on eſt de ſens raſſis.

Jean du Bois, abbé de Beaulieu, ayant été obligé peu de tems après, de ſortir du royaume, fut arrêté à Rome, & mis à l'inquiſition, à la pourſuite, ſoit des jéſuites, ſoit du procureur général des céleſtins; car il avoit d'abord été céleſtin, & l'on veut qu'il ſoit ſorti de cet ordre ſans rendre compte des deniers qu'il avoit eus entre les mains. Enſuite il avoit porté les armes & ſervi avec diſtinction Henri III, qui l'appelloit l'*empereur des*

moines. Après cela il reprit l'habit eccléſiaſtique, & ſe rendit célebre par ſes prédications. Quoi qu'il en ſoit, il fut détenu dans les priſons juſqu'en 1626, qui eſt l'année où il mourut, peu de jours après que le pape Grégoire XV lui eut rendu la liberté : *Mém. pour l'Hiſt. de France; Mercure François, & Moreri.*

L'Etoile fait tenir à la Varenne un diſcours bien ſingulier aux jéſuites, à ſon retour de la Flèche, où il les avoit accompagnés lors de la cérémonie du tranſport du cœur de Henri IV, en l'égliſe de ces peres; & après leur avoir donné à dîner à tous, au nombre de vingt-quatre. « Au reſte, leur dit-il, à la ſuite d'autres paroles déja très-fortes, » je ne vous célerai point qu'il court » ici un bruit mauvais & ſourd, qui eſt venu » à mes oreilles, & qu'on m'a voulu faire croire, » qu'il y avoit aucuns d'entre vous, fauteurs & » complices de ce malheureux coup & aſſaſſinat » du feu roi. Je n'en ai rien cru; mais ſi tant » eſt que j'en découvriſſe quelque choſe, je vous » déclare que je vous enverrai tous prendre les » uns après les autres, & vous ferai étrangler » dans mon écurie. Voilà la harangue de la Va- » renne aux jéſuites : mais il eſt bien tems, di- » ſoit-on, de fermer l'étable quand les chevaux » s'en ſont allés » : *Ibid. pag.* 176.

Comme ce diſcours de la Varenne ne ſe trouve point dans les bons auteurs de ſon tems, on doit le regarder comme un de ces contés faits en l'air, qui ne ſont propres qu'à amuſer la populace, & à ſatisfaire les préventions d'un ennemi, pour qui tout ce qui eſt conforme à ſa paſſion, devient raiſon & vérité.

Le même auteur, en parlant du prévôt de la maréchauſſée de Pluviers, dit qu'il avoit deux fils

jésuites, & veut encore qu'on en tire contre ces peres, des conséquences de complicité. Mais il est évident qu'on ne peut, ni plus mal raisonner, ni plus mal conclure, que fait cet écrivain, dans le fait du prévôt de Pluviers. Les jésuites se fussent-ils entendus avec ce prévôt, parce qu'il avoit deux fils jésuites, il ne s'ensuivroit pas qu'ils eussent contribué au crime de Ravaillac; à moins qu'on ne prouvât, ce qui est impossible, que le prévôt s'étoit pendu, de peur de tomber entre les mains de la justice, pour avoir travaillé de concert avec les jésuites à inspirer à Ravaillac son détestable attentat. Mais cette insigne calomnie se trouve solidement réfutée par le Mercure François. Après avoir remarqué que tout ce qui est avancé contr'eux sur ce sujet, est tiré de l'Anti-Cotton, du remercîment des beurrieres, & semblables écrits : « Ils se devroient, » dit-il, accorder en leurs satyres, puisqu'ils » sortent d'une même boutique. De ces deux li- » vres-ci, le premier n'a été imprimé qu'à la » mi-septembre, & l'autre sur la fin d'octobre, » & toutefois on a cru que ce prévôt s'étoit pen- » du, parce qu'on lui avoit trouvé des coins, & » qu'il étoit faux-monnoyeur, & pour d'autres » péchés prévôtables dont il ne pouvoit éviter la » mort, & non pour l'accusation susdite, que » l'on tient lui avoir été suscitée par ses enne- » mis », &c. *Merc. Fr. ann.* 1610.

Cette remarque, qu'on n'alléguoit rien en ce tems-là contre les jésuites, qui ne fût pris dans des libelles très-méprisables, pourroit seule servir d'une excellente réponse à toutes les autres calomnies de cette nature, & l'on n'en doutera point après un mot qui est peut-être échappé à l'un des plus furieux adversaires qu'ait eus cette société. « L'anti-jésuite, dit-il, paroissoit lors, & hors

» les injures, il n'y faut rien chercher. L'au-
» teur eſt Boneſtat, jeune homme; le facteur de
» la Guillemot en fut priſonnier. Parut auſſi le
» Catholicon de Saumur, marchandiſe mêlée »:
Lettre. Ibid.

« La Barilliere, qui eſt un peu libre en paro-
» les, ayant rencontré ces jours paſſés deux jé-
» ſuites: Meſſieurs, leur dit-il, je crois que
» vous êtes jéſuites: il y a là un marchand de
» Châtelleraut, qui a de bons couteaux, & de
» toutes ſortes; je ne ſais s'il n'y en auroit point
» quelqu'un qui vous fût propre ». Ce n'eſt point
là une preuve, mais un bon mot qui peut plaire,
moins parce qu'il eſt vrai, que par le tour de ma-
lignité & de plaiſanterie qui peut le faire goûter:
Mém. pour l'Hiſt. de Fr. Ibid. pag. 353.

« Divray, greffier de la cour, dit le lendemain
» à un de mes amis, que comme on reconduiſoit
» cette demoiſelle (la Coman, dont il a été
» parlé ci-deſſus), de devant Meſſieurs, elle lui
» dit: j'ai révélé en confeſſion aux jéſuites tout
» ce que je ſavois de cette menée; mais ils m'ont
» conjurée de n'en point parler ». Comment le
diſcours de la Coman n'a-t-il pas eu de ſuite
par rapport aux jéſuites? Pourquoi les bons au-
teurs du tems, qui ſont entrés dans le plus grand
détail, n'en parlent-ils point? *Ibid. pag.* 358.

Il n'eſt pas plus difficile de réfuter les citations
ſuivantes, contre les différentes perſonnes que nous
avons annoncées. Elles portent même leur réfu-
tation avec elles, en ce qu'elles comprennent dans
une même accuſation des perſonnes, non-ſeule-
ment ſans liaiſon d'amitié ni d'intérêt entr'elles,
mais encore ennemies déclarées, & connues pour
telles; je veux dire la reine, la marquiſe de Ver-
neuil & leurs partiſans. Nous croyons par cette

raiſon pouvoir nous abſtenir de joindre à chaque citation des réflexions qui groſſiroient inutilement ces notes, & que tout lecteur judicieux ſera de lui-même.

« Le Dimanche de devant le vendredi que le » roi fut tué, qui étoit le 9 mai, ce ſoldat (mé- » chant garnement, qui avoit été prêtre, dit l'au- » teur quelques lignes auparavant) rencontra au- » delà de la porte S. Antoine, ſur le chemin de » Charenton, la veuve du capitaine Saint-Mathieu, » huguenot. L'ayant reconnue, & elle lui, l'acoſ- » ta, & après quelques propos, lui demanda ſi » elle étoit toujours à Paris. Elle lui dit qu'oui. Et » qu'y faites-vous tant, va dire l'autre? Que j'y » fais? dit-elle; j'y ai prou d'affaires..... Ma » foi! dit-il, il n'y a ni procès, ni affaires que » je ne quittaſſe-là, ſi j'étois que de vous; je vou- » drois pour le bien que je vous veux, que vous » en fuſſiez bien dehors. Pourquoi, dit-elle? Pour » ce, dit-il, que devant qu'il ſoit huit jours, il » y a danger qu'il ne tombe un ſi grand eſclan- » dre à Paris, que bienheureux ſera celui qui en » ſera bien loin; & de moi, je vous conſeille en » ami d'en ſortir plutôt que plutard, & m'en » croyez hardiment. Etant parvenus à l'entrée du » temple, où la prêche n'étoit pas encore com- » mencée, le ſoldat lui commence à dire qu'il ne » vouloit pas ouïr leur prêche; mais bien voir, » dit-il en riant, la diſpoſition de vos gardes, » qui ſont une multitude de pauvres, arrangés en » haye des deux côtés, à l'entrée du temple. Les » ayant regardés, il dit à cette femme: voilà » tous ces gros marauds & gueux, que nous » avons accoutumé de voir à Paris, à l'entrée » de nos égliſes. Voyez-vous pas, lui dit-il, » ces ſoldats mêlés parmi? Il n'y en a un ſeul

» que je ne connoiſſe de ceux-là : ce ſont tous
» voleurs ; mais entre les autres , j'en remarque
» quatre que voilà , deſtinés pour quatre mauvais
» coups : mais le plus méchant & le plus déter-
» miné de tous, je ne le vois point ici , & m'é-
» tonne qu'il n'y eſt ; & là-deſſus prend congé
» de cette femme. Le vendredi venu, auquel jour
» le roi fut aſſaſſiné , cette femme commence à
» penſer aux diſcours de ſon ſoldat, & le diman-
» che d'après , ne ſachant ſi elle devoit aller à
» Charenton , ou quoi ; ayant ſu que d'autres
» avoient jà fait la planche , s'enhardit d'y aller
» après eux. Sur le chemin elle rencontra encore
» ſon ſoldat, auquel tout étonné elle dit : je crois
» que vous êtes prophete ; je vous croirai une
» autre fois : mais pour ce coup , graces à Dieu ,
» nous en avons été quittes pour la peur. Ce n'eſt
» encore rien que cela , lui dit l'autre , la partie
» n'eſt pas achevée ; il y a d'autres coups qui ſui-
» vent ceſtui-ci, auſſi mauvais & plus dangereux ,
» & pourtant ſi me voulez croire , comme vous
» dites , vous ne ſerez que ſage de ſortir de là
» où vous êtes, plutôt que plutard. . . . En avertit
» incontinent les miniſtres , entr'autres , M. Du-
» rand, qui tout auſſi-tôt lui donna entrée , par
» le moyen d'un de ſes amis , à M. Défunctis ;
» lequel l'ayant ouie là-deſſus, ayant appris d'elle
» la demeure du compagnon , & l'heure qu'on lui
» pourroit parler , s'y tranſporta à dix heures du
» ſoir , ſi à point , qu'il n'eut autre peine , ſinon
» à lui commander de le ſuivre ; ce qu'il fit, &
» le logea en maiſon de ſûreté. Cette hiſtoire
» étant bien véritable , comme elle eſt , a fait
» eſpérer à beaucoup la découverte enfin d'une
» ſi malheureuſe & abominable entrepriſe ; ſi les
» lâches procédures qu'on y tient , au grand re-

» gret de tous les gens de bien, n'en empê-
» chent les fruits & les effets : car il ſemble, à
» en ouïr parler, que nous craignons de nous
» montrer trop exacts & ſéveres à la recherche
» d'un crime le plus méchant & barbare, & qui
» plus importe à cet état, qu'aucun autre qui ait
» été perpétré en Europe, depuis plus mille ans
» en ça » : *Journal de l'Etoile, pag.* 150 *& ſuiv.*

« Le mardi 18, la cour aſſemblée, délibéra
» ſur les formes & procédures qu'on devoit tenir
» au procès & condamnation de ce déteſtable par-
» ricide & aſſaſſin de ſon roi, François Ravaillac,
» & ſur-tout des queſtions & tortures les plus ex-
» traordinaires & cruelles, où il étoit beſoin d'ap-
» pliquer ce miſérable.... Fut délibéré en cette
» aſſemblée, de ſe ſervir en ce fait extraordinaire
» d'extraordinaires queſtions, même étrangeres...
» Fut propoſée entre les autres, celle de Ge-
» nève, qu'on nomme la Barathe, ou la Beur-
» riere, qui eſt une queſtion ſi preſſante & ſi
» cruelle, qu'on dit qu'il n'y a jamais eu perſonne
» à qui on l'ait donnée, qui n'ait été contraint
» de parler. Sur quoi les opinions ſe trouverent
» fort diverſes ; les uns, qui étoient les meil-
» leurs & plus anciens, l'approuvant ; les autres
» nageant entre deux eaux, ſujets à changer d'o-
» pinions & à revenir, ne firent rien qui vaille....
» Ainſi la plupart d'entr'eux, qui ne ſe connoiſ-
» ſoient qu'à courir après le ſac & l'argent, ayant
» opiné *in mitiorem* (*ſeu deteriorem*,) l'empor-
» terent ce jour-là à la pluralité des voix » : *Ibid. pag.* 154.

« Suivant ledit arrêt, pour la révélation de
» ſes complices, il fut appliqué à la queſtion des
» brodequins. Ce qui s'y paſſa eſt ſous le ſecret
» de la cour » : *Merc. Fr. ann.* 1610, *fol.* 454.

« Un garnement ayant loué tout haut Ravaillac, dénigré publiquement le feu roi, & dit » que c'étoit une belle dépêche, fut pris & amené » à Paris. Les informations, comme celles du » maçon, furent mises pardevers M. le chancelier, & sont demeurées au sac; on n'a depuis » oui parler ni de l'un ni de l'autre, pour en faire » justice » : *Mém. pour l'Hist. de Fr. tom.* 2, *pag.* 354.

« Cet assassin étant parvenu au lieu du supplice, se voyant prêt d'être démembré, & qu'un » certain homme qui étoit près de l'échafaud, » étoit descendu de son cheval pour le mettre » en la place d'un qui étoit recru, afin de le » mieux tirer : on m'a bien trompé, va-t-il » dire, quand on m'a voulu persuader que le » coup que je ferois, seroit bien reçu du peuple, » puisqu'il fournit lui-même les chevaux pour » me déchirer. Preuve, ajoute l'auteur en marge, » qu'il avoit été excité par quelqu'un à faire ce » coup exécrable, & qu'il avoit des complices » : *Ibid. pag.* 322.

« Voici ce qui regarde le fait du prévôt de » Pluviers. Le prévôt de Pluviers ou Petiviers, » ville en Beauce, éloignée de Paris de deux » journées, accusé d'avoir dit le même jour que » le roi fut tué : *aujourd'hui le roi est tué, ou* » *blessé*, étant amené prisonnier à Paris, fut » trouvé mort & étranglé dans la prison, avec » les cordons de son caleçon. Il fut pendu par les » pieds, le 19 juin, en place de Grève » : *Merc. Fr. ann.* 1610, *fol.* 493.

L'Etoile, après avoir dit la même chose, y joint les traits suivans. « Cet homme mal fâmé & renommé » par-tout, (& qui avoit deux fils jésuites, *quod* » *notandum*) reconnu de tous pour un très-mau-

» vais ſerviteur du roi (mais très-bon de la
» maiſon d'Entragues & de la marquiſe de Ver-
» neuil), au reſte tenu au pays pour un larron
» & un concuſſionnaire, fut déféré & accuſé, par
» bonne vérification de témoins, d'avoir dit dans
» Pluviers, jouant ou regardant jouer dans un
» jardin à la courte boule, à l'heure même que
» le roi fut tué : *le roi vient d'être tué & eſt*
» *mort à cette heure ; n'en doutez point.* Et quel-
» ques jours auparavant, avoit tenu le même ou
» ſemblable langage : à quoi on n'avoit autre-
» ment pris garde ; juſqu'à ce que la fortune ave-
» nue, fit croire que le paillard ſavoit l'entre-
» priſe, & qu'il étoit des complices de ce malheu-
» reux aſſaſſin ; tellement qu'étant veillé, guetté
» & couru en toute diligence, fut finalement
» attrapé, & conduit priſonnier à Paris, en la
» Conciergerie du Palais, où on fut tout ébahi que
» peu après on le trouva mort ; & diſoit-on qu'il
» s'étoit étranglé avec les cordons de ſes caleçons.
» La cour du parlement, tout mort qu'il étoit,
» ne laiſſa pas de lui faire ſon procès doublement
» criminel, & pour s'être rendu coupable du crime
» de leze-majeſté ; mais au bout un homme
» mort ne parle point, (qui étoit ce qu'on de-
» mandoit) : car s'il eût parlé, il en eût trop
» dit pour l'honneur & profit de beaucoup, qu'on
» ne vouloit point fâcher. C'eſt pourquoi on a
» eu opinion de ces pieds-plats de Beaucerons,
» qui par-tout à Pluviers & aux environs, vont
» diſant : mon Dieu ! que la mort de ce méchant
» homme avenue vient bien à point pour M. d'En-
» tragues, la marquiſe de Verneuil ſa fille, &
» tous ceux de ſa maiſon ! On trouva à ce mi-
» ſérable un outil & inſtrument de faux-mon-
» noyeur, qu'ils appellent une jument, duquel

» on penſoit que cet homme, qui avoit le bruit » de s'en mêler, s'aidoit; mais on trouva que c'é» toit un engin propre à rompre des treillis & » barreaux de fer, voir des plus forts, comme » ſont ceux de la Baſtille, pour en tirer le comte » d'Auvergne » : *Journal du regne de Henri IV, pag.* 183.

« La reine envoya querir le médecin Duret, » qui étoit l'homme du monde que le roi aimoit » le moins, qu'il ne vouloit pas voir, & duquel » il avoit même défendu à la reine de ſe ſervir, » le retint pour ſon médecin, & le fit de ſon » conſeil avec bon appointement : le tout en fa» veur de Conchine, qu'on diſoit porter fort conſ» tamment la mort du roi ». Et à la marge eſt écrit : « On étoit perſuadé que lui & ſa femme » avoient beaucoup contribué à la mort du roi » : *Mém. pour l'Hiſt. de Fr. tom.* 3, *pag.* 309.

« Le dimanche 30 janvier, la marquiſe de Ver» neuil fut, ſur les dépoſitions de la Coman, ouïe » de M. le premier préſident, depuis une heure » après midi juſqu'à cinq, & au logis dudit pre» mier préſident, où il l'avoit fait aſſigner pour » l'interroger là-deſſus ». La marge porte : « Hen» riette de Balzac d'Entragues, marquiſe de Ver» neuil, maitreſſe du roi Henri IV. Elle étoit ac» cuſée par la demoiſelle d'Eſcoman, & ne fut » décrétée que d'un *aſſigné pour être ouï*, quoi» qu'il s'agît de l'aſſaſſinat du roi & du crime de » leze-majeſté au premier chef » : *Ibid. p.* 358.

« Le lendemain, la reine lui envoya (au pre» mier préſident) un gentilhomme, pour le prier » de lui mander ce qui lui ſembloit de ce procès, » auquel le bon-homme répondit : *vous direz à la* » *reine, que Dieu m'a réſervé à vivre en ce ſie-* » *cle, pour y voir & entendre des choſes ſi étran-*

» *ges, que je n'eusse jamais cru les pouvoir voir,*
» *ni ouïr de mon vivant.* Un de ses amis & des
» miens, lui disant que beaucoup avoient opi-
» nion que cette demoiselle accusant tant de
» gens, & même des plus grands du royaume,
» elle en parloit à la volée & sans preuve; ce
» bon-homme levant les yeux au ciel, & ses
» deux bras en haut: *il n'y en a que trop*, dit-il,
» *il n'y en a que trop* »: *Ibid.*

« M. d'Epernon en même tems, qui avoit le
» plus d'intérêt en cette affaire, & qui poursui-
» voit animeusement contre cette demoiselle pour
» la faire mourir, allant ordinairement pour cela
» au conseil à M. Séguier, vint voir le premier
» président pour en apprendre des nouvelles; mais
» ce personnage, avec sa gravité ordinaire, &
» maintien assez rébarbatif, principalement à l'en-
» droit de ceux qui ne lui plaisoient pas, le re-
» buta fort lui disant: *je ne suis pas votre rap-*
» *porteur, mais votre juge.* Et comme ledit sieur
» lui eut expliqué que c'étoit comme ami qu'il
» le lui demandoit: *je n'ai point d'amis*, répon-
» dit-il: *je vous ferai justice; contentez-vous de*
» *cela.* M. d'Epernon s'en étant retourné mal con-
» tent, en fit sa plainte à la reine, qui lui dé-
» pêcha aussi-tôt un des siens, avec charge de
» lui dire qu'elle avoit entendu dire qu'il traitoit
» mal M. d'Epernon, & qu'elle le prioit de le vou-
» loir à l'avenir traiter plus doucement, comme
» un seigneur de la qualité & mérite qu'il étoit.
» A quoi le premier président fit réponse: *il y*
» *a cinquante ans que je suis juge, & trente que*
» *j'ai cet honneur d'être le chef de la cour souve-*
» *raine des pairs de ce royaume, & je n'ai ja-*
» *mais vu ni seigneur, ni duc, ni pair, ni homme*
» *de quelque grande qualité qu'il fût, accusé d'un*
crime

» *crime de leze-majesté, comme est M. d'Epernon,* » *qui vint voir ses juges tout botté & éperonné,* » *avec une épée à son côté. Ne faillez de dire* » *cela à la reine.* C'est parler en premier président cela ; que je n'eusse enregistré ici, si je » ne l'eusse su certainement.

« Si l'on me demande, dit M. de Péréfixe, » qui furent les démons & les furies qui lui inspirerent une si damnable pensée, & qui le pousserent à effectuer sa méchante disposition ; l'histoire répond qu'elle n'en sait rien, & qu'en » une chose si importante, il n'est pas important » de faire passer du soupçon & des conjectures, » pour des vérités assurées. Les juges mêmes qui » l'interrogerent, n'oserent en ouvrir la bouche, » & n'en parlerent jamais que des épaules » : *Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand,* 3e *part. pag.* 410.

Le continuateur de l'Histoire Latine de M. de Thou, dit qu'il a eu sur ce sujet deux opinions différentes ; selon lui, les uns étoient persuadés que l'assassinat de Henri IV étoit l'ouvrage de quelques grands du royaume, qu'il ne nomme point ; lesquels immolerent ce prince à leurs anciens ressentimens ; les autres crurent que l'Espagne fit faire ce coup par les partisans qu'elle avoit dans le royaume ; & cet écrivain ajoute que cette derniere opinion étoit celle du président de Thou, & des plus sages têtes du Parlement. Il parle encore avec beaucoup d'autres, de lettres écrites de Bruxelles, Anvers, Malines & Bolduc, avant le 15 mai, qui marquoient que c'étoit le bruit commun dans ces provinces, que Henri IV avoit été tué : *Nic. Rigalt. ann.* 1610, *tom. 6, pag.* 492.

L'endroit de l'Etoile, *pag.* 150, que je viens de citer, supposé qu'on pût faire quelque fond

ſur cette autorité, donneroit lieu à une troiſiéme opinion, qui eſt que ce complot, ou plutôt tous ces différens complots, devoient aboutir à une révolte & même à une eſpece de Saint-Barthelemi dans Paris, & qu'elle ne manqua à s'exécuter, que parce que les conjurés voyant le roi mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regarderent comme inutile de pouſſer les choſes plus loin.

Je ne ſaurois me diſpenſer de parler ici de quelques piéces qu'on trouve dans le quatriéme tome du Journal de l'Etoile, nouvellement imprimé, ſous le titre de *piéces juſtificatives.* Les unes regardent l'affaire & le procès de la demoiſelle de Coman; elles n'ajoutent rien, ou fort peu de choſe, à ce que nous en avons dit : voici les autres.

La premiere eſt un manuſcrit que l'auteur prétend avoir été trouvé dans le cabinet du duc d'Aumale (Charles de Lorraine, ſecond fils de Claude), mort dans les Pays-Bas, environ en l'année 1631. Ce manuſcrit, qui charge beaucoup les jéſuites & le comte d'Auvergne, quoiqu'il fût alors en priſon, porte que le duc d'Epernon, qui étoit dans le carroſſe de S. M. « voyant frapper le roi à la » mort, ce ſont ſes paroles, lui donna un coup » de couteau dans le côté, pour plutôt abréger le » cours de ſa vie. Le duc de Montbazon, ajoute-» t-il, vit bien donner le coup de couteau par » d'Epernon; mais il n'avoit garde d'en dire au-» cune choſe, comme adhérant à cet aſſaſſinat ».

La ſeconde de ces piéces eſt intitulée : *Rencontre du duc d'Epernon & de François Ravaillac.* On y avance que ce duc s'étant fait préſenter à Angoulême, Ravaillac & deux autres de ſes complices, lui & le P. Cotton les exhorterent à poignarder Henri IV, apportant pour raiſon, que ce prince étoit l'ennemi du pape, du roi d'Eſpagne & de

la religion catholique, qu'il avoit entrepris d'abolir en Europe : qu'après qu'ils s'y furent engagés par ferment, en recevant la communion de la main du P. Cotton, on donna deux cens écus à chacun d'eux, qu'ils prirent enfuite le chemin de Paris, où ayant été fort long-tems fans trouver l'occafion d'exécuter leur entreprife, ils fe firent encore donner par d'Epernon cent écus chacun ; qu'enfin au moment du parricide, « comme le duc » d'Epernon eut avifé ledit Ravaillac, il commença » à amufer le roi de difcours, & alors le perfide » Ravaillac fe jetta fur le roi, & lui bailla un » coup de couteau ; mais ledit duc voyant que » ce n'étoit rien, & que le roi s'écria qu'il étoit » bleffé, il lui fit figne qu'il redoublât : alors ce » miférable du fecond coup tua le roi, en lui » perçant le cœur ». Toutes ces imputations, qui ne partent que de libelles méprifables, ont moins encore befoin que les précédentes, qu'on s'arrête à en démontrer la fauffeté. Voyez la lettre de Pafquier à M. de Monac, où il juftifie le duc d'Epernon, *pag.* 436.

Les autres piéces regardent le fait de Pierre du Jardin, connu fous le nom de capitaine de la Garde, dont nous n'avons point eu occafion de parler : voici ce qu'elles nous en apprennent. Du Jardin étoit de Rouen. Il fervit d'abord dans le régiment des gardes ; puis dans la cavalerie légere. De-là il paffa en Provence, où il fut employé par le duc de Guife, pour le fervice de S. M. Le maréchal de Biron le connut lorfqu'il étoit chevau-léger fous M. de Lefdiguieres, & fe l'attacha à caufe de fa bravoure. Après la paix de Savoye, il fe mit au fervice de la république de Venife, jufqu'à fon accommodement avec le pape ; après quoi il alla fervir en Allemagne, fous le duc de Mer-

cœur. Il revint à Venise, d'où, après quelque séjour à Florence & à Rome, il vint à Naples. Ayant eu en cette ville occasion de connoître un ligueur réfugié, nommé La Bruyere, il fut présenté par lui à un jésuite nommé le P. Alagon, oncle du duc de Lerme, favori du roi d'Espagne. Ce jésuite voulant se servir d'un aussi brave homme, pour le dessein projetté d'ôter la vie à Henri IV, le lia avec Hébert, ce secrétaire du maréchal de Biron, dont il a été parlé dans ces Mémoires; avec Louis d'Aix, dont il a aussi été fait mention dans l'article de la réduction de Marseille, & avec un autre Provençal nommé Roux, tous François réfugiés.

Dans une de leurs parties de plaisir, on leur présenta Ravaillac, qui ne leur cacha rien de ses desseins, & dit qu'il apportoit une lettre du duc d'Epernon pour le viceroi de Naples. La Garde se voyant suffisamment instruit, alla faire part de tout ce qu'il avoit découvert à Zamet, ambassadeur de France à Venise, qui le manda incontinent à M. de Breves, notre ambassadeur à Rome, & à Zamet son frere, à Paris. De Breves donna à La Garde des lettres pour M. de Villeroy, avec lesquelles il revint en France à la suite du duc de Nevers, qui le présenta à S. M. à Fontainebleau. Henri IV ordonna à cet officier d'accompagner le grand maréchal de Pologne en Allemagne, pour le bien de son service; après lui avoir dit qu'il avoit pris des mesures qui rendroient inutile le dessein de ses ennemis sur sa personne. La Garde repassant en France, chargé de nouvelles fort importantes de la part du grand maréchal de Pologne, apprit à Francfort la mort du roi, & se retira malade à Metz, d'où il suivit le maréchal de la Châtre à l'expédition de Julliers. Comme il

revenoit en France, après la paix, il fut attaqué près le village de Fize, par des gens armés qui le percerent de coups, & le laisserent pour mort dans un fossé. Il gagna comme il put Mezieres, où étoit le duc de Nevers, qui le fit conduire à Paris; où, sur une requête qu'il présenta au roi, obtint un office de contrôleur général des bierres, mais lorsqu'il s'y attendoit le moins, on se saisit de lui, & on le mit en prison. Avant qu'on eût prononcé son arrêt, qui ne pouvoit manquer de lui être favorable, parce que les juges ne trouverent rien qui le chargeât, un exempt vint le tirer de prison, lui mit entre les mains un brevet de six cens livres de pension, & ses provisions de contrôleur des bierres à Paris. Il paroît qu'il se retira à Rouen, & qu'il y mourut.

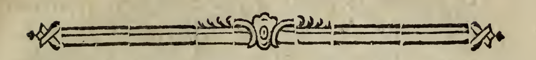
Un autre écrivain encore plus moderne, qui a rétabli les cinq interrogatoires de Ravaillac, sur le vol. 192 des mss. de la bibl. du roi (car le Mercure François ne rapporte les quatre derniers qu'en abrégé & d'une maniere toute historique, & ne dit rien du tout du premier), a cru y trouver des preuves que le criminel a cherché à tromper ses juges, & qu'il ne dit pas tout; que ses juges de leur côté, semblent craindre de lui demander comment il a connu le duc d'Epernon. Il ne doute point encore que Ravaillac n'ait été véritablement en Italie, quoiqu'il l'ait toujours nié fortement. Les piéces du procès de la Coman & du capitaine La Garde, lui paroissent suffisantes pour établir que le complot du parricide avoit été formé à Naples dès l'année 1608: & qu'on y travailloit dans le même tems en Italie, en Espagne, en Flandre & en France. A quoi il ajoute, que le duc d'Epernon & la marquise de Verneuil se donnerent à ce sujet différens rendez-vous à

Saint-Jean-en-Grève ; qu'on entendit de leur propre bouche quelque chose de leur projet, & qu'on le rapporta à Henri IV lui-même ; mais que ce prince, soit par aveuglement, soit par excès de bonté, négligea cet avis.

Ceux qui ont remarqué que le duc de Sully avoue en quelqu'endroit, qu'il ne dit pas tout ce qu'il sait à cet égard, trouveront dans ces paroles matiere à bien des soupçons. Mais dans la vérité, rien de tout cela n'est assez clair, ni assez positif, pour qu'on puisse, sur de pareils indices, accuser nommément telle ou telle personne ; & encore une fois, il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui, que de tirer absolument le rideau sur ce mystere d'iniquité, & de livrer à l'oubli pour jamais, s'il étoit possible, tout ce point de notre histoire. On devroit encore prendre ce parti, quand même il seroit vrai, comme quelques personnes en sont persuadées, qu'il y a un petit nombre de cabinets dans Paris, qui peuvent fournir de nouveaux éclaircissemens. Ceux qui pourroient avoir chez eux ces sortes de piéces, sont très-louables de les cacher avec le plus grand soin, & devroient même se résoudre à les brûler.

Je n'ai point cité dans tout ceci Vittorio Siri. Ce n'est pas qu'il n'ait parlé & de l'assassinat de Henri IV, & du procès de Ravaillac, *Mém. Recond. tom. 2, pag. 246-276 :* mais il le fait si négligemment, en homme si mal instruit, ou même si partial contre les maximes du gouvernement & la personne de Henri-le-Grand, que son témoignage ne sauroit être d'un grand poids. Je remarque seulement que son sentiment est, que Ravaillac n'a eu absolument aucun complice.

Fin du vingt-septiéme Livre.



LIVRE XXVIII.

SUITE des Mémoires de l'année 1610. Remarques sur l'assassinat de Henri IV. Particularités & traits sur sa personne, sa vie, son caractere, ses bonnes & mauvaises qualités. Situation du duc de Sully, après cette mort; raisons qu'il a de se défier du nouveau conseil; il se renferme à la Bastille, il va au Louvre; réception gracieuse que lui fait la régente. Il assiste à la cérémonie du lit de justice. Nouveaux conseils public & particulier de Marie de Médicis, où l'on change de politique & de maxime de gouvernement; plainte de Sully à cet égard; il n'est point écouté. Retour de M. le comte de Soissons; démêlés entre lui & Sully. Conseils sur l'armement de Henri IV; sur le duc de Savoye, &c. où Sully fait d'inutiles représentations. Il songe à se défaire de ses charges, & à se retirer; sa famille l'en empêche. Il député Arnaud à Conchine, qui reçoit mal cette politesse. Il s'unit au prince de Condé; sages conseils qu'il lui donne, malgré lesquels

ce prince se joint à ses ennemis. Autres intrigues de cour, & différends de Sully avec les ministres & courtisans. Suite & fin de l'affaire de Cléves.

ON ne verra point ici le détail d'un forfait si exécrable : il pénétre mon cœur d'une douleur, qui s'y renouvelle à chaque moment, & qui s'y conservera jusqu'à mon dernier soupir : je ne comprends pas même de quelle trempe peuvent l'avoir ceux qui parlent encore aujourd'hui, ou qui entendent parler froidement du plus grand des malheurs qui aient pu arriver à ce royaume. Mais la vive horreur dont ce sentiment est accompagné, fait que je détourne les yeux, autant que je le puis, de dessus cet objet déplorable, & que ma bouche refuse de prononcer le nom (1) du monstre abo-

(1) François Ravaillac étoit natif d'Angoulême, où il exerçoit la profession de maître d'école, & étoit alors âgé de 31 à 32 ans. Mathieu le croit un peu attaqué de folie. Dans le sens qu'on attache communément à ce mot, je ne vois point dans tous ses discours, pendant sa prison & son supplice, qu'il ait donné sujet de l'en taxer ; mais seulement d'effronterie, de fureur & d'égarement de raison. Il fut conduit le jeudi 27 mai, devant l'église de Notre-Dame, où il fit amende-honorable, & delà à la Grève, où il fut tenaillé

minable qui a causé tous nos maux, lorsqu'intérieurement j'implore la vengeance divine contre lui, & contre ceux qui ont armé son bras. Le cri public les désigne, de maniere à fixer tous les doutes sur ce détestable complot. Je ne saurois pourtant m'empêcher de me récrier avec tout le monde, sur une particularité que personne n'a ignorée : c'est qu'après que le parricide eut commis son crime, il fut si peu sévé-

---

aux mamelles, bras, cuisses, &c. tenant le couteau dans sa main droite, ses plaies arrosées de plomb fondu, d'huile & de poix-résine bouillante ; enfin tiré à quatre chevaux, ses membres consumés au feu, & ses cendres jettées au vent. Le peuple furieux vouloit à tous momens se jetter sur lui pour le déchirer, & refusa de chanter le *Salve.* Il étoit assez grand & gros, & d'une construction si robuste, que les chevaux ne purent jamais le démembrer, & que l'exécuteur fut obligé de le couper en quartiers, que la populace traîna par la ville, &c. Voyez les historiens ci-dessus. Pasquier dit qu'il étoit parent, par les femmes, de Poltrot, qui assassina le duc de Guise : *ibid. pag.* 32. Je ne vois pas qu'il y ait aucune apparence dans ce que rapporte Gui Patin, *lettre* 122, que Ravaillac avoit un frere qui mourut en Hollande, & qui déclara en mourant, que si son frere avoit manqué son coup, il auroit entrepris la même chose, pour venger, dit-il, l'injure que Henri IV leur avoit faite, en débauchant leur sœur, & en la méprisant après.

rement gardé, & même si peu observé dans la maison (2) où on le mit d'abord, que pendant plus de quatre heures, on laissa à toutes sortes de personnes la liberté de s'approcher de lui, & de lui parler, & que certaines gens, qu'il n'est pas besoin de nommer ici, userent si imprudemment de cette liberté, qu'ils oserent lui dire, en l'appellant *leur ami*, qu'il se donnât bien de garde, je rapporte les paroles dont ils se servirent, *d'accuser les gens de bien, les innocens & les bons catholiques*, parce que ce seroit un crime irrémissible, & digne de la damnation éternelle. Quelques personnes vraiment scandalisées de ce qu'elles voyoient, commencerent à parler si haut contre une pareille négligence, qu'on se crut obligé de garder dans la suite le meurtrier avec plus de soin.

Quoi qu'il en soit, telle fut la fin tragique d'un prince, auquel il semble que la nature avoit voulu accorder avec profusion tous ses avantages, excepté celui d'une mort, telle qu'il devoit l'avoir. J'ai déja marqué qu'il avoit le corps, la taille & tous les membres formés avec cette pro-

(2) Dans l'hôtel de Retz. L'Etoile dit qu'il fut mené le lendemain de l'hôtel d'Epernon à la Conciergerie.

portion qui constitue non-seulement ce qu'on appelle un homme bien fait, mais encore l'homme fort, adroit, vigoureux & sain (3), qu'il avoit le teint animé, & tous les traits du visage vifs & agréables (4),

(3) « Henri IV, dit le Grain, étoit de stature » médiocre, tenant toutefois plus du grand que » du petit, le front large, le nez aquilin & royal, » la bouche bien faite, la levre vermeille », &c. *Décade de Henri-le-Grand*, *liv.* 1. Morizot plus mal instruit, dit au contraire qu'il étoit de taille petite & quarrée. Le même assure qu'il s'habilloit presque en hiver comme en été : *chap.* 46.

(4) D'Aubigné nous apprend qu'il avoit la vue extrêmement perçante & l'ouie monstrueuse, pour me servir de son expression, & il en rapporte une preuve sensible. « Le roi, dit-il, étant couché » à la Garnache en une grande chambre royale, » & son lit, outre les rideaux ordinaires, bordé » d'un tour de lit de grosse bure, Frontenac & » moi à l'autre coin de la chambre, en un lit » qui étoit fait de même, comme nous drapions » notre maître, ayant mes levres sur son oreille, » & ménageant ma voix, lui répondoit souvent, » *que dis-tu ?* le roi répartit : sourd que vous » êtes, n'entendez-vous pas qu'il dit que je veux » faire plusieurs gendres de ma sœur. Nous en » fûmes quittes pour dire qu'il dormît, & que » nous en avions bien d'autres à dire à ses dé- » pens » : *tom.* 3, *liv.* 3, *chap.* 21. Une réponse assez semblable à celle-ci, est celle que le duc de Bellegarde fit à ce prince, étant tous deux couchés dans la même chambre, peu de tems

ce qui faisoit une physionomie douce & heureuse, assortie à des manieres si familieres & si engageantes, que ce qu'il y mêloit quelquefois de majesté, n'en ôtoit jamais tout-à-fait cet air de facilité & d'enjouement (5). Je n'apprendrois non plus

---

après la mort de Henri III. Henri IV réveilla Bellegarde trois ou quatre fois pendant la nuit, pour lui proposer de se défaire de quelques-unes de ses charges, en faveur des personnes qu'il lui nommoit. « Je le veux bien, Sire, lui dit enfin » le grand écuyer; mais au nom de Dieu ne vous » réveillez plus ». Ce ton de raillerie & de plaisanterie avoit passé, comme il arrive toujours, du maître aux courtisans, & Siri le reproche avec assez de raison, à Henri IV, comme un défaut dans un roi, soit à cause des querelles que la raillerie ne manque jamais d'occasionner parmi les grands, soit parce qu'elle diminue toujours du respect que l'on doit au maître, & il en rapporte des exemples : *Mém. Recond. tom.* 1, *pag.* 590.

(5) L'Histoire de Henri IV fournit une infinité de traits de cet enjouement & de cet air affable & populaire, qui ont peut-être plus contribué que ses grandes qualités, à le faire aimer du peuple. « Le roi, disent les Mém. pour l'Histoire de France, *tom.* 2, *pag.* 277, » passant pour » aller au Louvre, & ayant rencontré une pau- » vre femme qui conduisoit une vache, s'y ar- » rêta, & lui demanda combien sa vache. Cette » femme lui en ayant dit le prix : ventre-saint- » gris ! dit le roi, elle ne vaut pas tant; je vous » en donnerai cela. Vous n'êtes pas, repartit la

rien de nouveau ſur la trempe de ſon cœur & ſur le caractere de ſon eſprit, en diſant qu'il étoit né ſenſible & compatiſſant, droit, vrai, généreux (6), intelligent, pénétrant;

» femme, marchand de vaches, je le vois bien. » Hé! pourquoi ne le ſerois je pas? ma com» mere, repliqua le roi, qui étoit accompagné » de force nobleſſe; voyez-vous pas tous ces » veaux qui me ſuivent »? Son jardinier de Fontainebleau ſe plaignant un jour à lui, qu'il ne pouvoit rien faire venir dans ce terrein-là: « mon » ami, lui dit Henri IV en regardant le duc » d'Epernon, ſemez-y des Gaſcons, car ils » prennent par-tout ». Comme on lui préſenta un homme extraordinairement grand mangeur, il lui dit: « ventre-ſaint-gris! ſi j'avois ſix hommes » comme toi dans mon royaume, je les ferois pen» dre; de tels coquins l'auroient bientôt affamé ». On rapporte encore que s'étant un jour vanté à l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qu'il iroit déjeûner à Milan, entendre la meſſe à Rome, & dîner à Naples; cet ambaſſadeur lui répondit: « Sire, ſi » V. M. va ſi vîte, elle pourra bien être à vêpres » en Sicile ». Il ne ſe fâchoit point des réparties qu'on pouvoit lui faire dans ce goût-là. Mathieu dit qu'aucun de ſes courtiſans n'entendoit auſſi bien que lui, à rendre un conte d'une maniere plaiſante.

(6) « Quant à ſes ennemis, il en a toujours » parlé avec reſpect, quelque jeune & offenſé » qu'il ait été. Il ne nomma pas un de ſes en» nemis, qu'il ne dît; *Monſieur* »: *Décade de le Grain*, *liv.* 8. « Il n'y auroit pas aſſez de forêts

en un mot, doué de toutes les qualités qu'on a eu fréquemment sujet d'admirer dans ces Mémoires.

» dans mon royaume, dit-il, pour dresser des » gibets, s'il falloit pendre tous ceux qui ont » écrit & prêché contre moi. Quand on lui eut » fait lire les calomnies contre la feue reine sa » mere, il haussa les épaules, & dit : ô le mé- » chant ! mais il est revenu en France, sous la » foi de mon passe-port, & je ne veux point » qu'il ait de mal » : *Mercure François, ann.* 1610, *pag.* 482. Il n'avoit pas la même indulgence pour les offenses qui ne le regardoient pas. « Le jour » des Rois, comme le roi s'acheminoit pour aller » à la communion, M de Roquelaure qui avoit » épié cette occasion, comme la plus propre pour » la grace qu'il vouloit demander pour Saint- » Chamand (François de Hautefort), son pa- » rent, lequel avoit fait donner les étrivieres au » lieutenant général de Tulles (Pierre de Fenis, » sieur du Teil), sans aucun sujet, & dont » S M. avoit ordonné qu'on fît une justice exem- » plaire s'approcha du roi, & le supplia de vou- » loir bien pardonner à Saint-Chamand, pour » l'amour de celui qu'il alloit recevoir, & qui ne » pardonnoit qu'à ceux qui pardonnoient ; auquel » S. M. répondit, en le regardant, allez, & me » laissez en paix : je m'étonne comme vous osez » me faire cette requête, lorsque je vais protes- » ter à Dieu de faire justice, & lui demander par- » don de ne l'avoir pas faite » : *Mém. pour l'Hist. de France, tom.* , *pag.* 262. Il répondit à M. le Grand, qui l'importunoit en faveur du fils du comte de la Martiniere, condamné à mort pour

Il aimoit tous ses sujets comme un pere, tout l'état comme un chef de famille; & cette disposition le ramenoit toujours, & du sein même des plaisirs, au projet de rendre son peuple heureux, & son royaume florissant : de-là, cette fécondité à imaginer, & cette attention à perfectionner une infinité d'utiles réglemens. J'en ai spécifié une bonne partie; j'acheverai en disant qu'on ne peut imaginer ni états, ni conditions, ni fonctions, ni professions sur lesquelles ses réflexions ne se fussent portées, & de maniere que les changemens qu'il projettoit d'y faire, ne pussent être renversés après la mort de leur auteur, comme il n'est que trop souvent arrivé dans cette monarchie. Il vouloit, disoit-il, que la gloire disposât de ses dernieres an-

avoir tué sa sœur : « qu'après qu'on lui auroit » rompu les os des bras & des jambes, il lui en » donneroit les cendres ». Et à un autre seigneur : « que s'il eût été pere de ce misérable, il n'en » eût pas voulu faire la requête ». Il fit encore à un autre une plaisante réponse, mais chrétienne & remarquable. « Ventre-saint-gris, lui dit-il, » se prenant à gratter sa tête, j'ai assez de péchés » sur ma tête sans y mettre encore celui-là » : *l'Etoile 2e part. pag.* 115. Quelqu'un voulant l'engager à punir l'auteur de *l'Isle des Hermaphrodites* : « je ferois conscience, dit-il, de fâcher un » homme, pour avoir dit la vérité ».

nées, & les rendît tout ensemble utiles aux hommes, & agréables à Dieu. Les idées des grandes, rares & belles choses, se trouvoient placées comme d'elles-mêmes dans son esprit; ce qui lui faisoit regarder l'adversité comme un simple obstacle passager, & la prospérité comme son état naturel. Il avoit fait dessécher des marais, pour s'essayer à un plus grand ouvrage qu'il alloit entreprendre : c'étoit de joindre les deux mers & les grands fleuves par des canaux. Le tems est tout ce qui lui a manqué pour ses glorieuses entreprises.

Il disoit souvent qu'il demandoit à Dieu dix choses, d'où est venu le mot des *dix souhaits de Henri IV*. Il n'eut pas le bonheur de les obtenir toutes: les voici. 1°. La grace & les biens spirituels. 2°. De conserver jusqu'à la mort, l'usage de toutes les facultés de son esprit, & de tous les membres de son corps. 3°. De voir la religion qu'il avoit autrefois professée, dans une situation fixe & tranquille. 4°. D'être délivré de sa femme (c'est de la premiere que cela doit s'entendre), & d'en retrouver une selon son humeur, qui lui donnât des princes, qu'il eût le tems d'élever & d'instruire lui-même. 5°. De rendre à la France son ancienne splendeur. 6°. De conquérir sur l'Espagne, soit la Navarre, soit

la Flandre & l'Artois. 7°. De gagner une bataille en perſonne contre le roi d'Eſpagne, & une autre contre le grand-Seigneur; c'eſt ſur quoi il portoit envie au prince dom Juan d'Autriche. 8°. De faire rentrer dans ſon devoir, ſans être obligé d'avoir recours à des remédes violens, la faction huguenote, qui avoit pour chefs les ducs de Bouillon, de la Trémouille, &c. Et il y joignoit pour neuviéme ſouhait, de voir ces deux hommes, & le duc d'Epernon, réduits à implorer ſa clémence. Il fut longtems ſans vouloir déclarer le dixiéme, qui regardoit l'accompliſſement de ſes grands deſſeins. Les deux objets principaux qu'il s'y propoſoit, firent qu'il le partagea en deux. L'un avoit rapport à la religion; & c'étoit de réduire du moins aux trois principales, ce nombre prodigieux de religions, qui rempliſſent & diviſent l'Europe, puiſqu'il étoit impoſſible de réunir tout le monde ſous une ſeule. L'autre étoit purement politique, & regardoit le nombre, le partage & l'égalité des puiſſances, dont il avoit intention de compoſer cette eſpece de grande république, ſuivant le plan que j'en tracerai bientôt.

Je démentirois tout ce que j'ai dit juſqu'à préſent, ſi après avoir loué ce prince ſur une infinité de qualités vraiment loua-

bles, je ne convenois pas qu'elles ont été balancées par des défauts, & même assez grands. Je n'ai dissimulé, ni sa passion pour les femmes, ni son attachement au jeu, ni sa douceur, souvent poussée jusqu'à la foiblesse, ni son penchant pour tous les plaisirs. Je n'ai déguisé ni les fautes qu'ils lui firent commettre, ni les folles dépenses qu'ils lui firent faire, ni tout le tems qu'ils lui firent perdre. Mais j'ai remarqué en même-tems, pour donner à la vérité ce qu'on lui doit des deux côtés, que ses ennemis ont outrément exagéré tous ces objets : que s'il fut, si l'on veut, l'esclave des femmes, jamais pourtant elles ne déciderent, ni du choix de ses ministres, ni du sort de ses serviteurs, ni des délibérations de son conseil. Il faut en dire autant de tout le reste; & pour tout comprendre en un mot, il suffit de voir ce qu'il a fait, pour convenir qu'il n'y a aucune comparaison à faire dans sa personne entre le bien & le mal, & que puisque l'honneur & la gloire ont toujours eu le pouvoir de l'arracher au plaisir, on doit les reconnoître pour ses grandes, ses véritables passions.

Je trouve une lettre, qu'il me fit écrire par Loménie, parce qu'il s'étoit, disoit-il, légérement blessé au pouce : elle est écrite

de Chantilly, du 8 avril, mais ſans date d'année ; on ne ſera pas fâché, je crois, de l'entendre parler lui-même ſur cette matiere. Ce qui lui fit naître le deſſein de la traiter, comme il me le dit lui-même au commencement de cette lettre, ce ſont tous les diſcours du public, qu'il ſe plaiſoit à ſe faire rapporter, en s'entretenant tous les jours familiérement avec Roquelaure, Frontenac, la Riviere, du Laurens, d'Arambure, Morlas-Salette, la Varenne, Bonnieres, du Jon, Béringhen, l'Oſerai, Armagnac, Jacquinot, Perroton & quelques autres, qui ſouvent s'acquittoient aſſez exactement de l'ordre qu'il leur donnoit, de ne lui rien cacher de ce qu'ils entendoient dire contre lui.

Il rapporte donc d'abord, que ſes ennemis & ſes envieux l'accuſent de négliger & même de mépriſer, ce ſont ſes termes, les grands & les plus qualifiés de ſon royaume, & de conſommer en folles & inutiles dépenſes l'argent qui, ſelon eux, auroit été mieux employé à leur accorder des gratifications (7). « Les uns, dit-il, me blâ-

(7) « On dit, dit-il, que je ſuis chiche ; mais » je fais trois choſes bien éloignées d'avarice ; car » je fais la guerre, l'amour & je bâtis » : *le Grain, liv.* 8. « Aucuns l'ont eſtimé un peu bien

» ment d'aimer trop les bâtimens & les » riches ouvrages; les autres, la chasse, » les chiens & les oiseaux; d'autres, les » cartes, les dés & autres sortes de jeux; » d'autres, les dames, la table, les assemblées, la comédie, la danse, les courses » de bagues & autres divertissemens dans » ce genre (8); où, disent-ils, on me voit » encore aussi gai avec ma barbe grise, & » tirant autant de vanité d'avoir fait une » belle course, donné deux ou trois dedans, disent-ils en riant, & gagné une » bague de quelque belle dame, que je

» ménager; mais ce sont ceux qui n'ont pas su les » grandes nécessités où il s'étoit trouvé, jusqu'à » avoir pu dire, lors du siége de Dieppe, qu'il » étoit roi sans royaume, mari sans femme, & » faisoit la guerre sans argent » : *Mercure François*, *année* 1610, *pag.* 185.

(8) « Dans les festins & dans les carrousels, » il vouloit paroître aussi bon compagnon & aussi » adroit que pas un autre. Il étoit de belle humeur, le verre à la main; quoiqu'il fût assez » sobre, sa gaieté & ses bons mots faisoient la » plus douce partie de la bonne chere. Il ne témoignoit pas moins d'adresse & de valeur aux » combats à la barriere, aux courses de bagues, » & à toutes les galanteries que les plus jeunes seigneurs : il se plaisoit même au bal, & il dansoit quelquefois, mais, à dire vrai, avec plus » d'enjouement que de bonne grace » : *Péréfixe*, *pag.* 380.

» pouvois faire en ma jeunesse, & que le » jeune homme le plus vain de la cour. Je » ne nierai pas, poursuit-il, que dans tout » cela il n'y ait quelque chose de vrai ; » mais il me semble aussi que n'y faisant » rien avec excès, ce doit être plutôt un » sujet de louange que de blâme pour moi ; » & en tout cas, on doit me passer quel- » que chose dans des divertissemens qui » n'apportent ni dommage, ni incommo- » dité à mes peuples, par forme de com- » pensation de tant de travaux, de peines, » de fatigues & de dangers par où j'ai passé » depuis mon enfance jusqu'à cinquante » ans.... Je vous ai oui dire, ajoute ce » prince, lorsque quelqu'un blâmoit vos » actions, que l'écriture n'ordonne pas ab- » solument de n'avoir ni péchés, ni dé- » fauts, parce que ce sont des infirmités » attachées à la nature humaine ; mais seu- » lement de ne pas s'en laisser dominer, » ni les laisser regner sur nos volontés ; » c'est à quoi je me suis étudié, ne pou- » vant faire mieux (9). Vous savez par beau-

(9) » Je demande, disoit ce prince, tous les » jours trois graces à Dieu ; l'une, qu'il lui » plaise de pardonner à mes ennemis ; l'autre, » de me donner victoire sur mes passions, & no- » tamment sur la sensualité ; la troisiéme, de bien

» coup de choſes qui ſe ſont paſſées avec
» mes maitreſſes (ce que tout le monde
» regarde comme celle de toutes les paſ-
» ſions qui a le plus d'empire ſur moi), ſi
» je ne vous ai pas ſouvent ſoutenu con-
» tr'elles, juſqu'à leur dire, lorſqu'elles
» faiſoient les acariâtres, que j'aimerois
» mieux avoir perdu dix maitreſſes comme
» elles, qu'un ſerviteur comme vous; c'eſt
» ce que vous me verrez encore faire, je
» vous en donne ma parole, lorſque les
» occaſions ſe préſenteront d'exécuter les
» glorieux deſſeins que vous ſavez que j'ai
» depuis long-tems dans l'eſprit : je vous
» ferai bien voir alors que je ſais quitter
» maitreſſes, chiens, oiſeaux, jeux, bâti-
» mens & feſtins, plutôt que de manquer
» à acquérir de l'honneur & de la gloire.
» Je mets ma principale, après mon de-
» voir envers Dieu, ma femme, mes en-
» fans, mes fideles ſerviteurs & mes peu-
» ples, que j'aime comme mes enfans (10),

» uſer de l'autorité qu'il m'a donnée, & de n'en
» abuſer jamais. Je voudrois bien faire ce qu'ils
» diſent, ajoutoit-il, parlant des remontrances
que lui faiſoient quelquefois les prélats & autres
eccléſiaſtiques; » mais ils ne penſent pas que je
» ſache tout ce qu'ils font » : *Mathieu, tom.* 2, *pag.* 838.

(10) « Je n'ai que deux yeux & deux pieds,

» à être tenu pour prince plein de foi & » de parole, » &c.

Mais il eſt tems de reprendre le déſagréable récit de ce qui arriva après la mort de ce bon prince, quelque triſte qu'il ſoit pour moi; ces Mémoires ne doivent finir que là où j'ai ceſſé de prendre part aux affaires du gouvernement.

Dans le cruel abattement où me jettoit la nouvelle de la mort du roi mon cher maître, je penſai qu'il ſe pouvoit bien faire que, quoique bleſſé à mort, il lui reſtât encore quelque peu de vie; & mon eſprit embraſſant avidement cette foible lueur d'eſpérance & de conſolation : « Qu'on » me donne mes habits & mes bottes, dis- » je à ceux qui étoient autour de moi : » qu'on me faſſe ſeller de bons chevaux, » car je n'irai point en carroſſe; & que » tous mes gentilshommes ſe tiennent prêts » pour m'accompagner : je veux aller voir » ce qui en eſt ». Je n'avois dans ce moment que deux ou trois de mes domeſtiques auprès de moi, tous les autres voyant que mon indiſpoſition m'empêcheroit de

---

» diſoit encore ce bon prince, en quoi ſuis-je » donc différent du reſte de mes ſujets, ſinon en » ce que j'ai la force de la juſtice en ma diſpo- » ſition » ? *Ibid.*

ſortir de tout le reſte du jour, & même de m'habiller, s'étoient diſperſés en différens endroits; mais le bruit de la bleſſure du roi, qui ne tarda pas à être répandu dans tous les quartiers de la ville, les avoit preſque tous ramenés avant que je fuſſe à cheval; & avec eux, un ſi grand nombre d'autres perſonnes qui m'étoient particuliérement attachées, qu'avant que je fuſſe vis-à-vis la maiſon de Beaumarchais, j'avois déja plus de cent chevaux à ma ſuite; & en peu de momens ma troupe ſe trouva encore groſſie de plus de moitié, parce qu'à meſure que je m'avançois, je rencontrois quelques-uns des fideles ſerviteurs du roi, qui venoient me trouver, pour ſavoir de moi le parti qu'ils avoient à prendre dans cette triſte conjoncture. La conſternation & le deuil public (11) furent une

---

(11) La deſcription qu'en fait Péréfixe, *pag.* 415, eſt tout-à-fait touchante. « Quand le bruit » de cet accident ſi tragique, dit-il, fut épandu » par tout Paris, & qu'on ſut aſſurément que le » rói, qu'on ne croyoit que bleſſé, étoit mort; » ce mélange d'eſpérance & de crainte, qui te- » noit cette grande ville en ſuſpens, éclata tout » d'un coup en de hauts cris, & en de furieux » gémiſſemens. Les uns devenoient immobiles & » pâmés de douleur; les autres couroient les rues » tout éperdus; pluſieurs embraſſoient leurs amis,

preuve

preuve combien ce prince étoit tendrement aimé dans sa capitale. C'étoit quelque chose de véritablement touchant, que de voir en combien de manieres & par combien de démonstrations sensibles, les bourgeois & toute la populace de cette grande ville exprimoient leur affection & leurs regrets;

» sans leur dire autre chose, sinon : *eh ! quel*
» *malheur !* Quelques-uns s'enfermoient dans
» leurs maisons ; d'autres se jettoient par terre.
» On voyoit des femmes échevelées, qui heur-
» loient & se lamentoient. Les peres disoient à
» leurs enfans : que deviendrez-vous, mes enfans ?
» vous avez perdu votre pere. Ceux qui avoient
» plus d'appréhension pour l'avenir, & qui se sou-
» venoient des horribles calamités des guerres paſ-
» sées, plaignoient les malheurs de la France,
» & disoient que ce funeste coup, qui avoit
» percé le cœur du roi, coupoit la gorge à tous
» les François. On raconte qu'il y en eut plu-
» sieurs qui en furent si vivement touchés, qu'ils
» en moururent, quelques-uns tout sur le champ,
» & les autres peu de jours après. Enfin il ne
» sembloit pas que ce fût le deuil d'un homme
» seul, mais de la moitié de tous les hommes.
» On eût dit que chacun avoit perdu toute sa
» famille, tout son bien & toutes ses espérances
» par la mort de ce grand roi. Tous les rois &
» princes, ajoute l'historien Mathieu, déplorerent
» sa mort. Le roi d'Espagne, pressé de la vérité
» & de la douleur, dit : que le plus grand capi-
» taine du monde étoit mort..... Les Vénitiens
» disoient : *notre roi est mort* » : *Ibid. pag.* 834.

des gémiſſemens, des pleurs, un morne ſilence, des cris douloureux, lever les bras vers le ciel, joindre les mains, hauſſer les épaules, ſe frapper la poitrine; voilà le ſpectacle qui s'offrit par-tout à mes yeux. Quelques-uns m'enviſageoient triſtement, & me diſoient: « Ah! Monſieur, nous » ſommes tous perdus, ſi notre bon roi eſt » mort ».

En paſſant dans la rue de la Pourpointerie, un homme que je n'appercevois point, & qu'à peine je remarquai, paſſa à côté de moi, & me mit entre les mains un billet, que je donnai à lire à trois ou quatre de ceux qui étoient les plus proches de moi. Il contenoit ce peu de mots: « Monſieur, » où allez-vous? C'en eſt fait, je l'ai vu » mort. Si vous entrez dans le Louvre, » vous n'en réchapperez pas non plus que » lui ». Ce billet me donnant l'affreuſe certitude que je cherchois, je ne pus m'empêcher de fondre en larmes; il me fut bientôt confirmé de mille endroits. Du Jon, que je rencontrai, vers S. Innocent, me dit: « Monſieur, notre mal eſt ſans re- » méde, Dieu en a diſpoſé, je le ſais pour » l'avoir vu; penſez à vous; car cet étrange » coup aura de terribles ſuites ». A l'entrée de la rue S. Honoré, vers la croix du Trahoir, on me jetta encore un billet tout

ſemblable au précédent. Je continuois pourtant malgré tout cela mon chemin vers le Louvre, & j'avois bien alors trois cens chevaux, lorſque je trouvai Vitry au carrefour des Quatre-Coins. Il vint m'embraſſer, en pouſſant des cris lamentables, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de retenir : je n'ai jamais vu un homme auſſi affligé, qu'il me parut l'être. « Ah! Monſieur, s'écria-t-il, » on nous a tué notre bon maître; c'eſt fait » de la France, il faut mourir; pour moi, » je ſuis bien aſſuré de n'avoir pas encore » beaucoup de tems à vivre, & je vais ſortir » de France pour n'y rentrer jamais; il faut » dire adieu à tout le bon ordre que vous » aviez établi. Mais, Monſieur, me dit-il » enſuite, où allez-vous avec tant de gens? » on ne vous laiſſera pas approcher du Louvre, ni entrer dedans, avec plus de deux » ou trois perſonnes; de cette maniere, je » ne vous le conſeille pas, & pour cauſe (12).

(12) On ſent par la maniere dont s'exprime par-tout ici M. le duc de Sully, qu'il ſe croit obligé de ſe juſtifier ſur une faute qu'on l'accuſe d'avoir faite en cette occaſion. Voici comme en parle le maréchal de Baſſompierre : « en ſortant » pour aller vers la rue S. Antoine, nous rencontrâmes M. de Sully avec quelques quarante » chevaux; lequel étant proche de nous, commença d'une façon épleurée à nous dire : Meſ-

» Il y a de la ſuite dans ce deſſein, ou je ſuis
» bien trompé ; car j'ai vu des perſonnes

» ſieurs, ſi le ſervice que vous aviez voué au
» roi, qu'à notre grand malheur nous venons de
» perdre, vous eſt auſſi avant en l'ame qu'il le
» doit être à tous bons François, jurez tout pré-
» ſentement de conſerver la même fidélité que
» vous lui avez rendue, au roi ſon fils & ſuc-
» ceſſeur, & que vous employerez votre ſang &
» votre vie, pour venger ſa mort. Monſieur, lui
» répondis-je, c'eſt nous qui faiſons faire ce ſer-
» ment aux autres ; & nous n'avons pas beſoin
» d'exhortateur en une choſe à quoi nous ſom-
» mes ſi obligés. Je ne ſais ſi ma réponſe le ſur-
» prit, ou s'il ſe repentit d'être venu ſi avant
» hors de ſon fort ; il partit en même tems &
» nous tourna le viſage, & alla s'enfermer dans
» la Baſtille, envoyant en même tems enlever
» tout le pain qu'il put trouver aux halles & chez
» les boulangers. Il dépêcha auſſi en diligence
» vers M. de Rohan ſon gendre, pour lui faire
» tourner tête avec 6000 Suiſſes qui étoient en
» Champagne, & dont il étoit colonel général,
» & marcher droit à Paris ; ce qui fut depuis un
» des prétextes que l'on prit pour l'éloigner des
» affaires, joint à ce qu'il ne put jamais être per-
» ſuadé par MM. de Praſlin & de Créquy, qui le vin-
» rent ſemondre de ſe préſenter au roi, comme tous
» les autres grands ; & n'y vint que le lendemain,
» que M. de Guiſe l'y amena avec peine ; après
» quoi, il contremanda ſon gendre avec ſes Suiſ-
» ſes, qui étoient déja avancés une journée vers
» Paris » : *tom.* 1, *pag.* 300. L'Etoile ſe contente
de dire : « M. de Sully, plus mort que vif,

» qui ſentent ſi peu la perte qu'ils ont faite,
» qu'ils ne ſauroient cacher qu'ils n'ont

» vint trouver la reine, qui lui fit bon accueil, » le continua en toutes ſes charges, & le ren- » voya à l'Arſenal pour y exercer ſa charge » : *Mém. hiſt. de Fr. pag.* 309. Mais ſon commentateur paroît du même avis que Baſſompierre, dont il cite à la marge l'endroit que nous venons de rapporter. L'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils invective fort à ce ſujet contre M. de Sully, ſans pourtant faire mention, ni de l'enlevement du pain, ni de la députation vers les Suiſſes. Il n'accuſe ce miniſtre que de s'être laiſſé aller avec trop de foibleſſe à la crainte que pouvoient lui donner les ennemis qu'il avoit auprès de la reine. « Quelques-uns de ſes amis, dit- » il, n'oublierent rien de ce qu'ils purent, pour » le conjurer de ſatisfaire à ſon devoir, paſſant » par-deſſus ſes appréhenſions & craintes; mais » comme les eſprits les plus audacieux ſont ſou- » vent les moins hardis & les moins aſſurés, il » fut d'abord impoſſible de lui donner la réſolu- » tion néceſſaire à cet effet.... Il fut long-tems » ſans pouvoir s'aſſurer. Sur le ſoir, Saint-Gerant, » qu'il avoit obligé, & qui témoignoit être fort » de ſes amis, l'étant venu trouver, il le fit enfin » réſoudre à quitter ſon Arſenal, & aller au Lou- » vre. Comme il fut à Croix du Trahoir, ſes ap- » préhenſions le ſaiſirent de nouveau, & ſi preſ- » ſamment, ſur quelques avis qu'il reçut en ce » lieu, qu'il s'en retourna avec cinquante ou ſoi- » xante chevaux qui l'accompagnoient, à la Baſ- » tille, dont il étoit capitaine, & pria le ſieur de » Saint-Gerant d'aller faire ſes excuſes à la reine,

» point dans le cœur la tristesse qu'ils y » devroient avoir; cela m'a pensé faire cre-

---

» & l'assurer de sa fidélité & de son service » : *tom.* 1, *pag.* 49.

A s'en tenir à cet exposé, tout désavantageux qu'il est au duc de Sully, il n'y auroit lieu tout au plus qu'à le blâmer d'avoir porté trop loin la précaution contre une entreprise sur sa personne, qu'on suppose chimérique ; mais l'historien Mathieu, le mieux informé de tous ces écrivains, nous apprendra que cette crainte du ministre n'étoit pas aussi mal fondée, que ses ennemis ont voulu le faire croire. Voici comme il traite cet article. « On avoit donné à la reine quelqu'ombrage du » duc de Sully, & on la conseilloit de s'assurer de » lui, parce qu'il avoit en main la Bastille, l'ar- » tillerie & l'argent du roi. Il s'étoit baigné ce » jour-là ; & étant averti de ce malheureux ac- » cident, monta à cheval pour aller au Louvre, » & étant à la Croix du Trahoir, suivi de quarante » gentilshommes, il eut quelques avis qui le firent » rebrousser. La reine, pour le faire venir, lui » envoya le duc de Guise, qui le trouva vers la » grande allée du jardin, du côté de la Bastille, & » lui dit le commandement de la reine. Il pria de » l'excuser, parce qu'il étoit averti qu'on lui dres- » soit quelque partie..... La résolution qu'il prit » (avec le duc de Guise, le comte de Béthune » & quelques autres amis), fut qu'il acheveroit le » reste du jour, & que le lendemain il iroit voir la » reine ; & le duc de Guise lui promit de le » venir prendre, & l'assura qu'il perdroit la vie » & celle de tous ses amis, premier que de souf- » frir qu'aucun déplaisir lui fût fait. Il retourna

» ver de dépit : & si vous l'aviez vu, vous » penseriez comme moi. Je suis d'avis, » ajouta-t-il, que vous vous en retourniez; » il y a assez d'affaires à quoi vous avez à » pourvoir, sans aller au Louvre ».

Ce concert de discours, de billets & d'avis, me frappa à la fin. Je m'arrêtai tout court; & après avoir tenu conseil avec Vitry, & dix ou douze des principaux de la troupe, je crus qu'il étoit plus sage de m'en retourner chez moi; & je me contentai d'envoyer offrir à la reine mon obéissance & mes services. Je la fis assurer en même-tems, qu'en attendant qu'elle me fît part de ses commandemens, j'allois toujours commencer par veiller avec plus de

---

» vers la reine, & lui fit agréer les considérations » qui retenoient le duc de Sully, sous la parole » qu'il avoit donnée de la venir voir le lendemain. » Incontinent après, le duc de Sully entra avec » bon nombre de gentilshommes, à la Bastille, » où il avoit fait porter tout le pain qu'il avoit » trouvé chez les boulangers de Paris », &c. *Hist. de Louis XIII, pag.* 2 & 3. Ajoutez à cela ce que dit le duc de Sully, des avis qu'il recevoit de toutes parts, que ce coup pouvoit avoir de terribles suites, à quoi l'on ne s'attendoit point; on trouvera peut-être qu'il n'y a eu que de la prudence dans ce ministre, à en user ainsi, pour la tranquillité publique, & pour sa sûreté particuliere.

ſoin qu'auparavant, ſur la Baſtille, l'Arſenal, les troupes, l'artillerie & ſur les affaires, ſoit de mon gouvernement, ſoit de mes autres emplois.

Je ne faiſois qu'entrer dans la rue S. Antoine, & le gentilhomme que j'avois chargé de ce meſſage, ne pouvoit encore s'en être acquitté, lorſque j'en vis arriver un de la part de cette princeſſe, qui me prioit de venir le plus promptement que je pourrois au Louvre, & d'amener peu de gens avec moi; qu'elle avoit des choſes de grande importance à me communiquer, & que je m'en reviendrois auſſi-tôt. Cette propoſition d'aller ſeul au Louvre me livrer entre les mains de mes ennemis dont il étoit rempli, n'étoit gueres propre à me faire revenir de mes ſoupçons : ajoutez qu'on vint me dire en ce moment, qu'un exempt des gardes & quelques archers avoient été vus aux premieres portes de la Baſtille; qu'on en avoit envoyé d'autres au Temple, où étoient les poudres, & chez les tréſoriers de l'épargne, pour y arrêter tous les deniers. Je tirai un ſi mauvais augure de ce que tout cela s'étoit fait ſans m'en donner avis, que je ne balançai point ſur la réponſe que j'avois à faire à la reine. Je lui fis dire par ſon gentilhomme, que j'étois perſuadé que lorſqu'elle auroit entendu ce

lui que j'avois eu l'honneur de lui députer, elle entreroit dans mes raiſons, & changeroit de ſentiment, qu'ainſi j'attendrois la réponſe qu'il devoit m'apporter de ſa part, à l'Arſenal & à la Baſtille, d'où je ne m'éloignerois point.

La reine ne s'en tint pas là. Elle me députa coup ſur coup MM. de Montbazon, de Praſlin, de Schomberg, la Varenne, & après tous ceux-là, mon frere. Je ne ſavois que penſer de ces inſtances réitérées, en les voyant arriver tous à un quart-d'heure l'un de l'autre; ma défiance en augmenta. Je réſolus de n'aller point au Louvre de tout le reſte du jour. Aſſurément l'état dans lequel j'étois, pouvoit tout ſeul me ſervir d'une bonne excuſe. L'effort que j'avois fait, après le bain que j'avois pris le matin, & après un repas très-léger, l'état de mon eſprit, plus cruel encore que celui de mon corps, tout cela m'avoit cauſé une ſueur dont j'étois pénétré, & une laſſitude ſi grande, que je ne pouvois plus me ſoutenir; ce qui m'obligea, lorſque je fus arrivé à mon appartement de la Baſtille où je me rendis, de changer de chemiſe & de me mettre au lit, où je demeurai juſqu'au lendemain; MM. le connétable & d'Epernon m'y envoyerent viſiter, & offrir leurs ſervices. La maniere

F v

dont ils me donnerent le conſeil d'aller voir la reine, me faiſant croire que je pouvois le faire ſans riſquer; & cette princeſſe m'en ayant encore preſſé par de nouveaux courriers qu'elle m'envoya toute l'après-midi, je paſſai enfin par-deſſus la condition qu'on y mettoit toujours, que ce ſeroit avec peu de perſonnes à ma ſuite, & je réſolus d'y aller le lendemain.

Trois cens perſonnes à cheval attendoient, dès le matin, le moment de ma ſortie, pour m'accompagner, comme la veille. C'étoient ou des parens, ou des amis, ou des gens qui n'étant ni l'un ni l'autre, paroiſſoient attachés à moi par l'apparence d'une nouvelle faveur, peut-être par la honte de s'en détacher trop tôt. Je les remerciai tous, & leur fis entendre les raiſons que j'avois de ne me faire eſcorter d'aucune perſonne tant ſoit peu remarquable, & de me reſtreindre au petit nombre qui compoſoit mon train ordinaire. Ce fut donc avec mes ſeuls domeſtiques, au nombre d'environ vingt, que j'arrivai au Louvre. En y entrant, je n'apperçus de marques d'une douleur ſincere, que dans ceux qui étoient attachés par quelque emploi à la perſonne du roi. Pour ceux-ci, officiers & ſubalternes, ils paroiſſoient tous ſentir vivement la perte publique. A me-

ſure que je paſſois les différentes portes, je les voyois s'avancer vers moi, les larmes aux yeux, pour m'embraſſer ou gémir en ma préſence : « Hélas! Monſieur, s'écrioient-ils, nous avons tout perdu, en » perdant notre bon maître ». Et ils me conjuroient avec une véritable effuſion de cœur, de ne point abandonner les enfans, après avoir, diſoient-ils, ſi bien ſervi le pere.

Mais il s'en falloit de beaucoup, je ſuis obligé de le dire, que l'intérieur du palais, & ce qu'on appelle la cour, me préſentât le même objet. Je ne vis, ou que des viſages compoſés, qui m'affligerent d'autant plus, qu'ils s'efforçoient inutilement de me paroître affligés, ou que des viſages ſi gais, qu'ils me firent joindre l'indignation à la douleur. Lorſque je me trouvai en préſence de la reine, le peu de conſtance dont je m'étois armé, m'abandonna ſi abſolument, que j'éclatois en cris & en ſanglots. Elle ne retrouva plus elle-même cette force avec laquelle elle s'étoit préparée à me recevoir, & nous fîmes enſemble une ſcène qui dut paroître bien touchante. Elle me fit apporter le roi, dont les embraſſemens & les careſſes furent un nouvel aſſaut, auquel mon cœur eut bien de la peine à ne pas ſuccomber. Je ne me

ſouviens plus ni de ce que me dit ce jeune prince, ni de ce que je lui dis moi-même en ce moment. Je ſais ſeulement qu'on eut beaucoup de peine à me l'arracher d'entre les bras, tant je le tenois étroitement ſerré: « Mon fils, lui diſoit la reine ſa mere, » pendant ce tems-là, c'eſt M. de Sully; » il le faut bien aimer, car c'eſt un des » meilleurs & des plus fideles ſerviteurs du » roi votre pere; & je le prie qu'il conti- » nue à vous ſervir de même ». Nous tînmes quelques autres diſcours, cette princeſſe & moi, ſans pouvoir trouver le moment d'eſſuyer nos larmes. Elle a dit depuis, que j'étois, avec une autre perſonne de la cour, celui dont la vue l'avoit le plus attendrie.

Une réception ſi remplie de marques de diſtinction & de confiance, mit tous les princes, les ſeigneurs & les membres du conſeil, qui étoient aux côtés de la reine, dans la néceſſité d'enchérir les uns ſur les autres en proteſtations d'amitié, de ſervice & d'attachement. Ils ne me trompoient pas aſſurément; car je connoiſſois leur intérieur, comme eux-mêmes. Je ſavois déja que dans le projet qu'ils avoient formé, de profiter de la conjoncture préſente pour augmenter en biens & en dignités, aux dépens même de la gloire de l'état, de l'hon-

neur du roi & de l'utilité publique, je devois m'attendre à être en butte à tous leurs coups, parce qu'ils s'attendoient eux-mêmes à ne trouver d'obſtacle que dans la fermeté de mon eſprit, & dans la ſévérité de mes réglemens. Ils en avoient aſſez d'exemples pour ne pas douter que le ſeul parti qui leur reſtât à prendre, étoit de chercher à m'ôter tout-à-fait l'adminiſtration des affaires. Ainſi, lorſqu'on fit jouer dans la ſuite les grandes batteries pour me mettre mal dans l'eſprit de la reine, ſuppoſé qu'on n'eût pas déja commencé, lorſque les jéſuites & leurs adhérens firent agir le nonce, pour prononcer l'arrêt de mon éloignement, lorſque mes confreres dans le conſeil & les finances, mirent en œuvre Conchine & ſa femme, pour inſinuer aux deux princes du ſang, qu'ils n'auroient jamais de véritable autorité, tant que je ſerois à la tête des affaires; mais qu'elles ne pouvoient m'être ôtées, que pour tomber entre leurs mains; lorſqu'on eut fait goûter à tous les autres, que dépendre de Cochine étoit être véritablement maître; enfin, lorſque je vis tout le monde travailler avec une égale ardeur à préparer ma chûte, il n'arriva rien que je n'euſſe prévu & prédit.

Le premier acte du parlement, ſitôt qu'il eut vu le roi mort, ayant été de déférer

la régence à la reine mere, on jugea néceſſaire que le roi y allât en perſonne tenir ſon lit de juſtice, & confirmer cette nomination (13). La matinée du lendemain de la mort du roi ayant été choiſie pour cette cérémonie, je fus encore prié dès la pointe du jour, de la part de la reine, d'y accompagner S. M. J'apportai toutes ſortes d'excuſes, pour m'en diſpenſer, je feignis même de me trouver ſi mal, qu'il m'étoit impoſſible de me lever de tout ce jour-là : je ſentois une extrême répugnance pour ce qu'on exigeoit de moi. Il fallut pourtant encore avoir cette complaiſance; la reine m'en ayant fait faire inſtances ſur inſtances. Ne trouvant que de nouveaux ſujets d'amertume & de ſerrement de cœur, dans le ſon des tambours & des inſtrumens, & jugeant qu'un viſage baigné de pleurs, figuroit mal avec les cris de joie & d'allégreſſe dont tout retentiſſoit, je perçai la foule, & vins des premiers dans la ſalle

(13) Voyez l'ordre & le détail de cette cérémonie dans le Mercure François & les hiſtoriens, *année* 1610. Dans le conſeil qui fut aſſemblé pour ſavoir ſi la reine devoit aller au parlement, le duc de Sully ſe contenta de dire ſimplement : « que » n'y ayant point de loi qui défendît à la reine » d'aller au parlement, il étoit indifférent d'y aller » ou de demeurer » : *Mathieu*, *ibid. pag.* 4.

des Auguſtins, où ſe tenoit le parlement.

Deux ou trois cardinaux ayant voulu comme moi, éviter la preſſe, s'étoient rendus avant les autres dans la ſalle, où ils allerent s'aſſeoir ſur le banc deſtiné aux eccléſiaſtiques, au côté gauche du trône préparé pour S. M. dont ils prirent le haut bout. Les évêques de Langres, de Beauvais & de Noyon ſurvenant enſuite, ces meſſieurs, dont la chimere eſt que leur qualité de pairs leur donne droit de précéder dans le parlement princes & cardinaux, n'eurent garde de ſe ranger au-deſſous de ceux-ci, qu'ils voyoient placés, ils paſſerent au côté droit, & ſe mirent au plus haut du banc. Je les y trouvai en arrivant, & leur dis fort doucement, qu'ils n'étoient pas à leur place, & que je leur conſeillois, comme leur ami, de paſſer du côté gauche, parce qu'ils ne devoient pas s'attendre que quantité de pairs laïcs, qui alloient entrer dans le moment, leur laiſſaſſent tranquillement la main droite. Ils commencerent à vouloir m'étourdir de leur diſtinction ordinaire de pairies de premiere érection & de pairies eccléſiaſtiques, qui, ſelon eux, les mettent beaucoup au-deſſus des nouveaux ducs. La conteſtation ne fut pas longue de ma part; je leur dis ſeulement, qu'ils alloient bientôt trouver à qui

parler : ce qui ne manqua pas. La décision qu'on fut obligé de porter sur l'heure, les condamna à laisser le banc droit aux pairs laïcs, & à passer à celui des clercs, du côté gauche ; où les cardinaux n'étant pas plus d'humeur de leur céder, ils aimerent mieux sortir tout-à-fait, & ne point assister à la cérémonie. Je n'y pris pas plus de part qu'eux, quoique présent. La reine dut être fort contente (14) ; tout lui fut accordé, sans même recueillir les suffrages.

Je ne fus pas long-tems sans m'appercevoir que quoiqu'on affectât à l'extérieur de ne négliger aucune des formalités qui s'observent ordinairement dans l'établissement d'une légitime régence, quoiqu'on voulût faire passer le changement qu'on commençoit à laisser appercevoir dans l'administration, pour l'effet commun & nécessaire d'une mutation de gouvernement ; enfin que quoiqu'on s'étudiât à faire entendre que ce gouvernement n'avoit pour objet, que de donner plus de force & de lustre à l'autorité d'un roi enfant, ceux qui faisoient agir la reine, ne songeoient pourtant réellement qu'à travailler sous ce masque pour leur compte. Toutes ces appa-

(14) Voyez sur l'ordre de cette cérémonie, les historiens ci-dessus.

rences de régularité s'évanouiſſoient lorſqu'on les regardoit d'un peu près, & ne laiſſoient plus voir que des manquemens réels à l'ordre & à la forme qui effrayoient le petit nombre de perſonnes bien intentionnées. Je crus être dans l'obligation, & en quelque ſorte encore en droit de faire ſentir que je voyois l'abus, & que je ne l'approuvois pas; mais le tems des libres remontrances, que le deuil du premier jour de la mort du roi, & l'embarras du ſecond avoient laiſſé ſubſiſter, étoit déja preſque paſſé dès le troiſiéme. On ſecoua en auſſi peu de tems le joug de la contrainte, des dehors compoſés, & d'une montre de douleur dont le cœur avoit trop à ſouffrir. La ſtupidité au défaut de véritable ſujet de joie, produiſit cet effet dans quelques-uns; dans quelques autres, ce fut la légéreté; dans d'autres, le ſimple mouvement des affaires publiques ou particulieres, & ſur-tout la crainte de déplaire à des perſonnes, dont l'exemple eſt fait pour donner le ton à toute la cour.

Voici donc quelle fut après les trois premiers jours, la face de ce nouveau monde. A s'arrêter au ſimple dehors, & à tout ce qui étoit fait pour attirer les yeux, rien n'auroit paru changé au Louvre. La pompe lugubre y paroiſſoit avoir raffiné ſur tout.

Les tentures, dont les murailles, les planchers & les platfonds étoient couverts, les meubles & tous les autres inſtrumens d'un deuil public, auroient pu faire regarder les appartemens de parade de ce palais, comme le ſéjour même de la triſteſſe & le domicile de la mort. La choſe commençoit à paroître un peu plus douteuſe, lorſqu'on paſſoit de-là à enviſager le maintien des perſonnes deſtinées à faire les honneurs de cette triſte cérémonie ; car ſi parmi eux l'on voyoit encore pouſſer de ſinceres gémiſſemens, & verſer de véritables larmes, il n'y avoit que trop d'ailleurs de quoi former & faire ſentir le contraſte. Mais ſi delà on deſcendoit dans les appartemens de deſſous, qu'on appelloit les entre-ſols, c'eſt en ces endroits qu'on pouvoit prendre une véritable idée de la diſpoſition des cœurs & des eſprits. La magnificence, bannie de tout le reſte du palais, en avoit fait ſon aſyle. L'or, la pourpre, la broderie, les ornemens ſomptueux, en faiſoient un lieu de délices : le luxe y étoit dans toute ſa profuſion. Je ne pouvois y entrer, moi & un petit nombre de vrais François, ſans ſentir déchirer mon cœur du plus violent dépit, de voir quels objets on ſubſtituoit ainſi à celui de la perte publique. J'ai honte de dire que tout l'artifice dont on uſoit

pour dérober aux yeux du public ce ſpectacle d'inſenſibilité & d'ingratitude, ne ſe déceloit que trop ſouvent par les éclats de rire, par les épanchemens de joie, les chants d'allégreſſe qu'on entendoit partir de ces endroits; auſſi n'étoient-ils remplis que de gens heureux, ou qui croyoient l'être. C'eſt là que réſidoit la vraie cour, & que ſe tenoient les conſeils, ſoit généraux, qu'on donnoit encore à la coutume & à l'apparence, ſoit cachés, où l'on ſavoit bien détruire tout ce qui pouvoit encore être pris de bonnes réſolutions dans les premiers.

La reine ne faiſoit entrer dans ces conſeils ſecrets, qui ſe tenoient aux heures les plus indues, que Conchine & ſa femme, le nonce du pape, l'ambaſſadeur d'Eſpagne, le chancelier & le chevalier de Sillery, le duc d'Epernon, Villeroy, Jeannin & Arnaud, qui pour être à moi, n'en étoit pas moins auſſi-bien que Jeannin, tout entier à Conchine, le médecin Duret, qui pourtant perdit bientôt cette faveur, Dollé & le P. Cotton. On n'eſt pas embarraſſé de ſavoir ce qui ſe traitoit alors; l'union des couronnes de France & d'Eſpagne, le renoncement aux plus anciennes alliances de la couronne avec les princes étrangers, l'abolition de tous les édits de pacification,

la destruction des protestans, l'expulsion de tous ceux de cette religion qui étoient en place, la disgrace de tous ceux qui ne voudroient pas plier sous le joug des nouveaux favoris, la dissipation des trésors amassés par le feu roi, pour s'attacher les avares & les ambitieux, & pour combler de biens & d'autorité ceux qu'on alloit faire monter aux premiers rangs; c'est-à-dire, mille projets aussi pernicieux au roi & à l'état, qu'avantageux à nos plus mortels ennemis, étoient le grand objet des délibérations de ces nouveaux conseillers.

Quant au conseil public, qu'on étoit exact à tenir tous les jours, on y appelloit les prince de Conty & comte de Soissons, (le prince de Condé n'étoit pas encore de retour), le cardinal de Joyeuse, le connétable, les ducs de Mayenne, de Guise & de Bouillon, lorsque celui-ci fut arrivé, le maréchal de Brissac, Château-neuf, Pontcarré, de Vic (15), Caumartin & moi.

---

(15) Dominique de Vic, vice-amiral, &c. dont il a été parlé ci-devant. Il mourut cette année à Paris, au retour d'un voyage à Calais, dont il étoit gouverneur; & l'on assure que ce fut un effet de la douleur dont il fut saisi, en revoyant l'endroit où il avoit vu apporter le corps de Henri IV, après son assassinat: *Merc. de Fr. ann.* 1610, *pag.* 529.

Une partie de tous ces meſſieurs parloient aſſez hautement de changer de ſyſtême politique; mais ce qu'on agitoit le plus ordinairement dans ce conſeil, c'étoient les moyens d'augmenter les revenus royaux, de diminuer la taille & les autres impôts, d'augmenter les penſions des grands, & de leur procurer différens avantages. La forte poitrine du préſident Jeannin le faiſoit entendre par-deſſus tous les autres : on eût dit que cet homme avoit été gagé pour promettre des monts d'or à tout le monde. Quelques perſonnes, qui avoient encore retenu de la ſincérité de l'ancien conſeil, de ne ſavoir ni déguiſer, ni flatter, voulurent ſe joindre à moi, pour faire ſentir la groſſiere contradiction qu'il y avoit à prétendre à augmenter les dépenſes, en diminuant les revenus.

Je ne voulus point avoir à me reprocher que des principes ſi faux priſſent cours par mon ſilence : je les combattis d'abord méthodiquement; & je me flatte que ſi l'avantage avoit dû reſter du côté de la raiſon, nous l'aurions emporté; mais nous comprîmes bientôt que l'ignorance n'étoit que le moindre des vices que nous avions ici à combattre. C'étoit par les plus magnifiques promeſſes, dont pourtant celles qui regardoient le ſoulagement du peuple,

demeurerent ſans exécution, que le nouveau gouvernement cherchoit à gagner les cœurs, à faire oublier, & même à rendre mépriſable la ſage économie, à laquelle on devoit la gloire du dernier regne. A l'égard de Jeannin, il avoit ſon objet particulier. Dans l'envie qu'il avoit de diſpoſer des finances, que pouvoit-il faire de mieux pour s'élever à cette charge, que de donner à entendre que tout le monde trouveroit dans le nouvel adminiſtrateur des finances, toute la commodité, que les grands ſe plaignoient de ne pas rencontrer dans celui qui l'avoit précédé? On dira qu'il n'avoit aucun des talens néceſſaires pour cet emploi, qu'il obtint en effet; mais il eut aſſez d'habileté pour s'y enrichir, lui, ſes parens & alliés, & ſur-tout Caſtille (16). Il falloit que l'argent coûtât bien peu à ce dernier, puiſque les meubles, qui dans toutes les autres maiſons, ne ſont que de fer ou de bois, étoient d'argent dans la ſienne: il ne le cédoit en ce point qu'au ſeul Conchine.

J'achevai de me confirmer dans la penſée que je préſentois des remédes à des malades volontaires, en voyant que ma liberté,

(16) Pierre de Caſtille fut contrôleur général & intendant des finances.

qu'on avoit d'abord ſoufferte comme une eſpece de défaut d'habitude, commençoit à paroître ſi importune, que je liſois ſans peine ſur les viſages, la peine qu'on avoit à ſe taire, & qu'on s'affranchit bientôt de ce petit reſte d'égards. Dès-lors je me regardai comme un homme qui alloit bientôt être quelque choſe de plus qu'inutile ; & je formai très-ſérieuſement le deſſein de travailler peu-à-peu à me dégager d'une place où je ne pouvois ſoutenir ma réputation qu'avec des riſques infinis, ou la démentir qu'en me déshonorant tout-à-fait. De quel poids eût été la voix d'un homme ſeul, qui n'a que des choſes dures à dire, pour l'emporter auprès de la reine, ſur le langage ſi affectueux, ſi attrayant, ſi complaiſant, des flatteurs & des nouveaux favoris ? C'eſt une choſe ſi rare, qu'un miniſtre ſe ſoutienne auprès de ſon maître par les ſeuls ſentimens d'une vénération mêlée de crainte (ce qui doit pourtant être, ſi l'on ſuppoſe que ce miniſtre eſt honnête homme), qu'on ne doit pas attendre ce miracle deux fois de ſuite. Auſſi, lorſque mes parens, mes amis & mes domeſtiques, à qui leur affection pour moi faiſoit voir les choſes d'un autre œil, s'uniſſoient pour m'engager à continuer des ſoins, qu'ils m'aſſuroient pouvoir encore être utiles; ou

même qu'ils me repréſentoient qu'il y avoit peut-être encore quelque choſe de bon à faire ſur le nouveau plan, ma réponſe la plus ordinaire étoit que le coup que Dieu avoit permis qui arrivât, étoit une déclaration ſi viſible qu'il vouloit que la France fût enfin livrée à ſon mauvais deſtin, que c'étoit preſque le tenter, que de chercher à en empêcher l'effet. Un de mes gens, ce même Arnaud dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment, eut l'impudence de me dire, un jour qu'il me voyoit extrêmement affligé de cette penſée, qu'il lui ſembloit que c'étoit à tort que je me déſeſpérois ainſi ſur l'avenir : qu'il ſe pourroit faire dans la ſuite des épargnes, que les grandes dépenſes du feu roi, en bâtimens, chiens, oiſeaux, jeu & maitreſſes rendoient impoſſibles de ſon vivant. Ce diſours me parut ſi criminel dans la bouche de celui qui me le tenoit, que dans le mouvement d'une violente colere, je le traitai d'ingrat, de méchant & d'effronté; que je le menaçai de lui donner un ſoufflet, & lui défendis de paroître jamais devant moi. Je ne diſois que trop vrai, lorſque je lui reprochai en ce moment que ſon lâche manége & ſes conſeils pernicieux alloient ouvrir la premiere voie à la diſſipation & à la mauvaiſe adminiſtration.

M.

M. le comte de Soiſſons n'étoit pas à Paris, dans le tems que tout cela ſe paſſoit. Je ne ſais quel mécontentement, qu'il avoit eu pendant le couronnement de la reine, ſur la forme de l'habillement des enfans naturels (17) du roi, lui avoit fourni un prétexte pour ſe retirer dans une de ſes maiſons, en ſorte qu'il ne fut témoin de rien de ce qui ſe paſſa, ſoit à la mort du roi, ſoit les jours ſuivans; & qu'il n'arriva à Paris qu'après la déclaration de la régente, & tous les arrangemens pris. Ce fut un nouveau ſujet pour lui de gronder & de ſe plaindre. Il trouva fort mauvais qu'on eût procédé à une action de l'importance de celle de la régence, ſans l'en avoir averti, & même ſans avoir attendu qu'il y fût préſent : car il ſoutenoit que cette cérémonie n'avoit pu ſe faire ſans lui. Comme il s'imagina qu'il n'y avoit qu'à parler haut pour ſe faire craindre, il y blâma pluſieurs choſes dans la forme : il dit, ce que perſonne n'avoit oſé dire avant lui, qu'il n'y avoit eu qu'un fort petit nom-

(17) Il s'agiſſoit de la robe de madame la duchеſſe de Vendôme. Le roi ſouhaitoit paſſionnément qu'elle la portât, comme les autres princeſſes du ſang, ſemée de fleurs-de-lis, & M. le comte de Soiſſons ne voulut jamais y conſentir.

bre de présidens & de conseillers qui eussent eu part à la nomination de la reine, dans la premiere séance du parlement, & que dans celle du jour suivant, à laquelle avoient assisté le roi, les princes, pairs, cardinaux & autres officiers de la couronne, de peur de trouver de l'opposition dans la voix des suffrages, qui doit seule avoir lieu en ces occasions, on s'étoit contenté d'une simple confirmation informe & précipitée de l'acte de la veille; ce qu'il appelloit confirmer un acte nul. Il vit bien qu'il ne se feroit écouter, qu'autant qu'il sauroit rendre son parti considérable, & il se contraignit pour cet effet, jusqu'à rechercher beaucoup de personnes à la cour, avec lesquelles il n'avoit aucune liaison. Deux choses l'empêcherent d'y réussir; son humeur froide & dédaigneuse, & la préférence que les courtisans crurent devoir donner sur lui, à ceux qu'on voyoit en figure de disposer bientôt des trésors & des graces. Tous les princes, & son propre frere, M. le prince de Conty, ne l'aimoient pas plus que les autres. Il se vit donc obligé de plier.

Je fus l'un de ceux dont M. le comte de Soissons voulut bien, pendant quelque tems, se dire l'ami (18) : mais il fit bien-

(18) « M. de Sully ne fut des derniers à re-

tôt ſuccéder à ce nom, tous les procédés d'un ennemi véritable. Voici à quelle occaſion cela arriva. M. le comte étoit ſouvent revenu à la charge, du vivant du feu roi, pour une affaire dont j'ai déja touché quelque choſe; il s'agiſſoit d'engager S. M. à tranſiger avec lui ſur certains droits, qu'il prétendoit devoir lui revenir en Piémont, du chef de ſa femme, de la maiſon de Montaffié. Henri, extrêmement importuné ſur cette affaire, me l'avoit remiſe à examiner; & la profeſſion que j'ai toujours faite d'être auſſi ſincere, qu'attaché aux intérêts du roi, m'avoit obligé de lui repréſenter que ce marché ne lui convenoit point. Qu'il alloit s'engager dans des procès ſans fin & ſans nombre, contre le pape,

---

» chercher les bonnes graces de ce prince qu'il » ſavoit avoir offenſé; ſi que pour faire ſa paix, » il l'alla incontinent trouver; & après pluſieurs » excuſes & baſſes ſoumiſſions, qu'il n'eût faites » vivant ſon maître, ſupplia ſon excellence de » lui en vouloir pardonner la faute, qui n'étoit » proprement ſienne, mais du feu roi, par le » commandement duquel il avoit fait tout ce qu'il » avoit fait; de laquelle ſatisfaction le comte ſe » contenta, ou fit ſemblant de ſe contenter; & » l'ayant embraſſé, ſe dit ſon ami, comme devant, » & Sully proteſta être ſon ſerviteur (comme il » l'avoit toujours été) » : *Mém. Hiſt. de France, pag.* 317.

la chambre apoſtolique, pluſieurs cardinaux, & le duc de Savoye; leſquels avoient tous des prétentions ſur ces biens, & qui, pour la plus grande partie, en étoient déja en poſſeſſion; qu'il ne ſortiroit de dix ans de ce labyrinthe, & qu'ayant ſur-tout à ménager le pape & le duc de Savoye, pour la réuſſite de ſes grands deſſeins, il devoit éviter d'entrer dans une diſcuſſion, qui les rendroit ſes ennemis. Il n'en fallut pas davantage pour que Henri n'y pensât plus.

M. le comte ne vit pas plutôt ce prince mort, qu'il reprit le deſſein interrompu, auprès du nouveau conſeil. Dans une affaire, du genre de celles qu'on regarde aſſez communément comme affaire de faveur, il ne lui fut pas difficile de former une brigue, qui lui fit obtenir ce qu'il demandoit. J'ai quelque peine à rapporter les moyens dont on ſe ſervit. M. le comte, aidé de Conchine, ſut contrefaire le ſeing & appliquer le ſceau du feu roi, & il donna de cette maniere la forme la plus authentique à un prétendu contrat de vente entre le feu roi, & lui, de tous les biens en queſtion. Pour rendre la piéce moins ſuſpecte d'antidate, on jugea néceſſaire que mon nom y parût, ce qui obligeoit à requérir ma ſignature; & ce fut-là la grande

difficulté. On me repréſenta l'occaſion préſente, comme le moment qui alloit décider pour toujours, de l'amitié ou de la haine de M. le comte pour moi. On allégua une infinité d'autres motifs, malgré leſquels je perſiſtai non-ſeulement à refuſer de ſigner, mais à ſoutenir à tous ceux qui m'en parloient, que cette affaire ayant été agitée & ayant pris fin entre le roi Henri & moi, nul autre ne pouvoit mieux ſavoir que ſon intention avoit été directement contraire à ce qu'on vouloit me perſuader aujourd'hui, & je tranchai le mot, qu'on ne me préſentoit qu'un acte fauſſement ſigné & ſcellé de ce prince. On déſeſpéra de vaincre mon opiniâtreté; & le parti qu'on prit, fut de refaire un ſecond contrat, tout pareil à celui-ci; excepté que mon nom ne s'y trouva plus.

Nous en étions en ces termes, M. le comte & moi, lorſqu'il ſe brouilla (19)

(19) Cette brouillerie vint de ce que les carroſſes de ces deux princes s'étoient heurtés en paſſant, & que leurs cochers s'étoient battus. M. le duc de Guiſe allant le lendemain trouver M. le prince de Conty, par ordre de la reine, pour chercher à aſſoupir ce différend, paſſe pardevant l'hôtel de Soiſſons, avec vingt-cinq ou trente chevaux; il n'en fallut pas davantage pour le brouiller lui-même avec M. le comte;

ouvertement avec M. le prince de Conty son frere, & à cause de lui, avec toute la maison de Guise. La reine m'envoya chercher ; & me faisant part des expédiens qu'elle avoit imaginés pour accommoder leurs différends (ce qui se devoit faire, le conseil étant assemblé), elle me pria de paroître jusqu'à ce tems ne prendre parti ni pour l'un, ni pour l'autre; afin que j'en fusse plus propre à faire le personnage de médiateur, lorsque le moment en seroit venu, à quoi je souscrivis de bon cœur. Comme nous étions tous assis dans le conseil où cette affaire devoit se traiter, où j'avois même déja opiné favorablement pour M. le comte; ce prince envoya Brissac dire

---

& cette double querelle causa une telle rumeur dans Paris, que la reine craignant un soulevement général, donna ordre que tous les bourgeois se tinssent prêts à tendre les chaînes & à prendre les armes par toute la ville, au premier commandement, & qu'elle mit auprès de chacun de ces deux princes, un capitaine des gardes. C'est dans les Mémoires de Bassompierre, *tom.* 1, *pag.* 308 & *suiv.* qu'il faut voir toutes les particularités de ce démélé ; parce que lui-même contribua beaucoup à l'appaiser. Voyez aussi l'histoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *pag.* 123, & le Mercure François, *année* 1611, où est rapporté un discours que M. de Sully tint à la reine, en faveur du duc de Guise.

tout bas à la reine, qu'ayant ſu qu'il devoit être queſtion de lui dans le conſeil, il la ſupplioit de ne permettre à perſonne de ceux qu'il pouvoit tenir pour ſuſpects, d'y délibérer, & qu'il me recuſoit nommément (20), comme parent & ami de toute la maiſon de Guiſe. « Il ne devoit pas re-» cuſer M. de Sully, dit la reine, en pre-» nant la parole tout haut : car perſonne » n'avoit opiné ſi fort que lui à ſon avan-» tage. » Je l'avoue, je fus vivement choqué de ce trait, & je ne pus m'empêcher de dire, en me levant : « Madame, je me » recuſe moi-même, puiſqu'il le deſire, & » je m'en vais de ce pas m'offrir à M. ſon » frere & à M. de Guiſe; ce que je fis en » effet ».

Un troiſiéme ſujet de brouillerie avec M. le comte de Soiſſons, m'arriva comme le précédent, dans le conſeil; au ſujet du gouvernement de Normandie, qu'il vouloit ſe faire accorder. La reine m'en ayant

(20) L'auteur de la vie du duc d'Epernon, nous apprend que M. le comte de Soiſſons porta la haine contre M. de Sully, juſqu'à ſolliciter ce duc de permettre qu'il fît aſſaſſiner ce miniſtre dans le Louvre même, & qu'il lui ſut fort mauvais gré de lui avoir refuſé, pour exécuter ce coup, le ſecours des gardes dont il étoit commandant, *pag.* 249.

demandé mon avis, je la ſuppliai de me diſpenſer de le donner. Mon excuſe n'ayant point été reçue, je dis qu'il m'étoit impoſſible de conſeiller d'ôter aux enfans du feu roi, une charge dont ils étoient en poſſeſſion, pour en revêtir quelque perſonne que ce pût être. Ce prince n'étoit plus dès-lors auſſi bien avec Conchine qu'il l'avoit été; il s'étoit même oppoſé à ce que ce favori obtînt la charge de premier gentilhomme de la chambre pour lui, & l'archevêché de Tours pour ſon beau-frere (21). Cette occaſion les raccommoda, parce qu'ils ſe prêterent tous deux la main, & qu'ils obtinrent par ce moyen ce qu'ils demandoient. C'eſt ainſi que tous ceux qui avoient quelques prétentions aux charges & aux em-

(21) Etienne Galigaï, frere de Léonor Galigaï. Il étoit déja abbé de Marmoutiers. « Il apprenoit, dit l'Etoile, à lire depuis quatre ans, » & n'y pouvoit encore mordre : on l'appelloit » le magot de la cour, à cauſe de ſa laideur & » de ſa mauvaiſe mine. Les moines n'en vouloient » point pour leur abbé, diſant qu'ils avoient ac- » coutumé d'être commandés par des princes; & » non par des menuiſiers, comme celui-ci, » qu'on avoit vu manier le rabot. Mais il eſt » conſtant, dit Amelot, que la famille de Ga- » ligaï eſt du corps des nobles de Florence ». Il ſe retira en Italie, après la mort du maréchal d'Ancre & de ſa femme.

plois vacans, en uſerent dans la ſuite, & tout s'obtint bientôt aux conſeils, par la brigue & la cabale. « Le tems des rois » eſt paſſé, ſe diſoit-on les uns aux au- » tres ; celui des princes & des grands » eſt venu. Il ne faut que ſe faire bien » valoir ».

Tout ce qu'il y avoit de perſonnes conſidérables à la cour, furent appellées pour délibérer dans un conſeil extraordinaire, ſur ce qu'on devoit faire des grands armemens que le feu roi venoit de faire avant de mourir, pour l'entrepriſe de Cléves. La diverſité des opinions y fut infinie : il y en eut pour ſe déſiſter de tout : il y en eut au contraire, (ce ne furent pas les plus nombreuſes) pour tenir aux princes Allemands intéreſſés dans cette affaire, tout ce que Henri-le-Grand leur avoit promis. Le plus grand nombre fut pour les tempéramens entre ces deux avis ſi contradictoires. Les uns vouloient qu'on s'en tînt aux ſeuls huit mille hommes d'infanterie & deux mille chevaux, que portoient les conventions générales de ce prince avec ſes alliés ; les autres, qu'on ſe contentât de leur entretenir les deux ſeuls régimens de cavalerie Françoiſe qu'ils avoient. Un tiers opinoit pour embarquer quelques fantaſſins à Calais ; ceux-ci, qu'on ne donnât aucuns

ſecours en hommes, mais ſeulement en argent; ceux-là, qu'on tînt notre armée entiere ſur la frontiere ſans agir, excepté le cas de beſoin; & d'autres, qu'on en licentiât le gros, & qu'on n'y fît demeurer que ce qui ſeroit néceſſaire pour notre propre ſûreté. Tout cela fut entremêlé d'ouvertures d'accord & de pacification entre les puiſſances contendantes, telles qu'on peut ſe les imaginer.

Il me parut que tout le monde attendoit avec quelque impatience quel alloit être mon ſentiment, parce que j'avois été mêlé par le feu roi dans cette affaire, plus qu'aucun de ceux à qui il en avoit fait part. Je commençai par faire une diſtinction, qui me parut juſte, entre les troupes actuellement aſſemblées en corps d'armée, & celles qu'on ne faiſoit encore que lever; entre celles qui avoient été deſtinées pour la Champagne, & celles qu'on avoit envoyées en Dauphiné. Je conclus pour le premier, que la plus grande partie des deſſeins de Henri-le-Grand, devant, ſelon toutes les apparences, demeurer ſans exécution, dans la ſituation où je voyois les choſes, il falloit d'abord ſurſeoir toutes les levées non commencées, arrêter celles qui ſe faiſoient, payer & congédier celles qui étoient faites, & déja en marche; parce que tout cela ne

pouvant manquer d'arriver tôt ou tard, ce seroit autant d'argent épargné au roi, en frais d'allées & de renvois, & autant de peines & de vexations ôtées au peuple. La mort de celui que je regardois comme le grand mobile de toute cette entreprise, me paroissoit y opérer un changement si considérable, qu'en supposant même tous les esprits bien intentionnés, je crois que je n'aurois pas laissé d'être de cet avis. Mais je ne m'accommodois pas non plus du sentiment de ceux qui vouloient que nous trahissions des alliés avec lesquels nous étions engagés par les plus solemnelles promesses; que nous les trompassions par d'apparentes démarches de médiation, ou par de si foibles secours, qu'ils ne leur servissent presque de rien.

C'est la réponse que je fis à la plupart de ces opinions ambigues, qui demandoient qu'on fît & qu'on ne fît pas. Je fis voir qu'il importoit à la gloire du feu roi, que si ses intentions ne s'accomplissoient pas sur de plus grandes vues, qui, en quelque maniere, donnoient encore lieu de douter s'il les avoit eues véritablement; elles eussent du moins tout leur effet, par rapport à ce qu'il avoit déclaré, promis, & déja commencé; qu'il ne falloit pas, pour l'intérêt

de notre propre réputation auprès des étrangers, leur laisser croire, & que toute la force de la France résidoit dans un seul homme, & qu'on avoit si peu de respect pour sa mémoire. Je conclus donc, quant à ce point, qu'il falloit députer, sans perdre de tems, vers les princes d'Allemagne & le prince d'Orange, pour savoir d'eux si nos troupes leur étoient réellement nécessaires pour leur aider à réduire les états qu'on vouloit leur assurer; je pensois qu'ils pouvoient s'en passer, s'ils n'avoient mis les armes à la main que pour ce seul objet; & supposé qu'ils en eussent besoin, savoir combien ils en demandoient; que sur leur réponse, le secours s'avânceroit sous la conduite d'un de nos bons officiers, en prenant sa route pardelà la Meuse, qui n'étoit ni le plus beau, ni le plus court, mais le plus sûr: ce qu'il ne falloit pas négliger; ou bien, qu'on licencieroit toute l'armée, à l'exception de trente mille piétons & six cens cavaliers, qui, appuyés de quatre canons seulement & de deux coulevrines, seroient un camp-volant, prêt à se porter là où il y auroit apparence de mouvement: ce qui me paroissoit suffire, dans cette supposition, à tenir tout en respect; que jusqu'à ce tems-là, il falloit faire en-

trer en garnifon les troupes de la Champagne, après leur avoir fait faire montre, & les avoir bien payées.

Je difois à peu près la même chofe de l'armée de Dauphiné. Comme elle n'étoit-là que pour prêter main-forte à M. le duc de Savoye, qui, par complaifance pour nous, s'étoit brouillé, ou vraifemblablement alloit l'être, avec fes voifins, il tomboit à notre charge, ou de le réconcilier avec le roi d'Efpagne, ou de le mettre en état de n'en être pas accablé; & comme cela ne pouvoit être décidé qu'après l'envoi d'un autre député à ce prince, peut-être même que long-tems après, je confeillois auffi de faire entrer cette armée dans des quartiers commodes, après une montre fi exacte, qu'il n'y fût fouffert aucun paffe-volant, jufqu'à ce qu'on pût s'en fervir, ou la congédier tout-à-fait.

Je fus écouté fort attentivement. Mes raifons me parurent avoir fait une impreffion générale, avec la différence, que les perfonnes de bon efprit ne craignirent pas de la marquer par des fignes d'approbation, & même d'applaudiffement : au lieu que tous les autres, non feulement la cacherent foigneufement, par vanité, par méchanceté, ou plutôt par jaloufie, mais encore combattirent mes raifons avec feu. J'eus

ſoin d'inſtruire de tout cela, Béthune, mon couſin, qui m'avoit écrit pour me demander conſeil ſur le changement, que le malheur public apportoit à ſes fonctions de notre ambaſſadeur auprès des princes d'Allemagne. Je ne rapporte point ſa lettre, ni la réponſe que je lui fis, parce qu'elle ne contient rien d'eſſentiellement différent de ce qu'on vient de voir; ſinon, peut-être, que je diſcutois plus particuliérement avec lui les bons ou mauvais effets de chacun des avis que j'ai rapportés. C'étoit, par exemple, quelque choſe qui méritoit bien d'être obſervé; que ſi de façon ou d'autre il arrivoit qu'on fît entrer en Allemagne un corps de troupes, pour être joint à celui des princes alliés, cette entrée ſeroit accompagnée de grands riſques, ce corps fût-il de dix mille hommes, ſi les alliés n'avoient ſoin de la faciliter de leur côté, en s'avançant pour recevoir ces troupes, à dix ou douze lieues au moins de nos frontieres. L'embarquement propoſé à Calais, ſi cette idée étoit ſuivie, avoit auſſi des inconvéniens : il ne pouvoit donner à nos alliés que de l'infanterie ſeule, & au nombre de huit mille hommes au plus : encore falloit-il qu'on s'entendît bien des deux côtés. Je prévenois Béthune ſur une choſe, à quoi lui & ſes correſpondans

avoient dû s'attendre ; c'eſt que tout avoit bien changé en France avec le maître, & je lui marquois mon étonnement de ce que les princes alliés qui le mettoient en œuvre, exprimoient d'une maniere ſi peu intelligible & ſi peu preſſante, leurs deſirs, leurs conſeils & leurs réſolutions. Je laiſſois à ſa diſcrétion à juger quel uſage il devoit faire d'une lettre, où je devois prudemment lui laiſſer bien des choſes à deviner. De conſeil, je ne lui en donnois point d'autre, que de continuer à ſe comporter comme il avoit fait, juſqu'à ce qu'il reçût de nouveaux ordres, & je lui promettois de veiller à ſes intérêts : ce fut le 24 mai que je lui écrivis cette lettre.

Je fus encore appellé quelques jours après, à un autre conſeil plus particulier ſur cette matiere. M. de Jacop, ambaſſadeur du duc de Savoye, ſe doutant bien que les concluſions que prenoient les nouveaux membres du conſeil, n'étoient pas favorables à ſon maître, avoit preſſé la reine régente de lui faire déclarer au plutôt, & de la maniere la plus formelle, ſes intentions ; afin que ſon alteſſe prît là-deſſus les arrangemens que ſon intérêt lui inſpireroit. Il s'agiſſoit de voir ce qu'on déclareroit à cet ambaſſadeur. Je ne trouvai, en arrivant le matin au Louvre, que M. le connétable,

le chancelier & Villeroy, avec cette princesse ; je faisois le quatriéme. Gêvres & Loménie en devoient être, mais Villeroy avoit persuadé à la reine de les faire sortir, dont Gêvres fit des plaintes ameres. Je me doutai, aux gestes concertés de cette petite assemblée, & aux discours entortillés que commença à tenir l'un de ces messieurs, qu'il y avoit quelque chose de plus que ce que je voyois. « Madame, dis-je à la » reine avec ma franchise ordinaire, je ne » sais pas à quelle fin il vous a plu m'ap- » peller. Il semble que ma présence em- » pêche ces messieurs de s'expliquer, ou » qu'on soit ici pour se surprendre les uns » les autres. Je vois bien qu'il est question » de M. le duc de Savoye. On sait que je » n'ai jamais été trop bien avec lui ; j'a- » voue pourtant qu'aujourd'hui ses intérêts » sont joints avec ceux de la France, & » qu'il est même, du moins en espérance, » allié à la famille royale ; je l'affectionne, » comme doit faire tout bon François. Je » trouve que le roi est obligé indispensa- » blement de le protéger & de le défen- » dre ; qu'il y va même de l'honneur & » de la réputation de S. M. aussi-bien que » de notre gloire à tous, de ne point souf- » frir qu'il lui arrive le moindre dommage » en sa personne & en ses états ».

Je vis la reine ſourire en m'entendant parler de la ſorte, & dire un mot à l'oreille de Villeroy. Enſuite elle ſe tourna vers moi, & me dit : « M. de Sully, il eſt » vrai, nous ſommes ici pour parler des » affaires de M. de Savoye ; mais il y en » a d'autres, autant & plus importantes » que celles-là, à quoi il faut pourvoir. » Vous voyez les brouilleries qui ſe pré- » parent dans cet état, pour la plupart des » grands du royaume, que vous m'avez dit » vous-même avoir une ambition & une » cupidité inſatiables : c'eſt à quoi je vous » prie de bien penſer, afin que nous en » diſcourions dans le premier conſeil.

» Aujourd'hui qu'il s'agit de M. de Sa- » voye, nous en avions déja parlé ces meſ- » ſieurs & moi avant votre arrivée; & nous » avons trouvé que le meilleur étoit de ré- » concilier la France & l'Eſpagne; & qu'en- » voyant pour cet effet un prince à Ma- » drid, ſur le ſujet de la mort du roi » monſeigneur, il faut le faire accompa- » gner d'une perſonne inſtruite & ſecrette, » qui entame cette réconciliation, & pro- » poſe l'alliance des deux couronnes par » un double mariage, que je ſais que les » Eſpagnols deſirent encore auſſi fort qu'ils » faiſoient auparavant. Pendant qu'on trai- » tera de cette affaire, à quoi je ne pré-

» vois ni grande difficulté, ni beaucoup de » longueur, il faudra entretenir le duc de » Savoye dans ses premieres espérances, jus- » qu'au tems où l'on ne risquera rien à lui » tout déclarer ».

Cette résolution me causa une peine, que je témoignois par mon silence, & en haussant les épaules. La reine s'en apperçut, & me pressa de dire mon avis; ce que je fis, en montrant qu'on ne pouvoit, sans s'exposer au reproche de mauvaise foi, abandonner un prince, qui avoit rompu tous ses engagemens avec l'Espagne, & s'étoit même déclaré ouvertement contre cette couronne (22), sur les seules pro-

---

(22) Par le traité de Brusol, qui venoit d'être conclu le 25 avril : voyez-le dans les Mém. de Nevers, *tom.* 2, *pag.* 880. M. le duc de Savoie, abandonné par le nouveau conseil de France, n'évita le ressentiment de l'Espagne, que par une démarche des plus humiliantes, auxquelles une tête couronnée puisse être réduite. Son fils vint se jetter aux pieds du roi d'Espagne, en le suppliant de prendre le duc son pere & toute sa maison sous sa protection royale. Il lui dit qu'il embrassoit ses genoux, qu'il avoit recours à sa clémence, & qu'il lui demandoit pardon avec toute sorte de soumission, des fautes qu'il avoit commises envers lui, &c. Siri se trompe assurément, si c'est par de pareils traits qu'il prétend nous faire admirer la politique du nouveau conseil. Il faut

meſſes, & à la perſuaſion du feu roi; que le moins qu'on pouvoit faire pour lui, puiſqu'on avoit pris d'autres vues, étoit de l'en avertir, & en même tems, de cacher ſoigneuſement cette démarche au roi d'Eſpagne, & même de lui faire croire le contraire, juſqu'à ce que par des moyens efficaces d'une réconciliation générale, nous euſſions au moins ſauvé du danger ceux qui ne s'y trouvoient qu'à cauſe de nous. Comment ne ſe pas rendre à des raiſons ſi juſtes, & pour le moins, ne pas ſuivre le tempérament que mes dernieres paroles avoient ouvert? On ne fit cependant ni l'un, ni l'autre. On dit que ce ſeroit s'engager dans un circuit de négociations trop long. Je repliquai avec toute la confiance que donne une ſi bonne cauſe. C'étoit un point déja arrêté, qu'on ſacrifieroit M. le duc de Savoye; & tout ce que j'entendis, me convainquit qu'il étoit même arrêté de longue main. Je tirai des indices auſſi certains, au déſavantage de nos autres alliés,

---

être auſſi prévenu que l'eſt cet écrivain, contre la perſonne de Henri IV & contre le duc de Sully, & auſſi grand partiſan des Eſpagnols, pour approuver des procédés ſi éloignés de la droiture & de la générosité dont la France a toujours fait profeſſion.

de toutes les mines & ſignes d'intelligence que je ſurpris entre la reine, le chancelier & Villeroy. Mais bientôt les confidens & les nouveaux conſeillers de la reine ne s'embarraſſerent plus de cacher leurs ſentimens. Le gouvernement du feu roi, ſi doux, ſi ſage, ſi glorieux pour la France, fut blâmé preſque hautement, & même mépriſé & tourné en ridicule. En même tems qu'on traitoit ſes deſſeins de chimeres, on le repréſentoit par d'autres endroits, comme un prince foible, lâche & incapable de réſolution. Il ſemble que ce n'étoit pas aſſez de laiſſer impunie la mort de ce grand prince, ſi l'on n'y joignoit encore toutes ſortes d'outrages à ſa mémoire; & malheureuſement pour nous, le ciel qui ſe réſervoit cette vengeance, ne l'a exercée qu'en laiſſant triompher l'envie & l'ingratitude.

Je revins chez moi, pénétré d'un vif chagrin de tout ce que j'avois vu & entendu. « Nous allons, dis-je triſtement & ſecrettement à madame de Sully, dont je connoiſſois la diſcrétion, » tomber ſous » la domination de l'Eſpagne & des jé» ſuites. Les bons François, & ſur-tout les » proteſtans, doivent bien penſer à eux; » car ils ne demeureront pas long-tems en » repos ». Cette penſée me tint dans une

profonde rêverie pendant tout le dîner. Je fus abordé, comme je ſortois de table, par M. l'évêque de Montpellier, qui me pria de paſſer un moment dans mon cabinet. Je l'y fis entrer, & l'en fis ſortir au bout d'une demi-heure par une des portes d'en bas, avec beaucoup de ſecret; car il ne vouloit pas qu'on le reconnût; & pour cela il eut ſoin que mes gens ne le viſſent que par derriere, & de ſe couvrir le viſage preſqu'entier de ſon mouchoir. « Je viens d'apprendre bien des nouvelles, dis-je à mon épouſe, & à trois ou quatre perſonnes auxquelles je me confiois, c'eſt la ſuite de ce que je vous dis l'autre jour. Il s'eſt tenu un conſeil ſecret chez le nonce Ubaldini, où étoient le chancelier, Conchine, Villeroy, l'évêque de Beziers, & un homme dont on n'a pu me dire le nom, qu'on croit pourtant être au duc d'Epernon. On y a blâmé, on y a même parlé avec dériſion des projets & de la perſonne du feu roi. J'y ai été encore moins épargné. Il y a été décidé que l'on changeroit totalement de principes, de gouvernement & d'alliances politiques; qu'on écriroit au pape, avec lequel on s'engageroit à n'agir que par ſes conſeils; qu'on s'uniroit intimement avec l'Eſpagne; & que, lorſque cette union ſeroit bien cimentée, tous

» ceux qui s'y montroient contraires, prin-
» cipalement les huguenots, ſeroient éloi-
» gnés de toutes les affaires, & bannis de
» la cour. Si je ſuis ſage, pourſuivis-je,
» j'imiterai le caſtor; je me déferai douce
» ment de toutes mes charges, j'en retire-
» rai le plus d'argent que je pourrai, j'en
» employerai une grande partie à acheter
» quelque bonne place dans une province
» des plus éloignées, & je garderai le ſur-
» plus pour m'en ſervir dans les beſoins qui
» me ſurviendront ».

Nous étions encore ſur ce propos, lorſqu'entrerent le duc de Rohan, les deux Bethune, mon frere & mon couſin, mon fils & deux ou trois autres de mes plus particuliers amis, à qui je fis part de la confidence qui venoit de m'être faite, & de ma réſolution. Ils ſoutinrent que l'avis ne pouvoit être que faux; que j'allois prendre un travers qui me couvriroit pour jamais de la tache d'ingratitude envers l'état & les enfans du roi mon bienfaiteur; qu'il m'étoit encore facile de demeurer en poſſeſſion de mes charges, & dans l'exercice de mes fonctions; qu'il y avoit de la lâcheté & de la baſſeſſe à céder ainſi à ſes ennemis au moindre choc. Je ne convins pas que les raiſons qu'ils m'alléguoient, fuſſent bonnes; de leur côté, je ne pus les

amener à ſe rendre aux miennes. « Vous » voulez donc, leur dis-je enfin, que je me » ſacrifie pour le public, pour ma famille » & pour mes amis; car je vois bien que » votre intérêt a beaucoup de part à tout » ce que vous me dites. Je le ferai, puiſ- » que vous m'y forcez; mais ſouvenez vous » de ce que je vous dis aujourd'hui, que ce » ſera avec peu d'utilité pour vous tous, & » avec beaucoup de peines, de chagrins, de » pertes & même de honte pour moi; & je » vais dès-à-préſent, ajoutai-je, vous en » faire voir un échantillon ».

En faiſant réflexion à tout ce que les courtiſans les plus diſtingués & les plus dédaigneux faiſoient d'avances, & même de baſſes démarches pour avoir l'amitié de celui en faveur duquel la reine commençoit à montrer toute la ſienne, j'avois conclu en moi-même, qu'il ſeroit bien difficile, que conſervant encore la même relation, & en quelque ſorte la même bonne intelligence, du moins apparente, que j'avois toujours eue avec la cour, je puſſe me diſpenſer de donner quelque ſigne d'amitié à ce nouveau favori. J'avois eu deſſein, ſuppoſé que cette penſée me durât, d'y faire ſervir le jeune Arnaud, qui n'avoit déja que trop de penchant à adorer le ſoleil levant. Je l'avois fait venir ce matin-là même, &

je l'avois prévenu ſur la commiſſion qu'il ne tarderoit pas à recevoir de moi, d'aller trouver M. Conchine (23), & de lui faire

---

(23) Concino Concini, Italien de baſſe naiſſance, & gentilhomme Florentin, ſelon d'autres; mieux connu ſous le nom de maréchal d'Ancre, qu'il porta peu après. Il fut le principal favori de la reine régente, & comblé par elle de biens & de dignités. On a dit qu'à ſon départ de Florence, un de ſes amis lui demandant ce qu'il alloit faire en France, lui répondit : *ou fortune, ou périr*; & que l'un & l'autre lui arriva. Il fut tué dans le Louvre par Vitry, le 24 août 1617, par ordre du roi Louis XIII, & à la ſollicitation des grands. La haine qu'on lui portoit l'a fait dépeindre avec les couleurs les plus noires; aſſez peu de perſonnes ont rendu juſtice aux bonnes qualités qu'il avoit. Mais peut-être que la juſtice divine avoit réſolu de venger l'horrible aſſaſſinat de Henri-le-Grand, dans la perſonne de cet Italien, l'un de ceux qu'il eſt le plus difficile d'en laver, ſuppoſé que le parricide y ait été pouſſé par un mobile étranger. On fit auſſi mourir ſa femme, cette même Léonore Galigaï, dont il eſt aſſez ſouvent parlé dans ces Mémoires. On ne trouva point d'autres crimes à lui imputer, que celui d'avoir enſorcellé la reine ſa maitreſſe. « Je ne » me ſuis jamais ſervi, répondit-elle à ſes juges, » d'autre ſortilége, que de mon eſprit. Eſt-il » ſurprenant que j'aie gouverné la reine, qui n'en » a point du tout? Le cardinal de Richelieu, » ajoute Amelot, devoit le commencement de » ſa fortune à cette femme. Ils avoient tous deux

des

des offres de ſervices de ma part. Je lui avois même déja dit de quelle maniere il falloit qu'il tournât ſon compliment; & le voici : Que je ne lui voulois aucun mal de ce que la fortune ſe préparoit à lui faire occuper auprès de la reine la même place que j'avois tenue auprès du feu roi ; que je regardois cet événement comme un de ces coups que la providence rend trop communs pour qu'on s'en étonne ; que la régente ne faiſoit même en cela que lui tenir compte avec juſtice de l'attachement que lui & ſa femme avoient toujours eu pour elle, & des bons ſervices qu'ils lui avoient rendus ; qu'en faiſant choix de ſa perſonne pour conduire les affaires, elle s'étoit ſans doute attendue à donner au roi ſon fils & à tout l'état, un ſerviteur auſſi capable que fidele, deux qualités qui ſuffiſoient toutes ſeules à rendre un homme, quel qu'il ſoit, véritablement digne de tous les bienfaits que la faveur lui aſſure ; qu'également perſuadé, & des louables deſſeins de la reine, & de la diſpoſition où il étoit de la ſe-

» la magie de la parole ». C'eſt dans les Hiſtoires de la régence de Marie de Médicis, & dans celles de Louis XIII, qu'il faut chercher ce qui regarde cet article. On trouve auſſi des anecdotes aſſez curieuſes dans les Mémoires de Baſſompierre

conder en tout, je lui offrois avec cordialité tous les moyens qu'une longue expérience pouvoit m'avoir appris; qu'il trouveroit que cette offre n'étoit pas à refuser, s'il faisoit attention qu'outre le bien public qui en résulteroit, il y gagneroit pour lui-même de ne point acheter les faveurs dont il se verroit comblé dans la suite, par la jalousie des grands, la haine publique, le préjudice des affaires & la vexation du peuple; que je ne lui demandois pour prix d'entrer ainsi dans ces vues de grandeur & d'intérêt, que de les chercher dans les principes de gouvernement, qui avoient fait trouver au feu roi le moyen de rendre son royaume paisible & florissant, dont l'un des principaux, & celui dont il me paroissoit avoir le plus de besoin présentement, étoit de ne pas accoutumer les gens d'affaires & tous ces éternels solliciteurs, à compter, pour obtenir leurs demandes, sur celui-là même qui doit se montrer le plus éloigné de les leur accorder; qu'à ces conditions, il me verroit toujours disposé à m'unir avec lui, & que dès ce moment je lui offrois mon amitié, & lui demandois la sienne.

On dira peut-être, après avoir bien pesé la force de mon compliment, que je mettois à mes avances des correctifs qui de-

voient m'ôter la crainte de m'engager trop avant; mais je crois que l'on conviendra pourtant, qu'il devoit ſatisfaire, &, ſi je puis le dire, flatter celui à qui je le faiſois. Quoi qu'il en ſoit, il me parut tout-à-fait propre à produire l'effet dont je voulois perſuader ceux qui combattoient ſi fortement ma réſolution. « Allez, dis-je à » Arnaud, après avoir l'appellé & inſtruit en » préſence de ces meſſieurs, allez-vous-en » trouver M. de Conchine de ma part, & » lui parlez comme je vous l'ai dit ce matin: » faites diligence, & revenez le plutôt que » vous pourrez. Je ſerai bien trompé, ſi » tous ces meſſieurs, ajoutai-je en parlant » à eux-mêmes, qui ont une ſi bonne opi» nion de la reine & de ſes conſeillers ſe» crets, ne voient par la réponſe qu'il fera, » s'il y a quelque choſe de bon à en at» tendre ».

Tout le monde demeura aſſemblé, en attendant cette réponſe, qu'Arnaud nous rapporta au bout d'une heure, & d'une maniere qui acheva de me confirmer dans tous les ſoupçons que j'avois déja conçus contre lui. Il ne nous entretint d'abord que de louanges de la perſonne de Conchine, de ſon habileté, de ſon intelligence dans les matieres d'état, de ſon crédit, de ſes amis, & il trancha fort court ſur le

ſujet de ſon meſſage, en diſant qu'il ne croyoit pas que j'euſſe rien à eſpérer de lui, à moins que je ne fuſſe d'humeur à complaire à toutes ſes volontés. « Je crois vous » entendre, lui dis-je avec un petit mou» vement de colere, dont je ne fus pas le » maître (24); mais que voulez-vous dire, » avec un diſcours ſi vague? Parlez-nous » plus clairement, & voyons tout ce que » vous lui avez dit, & ce qu'il vous a ré» pondu ». Comme il ſe vit forcé d'obéir, il nous fit le détail ſuivant, en branlant la tête, & avec un ſourire malin : qu'en entrant chez Conchine, il avoit rencontré le préſident Jeannin & Arnaud ſon frere, qui en ſortoient; qu'ils avoient paru inquiets de le voir dans cet endroit, quoiqu'ils ne lui euſſent rien dit, ni lui à eux, en quoi je ſuis perſuadé qu'il nous cachoit la vérité; qu'un nommé Vincence, en l'introduiſant dans la chambre de ſon maître, lui avoit dit : « N'êtes-vous pas à M. de Sully? » Plût à Dieu que nous ſuiviſſions ſes con» ſeils, plutôt que ceux des deux hommes » qui viennent de partir d'ici, & beaucoup » d'autres encore pires! Nous n'irions pas » ſi vîte que l'on veut nous porter; mais

(24) M. de Sully ſe grattoit la tête, quand on le fâchoit, ou qu'on l'embarraſſoit.

» auſſi l'autorité de la reine, & notre for-
» tune ſe trouveroient établies d'une ma-
» niere plus louable, plus certaine & plus
» durable ». Que le nouveau favori lui ayant dit : « Hé bien ! M. Arnaud, me venez-
» vous viſiter » ? Il lui avoit répondu, en lui faiſant le compliment, & lui tenant tous les mêmes diſcours dont je l'avois chargé, & qu'il nous redit auſſi.

Arnaud s'arrêta encore après cela, & nous dit en héſitant, qu'il n'avoit reçu qu'une réponſe ſi courte & ſi ſéche, qu'il lui ſembloit plus à propos de n'en rien dire du tout. Ce qui lui reſtoit à nous apprendre, étoit préciſément ce que je ſouhaitois d'entendre ; & il nous le dit enfin, après s'en être fait preſſer fort long-tems. Conchine, ſans proférer un ſeul mot de remerciment à tout ce qu'on venoit de lui dire d'obligeant, ſans même montrer qu'il eût fait la moindre attention, répondit en aſſez mauvais françois, & d'un ton de voix aigre : « Comment ? M. Arnaud, M. de
» Sully penſe donc encore gouverner les
» affaires de France, comme du tems du
» feu roi ? C'eſt à quoi il ne doit nulle-
» ment s'attendre. La reine étant reine,
» c'eſt à elle à diſpoſer de tout ; & je ne
» lui conſeille pas de rien entreprendre,
» que ſelon ſa volonté. Quant à ma femme

» & à moi, nous n'avons besoin de l'aide, » ni de la faveur de personne. S. M. nous » aime, parce que nous l'avons bien servie : personne ne sauroit empêcher le » bien qu'elle voudra nous faire. M. de » Sully, s'il desire quelque chose, aura » plus besoin lui-même de notre assistance, » que nous de celle qu'il nous offre ; & » s'il savoit les poursuites qui se font, il » nous rechercheroit plus qu'il ne fait. Il » n'y a ni prince, ni seigneur à la cour, » qui ne nous soit venu voir ; il est le seul » avec un autre ».

Personne dans toute la compagnie ne s'attendoit à une réponse aussi crue. Tout le monde s'entre-regarda, & ne fit que hausser les épaules, sans dire un mot. « Hé » bien ! messieurs, leur dis-je, croyez-vous » encore qu'il me soit possible de me maintenir avec honneur dans mes charges, & » qu'on me laisse conduire les affaires com» me auparavant » ? Ils convinrent qu'ils avoient mal jugé de la véritable position des choses ; ce qui donna lieu à plusieurs autres discours assez longs, mais de trop peu de conséquence pour être rapportés ici, & dont la conclusion fut, qu'il faloit donner encore quelque chose au hasard, ne rien précipiter, & voir ce que produiroit la venue de M. le prince, qu'on

s'attendoit à voir reparoître inceſſamment, & ſur laquelle bien d'autres que moi fondoient de grandes eſpérances.

Le premier avis que je reçus de l'entrée de ce prince dans le royaume, me fut donné quelques jours après cet entretien, par Pallot. Il m'avertit en même-tems, que M. le prince n'étant pas fort pourvu d'argent comptant, ce ſeroit bien lui faire ma cour, que de lui faire toucher, ſans attendre qu'il me le demandât, au moins une demi-année de ſa penſion. Heureuſement je pouvois le faire, ſans craindre le reproche d'avoir diſpoſé, de mon chef & ſans ordre, des deniers de S. M. cette ſomme ſe trouvant portée ſur l'état, quoiqu'elle n'eût pas encore été délivrée à M. le prince, parce que le feu roi, qui ne vouloit pas que ce prince pût croire qu'il eût conſervé aſſez de bonne volonté pour lui, pour continuer à l'en gratifier, avoit attendu qu'il ſe préſentât une occaſion, où je paruſſe la lui envoyer de moi-même. J'en avois même déja donné la moitié à deux perſonnes que M. le prince avoit chargées de me la demander; & je me ſouvins que ces deux hommes m'avoient dit, il n'y avoit que huit jours, qu'ils l'avoient encore entre les mains. Je fis donc donner le tout à Pallot, qui en le rendant à M. le

prince, lui fit ſi bien valoir ce témoignage de mon attachement à ſa perſonne, que ce prince, auquel on ne pouvoit gueres alors rendre un plus grand ſervice, m'en ſut fort bon gré, & s'engagea hautement, comme me l'a rapporté un des fils de M. d'Harcourt, de ne point entrer dans Paris, qu'il ne m'eût vu & pris mes conſeils. Ne voyant preſque autour de moi que des ennemis, je ſentis un véritable mouvement de joie d'avoir ainſi éteint la haine que m'avoit portée pendant quelque tems le premier prince du ſang. Il me fit même l'honneur de me députer à différentes fois MM. de Rieux, de Montataire, de Clermont & autres gentilshommes pour me faire part de ſa ſituation & de ſes deſſeins.

Lorſqu'on lui eut appris la mort du roi, il ne balança pas un moment à s'acheminer vers la France. Il compta qu'en faiſant une extrême diligence, il pourroit ſe trouver encore aſſez à tems pour faire valoir les droits que lui donnoit ſon rang dans cette conjoncture, toute ſemblable à celle où le roi de Navarre ſon grand oncle, avoit cherché à ſe faire préférer à la reine Catherine de Médicis. Ils n'eurent pas un ſuccès plus heureux l'un que l'autre dans leurs prétentions. Le prince de Condé

fut bientôt informé que la reine, ſans l'attendre, ni lui, ni les autres princes du ſang, ſans faire précéder, ſuivant les loix, l'établiſſement d'un conſeil de régence, ni obſerver aucune des formalités pratiquées en pareil cas, avoit été plutôt déclarée que choiſie régente. Il comprit alors qu'il ne lui reſtoit plus aucune eſpérance de parvenir à la régence; il douta même du traitement qu'on lui réſervoit à la cour, où ſa préſence ne pouvoit après cela qu'être déſagréable. Cette incertitude lui fit ralentir ſa marche, & ſouhaiter, avant de s'engager davantage, d'être plus particuliérement inſtruit de la diſpoſition des eſprits, ſur-tout de ceux qui avoient quelque pouvoir. Rien ne lui paroiſſant plus capable de le faire écouter & reſpecter, que les déférences qu'on verroit que les grands témoigneroient publiquement avoir pour lui dans cette occaſion, il les fit ſonder preſque tous, & leur fit ſentir qu'il ſe tiendroit obligé envers ceux qui viendroient au-devant de lui, & l'eſcorteroient en entrant dans Paris.

Cette propoſition me fut faite, ainſi qu'aux autres; & je crus que la place que j'occupois, m'empêchoit d'y déférer, ſans en avoir du moins obtenu la permiſſion de la reine, comme repréſentant la perſonne

du roi même. Elle ne me la refusa pas formellement ; mais elle me donna bien à entendre, par l'air dont elle reçut ma demande, que c'étoit lui faire plaisir que de s'abstenir de ce devoir. Je compris encore, par le peu qu'elle me dit, qu'elle me donnoit, comme à tous les autres, à opter entr'elle & les princes du sang, avec lesquels elle s'attendoit apparemment à ne pouvoir jamais bien s'accorder. Peut-être que la froideur que je remarquai en ce moment sur son visage, provenoit aussi du mécontentement qu'elle avoit, de ce que j'avois fait tenir de l'argent à M. le prince; car on n'avoit pas manqué de le découvrir, & de le lui faire savoir ; & sans doute elle ne se souvint pas que c'étoit un article de dépense employé sur les états. Il se pouvoit bien faire encore que ce fût une suite du chagrin que lui avoit causé un conseil, dont j'ai oublié de parler, dans lequel il avoit été statué que, jusqu'à nouvel ordre, je continuerois à manier les finances, comme par le passé, & nommément pour ce qui regardoit les pensions de l'état. Je craignis que la reine ne m'attendît à ce passage, pour ne me le pardonner jamais; & je résolus de ne point m'exposer à sa haine, pour une chose qui ne me sembloit pas d'aussi grande conséquence, qu'apparem-

ment elle le paroiſſoit à M. le prince. Il me dépêcha couriers ſur couriers, pour me faire changer de réſolution; & il me fit déclarer enfin, par les mêmes gentilshommes que j'ai nommés, qu'il étoit déterminé à ne point rentrer dans Paris, puiſque je refuſois d'y paroître avec lui, & de l'entretenir ſur des choſes qui décideroient du parti qu'il prendroit, & qu'il ne pouvoit ſavoir que de moi.

Je retournai faire de nouveaux efforts auprès de la reine, de laquelle je ne pus jamais tirer que cette ſorte de permiſſion, au travers de laquelle on apperçoit clairement un refus. L'alternative étoit d'autant plus embarraſſante, qu'elle n'étoit que trop réellement entre deux partis, qu'on pouvoit dès-lors regarder comme oppoſés. Je n'en fais point de myſtere; je me déclarai pour celui qui pouvoit me procurer les fruits d'un ſervice eſſentiel, contre celui qui ne me promettoit que l'obligation d'une ſimple complaiſance, facile à oublier; & j'allai trouver M. le prince (25),

(25) « M. le prince, dit l'hiſtorien Mathieu, » étoit en ſa maiſon de Châteauroux. Il avoit vu » le duc de Sully, qui l'avoit conſeillé de retourner à la cour, ſa ſeule préſence pouvant plus » profiter au ſervice du roi », &c. *Ibid.* 28.

qui quelque chose que lui eût pu dire le duc d'Epernon, n'avoit jamais voulu partir du lieu où il avoit dîné, qu'il n'eût su que j'en étois très proche. Je le rencontrai en pleine campagne, & descendis pour lui accoler la cuisse; mais il descendit lui-même presqu'aussi tôt que moi, & vint m'embrasser avec des marques égales de distinction & de joie. Il se mit à m'entretenir à pied, au travers de la campagne, où nous demeurâmes bien un quart d'heure, quoique d'Epernon représentât à ce prince, qu'il n'avoit que ce qu'il lui falloit de tems pour arriver. De fois à autres il m'adressoit la parole sur différentes choses, dont le récit me paroît inutile ici. Je l'accompagnai jusqu'au Louvre, où je le laissai faire sa cour (26), & entretenir la reine, & je m'en retournai à l'Arsenal.

---

(26) « M. le prince entra dans Paris, le 15 » juillet, accompagné de quinze cens gentils- » hommes ; ce qui donna quelqu'alarme à la » reine, qui considéroit qu'ayant les canons, la » Bastille & l'argent du feu roi en sa puissance, » par le duc de Sully, si le parlement & le peu- » ple n'eussent été fideles, il pouvoit entrepren- » dre des choses de très-dangereuse conséquence » pour le service du roi. M. le prince n'étoit pas » en moindre méfiance, que celle qu'on avoit de » lui. Il reçut trois ou quatre avis en arrivant,

Il se pouvoit bien faire que M. le prince, lors même qu'il paroissoit craindre si fort d'être maltraité de la reine, s'en promît intérieurement une toute autre réception, lorsqu'il se rappelloit la bonne intelligence qui avoit été autrefois entr'elle & lui ; & même qu'il se bâtit là-dessus un plan, bien différent de celui dont il m'entretenoit. Personne n'avoit douté, lorsqu'il sortit du royaume, que son mécontentement & sa fuite ne fussent l'effet des avis & des persuasions de cette princesse, & le roi lui-même en fut informé. Quoi qu'il en soit, M. le prince, s'il eut cette pensée, ne tarda pas à être détrompé, & à connoître par son expérience, que rien ne tient contre la jalousie du pouvoir absolu. La reine lui parut avoir entiérement perdu le souvenir du tems où ils avoient donné le nom d'intérêt commun au motif qui les faisoit agir ; & ce ne fut assurément pas le détail des affaires d'état & de gouvernement qui le

---

» que la reine, à la suscitation du comte de » Soissons, avoit dessein de se saisir de sa per- » sonne & de celle du duc de Bouillon ; ce qui fit » que nonobstant la bonne chere qu'il reçut de » LL. MM. il fut trois nuits alerte, en état de sor- » tir de Paris, au premier bruit qu'il entendroit de » quelqu'entreprise contre lui » : *Hist. de la mere & du fils, tom. 1, pag. 101.*

lui fit oublier, elle ne lui en donna pas la moindre communication. Elle se retrancha avec lui à un cérémonial si grave, si froid & si silencieux, qu'il sortit du Louvre très-mal édifié de tout ce qu'il avoit vu.

Je le compris aux discours que me tint ce prince, dans une visite que je reçus de lui deux jours après, quoiqu'il ne se déclarât pas d'abord ouvertement, & qu'il ne nommât personne. J'attendis, de mon côté, à me livrer, qu'il m'eût découvert plus naturellement le fond de ses sentimens, & je me tins encore plus serré que lui. Mais dans la suite de cet entretien, il commença à me parler si clairement de ses dispositions, il me fit voir tout-à-la-fois tant d'estime, de confiance, de desir de pouvoir trouver, conjointement avec moi, les moyens de prévenir le bouleversement dans les affaires & le désordre dans les finances dont on étoit menacé, il me demanda si sincérement mes conseils sur la maniere dont il pourroit marcher au bien public, au travers des obstacles que la jalousie, la haine & la cabale alloient opposer à ses desseins, que je crus devoir, & à sa confiance, & au motif louable qui le faisoit agir, lui parler enfin à cœur ouvert sur toute cette matiere. Ce qui acheva de m'y déterminer, c'est que ce prince

m'ayant avoué que de tous ceux à qui il avoit communiqué l'envie qu'il avoit de voir les affaires politiques & domeſtiques de l'état continuer à être gouvernées par les principes qu'avoit ſuivis le feu roi, il n'y en avoit pas un qui ne ſe fût efforcé de la lui faire perdre; je craignis que la vue des difficultés, ou abſolument inſurmontables, ou qu'on ne pouvoit vaincre qu'avec des riſques infinis, ſans en retirer que des fruits très-médiocres, ne le jettât dans la route où l'on cherchoit à l'engager.

Après donc l'avoir remercié de l'honneur de ſon eſtime & de ſa confiance, je lui fis la réponſe ſuivante, & preſque dans les mêmes termes qu'on va le voir : que toutes les perſonnes qu'il avoit entendues ou conſultées ſur la queſtion préſente, y étoient trop intéreſſées, pour lui donner un conſeil qui auroit détruit toutes leurs eſpérances; que je n'en avois point d'autre à lui donner que celui que je donnerois à meſſieurs les princes du ſang ſes oncles, les princes de Conty, le comte de Soiſſons, & à la reine elle-même, s'ils me le demandoient avec intention de le ſuivre; parce que leur intérêt à eux quatre, lorſqu'il étoit bien éclairci, ſe trouvoit être abſolument le même : je veux dire, de ſe

tenir unis pour le roi contre les grands, & contre cette foule d'importuns ambitieux & intéressés, dont la cour étoit remplie ; parce qu'à coup sûr toutes ces personnes ne songeoient qu'à tirer parti, par les voies les moins permises, d'une conjoncture qui, de tout tems, a été le triomphe de l'avarice & de la licence ; que c'étoit-là le point d'où il falloit partir ; mais que pour ne pas s'en égarer d'une autre maniere, & pour ne pas montrer soi-même l'exemple que l'on condamnoit, il étoit nécessaire qu'une déclaration solemnelle instruisît tout le royaume, que cette union n'avoit pour objet que de tendre en tout & de la maniere la plus noble, au plus grand bien de l'état, & que les effets qu'on verroit s'ensuivre, apprissent que c'étoit en marchant sur les traces d'un roi, dont le succès avoit justifié tous les desseins & les ouvrages, qu'on prétendoit y arriver. Qu'un devoir de tous points essentiel, étoit de protester souvent & hautement, qu'on étoit inspiré du même esprit, qui avoit fait trouver à ce grand prince le secret de faire d'un royaume abymé un royaume florissant, & que la meilleure maniere de montrer qu'on l'imitoit en effet, étoit de ne rien prétendre pour soi-même, en refusant tout aux injustes demandes d'un peuple de courti-

ſans avides : que je ne voulois pas dire par-là, qu'on ſe privât de toute ſorte de récompenſe ; que c'étoit au contraire un des avantages de ce ſyſtême pour les mêmes quatre perſonnes ; qu'en conduiſant ſagement les affaires, il leur reviendroit naturellement & de plein droit, plus de biens en un an, que de toute autre maniere en dix ; mais qu'il ne devoit pourtant entrer rien de mercenaire dans leurs vues ; ce que je leur répéterois d'autant plus ſouvent que, de toutes les bonnes qualités néceſſaires aux perſonnes d'état, il n'y en a aucune dont la pratique ſoit ſi difficile, que de ſe voir ſans ceſſe au milieu des tréſors & à même de toutes les graces, ſans s'en laiſſer éblouir, & que je ſavois déja tous les plans que quelques-uns des princes avoient faits, pour jouir de ce qu'on appelle les droits du rang ; mais auſſi qu'en ſe préſervant de ce piége dangereux, aucune puiſſance ne ſeroit capable de leur réſiſter ; duſſent-ils voir ſe liguer contr'eux toutes les têtes factieuſes & tous les grands, ſans en excepter un ſeul ; l'intérêt du roi devenant véritablement l'intérêt public & général, lorſqu'on le ſoutient par ces voies, & l'impreſſion que fait le nom royal, ſe trouvant alors portée au plus haut point.

Je pourſuivis en diſant à M. le prince,

qu'il ne reſtoit plus qu'à ſavoir ſi l'on trouveroit dans la reine & les deux autres princes, les mêmes diſpoſitions propres à faire réuſſir ce deſſein : que loin de le flatter de cette eſpérance, je convenois qu'il ne devoit nullement compter ſur eux ; qu'il n'étoit pourtant pas diſpenſé pour cela de faire toutes les démarches néceſſaires auprès de la reine, tant parce qu'il étoit beſoin qu'on n'eût pas le moindre reproche à lui faire dans un point de cette conſéquence, que parce que cette princeſſe étant déja en quelque maniere en poſſeſſion de l'autorité royale, les plus fortes raiſons ne le ſeroient pas encore trop, pour juſtifier aux yeux du public l'extrêmité où l'on ſeroit peut-être obligé d'en venir avec elle ; & pour en écarter le danger, qu'après avoir pris cette précaution, rien ne devoit l'empêcher de ſe charger ſeul d'un devoir, que les princes ſes oncles n'auroient pas voulu partager avec lui ; mais que c'étoit alors véritablement que, privé de tous ſes ſuppôts, il falloit qu'il fît parler pour lui un déſintéreſſement ſi décidé & une probité ſi éclatante dans toutes ſes actions & ſes paroles, qu'on s'accoutumât à le regarder comme le véritable ami du roi, de l'état & du peuple; qu'un homme qui n'emploie que de telles armes, & qui eſt en place de

le faire, tôt ou tard ramene tout à soi ; que MM. les princes de Conty & de Soissons le sentiroient les premiers, en comparant l'honneur qui rejaillit sur le sang royal, d'un procédé si respectable, avec les déboires, les manques de respect, souvent les mépris, auxquels ils ne peuvent manquer d'être exposés, lorsqu'ils se montrent dans la carriere, confondus avec le reste des courtisans ; que bien des raisons viendroient balancer dans l'esprit de la régente elle-même, le penchant qu'elle avoit à une conduite contraire, sur-tout, si elle se voyoit en tête les princes du sang réunis ; que tout le pouvoir apparent dont elle étoit revêtue, ne suffiroit pas à la soutenir six mois entiers contre un parti si fortement autorisé ; qu'enfin je croyois pouvoir lui être garant que la nécessité, la confiance & le torrent attireroient enfin tout de son côté, & qu'il ne se passeroit plus rien entre la reine, les princes & les gens en place, liaisons, désunions, mutineries, raccommodemens, brigues, qui ne tournassent au profit de son autorité ; s'il savoit dès ce moment se former son plan, & être fidele à le suivre, tel que je venois de le tracer.

L'attention avec laquelle je fus écouté de M. le prince, me fit voir que j'avois

trouvé le chemin de son cœur, & que j'y avois fait cette impression forte, qui est l'effet de la vérité & de la justice, réunies dans le même objet. Ce qui est arrivé depuis ne prouve point que je me sois trompé alors, ou bien prouve aussi que M. le prince se trompoit lui-même tout le premier, puisqu'il est certain que la force de mes raisons le soutint pendant un tems assez long contre tous les flots dont il étoit continuellément battu. De quelque artifice que se servissent les personnes dont il étoit obsédé, il ne pouvoit tant soit peu approfondir la nature des conseils qu'il recevoit d'eux, qu'il ne découvrît aussi-tôt clairement, qu'ils étoient dictés par l'avarice & l'ambition. Quelle différence entre de pareils sentimens, & ceux que je cherchois à lui faire prendre? Il la sentoit, il en étoit persuadé; & cependant il se laissa ensuite entraîner, comme tous les autres, au torrent du mauvais exemple. Le duc de Bouillon contribua plus que personne, à l'engager dans le parti de l'erreur (27). Je me re-

(27) L'auteur de la vie du duc de Bouillon, rapportant les conseils que ce duc donna au prince de Condé: « il lui conseilla, dit-il, de laisser » à la reine la qualité de régente; mais de la » réduire à un titre vain, qui satisferoit sa vanité,

présente, & peut-être je me grossis à moi-même, tout ce qui peut servir à justifier

---

» & de s'attirer effectivement toute l'autorité. Il » lui dit, qu'il savoit pour cela un moyen infail- » lible, & que, s'il vouloit s'en servir, il lui » répondoit du succès : que ce moyen consistoit » à rentrer dans la religion calviniste, dont le » feu roi l'avoit tiré, & à se déclarer protecteur » des protestans de France; qu'alors suivi de toute » la noblesse calviniste, dont il seroit le chef, » maître de toutes les places de sûreté, accor- » dées à ce parti (c'est-à-dire, de cent trois » villes ou places bien fortifiées); soutenu par » tout ce qu'il y avoit de Suisses en France, dont » le duc de Rohan étoit le colonel général, sûr » de l'argent laissé par le feu roi à la Bastille, » que le duc de Sully, mécontent de la régence, » pouvoit lui remettre entre les mains : qu'avec » de si grands avantages, on ne pouvoit pas douter » qu'un premier prince du sang comme lui, pendant » une minorité, ne fût en état de s'emparer de toute » l'autorité, & de se rendre également redouta- » ble au-dedans & au-dehors du royaume..... » Dieu ne permit pas qu'il suivît le conseil du duc » de Bouillon. S'il l'eût fait, les calvinistes re- » couvroient tous les avantages qu'ils avoient per- » dus par la conversion du feu roi; vraisembla- » blement le royaume eût été partagé entr'eux » & les catholiques; & leur république, qu'on » traitoit d'imaginaire, se fût enfin trouvée quel- » que chose de réel » : *tom.* 2, *pag.* 307. Mais, & cet historien l'avoue ensuite, bien des personnes demeurerent persuadées que ce n'étoit pas sérieusement que le duc de Bouillon avoit fait

ce prince, en convenant de bonne foi, qu'il n'étoit pas difficile de donner les plus belles couleurs aux motifs par lesquels on prétendoit sapper mes principes, & qu'il ne doit pas paroître surprenant qu'un prince jeune & sans expérience, n'ait eu ni assez de discernement pour distinguer la réalité d'avec l'apparence, ni assez de force pour préférer ce qui n'est qu'utile, à ce qui plaît & flatte. Voici les raisons qui effacerent dans son esprit celles dont je m'étois servi.

On lui disoit que tous mes raisonnemens ne tendoient qu'à le jetter dans un systême absurde & imaginaire; que ces beaux sentimens ne convenoient ni à nos tems, ni à nos mœurs; que la probité & la vertu ne viennent seules à bout de rien; que les chimeres dont je le repaissois, ne trouveroient cours chez personne; qu'en se faisant l'arcboutant de tout le monde, il n'en recueilleroit qu'une haine générale & le regret inutile de n'avoir pas mieux profité de la plus heureuse de toutes les conjonctures; que le seul parti raisonnable qu'il

---

cette proposition au prince de Condé; qu'il fut le premier à l'en détourner, & que tout son but étoit de faire sentir à la régente, qu'il voulut bien rassurer lui-même, tout le mal qu'il pouvoit lui faire.

eût à prendre, dans une occaſion où les tréſors royaux alloient devenir la proie de toutes les mains, étoit d'en revendiquer la meilleure & plus groſſe portion, comme étant la premiere perſonne de l'état après LL. MM. (28) : qu'il avoit bien peu profité de la néceſſité où il s'étoit trouvé, ſi elle ne lui avoit pas appris que l'occaſion de s'en délivrer doit être reçue à bras ouverts, lorſqu'elle ſe préſente ; qu'il prît bien garde au reſte ; que ce n'étoit pas tant pour lui que pour moi-même, que je cherchois à le jetter dans un parti extrême ; qu'il ne me reſtoit que cette ſeule reſſource, pour ſoutenir mon crédit expirant ; mais qu'il ne s'y trompât pas : qu'en voulant joindre ſon intérêt au mien, je le ferois tomber avec moi dans le précipice ; que la haine des grands & des miniſtres contre moi étoit ſi forte, que le ſeul ſoupçon que j'entraſſe pour quelque choſe dans tout ceci, étoit ſuffiſant pour ruiner ſes deſſeins & ſes

(28) « Il eût bien voulu, dit le même hiſtorien que je viens de citer, conteſter la régence, » s'il l'eût oſé ; mais il en fut diverti par le bon » traitement qui lui fut fait. On lui donna deux » cens mille livres de penſion, l'hôtel de Conti, » au fauxbourg Saint-Germain, qui fut acheté » deux cens mille francs, le comté de Clermont, » beaucoup d'autres gratifications ».

eſpérances : que j'avois dédaigné d'offrir mon amitié & mes ſervices à perſonne ; qu'en revanche, tout le monde étoit ſi bien d'accord pour me détruire, qu'il n'y avoit point de condition qu'on n'acceptât de ceux qui alloient diſpoſer des graces & des faveurs, pourvu que ma diſgrace y fût attachée.

Lorſqu'on a pu dans ces ſortes d'occaſions rendre les conſeils ſuſpects, on n'eſt pas bien éloigné de rendre le conſeiller odieux : c'eſt ce qu'on entreprit, & ce qui arriva. On fit comprendre à M. le prince, que c'étoit par une néceſſité du ſyſtême qu'il alloit embraſſer, que ma ruine étoit décidée. Ce que je lui avois dit à lui-même, le lui confirma. Toutes mes paroles ſe tournerent dans ſon eſprit contre moi ; en ſorte que par une biſarrerie, dont la politique fournit pourtant plus d'un exemple, ce fut dans ces mêmes ſentimens, qu'un moment auparavant il avoit admiré dans ma bouche, que M. le prince trouva le fondement de la haine qu'il commença à me porter, & de la perſécution qu'il me ſuſcita. La réſolution fut dès-lors priſe de ne me laiſſer en place (29) qu'autant de tems qu'il en

(29) Toutes ces intrigues entre les princes, les courtiſans & les miniſtres, pour l'éloignement

faudroit

faudroit pour s'arranger; de me porter cependant ſourdement tous les coups qu'il ſeroit poſſible; de miner peu-à-peu ce qui me reſtoit de pouvoir, & de retirer avec le moins d'affectation que faire ſe pourroit, tous les papiers, mémoires & inſtructions, dont j'étois dépoſitaire, ſur le fait des finances; juſqu'à ce que le moment fût venu de m'éloigner ſans retour. Si l'exécution de ce complot fut différée juſqu'à l'année ſuivante, c'eſt parce qu'il arriva pluſieurs embarras imprévus qui la retarderent.

Je ne ſus peut-être pas dès ce tems-là tous les complots qui ſe faiſoient ainſi ſecrettement contre moi; mais j'en devinai du moins une ſi bonne partie, que je revins plus fortement qu'auparavant, au parti que j'avois tâché de faire agréer à ma famille, de me retirer avant que je paruſſe y être forcé. J'allai même juſqu'à en parler à la régente, & à la ſupplier de ne pas s'y oppoſer. Quoique par cette propoſition

---

de M. de Sully, ſont rapportées dans les Mémoires particuliers, & ſur-tout dans l'Hiſtoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *pag.* 111 & *ſuiv.* 120, 127 & *ſuiv.* dans l'Hiſtoire du duc de Bouillon, *tom.* 1, *pag.* 313 & *ſuiv.* dans celle du duc d'Epernon, &c.

j'allaſſe ſans doute au-devant de tous ſes vœux, elle uſa d'une ſi profonde diſſimulation dans la réponſe qu'elle me fit, que quand je m'y ſerois laiſſé tromper, je crois qu'on ne pourroit m'accuſer d'avoir été trop ſimple. Jamais Conchine & ſa femme n'avoient été plus avant dans ſon eſprit, qu'ils ne l'étoient alors : elle commençoit à ne plus rien voir, ni rien faire, que par eux; cependant elle affecta de paroître auſſi mécontente de leurs procédés, qu'elle me voulut perſuader qu'elle étoit ſatisfaite de ma conduite : c'eſt que je la jettois dans un embarras, qui étoit de trop dans un tems où le ſacre du roi lui donnoit bien aſſez d'occupation, & qu'elle vouloit prendre tout le reſte de l'année pour ſe préparer au changement que la démiſſion de mes charges devoit apporter dans les affaires. Je m'accommodai à ſa volonté, ſans m'écarter de la mienne : c'eſt-à-dire, qu'en continuant mes premieres fonctions, je réſolus de faire ſi bien la guerre à l'œil, que je puſſe toujours mettre entre mes ennemis & moi, un eſpace aſſez conſidérable pour leur ôter le plaiſir de me joindre & de me dépouiller eux-mêmes.

On prit à la fin un parti ſur l'affaire de Clèves. Il n'y avoit plus à retarder, pour peu qu'on voulût paroître encore s'y inté-

reſſer. L'armée des princes ligués jointe à celle des Etats des Provinces-Unies, étoit allée mettre le ſiége devant Julliers, & le prince d'Orange, qui en avoit le commandement, s'y étoit pris de maniere que cette place ne pouvoit gueres lui échapper. Notre ſecours lui étoit même abſolument inutile; parce que la maiſon d'Autriche n'avoit fait aucune démarche, ni mis aucunes troupes ſur pied, pour les oppoſer à ſes ennemis; & qu'après cet exploit, la guerre, telle qu'on s'étoit propoſé de la faire, ſe trouvoit finie. Mais le nouveau conſeil de la reine, compoſé des mêmes perſonnes que j'ai déja nommées, crut faire un chef-d'œuvre de politique, en accordant alors plus qu'on ne lui avoit demandé ſi long-tems, ſans pouvoir rien obtenir. Il connoiſſoit bien en quel état étoit la place aſſiégée. Il voulut ſe faire honneur de ſa priſe, qui devoit fort peu tarder après l'arrivée de nos troupes, & il imagina encore qu'on ne pouvoit donner un meilleur coup d'aiguillon au roi d'Eſpagne, pour lui faire ſouhaiter & ſolliciter cette alliance avec nous, pour laquelle on trouvoit qu'il ne s'empreſſoit pas aſſez, & dont on avoit encore quelque honte de faire ſeuls tous les frais. On réſolut donc de faire avancer inceſſamment vers Julliers huit mille hom-

mes de pied, douze cens chevaux & huit pieces de canon, & de donner cette armée à conduire au maréchal de La-Châtre.

Lorſque cette réſolution fut rendue publique, & portée pour la forme au conſeil général, je ne pus m'empêcher d'en dire mon ſentiment. Je demandai à quelle fin ſe faiſoient ce voyage & cette dépenſe, contre des ennemis qui ne ſe défendoient point, & pour des alliés qui n'en avoient plus beſoin. Je déclarai ce que je penſois de ce retour après coup, qui ne me paroiſſoit pas fort honorable pour nous. Je fis voir les difficultés & les longueurs de la marche, qu'on ſe propoſoit de faire faire à nos troupes. En effet, pour faire ce trajet, ſans avoir rien à craindre des ennemis que notre armée pouvoit rencontrer dans ſon paſſage, il falloit qu'elle fît un grand détour, & qu'elle traversât des pays rudes, montagneux & ſtériles. Conchine, qui avoit attiré à ſon avis M. le comte de Soiſſons & le duc de Bouillon, & qui s'applaudiſſoit de ſes motifs ſecrets, me laiſſa dire, comme on fait d'un homme qu'on n'a pas daigné inſtruire, & le départ des troupes fut réſolu; ſeulement pour m'empêcher d'être plus importun, pour m'intéreſſer même perſonnellement dans cet armement, on accorda à mon gendre, qui ſollicitoit

depuis aſſez long-tems un emploi diſtingué dans l'armée d'Allemagne, la charge de maréchal de camp général : ce qui devoit d'autant plus le ſatisfaire, que cette qualité lui attribuoit de plein droit le commandement en chef, s'il arrivoit faute du général. Il n'étoit pas même impoſſible que ſans cela, La-Châtre ne s'en dégoûtât de lui-même, & ne remît le commandement. On l'avoit vu plus d'une fois prêt à le faire. La difficulté du chemin le rebutoit; auſſi-bien que les périls qu'il pouvoit y rencontrer. Il m'avoua même, & avec moi à quelques autres perſonnes du conſeil, que les jéſuites lui mettoient un fort grand ſcrupule dans l'ame, de ce qu'il ſe joignoit aux hérétiques, contre de bons catholiques. Je lui redonnai un peu de courage, en lui enſeignant un chemin plus commode que celui qu'il vouloit prendre, & il ſe diſpoſa à partir.

Les préparatifs de cet armement, qui tomboient à ma charge, furent faits de maniere que l'armée fut compoſée des meilleures troupes que nous euſſions alors ſur pied; l'artillerie complette & bien ſervie, & le fonds de la dépenſe ſi abondant, que le tréſorier en rapporta encore cent mille écus : auſſi le prince Maurice confeſſa que de long-tems il n'avoit vu

une troupe ſi leſte & ſi bien appriſe ; il parut ſeulement ſurpris que le général, qui devoit, ſuivant les apparences, être un de nos meilleurs hommes de guerre, n'eût qu'une connoiſſance tout-à-fait commune de ce qui ſe pratique dans les ſiéges, & des autres parties de la guerre.

C'eſt tout ce que je dirai de cette expédition. Les hiſtoriens (30) expliqueront plus

(30) Voyez le détail de la priſe de Julliers & de toute cette expédition, dans le Mercure François & les autres hiſtoriens, *ann.* 1610.

La priſe de Julliers obligea l'empereur à ſe déporter du ſequeſtre qu'il avoit voulu faire des états conteſtés, entre les mains de l'archiduc Léopold d'Autriche ; & les ducs de Brandebourg & de Neubourg partagerent ſans aucune difficulté entr'eux deux, toute la ſucceſſion. L'électeur de Brandebourg eut Clèves, la Marck & Ravenſperg, & le duc de Neubourg, Julliers & Bergh. Philippe-Louis, fils de ce duc de Neubourg, eut deux fils, dont l'un continua la branche de Neubourg, & le puîné fit celle des comtes de Sulſback, qui doit aujourd'hui réunir les deux parts, parce que la branche de Neubourg finit dans l'électeur palatin d'aujourd'hui, & voilà ce qui, après cent trente ans depuis la mort du duc Guillaume de Julliers, fait renaître les mêmes difficultés ſur cette ſucceſſion éventuelle : le roi de Pruſſe, de la maiſon de Brandebourg, pouvant apporter pour raiſon de ſon oppoſition à cette réunion, que les branches étoient ſéparées, lorſqu'a

en détail, comment notre armée paſſa en Allemagne, & comment elle en revint? La crainte d'être trop ſincere, & l'inutilité du perſonnage que je commence à jouer, m'engagent à avancer plus rapidement vers la fin de ces Mémoires.

été paſſé le traité de 1669, qui ſemble ne ſtipuler que pour les deſcendans des contractans : & l'empereur (a) de ſon côté trouvant ſon intérêt à ſoutenir le prince de Sulsback, parce que ſi ce jeune prince venoit à mourir ſans enfans mâles, il allégueroit pour ſe mettre en poſſeſſion de Bergh & Julliers, ſon ancienne raiſon de fiefs maſculins, outre un ſecond intérêt qu'il peut y prendre pour les princes de Saxe, ſes alliés.

Il a paru en 1738, un ouvrage en deux volumes, où cette matiere eſt diſcutée, & très-bien éclaircie.

(a) Ceci a été écrit avant la mort du dernier empereur, & du dernier électeur palatin.

Fin du vingt-huitiéme Livre.





LIVRE XXIX.

Suite des Mémoires de 1610 — 1611. Motifs de la haine que les princes, les grands & les miniſtres portent au duc de Sully; il s'oppoſe aux injuſtices du conſeil; refus qu'il fait à la régente de ſigner un comptant; querelle qu'il a en plein conſeil avec le duc de Bouillon. Brouilleries à la cour & dans le conſeil. Sacre de Louis XIII. Sully va à Montrond, & y tombe malade; raiſons qui obligent la régente & les miniſtres à le rappeller; accueil que lui fait cette princeſſe, qui prend enſuite le parti de Conchine & des miniſtres contre lui; ſa fermeté à réſiſter aux demandes injuſtes des grands, & à la diſſipation des tréſors du roi; chagrins qu'on lui ſuſcite à cet égard. Grand démêlé entre lui, Villeroi, & d'Alincourt en plein conſeil. Les princes, ſeigneurs & miniſtres ſe liguent contre lui. Il prend le parti de ſe retirer tout-à-fait; jugemens différens ſur cette retraite. Sully remet la ſurintendance des finances, la capitainerie de la Baſtille, &c. Utiles

conseils qu'il donne à ses secrétaires : bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. Il sort de Paris, & se retire à Sully. Il prévient les artifices de ses ennemis pour le perdre ; lettres qu'il écrit à la régente à cet effet, où il justifie sa conduite & son administration ; réponses de la régente ; le roi lui accorde une augmentation considérable de pension. Compte général qu'il rend de sa conduite publique & particuliere, de l'état de ses biens & de ses affaires domestiques ; sa fidélité à remplir ses engagemens avec Henri IV.

Ce qui venoit de se passer au sujet de Clèves, & le dernier procédé de la régente à mon égard, acheverent de m'ôter toute espérance de pouvoir jamais ramener le nouveau conseil aux saines maximes sur les deux principaux points du gouvernement, la politique & les finances : au contraire, le changement de M. le prince, ce que je voyois tous les jours se passer sous mes yeux, & sur-tout l'air de dissimulation dont on venoit en dernier lieu d'user, acheverent de me persuader que le mal étoit devenu sans remede, & qu'on ne sortiroit de tout ce chaos, dans lequel les affaires du conseil paroissoient ensevelies, que par le denouement que j'avois

toujours ſi fort appréhendé. Il falloit du tems pour le préparer, parce que, quelque autorité qu'on ait, des liaiſons auſſi fortes & auſſi ſagement cimentées, que l'étoient celles qu'avoit contractées le feu roi, pour la deſtruction de la puiſſance Autrichienne, avec tous les potentats de l'Europe intéreſſés à ſon abaiſſement, & principalement avec les princes proteſtans, ne ſe rompent pas du premier coup, ni quelquefois ſans un effort, qui peut avoir de fâcheuſes ſuites. Mais que toute l'étude de la régente & de ſes conſeillers, ne ſe tournât pas à les rendre inutiles ; c'eſt de quoi il m'étoit impoſſible de douter. La prévention en faveur de ce qu'ils appelloient le parti de la religion ; la haine contre tous les proteſtans François & étrangers ; un penchant naturel & fortifié par l'habitude à s'unir avec l'Eſpagne, dont ils n'avoient pu s'empêcher de ſuivre même publiquement tous les mouvemens ; lorſque les deſſeins de Henri-le-Grand prêts à ſe manifeſter, les convainquoient de ſoutenir une cauſe odieuſe & déſeſpérée, tout cela ne devoit pas ſe ralentir, lorſque par le haſard le plus ineſpéré, ils touchoient à l'accompliſſement de ce qu'ils avoient le plus ardemment ſouhaité. Ma religion, mes engagemens ; les conſeils que j'avois donnés au feu roi, dont

l'effet indubitable auroit été du moins le libre exercice de la réforme en France & par toute la chrétienté; la mort même de ce prince, qui sembloit me déclarer l'unique dépositaire de ses sentimens, & l'exécuteur de ses projets; des moyens pris d'une maniere assez sage, pour en assurer la réussite; la gloire & l'honneur qui conséquemment en rejailliroient sur moi; voilà bien des titres de haine contre un homme qui avoit déja tant d'ennemis; & de la maniere dont Sillery & Villeroy s'attachoient à les faire valoir, ils devoient nécessairement avoir un effet prompt.

Un motif moins déclaré, mais peut-être plus fort encore, parce qu'il attaquoit plus directement l'intérêt particulier, réunissoit une seconde fois tout contre moi: c'est celui d'une administration des finances trop nette, j'ose le dire, & trop intégre, pour des personnes dont la cupidité avoit dévoré des yeux dès le premier instant tous les trésors du roi. Je vois là-dessus une infinité de traits à rapporter, qui certainement ne feront pas honneur au nom François; mais qu'il seroit inutile de taire, parce qu'ils ont été publics. En voici quelques-uns des principaux, suivant que le hasard me les présente: ils traceront une image de la cour de ce tems-là.

Le favori de la régente fut celui qu'on vit paroître le premier ſur les rangs. Il jetta d'abord les yeux ſur la charge de premier gentilhomme de la chambre; non pas qu'il jugeât cette dignité capable de ſatisfaire ſes vues ambitieuſes; mais il falloit commencer par obtenir quelque grade, qui effaçât la diſproportion qui avoit été juſque-là entre le reſte des courtiſans & lui. Il ſe mêloit à cela un grain de jalouſie perſonnelle contre Bellegarde, dont je tairai le motif, parce que cela me meneroit trop loin. Il étoit bien flatteur pour Conchine, que le premier pas qu'on lui verroit faire à la cour le mît de pair avec ſon émule (1). Il fit donc propoſer au duc de Bouillon de traiter avec lui de cette charge. Celui-ci, qui avoit réellement deſſein de s'en défaire, fit la choſe libéralement; mais auſſi en fut-il récompenſé de même; car, en premier lieu, il obtint la ſuppreſſion des bureaux que S. M. avoit aux environs de Sedan, pour la levée de ſes droits d'entrée & de ſortie; ce qui affranchiſſant au profit du duc, tout

(1) Le marquis d'Ancre (car c'eſt ainſi qu'on commença à appeller Conchine) avoit eu un démêlé avec M. le grand écuyer, qu'on peut voir dans l'Hiſtoire de la régence de Marie de Médicis.

ce qui entroit de denrées & de marchandises dans cette ville, ou qui en sortoit, on peut dire sans exagérer, que cette gratification lui valut dans la suite plus que toute sa principauté même. Ensuite Conchine lui fit expédier sur le marché un acquit de deux cens mille livres, sous prétexte qu'on lui avoit promis cette somme, en traitant avec lui de la reddition de sa place. J'eus beau représenter que le duc de Bouillon avoit été exactement payé de tout ce qu'on lui avoit promis, & qu'il n'y avoit qu'à jetter les yeux sur le comptant qui le justifioit, on ne m'écouta pas, & les frais que Henri avoit faits pour se mettre en possession de Sedan, n'aboutirent qu'à payer deux fois cette place, & à ne rien avoir. Je ne doute pas qu'on ne trouve cela risible : pour moi, je le trouve honteux pour le conseil.

Conchine n'en vint pourtant pas à ce point aussi facilement qu'il avoit cru d'abord. M. le comte de Soissons, comme j'en ai déja dit un mot, lui rompit en visiere, & à son beau-frere, pour lequel il demandoit l'archevêché de Tours ; mais ce prince n'agissoit pas de façon à lui faire désespérer qu'on ne pût le gagner, & Conchine en eut bientôt trouvé les moyens. Il lui ferma la bouche, en lui faisant donner

le gouvernement de Normandie, d'une maniere ſi généreuſe, qu'il ne ſe fit aucune difficulté de l'ôter à Monſieur lui-même, ſecond fils de France. Après la mort de M. le duc de Montpenſier, Henri, pour ne mettre aucune jalouſie parmi tous ceux qui prétendoient à ce gouvernement, que je venois de refuſer avec la condition de changer de religion, & voulant obliger Fervaques, qui méritoit bien que S. M. eût cette déférence pour lui, en avoit pourvu ſon propre fils. Il ne me fut pas poſſible de donner ma voix à cette diſpoſition de Conchine, non plus qu'à la ſatisfaction que le conſeil donna encore à M. le comte aux dépens de S. M. en lui payant fort cher des droits très peu conſidérables & très inutiles : ce ſont ceux de la maiſon de Montaffié en Piémont, dont j'ai déja tant parlé. Malgré toutes mes repréſentations préſentes & paſſées, ce marché fut conclu. On étoit accoutumé à me laiſſer dire, & à paſſer outre.

Conchine trouva un moyen pour pouvoir diſpoſer d'une partie de l'argent du tréſor royal, ſans qu'il parût que les ſommes qui en ſortiroient, euſſent été priſes & employées en ſon nom ; ce fut de perſuader à la reine de continuer à faire des comptans, comme faiſoit le feu roi. Voici

la lettre qu'elle m'en écrivit le 15 juin.
« Mon cousin, j'ai résolu de continuer en-
» core pour cette année, le payement du
» comptant que le feu roi mon seigneur fai-
» soit mettre en ses coffres, par les tréso-
» riers de l'épargne. L'argent qui en pro-
» viendra, sera distribué par Béringhen aux
» mêmes personnes qu'il avoit coutume de
» l'être. Je vous fais donc ce mot, pour
» vous dire de commander au trésorier
» de l'épargne, étant à présent en charge,
» de mettre entre les mains dudit Bérin-
» ghen le quartier de juillet dudit comp-
» tant, » &c.

Puget & d'Argouges vinrent dès le lendemain m'apporter un de ces comptans, afin que je l'arrêtasse, & que je misse au bas une ordonnance de payement. Je le pris, & du premier coup d'œil je n'y remarquai en effet qu'une infinité de parties, que le feu roi faisoit payer en cette forme. Mais comme le montant m'en paroissoit exorbitant, au lieu d'aller plus loin, je dis aux deux porteurs, qu'il étoit vrai que la conduite de Henri-le-Grand sembloit autoriser cette forme, mais qu'elle ne me paroissoit plus suffisante aujourd'hui, pour la décharge de ceux qui sur ce simple écrit, oseroient faire une ordonnance de payement. Ils me répondirent, que si

je voulois me donner la peine de lire jusqu'à la fin, je trouverois la solution de mon objection, dans une décharge si valable, que je conviendrois qu'il n'étoit besoin d'avoir recours à personne. Je continuai à lire, assez curieux de savoir comment un mémoire qui ne promettoit qu'un menu de comptant, & même qui n'étoit pas fort long, alloit se trouver enfanter une somme de neuf cens mille deux cens dix livres quatorze sols, que j'avois vue en jettant les yeux sur le total. Ma curiosité ne tarda pas à être satisfaite. Après les premieres parties, j'en vis suivre d'autres, qui déja ne me plaisoient pas trop, & qui sembloient n'être là que pour me préparer à un morceau de bien plus difficile digestion; c'étoit un article tout seul de quatre cens mille livres, & qui n'étoit pas même motivé : il portoit seulement ce peu de mots, qui n'étoient gueres propres à m'en justifier la fidélité : *pour deniers mis aux mains du feu roi.*

Je m'arrêtai court, & regardant fixement Puget, je lui demandai ce que cela signifioit, & si c'étoit à lui qu'étoit due l'invention de ce tour ingénieux. Je lui dis ensuite résolument que le feu roi n'avoit jamais pris pour lui tant d'argent à la fois dans ses coffres : que j'avois d'ailleurs des

preuves qu'il n'avoit touché cette ſomme ni en gros, ni en détail : qu'ainſi je ne pouvois la paſſer. Il continua de me répondre avec le même flegme, que ce que je verrois à la fin, ſurmonteroit toutes mes difficultés : c'étoit quatre ou cinq lignes, écrites de la main même de la reine, en ces termes : « Nous avons vu le menu des » parties ci-deſſus, montant à neuf cens » mille neuf cens dix livres quatorze ſols, » & ayant connu que cette ſomme a été » véritablement payée par le commande- » ment du feu roi mon ſeigneur, pour être » paſſée en forme de comptant (2), ainſi » qu'il étoit d'uſage : ce qui n'a pu être » fait, ayant été prévenu par la mort, nous » avons trouvé bonnes les ſuſdites dépen- » ſes, & ordonné d'en être expédié un ac-

---

(2) Un comptant étoit une ordonnance de payement, ou la quittance d'une ſomme payée par ordre de S. M. ſans ſpécifier à quoi ces deniers avoient été employés. Henri IV & Louis XIII, ou leurs miniſtres, ont bien ſenti l'abus qu'on en pouvoit faire ; mais une infinité de dépenſes, que l'intérêt de l'état demandoit qu'on tînt ſecrettes, les en empêcherent. Le cardinal de Richelieu conclut à les abolir, mais en même tems à laiſſer un million d'or au roi, en vue de ces dépenſes, pour en diſpoſer à ſa volonté : *Teſtam. polit. 2e part. pag.* 143.

» quit de comptant, pour ſervir de dé-
» charge au tréſorier de l'épargne. Puget.
» Fait à Paris le 16 juillet 1610. *Signé*,
» MARIE ».

Je ne vis pas tout d'un coup le parti que j'avois à prendre. Après y avoir penſé un moment : « M. Puget, dis-je, tout ce
» que j'ai lu ne m'éclaircit pas pourquoi
» l'on me demande une ſi groſſe ſomme,
» car on ne me perſuadera pas que ja-
» mais le feu roi l'ait employée ; vous me
» preſſerez auſſi inutilement de me la faire
» ſigner comme telle : contentez-vous donc,
» ſi vous voulez pour votre décharge, de
» ce papier tel qu'il eſt, parce que très-
» ſurement je n'y ajouterai rien du mien ».
Cette affaire n'en demeura pas là. On revint à la charge, pour obtenir ma ſignature, avec autant d'opiniâtreté, que j'en montrois à la refuſer : je n'entendis parler que de cela ſeul, pendant deux jours entiers. On me laiſſa enfin en repos, & il ne fut plus parlé du menu de comptant, qui eſt reſté déchiré parmi mes papiers : mais ni la régente, ni Conchine n'en perdirent pas le ſouvenir. Conchine trouva que cette conduite étoit de trop mauvais exemple pour ceux qu'il avoit envie de ranger à toutes ſes volontés : pour la reine, le reſſentiment qu'elle en eut, fut ſi fort,

qu'elle ne put me le cacher, malgré le déguiſement auquel elle s'étudioit. Si juſqu'alors elle avoit encore voulu faire de tems en tems quelque légere réflexion ſur ce que lui avoit dit tant de fois le roi ſon époux, de la néceſſité dont je devois lui être pour les affaires du royaume ; de ce moment, tout ce ſouvenir fut entiérement effacé, & fit place à une réſolution bien décidée de donner ma charge à une perſonne qui fût plus traitable.

Le chancelier m'en donnoit aſſez l'exemple ; mais bien loin d'être tenté de le ſuivre, je ne pus m'empêcher de lui reprocher un jour une prévarication véritablement impardonnable, à l'occaſion d'une lettre d'exemption de rachat du greffe du parlement & du châtelet de Paris, qui parut en plein conſeil, comme ayant été expédiée & ſcellée par le feu roi, quoique je ſuſſe que ce prince l'avoit refuſée conſtamment à toutes les inſtances que Villeroy lui en avoit faites à différentes repriſes. La regle eſt que le roi étant mort, le ſceau dont il s'eſt ſervi, ſoit rompu. Non-ſeulement le chancelier ne l'avoit pas fait ; mais il oſa même ſe ſervir de ce ſceau, pour autoriſer de fauſſes diſpoſitions en faveur de Conchine & de quelques autres, pendant cinq années entieres.

Il avoit pour cela la double commodité de faire fabriquer par ſon fils, qui étoit ſecrétaire d'état, toutes les pieces, auxquelles il mettoit enſuite la derniere main. M. l'amiral reçut ce ſecours, comme lui venant du ciel. Il vint apporter au parlement des lettres de duc & pair pour la ſeigneurie de Danville (*a*), en auſſi bonne forme & bien meilleure ſans doute, qu'elles ne l'euſſent été du vivant de Henri.

Je trouve une ſeconde lettre que m'écrivit la régente, de même date que la précédente, c'eſt-à-dire du quinze juin, mais ſur un ſujet bien moins important : il ne s'y agit que d'une breche à réparer aux fortifications qu'on avoit faites ci-devant aux ville & château de Vendôme, à la priere du ſieur Jumeaux, qui en étoit gouverneur.

Il étoit bien difficile, expoſé comme je l'étois à me faire des querelles, que je n'en euſſe pas quelqu'une avec le duc de Bouillon, qui en toute occaſion ſavoit bien me montrer qu'il ſe ſouvenoit que j'avois toujours préféré l'intérêt du roi au ſien, & qui n'attendoit que le premier moment favorable pour m'en témoigner ſon reſſenti-

---

(*a*) Charles de Montmorenci, duc de Damville.

ment. Il propoſa un jour dans le conſeil de faire rapporter par tous ceux qui étoient en poſſeſſion des principales charges du royaume, des états de recette & dépenſe, pour y être examinés. Le conſeil reçut cette propoſition, qui toute générale qu'elle étoit, dans l'eſprit de celui qui la faiſoit, ne regardoit que moi ſeul; & Bouillon ſe chargea de me l'apprendre, en me diſant, auſſi en plein conſeil : qu'étant un homme d'ordre, & qui n'avoit cherché qu'à montrer le bon exemple aux autres, je ne manquerois pas ſans doute de commencer par ce qui regardoit ma charge de grand-maître de l'artillerie. Je lui répondis d'un ton que peut-être il n'attendoit pas, que quand il plairoit au roi & à la reine, je leur ferois voir tous mes états d'autant plus volontiers, que j'étois bien aſſuré qu'ils n'y trouveroient que des ſujets de ſatisfaction pour eux & de louange pour moi : que les princes du ſang repréſentant auſſi la perſonne du roi dans une minorité, je me ferois pareillement un devoir de les leur montrer : mais que je connoiſſois aſſez l'étendue des droits de ma charge, pour ſavoir que c'étoit l'avilir que de la rendre reſponſable à tout autre tribunal. « Il me » ſemble pourtant, Monſieur, reprit-il, » que le connétable & les maréchaux de

» France étant particuliérement établis ſur » les armes, ils peuvent prendre connoiſ- » ſance de toutes les charges qui les con- » cernent, & la vôtre eſt une des princi- » pales de cette eſpece. Je vois bien, » Monſieur, répliquai-je, ſans cacher le » dépit que je reſſentois de ce procédé, » que de longue-main vous m'avez pré- » paré cette collation, & que vous cher- » chez à vous fortifier adroitement de » M. le connétable. J'eſtime & j'honore » ſa qualité, ſon mérite, ſon âge, & la » bienveillance qu'il me porte; & je ſuis » ſûr que je m'accorderai toujours bien » avec lui; mais pour vous & tous les au- » tres, je vous déclare que je ne vous dois » aucune déférence; en ce qui regarde ma » charge, je ne dois compte qu'au roi ſeul, » de mes fonctions. Vous conviendrez au » moins, Monſieur, reprit encore le duc » de Bouillon, que vos lettres nous étant » adreſſées, cela emporte quelque idée d'au- » torité ſur elles. Monſieur, lui dis-je, vous » avez mal lu, ou mal entendu, autre- » ment je ſerois auſſi reſponſable de ma » charge aux maires, échevins & capitai- » nes des portes des villes, car il y a pa- » reille adreſſe à eux, qu'aux maréchaux » de France & aux gouverneurs. Mais ſa- » vez-vous bien pourquoi ces clauſes y

» ſont miſes ? c'eſt afin que toutes ces » perſonnes m'aſſiſtent en ce que je de» ſirerai d'elles ; ce qui emporteroit bien » plutôt l'idée de ſupériorité, que d'infé» riorité ».

La reine, qui vit que les paroles s'échauffoient & alloient produire une véritable querelle, nous impoſa ſilence à tous les deux, & l'on mit une autre queſtion ſur le tapis. Bouillon avoit perdu ſon petit mot de flatterie, adreſſé à M. le connétable; j'en étois auſſi particuliérement aimé, pour les ſervices que je lui avois rendus dans des circonſtances difficiles, que le duc de Bouillon, qui l'y avoit engagé, en étoit peu eſtimé. Il dit à la reine, au lever du conſeil, en préſence de Bouillon, que ſa prétention étoit mal fondée; & en s'adreſſant à lui, qu'il le prioit de ne plus chercher à le joindre à lui dans ſes idées de vengeance & de reſſentimens perſonnels. Ce démêlé fit aſſez de bruit, pour que de chaque côté les amis cruſſent devoir venir s'offrir aux deux adverſaires. Ici ce ne fut pas comme au conſeil, ma partie ſe trouva la plus forte; les maiſons de Guiſe, de Longueville, & beaucoup d'autres, s'étant déclarées ouvertement pour moi.

Conchine & ſa femme ne demeurerent

pas eux-mêmes long-tems en bonne intelligence avec les miniſtres & les autres principales perſonnes de l'état : c'eſt le ſort des alliances qui ne ſont produites que par l'eſprit d'intérêt, que la même cauſe qui les a fait naître, les détruiſe avec plus de facilité encore. De-là s'enſuivirent mille ſcenes ſcandaleuſes, & l'on en vint publiquement à des reproches & à des injures, qu'un reſte de bienſéance auroit bien dû étouffer ; & comme le même eſprit regnoit dans toute la cour, elle ne fut bientôt remplie que de haines, de jalouſies, de moyens bas ou criminels de ſe diſputer & de s'enlever les graces. Mille levains fâcheux fermentant dans tous les eſprits, on appréhenda pluſieurs fois les cataſtrophes les plus ſanglantes entre les perſonnes du plus haut rang. Il falloit être continuellement en mouvement pour les prévenir. Le public fut inſtruit des ſujets qui animerent les uns contre les autres, les princes du ſang, le connétable, le grand écuyer, le duc d'Epernon & beaucoup d'autres, au milieu deſquels Conchine ſe trouvoit toujours mêlé le plus avant (3). Quelquefois

(3) Voyez le détail de ces intrigues & de ces brouilleries de cour, dans Siri, *ibid. tom.* 1, *pag.* 327, & dans les mêmes hiſtoriens.

l'équilibre

l'équilibre entre ces illuftres rivaux jettoit entre les mains des gens de néant, les faveurs fur lefquelles on ne pouvoit s'accorder. La confufion, la mauvaife foi, l'injuftice, tous les maux qui fuivent le mépris de la fubordination, inonderent la cour & le confeil, & vengerent plus d'une fois la mémoire de Henri, de ceux qui lui infultoient par les mêmes voies qu'ils avoient choifies pour fe venger eux-mêmes.

Pour les princes de l'Europe, aucun d'eux ne manqua à s'acquitter par fes ambaffadeurs, de ce qu'ils devoient à ce grand roi : mais il n'étoit pas difficile de diftinguer parmi eux, ceux dont le cœur mettoit beaucoup plus de fincérité dans les complimens de conjouiffance pour l'avénement du nouveau roi au trône, que dans les complimens de condoléance pour la perte de celui auquel il fuccédoit. Il fe trouva des François affez indignes de ce nom, pour dire aux ambaffadeurs du roi d'Efpagne & de l'archiduc ces propres paroles : « Vos larmes ne doivent pas beau» coup détremper vos mouchoirs : c'eft un » coup du ciel, qui a fauvé de leur ruine » le roi & la religion catholique ». Je ne dirai rien de la réception qui fut faite à tous ces ambaffadeurs.

J'étois pareillement trop éloigné de tout

sentiment de joie, pour prendre part à la cérémonie (4) du sacre du roi. Cela fit que pendant que tout le monde prenoit le chemin de Reims, je pris celui de Montrond, après avoir obtenu de la reine la permission de faire un voyage dans l'une de mes maisons. Je cachai soigneusement que ce fût dans l'intention de ne point revenir à Paris, du moins tant que je verrois la même disposition dans les esprits & le même désordre dans les affaires; mais j'avois formé auparavant cette résolution, qui fut encore fortifiée par une fort grande maladie, dont je fus attaqué, sitôt que je fus arrivé à Montrond, & que je ne dois attribuer qu'aux situations tristes & violentes, où mon cœur se trouvoit depuis quatre mois. C'est-là aussi que, pour faire diversion à mes déplaisirs, je composai les deux petits morceaux de poésie, dont l'un a pour titre, *Parallele de César & de Henri-le-Grand*; & l'autre, *Adieu à la cour* (5).

Si cet adieu ne fut pas le dernier, ce

---

(4) Cette cérémonie est décrite fort au long dans le Mercure François, les Mss. royaux, Pierre Mathieu, &c. *ann.* 1610. Elle fut faite le 17 octobre.

(5) Ces piéces sont rapportées dans les Mémoires de Sully, à la fin du tome 1, *pag.* 469.

ne fut pas tout-à-fait ma faute. Je voyois assez que ce séjour n'étoit plus fait pour moi. Je me rappellois sans cesse le conseil secret, tenu chez le nonce, dont j'ai parlé plus haut. J'y joignois certaines paroles qu'une princesse, ma parente & mon amie intime, me rapporta qu'elle avoit entendu dire à la reine, dans le même tems. Mille autres particularités semblables jettoient dans mon cœur les plus forts pressentimens, que toute l'église réformée étoit à la veille d'une persécution. Préaux pensoit comme moi, lorsqu'il m'écrivoit de Châtelleraut, le 10 novembre, qu'il lui sembloit déja, disoit-il, voir le théâtre élevé pour renouveller nos tragédies. Dans cette attente, mon parti étoit pris de me défaire de toutes mes charges, en faveur de ceux qui me seroient adressés par Conchine & sa femme, comme gens auxquels l'argent coûtoit le moins à répandre : on m'en avoit déja fait porter parole, & je n'avois pas à craindre que la reine me refusât son agrément. Je comptois envoyer un tiers de cet argent en Suisse, un tiers à Venise, & l'autre tiers en Hollande, où je faisois état de me retirer moi-même, avec ce que j'avois déja pu mettre d'argent à part tous les ans par mon bon ménage, lorsque je verrois l'orage prêt à éclater. Tout mon

arrangement étoit fait : voici ce qui y apporta du changement.

La jalousie & la mésintelligence des grands & des personnes en place, rendirent la cérémonie du sacre si tumultueuse qu'il pensa en arriver du désordre. Je ne parle pas seulement des disputes pour le rang & la préséance. Le duc d'Epernon, quoique lié très-étroitement, à ce qu'il sembloit, depuis quelques années avec Conchine, lui tint un jour publiquement, avec le duc d'Aiguillon, des discours également durs, injurieux & même menaçans. Le duc de Nevers, appuyé des princes, traita à-peu-près de même, Sillery, Villeroy & Jeannin. La frayeur les prit, ils ne se sentirent pas assez forts, ni sans doute assez nets, pour repousser ces reproches; ils virent qu'ils avoient encore besoin de moi dans cette occasion. Il étoit d'une fâcheuse conséquence, que les princes & les grands s'accoutumassent à gourmander les ministres. Je leur parus le seul homme capable de mettre les choses sur un autre pied, par l'autorité, le respect, & même la crainte, que ma naissance, mon caractere, mes mœurs, m'avoient acquis de tout tems dans le conseil. Ils presserent donc si fort la reine de me faire revenir, qu'elle m'envoya la lettre suivante par un

exprès. « Mon coufin, le roi Monfieur » mon fils ayant heureufement achevé fon » voyage & fon facre à Reims, nous re- » prendrons dans peu le chemin de Paris; » & d'autant que fur la fin de cette an- » née & le commencement de la fuivante, » il fe préfentera plufieurs affaires qui pour- » ront requérir votre préfence, à caufe de » vos charges, & de l'intelligence que vous » avez en icelles ; je vous prie de vous en » revenir au plutôt, faifant en forte que » vous arriviez à Paris, au même tems » que nous y ferons ; à quoi m'affurant » que ne manquerez, je prierai Dieu, &c. » Ecrit à Reims, ce 6 octobre 1610. » Votre bonne coufine, Marie ».

Je crus qu'en éludant pour le préfent le voyage qu'on exigeoit de moi, on en perdroit l'idée dans la fuite, ce qui me fit répondre à la reine en ces termes. « Ma- » dame, mon inclination, mon devoir & » l'honneur que vous me faites de vous » fouvenir de moi, me portent également » à obéir aux commandemens de V. M.; » mais la grande foibleffe qui m'eft reftée » de la maladie dangereufe dont je ne fais » que fortir, & la connoiffance certaine » que j'ai que ma préfence dans les affaires » n'eft pas agréable à plufieurs perfonnes » qui y ont plus d'autorité que moi, me

» font vous ſupplier très-humblement de » trouver bon que je differe d'aller à la » cour, juſqu'à ce que j'aie repris mes » forces, & que quand j'irai, ce ne ſoit que » pour rendre compte à V. M. devant ceux » qu'il lui plaira nommer, de la maniere » dont j'ai conduit les affaires de l'état, de » la ſituation où je les laiſſe, & de la forme » que je crois néceſſaire d'y obſerver, pour » les faire heureuſement ſubſiſter, & nul- » lement, pour continuer à m'en mêler » comme j'ai fait juſqu'à préſent. Je crois » avoir ſi bien pourvu à tout, comme les » tréſoriers de l'épargne & autres employés » pourront vous le certifier, que les affai- » res ſe ſoutiendront d'elles-mêmes tout le » reſte de cette année à la fin de laquelle » je ne manquerai pas, ſi ma ſanté me le » permet, de me trouver à Paris, pour » rendre toute obéiſſance aux commande- » mens du roi & aux vôtres. Sur cette vé- » rité, je prierai le Créateur, &c. De Mon- » trond, ce 12 octobre 1610 ».

Ce n'étoit pas là le compte de la régente. Elle s'apperçut bien qu'en reculant mon retour à la cour, je me ménageois des prétextes de n'y point revenir du tout; & le perſonnage que je me propoſois d'y faire, n'étoit pas propre à obliger ceux qui s'étoient ſéparés de ſon favori, à re-

chercher ſon amitié, qui eſt tout ce qu'elle avoit en vue. Le moyen dont elle ſe ſervit pour m'amener à ſon but, fut d'y employer mes amis (6) & particuliérement mon gendre, mon fils & mon épouſe. Elle commença à les rechercher & à les careſſer. Elle leur témoigna tant de confiance en moi, elle y joignit tant de belles paroles & de promeſſes, qu'ils revinrent plus fortement que jamais, à croire que je ferois une faute, en me démettant de mes charges. Enſuite, elle me les envoya l'un après l'autre, chargés des aſſurances & des lettres les plus obligeantes. Ce fut envain que je cherchai à leur faire ſentir le manége de la régente. Les ſollicitations & les prieres dégénérerent en une perſécution, qui me fatigua ſi fort à la fin, que pour ne pas me voir accabler de reproches ſans fin, & conſidérant que ma complaiſance pour eux ne m'expoſoit à rien pour le préſent, j'allai me jetter avec pleine connoiſſance, dans tous les piéges qui m'attendoient à la

(6) « Bullion eut ordre de s'avancer, pour » le trouver (M. de Sully) à Paris, à ſon retour » de ſa maiſon, & lui faire entendre la bonne » volonté de la reine qui vouloit avoir en lui une » pareille confiance qu'avoit eue le feu roi. Il ac- » cepta l'offre de la reine, &c. *Hiſt. de la mere & du fils*, *tom.* 1, *pag.* 112.

cour, & que je rompis encore cette fois l'exécution de mon premier deſſein.

Je repris donc la route de Paris, ſans pourtant montrer aucun empreſſement, puiſque je n'y arrivai que le ſixiéme jour après celui de mon départ. Le lendemain matin, comme je me diſpoſois à aller faire la révérence au roi & à la reine, on m'avertit que le roi paſſeroit la matinée dans les Tuileries, & ne reviendroit que pour ſe mettre à table, & que la reine devoit dîner chez Zamet. Je ne doutai point que ce ne fût lui faire très-bien ma cour, que d'aller la trouver dans cette maiſon; auſſi ne peut-on rien ajouter à la réception gracieuſe que j'en reçus. Elle me répéta plusieurs fois, avec un air de franchiſe & même de joie, qui me trompa preſque moi-même, qu'elle ne vouloit ſuivre que mes conſeils, qu'elle me prioit de m'attacher au roi ſon fils, de la même maniere que je l'avois été au feu roi; qu'elle ne ſouffriroit point que j'abdiquaſſe mes charges; qu'elle feroit en ſorte que je les exerçaſſe avec une entiere indépendance, & qu'elle me prioit de commencer par les états de finance pour l'année 1611, comme j'avois coutume de le faire, n'ayant voulu que perſonne prît ce ſoin, & aucun des miniſtres ne s'en étant non plus voulu

charger, en mon absence. Ce discours fut continué de la part de la reine, jusqu'à ce que le dîner fut servi. Je ne saurois rapporter qu'une très-petite partie des choses qu'elle me dit. Après qu'elle fut sortie de table, elle m'entretint des brouilleries arrivées pendant le sacre. Elle me prévint sur une infinité de demandes que lui avoient faites les grands du royaume, sur lesquelles elle n'avoit rien voulu statuer, dit-elle, qu'après mon retour. Elle ne particularisa pourtant rien sur cet article : elle ajouta seulement, qu'elle m'en parleroit plus au long, au premier moment favorable ; & qu'elle me feroit entendre les services que je pouvois lui rendre à cet égard. Je n'apperçus aucun air de réserve dans ces paroles. Toute cette cour paroissoit si gaie, qu'on devoit trouver que ces discours sérieux n'avoient déja que trop duré. On en tint d'autres plus communs, & sur les trois heures, la reine s'en retourna au Louvre.

J'y allai le lendemain rendre mes respects au roi, à Messieurs ses freres & à Mesdames ses sœurs, qui me firent, à proportion de leur âge, toutes les caresses que j'en recevois du vivant de leur pere. Le mauvais air n'avoit point encore pénétré jusqu'à cette partie de la cour. Les gouvernantes, les nourrices, les autres fem-

mes, les officiers deſtinés au ſervice de ces jeunes princes, compoſoient une eſpece de petit peuple ſéparé, auquel la mémoire du roi Henri étoit toujours chere. La ſource de leurs larmes & de leurs regrets n'étoit point encore tarie. Je m'attendris avec eux, en nous entretenant de celui qui en étoit l'objet. Ils me conjurerent par tous les motifs qu'ils connoiſſoient les plus propres à faire impreſſion ſur mon eſprit, par l'amitié de ce prince pour moi, par mon attachement pour lui, de ne pas abandonner les enfans d'un pere, envers lequel il ne me reſtoit plus que ce ſeul moyen de m'acquitter. Leurs prieres & leurs embraſſemens n'ajoutoient ſur cela rien à mes ſentimens, & malheureuſement ne diminuoient rien auſſi de mon impuiſſance. En enviſageant attentivement les trois princes, je crus découvrir dès ce moment dans le viſage & les manieres du roi, des indices déja ſi forts des heureuſes diſpoſitions que le tems y a développées depuis, que je ne pus m'en taire à mon épouſe, lorſque je fus retourné chez moi. Je jugeai au contraire avec douleur que le ciel n'accorderoit pas une vie bien longue au ſecond de ces princes (7).

---

(7) Ce prince mourut le 16 ou 17 novembre

Je fus viſité de preſque toute la cour, & avec tous ces faux ſemblans d'amitié, de louanges & de careſſes, qui ſemblent n'imiter jamais ſi bien la vérité que quand le cœur y a le moins de part. Conchine, qui avoit pris ſoin de m'inſinuer par Zamet & d'Argouges, que c'étoit à lui que j'avois la principale obligation de tout ce qu'on voyoit faire à la reine pour moi, attendit pendant trois jours entiers que j'allaſſe l'en remercier, en lui faiſant la viſite que les courtiſans l'avoient accoutumé à regarder comme un tribut qu'on lui devoit, ou que je chargeaſſe du moins quelqu'un de ſatisfaire à ce devoir pour moi. Comme il vit qu'il n'entendoit point parler de moi, il prit enfin ſur lui de venir me trouver. Mais afin que je ne puſſe me prévaloir d'une démarche par laquelle il eût cru trop s'abaiſſer, il eut grand ſoin de me faire ſentir que ce n'étoit uniquement que pour me parler d'affaires qui le regardoient; & notre converſation roula en effet en grande par-

---

de l'année ſuivante, âgé de 4 ans & demi. On lui trouva de l'eau dans la tête, la trop grande épaiſſeur du crâne arrêtant la tranſpiration dans cette partie; ce qui prouva l'innocence de le Maître, médecin des enfans de France, accuſé d'avoir empoiſonné ce jeune prince : *Merc. Franç. ann.* 1611, *pag.* 158.

tie, ſur ſa charge de premier gentilhomme de la chambre, ſur ſes penſions, que la reine avoit ordonné qu'on employât dans l'état, ſur le même pied que Bellegarde, & ſur un don qu'il venoit de recevoir dans les offices de la gabelle du Languedoc, dont il y avoit déja un brevet obtenu dès le vivant du feu roi; ce que je ne jugeai pas à propos de lui dire. Il me ſemble que toutes les réponſes que je lui fis, ne devoient pas le mettre fort en goût de ſortir du ſujet pour lequel il me diſoit qu'il étoit venu. Il ne put pourtant s'empêcher de le faire, & je crois qu'il ne tarda pas à s'en repentir; car ayant gliſſé par forme de conſeil, que je ne pouvois mieux faire que de m'accommoder aux volontés de la reine, ce qui étoit m'accuſer tacitement de ruiner mes propres affaires par trop de roideur, je lui fis cette courte & ſeche réponſe: que j'obéirois aux commandemens de la régente, lorſque le ſervice du roi, le bien des affaires, le ſoulagement du peuple, mon honneur & ma conſcience me diroient que je pouvois le faire. Il me ſembloit que mon averſion pour lui croiſſoit à chaque parole qu'il me diſoit. Il en lâcha quelques autres avec toute la retenue que je devois lui inſpirer, & je les reçus avec la même froideur. Enfin, nous nous ſéparâmes, aſſez

mal ſatisfaits l'un de l'autre ; lui, déſeſpérant, je crois, plus que jamais, de me ployer à ſa façon d'agir ; & moi, déplorant d'avance tous les maux que cet homme préſomptueux, inſatiable, ſans ſcience ni expérience, & avec cela, revêtu d'une autorité abſolue, alloit faire à la France. J'en fis la confidence à mon épouſe.

Il me parut, dès le lendemain de cet entretien, que la chance avoit déja tourné. La reine, que j'allai voir au Louvre, rabattit beaucoup de ſes premieres manieres ; elle ſe força pourtant, afin que ce changement ne me parût pas auſſi ſenſible qu'il l'étoit, & que je ne l'imputaſſe point à l'entretien de la veille entre Conchine & moi. Elle me parla encore des demandes importunes des grands. Elle les taxa d'extravagantes, & parut réſolue de les renvoyer à examiner au conſeil, auquel elle me pria d'aſſiſter toujours, afin d'empêcher qu'il ne s'y paſſât rien contre l'intérêt du roi & de l'état. Elle me donna ſa parole royale, en me préſentant ſa main dégantée, qu'elle me ſoutiendroit en tout cela, auſſi fortement qu'avoit fait le feu roi. Je perdis mes premiers ſoupçons à cette déclaration ; je me flattai même un moment que de plus mûres réflexions ſur ce qui s'étoit paſſé, avoient peut-être déja commencé

à ouvrir les yeux à cette princeſſe, ſur le précipice où on l'engageoit. Mais que je fus bientôt détrompé ! il ne me fallut pour cela que ce qui ſe paſſa de tems entre trois conſeils.

Tout prévenu que j'étois, je ne pus voir ſans une extrême ſurpriſe, qu'il ne s'y traitoit preſque plus d'autres matieres, que de dons aux grands, d'augmentations de penſion à toutes les perſonnes en place, de payemens de dettes abolies, de rabais des fermes, & de décharges des fermiers, de révocations de partis faits pour racheter les rentes, les greffes & le domaine, de créations de nouveaux offices, exemptions & priviléges, de mille moyens enfin de rendre les peuples miſérables, bien loin de leur appliquer les tréſors amaſſés par le feu roi, comme la juſtice le demandoit, puiſque la conjoncture des tems les avoit rendus inutiles pour l'objet qu'on s'étoit propoſé; mais l'avidité des ſeigneurs en auroit dévoré de bien plus grands encore. Voici les demandes que les principaux d'entr'eux vouloient obliger la reine & le conſeil à leur accorder. On ne devroit pas s'attendre que cet article composât, par ſa longueur, une liſte auſſi ennuyeuſe que je crains bien que celle-ci ne le paroiſſe, quoique j'en aye retranché la demande de tiercer, de dou-

bler même les penſions, comme un point commun à preſque tous ces articles.

Je mets en tête M. le prince, qui me fit ſolliciter, tantôt ſous main, tantôt ouvertement, pendant un mois entier, d'être favorable à ſes prétentions ſur la capitainerie du Château - Trompette, ſur le gouvernement de Blaye, ſur la principauté d'Orange, étendue juſqu'au bord du Rhône. M. le comte de Soiſſons demandoit la capitainerie du vieux palais de Rouen, celle du château de Caën & la création en ſa faveur de cet édit des toiles, dont j'ai parlé en ſon tems. Le duc de Lorraine, le payement en entier des ſommes exprimées dans ſon traité, quoique ce fût une affaire que j'avois terminée il avoit long - tems, aux deux tiers de réduction. Le duc de Guiſe, ſon mariage avec madame de Montpenſier, la révocation des droits de patentes en Provence & des bureaux aux portes de Marſeille, le payement de ſes dettes. Le duc de Mayenne, de nouvelles ſommes, outre celles que portoit ſon traité. D'Aiguillon, un don de trente mille écus, les gouvernemens de Breſſe & de la ville de Bourg, l'ambaſſade d'Eſpagne, avec des appointemens exceſſifs. Joinville, le gouvernement d'Auvergne, ou le premier vacant. Le duc de Nevers, les gabelles de Rhéthelois en propre, avec les

gouvernemens de Mézieres & de Sainte-Menehout. Le duc d'Epernon, un corps d'infanterie entretenu continuellement sur pied, la survivance de ses gouvernemens pour son fils, des fortifications à Angoulême & à Xaintes, des soldats des gardes commensaux, Metz & le pays Messin ôtés aux Montigny. Le duc de Bouillon, une somme d'argent pour acquitter de vieilles dettes prétendues, les aides, tailles & gabelles de la vicomté de Turenne à son profit, & l'hommage de cette vicomté réduit à l'hommage lige simple, les arrérages de ses garnisons & pensions pendant son exil, la tenue d'une assemblée de la religion réformée. Le chancelier, les deniers provenans des petits sceaux, ses gages doublés, de lettres de noblesse en Normandie. Villeroy, l'entretien d'une garnison dans Lyon, la lieutenance-de-roi du Lyonnois ôtée à Saint-Chaumont, un bâton de maréchal de France, pour son fils d'Alincourt, la révocation du traité que j'avois fait pour le rachat du domaine de cette province, des surengagemens de ses greffes & du domaine du roi.

On croit bien que l'article de Conchine n'est pas le plus léger. Le bâton de maréchal de France, les gouvernemens de Bourg, de Dieppe & de Pont-de-l'Arche, la do-

nation des deniers provenans des offices des gabelles du Languedoc, paſſés en un comptant, le profit des rabais accordés à Moiſſet & à Feydeau; tel étoit ſon partage. Château-Vieux, le chevalier de Sillery, Dollé, Déagent, Arnaud l'intendant, le médecin Duret, tous ceux qui avoient part au conſeil ſecret de la reine & qui y parloient ſi bien pour les autres, n'oublioient pas leurs affaires propres. Il ſeroit preſqu'auſſi court de nommer les perſonnes de quelque nom, qui n'avoient aucune part à cette profuſion de penſions, de gratifications, de priviléges, d'appointemens, &c. que de nommer ceux qui étoient compris dans la liſte; car tout le monde y trouvoit ſon compte, princes, gouverneurs de provinces, gentilshommes ſuivans, lieutenant civil, prévôt des marchands & même compagnies & cours ſouveraines. Tous les officiers de la couronne devoient avoir une augmentation de penſion de vingt-quatre mille livres chacun; chacun des membres du conſeil une augmentation d'états & d'appointemens proportionnée; outre qu'on propoſoit d'en augmenter conſidérablement le nombre. Enfin, l'on eût dit que tout le monde avoit concerté enſemble le pillage du tréſor royal, & que tout étoit devenu de bonne priſe.

L'indignation que je me ſentois contre

une licence, qui dégénéroit en attentat contre l'autorité royale, ne me permit pas de peſer le parti le plus ſage. J'embraſſai, ſans balancer, celui de réſiſter à tout le monde, tant que la place qu'on me laiſſoit dans le conſeil, me mettroit en droit de le faire. L'honneur, la conſcience, ma réputation à ſoutenir, l'intérêt du roi & du peuple, dont je me regardois comme l'unique défenſeur, ne m'en laiſſerent point envisager d'autres. Je m'y voyois encore autoriſé en un ſens, par les dernieres paroles & même par les prieres de la régente; & quoique je ſentiſſe bien que ce n'étoit pas lui faire grand plaiſir, que de les prendre à la lettre; c'étoit pourtant, à bien examiner la choſe, lui rendre à elle-même un ſervice ſi eſſentiel, qu'on ne comprend pas par quelle raiſon elle s'y montroit ſi contraire. Ce motif à part (car je conſens qu'on connoiſſe juſqu'à mes plus ſecrets ſentimens), cette gloire, cet amour propre, qui m'ont toujours paru avoir quelque choſe de ſi grand & de ſi noble, lorſqu'on les rapporte au vrai & au bien, me dictoient que, puiſque c'étoit une néceſſité pour moi d'être privé tôt ou tard de la participation des affaires, je riſquois peu à en avancer de quelque choſe le moment, & que je gagnois beaucoup à donner une

preuve convaincante, que cette diſgrace ne m'étoit arrivée, que parce que je m'étois montré exempt des foibleſſes & des criminelles complaiſances de tous les autres courtiſans. Il reſte à la vertu malheureuſe un dernier dédommagement du bien qu'elle ne peut plus faire ; c'eſt l'éclat dont les obſtacles & la perſécution la font preſque toujours briller.

La reine me réduiſit bientôt à ce ſeul motif de conſolation, dans les peines que je commençai à ſouffrir. Toute ſa conduite acheva de me perſuader qu'elle ne m'avoit appellé & oppoſé à tout le monde, dans une conjoncture ſi tumultueuſe, que pour me faire eſſuyer l'alternative fâcheuſe du mépris public, ſi je trahiſſois mon devoir, ou des haines particulieres, plus terribles encore, ſi j'en rempliſſois les obligations. Ce que j'avois rendu ſans effet en plein conſeil, aux riſques de me faire mille ennemis cruels, étoit enſuite accordé comme gratification & ſecrétement entre cette princeſſe & ſon confident.

Je n'ai pas deſſein de m'engager dans le détail de toutes les pourſuites qui ſe firent pendant ce peu de tems dans le conſeil, & de tout ce que je dis & fis pour les rendre inutiles ; ce ſeroit inſtruire autant de procès, où l'on ne manqua pas d'employer

tous les moyens ordinaires de corrompre un juge trop ſévere, & dans leſquels je fus encore plus ſujet à être pris à partie par des brigues déclarées, ou des menées ſecrettes. Je n'en rapporterai qu'un exemple, afin que l'on convienne qu'un mal auſſi grand ne demandoit pas des remedes moins forts que ceux que j'employois; & je choiſis ce qui ſe paſſa au ſujet de Villeroy, ou plutôt d'Alincourt. Des articles qu'on vient de voir, ce n'eſt ni le moins curieux, ni le moins important.

Lorſque d'Alincourt demandoit que S. M. établît & entretînt une forte garniſon dans la ville de Lyon, dont il étoit gouverneur, il avoit deux vues. L'une étoit d'augmenter ſes revenus du profit qui lui reviendroit de cet établiſſement, & il ne pouvoit effectivement en avoir jamais trop, dans le deſſein où il étoit d'y vivre, non en ſimple maréchal de France (car il s'attendoit à le devenir dans peu), mais d'y faire la figure d'un prince; faſtueuſe chimere, double ridicule en celui qui n'a que de grands biens à mettre en la place de la naiſſance (8).

(8) Les actes de Rymer, *ſur l'année* 1518, en rapportant les dépêches ou inſtructions de l'ambaſſade ſolemnelle députée à Henri VIII par François I, qualifient Nicolas de Neufville, bi-

L'autre, de contraindre, par la crainte de tant de gens armés, les Lyonnois à lui sacrifier leurs priviléges & leurs droits les

---

ſayeul du ſecrétaire d'état, & l'un de ſes ambaſſadeurs extraordinaires, de chevalier, ſeigneur de Villeroy, &c. Sauval, *Antiq. de Paris*, *t.* 3, *p.* 612, rapporte les lettres-patentes, données à Cognac, au mois de février 1519, où François I le nomme, notre amé & féal conſeiller, Nicolas de Neufville, chevalier, ſeigneur de Villeroy, &c. C'eſt le titre que porte l'épître de Clément Marot, à la tête de ſon poëme intitulé : *Le Temple de Cupidon*, & dédié à meſſire Nicolas de Neufville, chevalier, &c. Cette épître, ou dédicace, qui avoit été ſupprimée dans la plupart des éditions, même anciennes, des œuvres de ce poëte, a été rétablie dans celle de 1731, *à la Haye.* Herbert, *Vie de Henri VIII*, fait une mention honorable de ce même Nicolas de Neufville. Baluze, dans ſes comptes, *n°.* 175 & 176, en parlant des comptes de M. de Villeroy, ambaſſadeur en Angleterre, y joint la qualité de grand-audiencier de France. L'état des officiers des ducs de Bourgogne, *pag.* 233, porte un Nicolas de Neufville, écuyer de cuiſine, & un Amblard de Neufville, écuyer tranchant. Le Ducatiana, *pag.* 197, fait mention de Nicolas de Neufville, envoyé en 1500, ambaſſadeur à Rome, par Louis XII, & cite à ce ſujet la vie d'Alexandre VI, *tom.* 1, *pag.* 192. Ces recherches ont échappé à Moréri, & à la plupart de nos hiſtoriens & généalogiſtes, qui rendent d'ailleurs à l'illuſtre maiſon de Villeroy la juſtice que lui refuſe l'auteur de nos Mémoires.

plus anciens ſur leſquels il méditoit depuis long-tems de faire main-baſſe. Quant au parti, pour le rachat du domaine royal, qui montoit en cette province à douze cens mille livres, il n'étoit porté à en demander la ſuppreſſion, que parce que les intéreſſés lui aſſuroient un pot-de-vin de cent mille livres, s'il pouvoit faire en ſorte d'empêcher ce rachat.

Ses deſſeins étoient traverſés par deux ennemis agiſſans & attentifs, toute la ville de Lyon & Saint-Chaumont, lieutenant-de-roi dans la province; mais auſſi il avoit deux forts arcboutants à leur oppoſer, le chancelier de Sillery & Villeroy ſon pere, tout-puiſſans dans le conſeil & auprès de la régente. Il commença à les faire agir d'autant plus puiſſamment, qu'ayant compris, lorſqu'il vint me prier de lui être favorable, qu'il ne devoit pas compter ſur moi dans le conſeil où ces demandes devoient être portées, il vit bien qu'il avoit beſoin de toutes ſes batteries; mais auſſi il ne douta plus du ſuccès, lorſqu'il ſut que ces deux perſonnes avoient mis dans ſon parti Conchine, qui enſuite y avoit auſſi fait entrer la reine.

Nous étions tous aſſemblés dans le grand cabinet, où ſe devoit tenir le conſeil ſur cette affaire. La reine s'approcha de moi,

& me parla en faveur de d'Alincourt. Je lui répondis franchement qu'on ne devoit point compter ſur ma voix dans deux propoſitions ſi injuſtes ; qu'il n'étoit pas raiſonnable de faire perdre douze cens mille livres au roi, pour en faire gagner cent mille à M. d'Alincourt, & d'ouvrir la porte à tout le monde, pour faire révoquer par tout le royaume des traités pareils de rachats de domaine, de rentes & autres revenus royaux, qui montoient à près de cinquante millions ; que je m'éleverois avec la même force contre l'autre propoſition, quoique je ſuſſe bien qu'on prétendoit que ce n'étoit pas au conſeil d'en connoître, & qu'on ne l'y eût portée, que pour chercher à autoriſer l'autre ; qu'on expoſoit de gaieté de cœur, une des principales villes du royaume, juſques-là bien intentionnée, à manquer à ſon devoir, pour une choſe de fantaiſie, & d'ailleurs inutile, puiſque par le dernier traité conclu par moi-même avec le cardinal Aldobrandin pour le duc de Savoye, S. M. demeurant en poſſeſſion de la Breſſe & de l'une & de l'autre rive du Rhône, Lyon ceſſoit d'être ville frontiere ; & n'ayant plus de voiſins à craindre, n'avoit auſſi plus beſoin de garniſon.

La reine parut ſe payer de ces raiſons, & retourna vers Villeroy, comme pour les lui faire goûter auſſi. Il n'étoit pas ſi aiſé à

rebuter. Il lui en donna d'autres tant bonnes que mauvaiſes, ſur tout ce que j'avois dit; & étant venu à l'article de la garniſon, il lui dit qu'il étoit bien vrai que les Eſpagnols & les Savoyards n'étoient plus auſſi proches voiſins de cette ville, qu'ils l'avoient été autrefois; qu'auſſi ce n'étoit pas contre eux qu'il étoit important d'aſſurer la ville de Lyon, puiſqu'avec cela nous étions ſur le point de les avoir pour amis & pour alliés; que les véritables ennemis qu'elle avoit à craindre, étoient les huguenots, plus en ſituation, en état & peut-être en deſſein d'attenter ſur elle, qu'ils ne l'avoient jamais été; ſur quoi il déſigna nommément M. de Leſdiguieres.

Villeroy avoit été entendu par Beringueville, qui vint incontinent me redire juſqu'à la moindre de ces paroles. J'y trouvai la confirmation de ce qu'on m'avoit rapporté touchant ce conſeil ſecret tenu chez le nonce Ubaldini. Je vis avec indignation que tout le but de ces meſſieurs étoit de mettre les religions aux priſes, & en France & par toute l'Europe. Je ne fus pas moins choqué de l'accuſation calomnieuſe de Villeroy contre un homme qui m'étoit allié. Je me levai ſoudain, & m'avançant vers la reine qui écoutoit encore Villeroy, je lui dis que j'avois oublié à la prévenir ſur une
choſe

choſe dont j'étois auſſi aſſuré, que ſi je venois de l'entendre, que M. de Villeroy, peu ſcrupuleux ſur les moyens de la rendre favorable à ſon fils, ne faiſoit point de difficulté de lui faire les plus malignes & les plus fauſſes inſinuations contre tous les proteſtans, ſans même en excepter un que mille grands & bons ſervices devoient tenir hors de tout ſoupçon; qu'il s'emportoit juſqu'à les traiter d'ennemis plus à craindre pour la France, que l'Eſpagne même; que ſi S. M. jugeant les raiſons de Villeroy & les miennes d'un égal poids, prenoit le parti de regarder ſur le même pied les Eſpagnols & les réformés, il ne nous reſtoit rien à faire à lui & à moi (je le regardois en diſant ces mots), que de nous exclure l'un & l'autre du conſeil, & d'en ſortir, nous tenant tous les deux par la main. C'étoit-là pouſſer Villeroy à bout portant; mais cet homme, qui de ſa vie n'a ſu ni parler en public, ni même opiner dans un conſeil, ne trouva pas une ſeule parole pour me répondre. Sa ſurpriſe & le reproche de ſa conſcience pouvoient bien en cette occaſion le rendre muet. Il ne fit que s'avancer du côté où le chancelier & le duc d'Epernon s'entretenoient enſemble, & la reine quittant auſſi ſa place, alla, ſans dire un ſeul mot, joindre M. le comte de Soiſſons &

le maréchal de Briſſac, qui parloient en particulier. Je n'augurai rien de bon de toutes ces liaiſons.

Il ne ſe fit rien ce jour-là ſur l'affaire de d'Alincourt; & je me flattois quelquefois, que la maniere dont je m'y étois pris, l'empêcheroit peut-être d'y revenir; mais il ne tarda à le faire, que jusqu'à ce que par de nouvelles brigues, que lui & ſon pere, le chancelier & ſon frere firent avec Conchine auprès des conſeillers, il ſe vit aſſuré de toutes les voix, même de celle de Béthune mon frere. Celui-ci vint me trouver pour faire un dernier effort ſur mon eſprit. Il me repréſenta que tout ce que j'allois faire ſeroit inutile, & ne ſerviroit qu'à m'attirer tout le monde à dos; que j'aurois le chagrin de voir que mon exemple ne ſeroit pas ſuivi de mes parens même les plus proches. Je me contentai de lui répondre, que je n'avois jamais attendu autre choſe de lui; mais que pour moi, je demeurerois juſqu'au bout fidele à mon devoir; & je tins parole, dès le premier conſeil qui ſe tint ſur ce ſujet. Voyant le conſeiller qui en étoit chargé, prêt à faire ſon rapport, je lui demandai bruſquement de quelles affaires il s'agiſſoit. A quoi ayant répondu que c'étoit de certaines propoſitions qu'on faiſoit touchant le domaine du Lyonnois, je l'interrompis

en diſant que je ſavois que M. d'Alincourt, que cette affaire regardoit, avoit fait de ſi fortes brigues dans le conſeil, par ſes parens & ſes amis, qu'elle étoit déja réſolue, même avant que d'avoir été rapportée, que je proteſtois contre cette réſolution, comme abſolument contraire aux intérêts de S. M. que j'en demandois acte au greffier, pour l'envoyer enregiſtrer au parlement, afin que cette piéce pût ſervir un jour au roi, à connoître la mauvaiſe conduite de ſon conſeil, après la mort du roi ſon prédéceſſeur (9).

(9) Tout ce récit s'accorde avec ce qu'on lit dans l'hiſtoire de la mere & du fils : « il continua » (le duc de Sully) dit cet hiſtorien, depuis le » retour du ſacre, l'exercice de ſa charge, en- » viron quinze jours ou trois ſemaines ; après le- » quel tems, le différend des Suiſſes de Lyon, » dont j'ai déja parlé, ſe renouvella ſur ce que » Villeroy vouloit en aſſurer le payement ſur la » recette générale dudit lieu. Le duc de Sully s'ai- » grit tellement ſur cette affaire, que non con- » tent de ſoutenir qu'il n'étoit pas raiſonnable de » charger le roi d'une telle dépenſe, les habi- » tans de Lyon pouvant faire la garde, comme » ils avoient toujours accoutumé, il ſe prit au » chancelier, qui favoriſoit Villeroi, & lui dit » qu'ils s'entendoient enſemble à la ruine des af- » faires du roi. Comme cette offenſe étoit com- » mune avec tous ſes miniſtres, ils s'accorderent » tous de ruiner ce perſonnage, dont l'humeur

Ces derniers mots, quoiqu'assurément des plus forts, ne firent que suspendre pour

» ne pouvoit être adoucie ». Cet écrivain rapporte ensuite les démarches qui furent faites pour lier les ministres avec M. le comte de Soissons, le marquis d'Ancre, le marquis de Cœuvres & autres, contre le duc de Sully. Je cite à dessein cet auteur, l'un des ennemis de M. de Sully, afin qu'on sente mieux la vérité de tout ce que dit ce dernier, qu'il eût pu se conserver en place, en donnant les mains à toutes les opérations du nouveau conseil, & que sa fermeté seule à soutenir la justice, l'intérêt de l'état & la forme de gouverner du feu roi, fut la cause de sa disgrace. Au reste, toutes les personnes judicieuses n'ont pas porté sur cette intégrité, le même jugement que l'historien dont je parle, au suffrage duquel tous les ennemis de ce ministre ont joint le leur. On voit dans le Mercure François, *adjonction à l'année* 1610, *pag.* 9, un discours entier sur ce sujet, qui le justifie d'une maniere bien glorieuse pour lui. Voici encore ce qu'on lit dans *les Mémoires de Villeroy*, *tom.* 3, *pag.* 259. « Ce changement de visage, que ledit sieur de Sully a » donné à la France nécessiteuse, la rendant opu- » lente par son ménage & industrie, témoigne » assez sa suffisance. Ces remontrances qu'il fai- » soit aux volontés du roi, & les résistances à tous » les grands démontrent sa vertu; & s'étant main- » tenu entre tant d'ennemis, sans ployer sous la » crainte & sous leurs menaces, il a fait voir » quelle est sa prudence & quel est son courage. » Ses envieux mêmes disent que lui seul est plus » utile au public, & fait mieux les affaires, que

le moment la délibération à laquelle on se préparoit. Tous baisserent les yeux ; pas un ne répliqua. Le chancelier seul, sans se montrer ému, dit au rapporteur : « prenez » d'autres papiers, & parlez d'autres affaires » qui soient plus du goût de tout le monde ; » celle-ci trouvera son tems, lorsque les » aigreurs & les animosités seront adoucies, » comme il arrive ordinairement dans les » choses les plus contestées ; il ne faut que » prendre patience ». Le rapporteur obéit. On agita d'autres questions ; & celle-ci ne parut dans le conseil, pour y être décidée en faveur de d'Alincourt, que lorsque je m'en fus banni moi-même ; ce qui arriva si peu de tems après, qu'on peut dire que c'est par ce coup de vigueur que je finis ma carriere.

A toutes sortes d'égards, il ne me restoit plus d'autre parti à prendre. J'avois suffi-

---

» tous les autres ensemble ; & pourvu qu'il veuille » relâcher un peu de sa trop aigre procédure, » ce sera un digne serviteur à V. M. Il ne tient » point à lui, encore que l'on tâche à le recu- » ler des affaires, qu'il ne dise librement ce » qu'il pense du peu de respect que l'on porte » à la mémoire du défunt roi, & du peu d'état » que l'on fait de notre jeune prince », &c. Voyez aussi le discours manuscrit que nous avons cité dans la préface de cet ouvrage.

ſamment juſtifié aux yeux de toute la France, que ce n'étoit point faute de ſoins & d'efforts de ma part, que le déſordre & le renverſement avoient abſolument pris le deſſus dans toutes les affaires; elles étoient au point, que rien de tout ce que j'avois pu faire, n'étoit capable de les rétablir; c'eſt de quoi perſonne ne doutoit. Je m'ennuyois moi-même d'y travailler ſans fruit, & de ne recueillir pour prix de mes travaux & de mes bonnes intentions, que la haine des perſonnes que je devois regarder comme les plus intéreſſées à me ſeconder. Conchine n'employoit ſa faveur; les princes du ſang, leur autorité; le reſte des perſonnes en place, leur crédit, qu'à me rendre odieux. Je ne voyois que des déboires à eſſuyer pour l'avenir. Toutes mes actions, mes paroles & mon ſilence même dépoſoient contre des perſonnes qui ne ſentoient intérieurement que trop la juſtice de ces reproches. Ma charge de ſurintendant étoit devenue l'objet de la convoitiſe des deux princes du ſang, auxquels on faiſoit eſpérer de l'obtenir, dès qu'une fois je ſerois chaſſé de la cour. En y demeurant trop long-tems, je pouvois courir le riſque de me voir enlever toutes les autres par un coup violent. Ce que j'avois d'amis ſinceres & inſtruits, me donnoient ſans ceſſe là-deſſus des avis

qui devoient l'emporter ſur les ſollicitations de quelques parens qui ſe livroient aux ſentimens d'une tendreſſe aveugle & intéreſſée. Je réſolus donc de ne plus différer d'un ſeul moment à me défaire honorablement de mes charges de ſurintendant des finances & de gouverneur de la Baſtille, qui étoient les plus convoitées, parce que par elles on diſpoſoit des revenus & des tréſors du roi, & d'acheter par ce ſacrifice, qui avoit encore quelque choſe de volontaire, la confirmation de mes autres dignités (10), dont il n'étoit pas au pouvoir de mes ennemis de me dépouiller; ſurtout en prenant la précaution de leur ôter

(10) Voici les titres dont M. de Sully ſe qualifioit alors : Maximilien de Béthune, chevalier, duc de Sully, pair de France, prince ſouverain de Henrichemont & de Boisbelle, marquis de Roſny, comte de Dourdan, ſire d'Orval, Montrond & Saint-Amand, baron d'Eſpigneuil, Bruyeres-le-Chaſtel, Villebon, la Chapelle, Novion, Baugy & Bontin, conſeiller du roi en tous ſes conſeils, capitaine lieutenant de deux cens hommes d'armes d'ordonnance du roi, ſous le titre de la reine, grand-maître & capitaine général de l'artillerie, grand-voyer de France, ſurintendant des finances, fortifications & bâtimens du roi, gouverneur & lieutenant général pour S. M. en Poitou, Châtelleraudois & Laudunois, gouverneur de Mantes & de Gergeaux, & capitaine du château de la Baſtille.

pour toujours la vue d'un objet capable de ranimer leur haine, par l'effet d'une jalousie inévitable; car pour n'en pas faire à deux fois, je me fixai dans la résolution, en abandonnant toutes les affaires, d'abandonner en même tems la cour & Paris même.

C'est ce que je travaillai à exécuter, sitôt que je vis commencer l'année 1611. J'abrégerai tout ce détail, qui pourroit être assez long. La reine parut vouloir encore combattre ma résolution; mais seulement pour la forme. Voici la lettre qu'elle m'écrivit à ce sujet : « mon cousin, j'ai entendu avec déplaisir le dessein que vous » témoignez avoir de vous décharger du soin » des affaires du roi M. mon fils, & surtout pour ce qui regarde les finances, con» tre l'espérance que j'avois conçue que » vous continueriez à bien servir en cette » charge, comme vous aviez fait du tems » du feu roi mon seigneur. Je vous prie » de bien penser à ce dessein avant de l'exé» cuter; & si cela arrive, de me faire savoir » votre résolution, afin que je puisse pren» dre la mienne. Sur ce, je prie Dieu, mon » cousin, qu'il vous ait en sa digne garde. » A Paris, ce 24 janvier 1611 ». Ma réponse à cette lettre ayant été telle que vraisemblablement la reine s'attendoit qu'elle

seroit, deux jours après, c'est-à-dire, le 27 janvier (11), Bullion vint m'apporter

(11) Voici quelques jugemens sur cet événement, bien différens les uns des autres. « L'année » 1611 commencera par l'éloignement de M. de » Sully, lequel par l'instance & la brigue de deux » princes du sang, fut reculé des affaires. On lui » ôta la surintendance des finances & la garde » du trésor royal. Quant à la Bastille, la reine » la prit & la donna en garde à M. de Château- » neuf. (Il faut lire Châteauvieux.) On fit trois » directeurs pour manier les finances, qui furent » MM. de Châteauneuf, président de Thou & » Jeannin; mais à ce dernier on y ajouta la charge » de contrôleur général des finances, ce qui lui » en donna l'entier maniement, à l'exclusion des » autres, qui assistoient seulement à la direction » : *Mém. de Bassomp. tom.* 1, *pag.* 308.

« Le 24 de ce mois (janvier), M. de Sully hors » l'Arcenal. Bruit, qu'il a le brevet expédié d'un » état de maréchal de France, avec tant de mille » écus de récompense. Se démet volontairement » de l'administration des finances, *tanquam è spe-* » *culo prævidens tempestatem futuram* » : *Journal de l'Etoile*, *pag.* 256.

« M. le prince & M. le comte de Soissons en par- » lerent les premiers à la reine; les ministres s'ou- » vrirent, & le marquis d'Ancre lui donna le dernier » coup; ainsi il se vit contraint de se retirer au » commencement de février », &c. *Hist. de la mers & du fils*, *tom.* 1, *pag.* 235.

« Les uns ont écrit que le duc de Sully s'étoit » démis volontairement, peu après l'accord de » MM. les comte de Soissons & duc de Guise,

les brevets de décharge pour mes deux charges de ſurintendant des finances & de

---

» en les mains de la reine, tant de la Baſtille, » que de ſa charge de ſuperintendant des finances. » Aucuns diſent, qu'offrant tout ce qu'il poſſé» doit à la reine, il fut pris au mot. D'autres » en ont parlé diverſement; & lui dit le contraire, » en cette lettre adreſſée à la reine, & qui fut » lors imprimée » : *Mercure François*, *ann.* 1611. Enſuite eſt rapportée la lettre écrite par M. de Sully à la reine, qui ne ſe trouve point dans les Mémoires de Sully. Les Mémoires de la régence de Marie de Médicis, *tom.* 1, *pag.* 57, diſent de même, que ce fut le duc de Sully qui ſollicita ſa démiſſion, & que la reine eut beaucoup de peine à la lui accorder.

Il y a apparemment quelque choſe de vrai dans l'une & l'autre de ces deux opinions; c'eſt-à-dire, que M. de Sully auroit ſans doute conſenti fort volontiers à garder ſa place, pourvu que c'eût été avec la même autorite, quoique ce n'eût jamais été avec le même agrément que ſous le feu roi; mais que les efforts qu'il fit pour cela aliénerent de lui la reine, les grands & les miniſtres, & l'en dégoûterent lui-même, lorſqu'il vit qu'il y travailloit inutilement. Le récit de l'hiſtorien Mathieu n'a rien que de conforme à cette idée, & s'accorde en même tems avec l'énoncé de nos Mémoires. « Le duc de Sully, dit-il, reconnut » bien, après la mort de Henri-le-Grand, qu'il » ne pouvoit être en ce nouveau regne, ce qu'il » avoit été au précédent, & que l'inimitié de » M. le comte de Soiſſons pouſſeroit à ſa ruine. » Comme on lui avoit déja ôté la connoiſſance

capitaine de la Baſtille, dans la forme la plus authentique, & en même tems la plus

---

» des finances, la reine fut conſeillée de lui ôter
» la Baſtille. On trouvoit cela ſi hardi, que l'on
» diſoit que Henri-le-Grand ne l'eût pas fait,
» de crainte que ceux de ſa religion ne s'en reſ-
» ſentiſſent. Elle ne trouva toutefois que de l'obéiſ-
» ſance au commandement qu'elle lui fit de re-
» mettre cette place à Châteauvieux, ſon che-
» valier d'honneur. S'il en eût fait quelque diffi-
» culté, quelques grands de la cour, qui crai-
» gnoient l'exemple de la conſtance, euſſent rendu
» cette remiſe plus difficile. Comme il fut dé-
» pouillé de cette place, il reconnut le préjudice
» de cette facilité; & demanda congé à la reine
» pour s'en aller à Roſny, diſant qu'il n'y de-
» meureroit que trois jours. Quand il y fut, ceux
» de ſa religion lui dirent qu'il ne devoit plus re-
» tourner à la cour, où il avoit été ſi maltraité. Sa
» femme & ſon frere le conjurerent au contraire,
» & il y revint. Mais ceux qui n'avoient pas été de
» cet avis, s'éloignerent de lui, eſtimant que
» c'étoit peu de généroſité de ne pas témoigner
» plus de reſſentiment de cette défaveur. La reine
» le reçut de bon œil; mais M. le comte de Soiſ-
» ſons le fit éloigner entiérement de toutes les
» affaires dont il avoit eu tant de connoiſſance ſous
» le regne de Henri-le-Grand. Se voyant ainſi
» déchu & de créance & d'emploi, il s'en alla
» à Sully; & ne s'y tenant pas aſſez aſſuré, il
» paſſa en Bourbonnois ». Cet écrivain ajoute, qu'un de principaux motifs qui faiſoient tout tenter aux proteſtans, pour le jetter dans le mécontentement, étoit l'envie qu'ils avoient de profiter

avantageuse pour moi. S. M. y déclare que ce n'est qu'après des supplications réitérées de ma part, qu'elle a accepté ma démission ; & qu'elle entend que je ne puisse dans la suite être recherché ni inquiété, sous quelque prétexte que ce puisse être, sur le fait de ces deux charges.

A ces brevets en fut joint un autre, daté du lendemain 27 janvier, par lequel S. M. en considération des services que j'ai rendus au feu roi pendant une longue suite d'années, dont elle fait une mention extrêmement honorable, m'accorde un don de trois cens mille livres, à prendre cette année sur les deniers de son épargne, & franc du cinquiéme & dixiéme denier, droit attribué à l'ordre du Saint-Esprit, dont elle veut bien m'exempter. Les autres lettres écrites les jours suivans par LL. MM. sont, ou des ordres de remettre le château de la Bastille au sieur de Châteauvieux, choisi par elle pour y commander en qualité de lieutenant de S. M. ou des décharges de quel-

de ses grands biens, pour l'intérêt de la cause commune ; mais qu'il se rendit au sage conseil que lui donna la Vallée, ce lieutenant général de l'artillerie, dont il a été parlé, de se tenir retiré chez lui, sans se mêler d'aucune des brouilleries qui survinrent bientôt : *Ibid. pag.* 22.

ques pierreries de la couronne, qui m'avoient été remises entre les mains; consistant d'une part, en un bijou appellé la Licorne, & quelques autres bagues & pierres pour lesquelles Puget étoit porteur d'une promesse de dix mille livres de ma main, qu'il me rendit; & de l'autre part, dans les trois gros rubis de la couronne, dont j'avois donné mon récépissé à la demoiselle le Grand, en les retirant de ses mains, où ils avoient été engagés.

J'employai le reste du tems en arrangemens & dispositions domestiques, qui n'ont rien d'intéressant, excepté peut-être ce qui regarde les conseils que je donnai à mes secrétaires. J'en avois ordinairement six en chef, tant pour mes quatre principales charges, que pour les affaires extraordinaires qui me survenoient à la cour, & il étoit nécessaire que j'eusse encore plusieurs autres clercs ou copistes, travaillant sous eux; je ne parle ici que de ces principaux employés, dont l'intelligence & l'assiduité avoient mérité que je leur donnasse part aux affaires importantes, & quelquefois ma confiance dans les plus délicates. J'avois accordé une protection particuliere aux quatre freres Arnaud. L'ainé de tous mourut jeune & avant le roi. J'aimai assez le second pour le faire, de mon simple secrétaire, conseiller d'état & inten-

dant des finances. Le troisiéme prit le parti des armes, & devint mestre de camp d'un régiment de cavalerie; & je fis prendre au dernier une charge de trésorier de France & celle de trésorier de la grande voierie. Tous les autres avoient été partagés à proportion; & je crois qu'on ne m'accusera pas d'avoir péché contre le principe naturel, qui ne souffre pas que l'attachement qu'ont pour nous, ou, si l'on veut, pour notre place, ces sortes de personnes, soit frustré de la récompense que nous sommes en état de leur procurer suivant leurs talens & leur mérite. Duret devint trésorier de France, président de la chambre des comptes & contrôleur général des finances; Renouard, correcteur des comptes; la Clavelle, intendant des ponts & chaussées; du Maurier, qui avoit quitté le duc de Bouillon pour moi, fut, selon son goût & son talent, employé dans les affaires publiques: il a été ambassadeur en Hollande; Murat, trésorier de l'extraordinaire des guerres; la Font, dont j'ai plusieurs fois fait mention dans ces Mémoires, s'attira la confiance du feu roi, qui entre autres bienfaits, le fit l'intendant de ses meubles; Gillot, sécrétaire de l'artillerie; le Gendre, &c. Toutes ces personnes sentirent avec raison combien ils alloient perdre à ma retraite; & il n'y eut ni prieres, ni moyens

qu'ils n'employassent pour rompre ma résolution. Je rends justice à la plupart d'eux, qu'en agissant ainsi, ils crurent servir mon intérêt du moins autant que le leur. Pour les deux Arnaud, l'ainé sur-tout, & quelques autres, mon dessein les toucha médiocrement. Ils auroient même été bien fâchés que j'eusse changé de sentiment; & ils furent cependant ceux de tous qui m'en firent les plus fortes instances. Arnaud l'ainé joignit en cette occasion l'ingratitude, l'avarice & la fourberie. Aussi mal prévenu de la capacité de Jeannin dans les finances, que plein de la sienne propre, il fut un de ceux qui travailla le plus fortement auprès de Conchine, à lui faire donner une charge, dont il se flattoit de garder tout l'essentiel pour lui.

Je lisois jusque dans le fond du cœur de ces personnes, des sentimens qu'ils s'imaginoient peut-être y tenir bien cachés; mais je me rendis maître d'un ressentiment qui me parut trop bas pour m'y abaisser; & les prenant chacun séparément, je leur donnai le seul conseil que la conjoncture présente & la connoissance de leurs dispositions me firent juger véritablement utile à l'avancement de leur fortune. Je dis à l'ainé Arnaud, qu'il avoit en main de quoi faire très-bien sa cour à la reine, par quantité d'ex-

cellens mémoires ſur pluſieurs des affaires de finances les plus importantes, dont il étoit ſaiſi; & qu'afin que ce ſacrifice ne perdît rien de ſon prix, il falloit qu'il l'offrît par les mains de madame de Conchine, à laquelle je lui conſeillois très-ſérieuſement de faire en même tems celui de ſa perſonne & de toutes ſes volontés. Je renvoyai de même l'autre au chancelier, à Villeroy, à Jeannin, & ſur-tout à Conchine, l'unique oracle qu'il avoit à conſulter dans l'exercice de ſa charge, auſſi-bien que le meſtre-de-camp lui-même; & je crois que ſi le conſeil étoit bon, avec cela il ne leur déplut pas. Duret, outre toutes ces mêmes perſonnes, pouvoit encore ſe ſervir utilement du commandeur (12) & de Dollé; c'eſt à quoi je le fis ſonger. Du Maurier n'étoit guères bien connu que de Villeroy; avec cette protection, que je lui aſſurai lui ſuffire, en la cultivant uniquement & avec la ſcience qu'il avoit des affaires étrangeres, jointe au talent de bien parler & d'écrire encore mieux, je lui fis voir qu'il obtiendroit facilement de la reine & du favori quelqu'emploi honorable. Ce que j'ajoutai de plus à Murat, qui étoit particuliérement reſponſable de ſa conduite à ce ſecrétaire d'état, fut de lui re-

(12) Noël de Sillery, frere du chancelier.

commander mes intérêts à la cour, mais ſobrement, & après qu'il en auroit obtenu la permiſſion de Villeroy. La Clavelle étoit un eſprit délié & flatteur; je lui garantis la réuſſite de tout ce qu'il entreprendroit auprès des miniſtres, & même de d'Eſcures, qui pouvoit plus que perſonne lui barrer ſon chemin dans les fonctions de ſa charge. La place de la Font l'aſſujettiſſant particuliérement à toutes les volontés de la reine, ou plutôt de la Conchine, il n'avoit qu'un conſeil à ſuivre, que je lui donnai. Celui que je donnai à Renouard, fut de ne chercher de recommandation dans ſa chambre, que le beſoin où il pouvoit mettre tous ſes confreres de lui, par les qualités de ſon eſprit; je le priai de joindre à cette occupation celle de mes affaires domeſtiques à Paris. J'aſſignai à Gillot ſa place auprès de mon fils, pour y tenir tout le détail de l'artillerie dans le bon ordre où je le laiſſois. Je donnai de même à tous les autres les avis que je crus convenables à leur petite fortune; & je fis convenir ceux qui me parurent y apporter quelque répugnance, que j'avois eu égard ſur-tout à la néceſſité, qui les contraindroit tôt ou tard d'agir comme je leur avois preſcrit: ce que j'accompagnai d'un compliment & d'un ordre obligeant, qui leur parurent ſi bien partir du cœur, qu'ils

ſe rendirent à mes raiſons ; & aucun d'eux ne s'en eſt repenti. Je ne voulus pas pour cela me paſſer entiérement de ſecrétaires ; mais n'étant plus beſoin pour cet office de gens en place, à un homme qui venoit de ceſſer d'y être lui-même, je choiſis deux hommes nouveaux, dont l'un des principaux ſoins, dans un cabinet déſoccupé de toute affaire d'état, furent les Mémoires que je donne ici.

Cela fait, & enſeveliſſant pour jamais tout ce qu'un autre en ma place auroit pu former de deſirs & d'eſpérances, de regrets & de reſſentimens, je dis un adieu éternel à la cour, avec la même froideur, je puis le dire, qu'un homme pour lequel elle n'auroit pas été pendant ſi long-tems un théâtre de gloire & de bonheur (13). J'avois

(13) « Bien que ce coup ne le prit pas à l'imprévu, & qu'il le vit venir de loin, il ne put » toutefois compoſer ſon eſprit, en ſorte qu'il le » reçut avec foibleſſe. Il céda, parce qu'il falloit obéir ; mais ce fut avec plaintes : & ſur » ce que la reine lui fit dire qu'il lui avoit pluſieurs fois offert de ſe démettre de ſes charges, » il répondit qu'il l'avoit fait, ne croyant pas » qu'on dût le prendre au mot », &c. *Hiſt. de la mere & du fils. Ibid. pag.* 131. Cet écrivain ajoute pluſieurs autres traits, avec le même mépris de M. de Sully ; mais aux raiſons que nous avons déja apportées de récuſer ſon témoignage,

perdu du même coup, un roi mon bienfaiteur & mon appui, ma fortune, mes amis & ma faveur. Cette perte coûte ordinairement à ceux qui la font, tant d'autres disgraces, qu'elle ne leur paroît à la fin, que la moindre partie de leur malheur. Si ce surcroît d'infortune est presque toujours, comme on n'en peut douter, l'effet des inimitiés particulieres, personne ne paroissoit plus exposé que moi à les subir. Cependant on trouvera dans l'histoire peu d'exemples de ministres & de favoris disgraciés, aussi ménagés & même aussi honorés & respectés dans leur chûte; c'est que quelquefois la faveur publique se met en la place de la faveur particuliere, pour soutenir ceux qui ne sont que malheureux. Lorsqu'elle ne forme pas un contrepoids assez fort pour faire pencher la balance de leur côté, c'est que ces prétendus opprimés ont toujours quelques endroits plus foibles par où on les attaque, & par où ils ont de la peine à se défendre; car la probité &

---

il faut ajouter que c'est le seul qu'on voye qui en ait parlé en ces termes.

« Le samedi 5 (février), M. de Sully sort de » Paris; rend le brevet de cent mille écus. Ma» dame de Sully lui reproche sa hauteur & sa » fierté », &c. *Journ. de l'Etoile, Ibid. pag.* 157.

l'innocence reconnues, triomphent toujours de l'envie, lors même que l'envie paroît triompher d'elles. Mes ennemis (car j'ose me faire l'application de cette maxime) n'assouvirent donc que la plus petite partie de leur rage contre moi, parce que leur victoire étoit un de ces succès honteux qu'on croit devoir cacher, & dont la jouissance n'est pas tout-à-fait sans remords, & leur contentement n'empêcha aucun des bons François, à qui toutes les occasions de s'acquitter envers la mémoire du feu roi étoient précieuses, de combler d'honneur un homme, qui ne songeoit qu'à gagner obscurément le lieu de son exil. Je fus accompagné, en sortant de Paris, de plus de trois cens chevaux.

Ce n'étoit pas pendant que je serois présent, & en situation de me défendre, que je m'attendois à avoir à repousser les principaux traits que mes ennemis me réservoient. L'envie est une passion que la lâcheté ne caractérise guères moins que la noirceur. Je m'étois toujours douté qu'ils profiteroient avec avidité des avantages que donne l'absence. En effet, je n'avois encore fait à Sully qu'un séjour de quelques jours, qu'il me revint de toutes parts, que la cour se remplissoit de bruits qui tendoient, non-seulement à donner la plus sinistre impression de ma con-

duite dans les affaires publiques, mais encore à la rendre assez suspecte, pour donner du moins quelques couleurs aux poursuites criminelles, dont la honte & la peine étoient tout ce que mes ennemis souhaitoient de me faire essuyer (14). Je pris dans cette occasion le parti qu'il me semble que tout homme sage doit prendre; c'est celui de désarmer l'envie par la voie la plus courte, en empêchant par de fréquentes lettres, l'esprit de LL. MM. de se prévenir à mon désavantage.

Dans la premiere que j'écrivis séparément au roi & à la reine, je me plaignis des mauvais desseins qu'on formoit contre moi. J'offris de justifier ma conduite par toutes sortes de moyens, & même, s'il le falloit, par des services nouveaux; & après les assurances les plus fortes d'obéissance, de fidélité & d'innocence, je repré-

(14) « Sa retraite n'est pas plutôt faite, dit » l'histoire de la mere & du fils, *ibid. pag.* 128, » que plusieurs se mettent en devoir de poursuivre » la victoire contre lui, pour avoir ses dépouilles..... Mais enfin la reine changea d'avis, » avec grand sujet, n'étant pas raisonnable de maltraiter un personnage, dont les services avoient » été avantageux à la France, sans autre prétexte, que parce qu'étant utile au public, il » l'avoit été à lui-même.

ſentai plus hardiment à LL. MM. que ſi elles en étoient auſſi perſuadées qu'elles m'avoient donné ſujet de le croire, je m'en appercevrois aux ordres qu'elles auroient la bonté de donner pour l'accompliſſement de différentes promeſſes qui m'avoient été faites, ſoit par rapport à mes charges, ſoit au ſujet des gratifications que le roi m'avoit accordées. C'eſt que le premier artifice de mes adverſaires avoit été d'en différer, & enſuite de chercher à en empêcher tout-à-fait l'exécution; c'étoient autant de preuves qui dépoſoient trop fortement en ma faveur, pour oſer rien entreprendre tant qu'elles ſubſiſteroient; & cette même raiſon m'engageoit à en preſſer l'effet.

La réponſe que me fit la reine fut telle que je pouvois la ſouhaiter. Elle m'y marquoit, que mes ſervices paſſés & mes diſpoſitions préſentes étoient ſi connus du roi & d'elle, que rien ne ſeroit capable de donner la plus légere atteinte à leurs ſentimens à mon égard; qu'elle ne s'étoit pas encore apperçue que perſonne cherchât à les altérer; mais qu'en tout cas on n'y feroit que de vains efforts. Elle m'aſſuroit que ce n'étoit point par l'effet d'aucune mauvaiſe volonté, mais du haſard tout ſeul, qu'il s'étoit rencontré quelques petites difficultés dans l'exécution des conventions en-

tre S. M. & moi ; mais qu'elles feroient fidélement obfervées. Cette lettre eft datée du 7 mars de cette année.

Je ne tardai pas à en renvoyer une beaucoup plus longue à la régente, dont je ne me crois point difpenfé de rendre compte, parce que ce qui y eft énoncé fur mes difpofitions intérieures, eft véritablement conforme à l'état où je me trouvois, à la fortie du tumulte des affaires. Je commençois par y rappeller à cette princeffe la profeffion ouverte que j'avois toujours faite d'attachement à fa perfonne, & les témoignages que j'en avois donnés depuis, & même avant fon mariage ; fur quoi je lui particularifois certaines circonftances, où je m'étois fait reprocher par le feu roi fon époux, de la foutenir contre lui dans des chofes où je croyois travailler également pour tous les deux ; ce qui me conduifoit à un éloge des bonnes qualités de la régente, fur lefquelles je fondois l'opinion où je paroiffois être dans cette lettre, qu'elle n'avoit aucune part aux perfécutions qu'on me fufcitoit à la cour.

Cet article, pour lequel feul toute la lettre étoit faite, y étoit traité fort au long. Je m'y montrois parfaitement inftruit, foit des difcours défavantageux auxquels on donnoit cours contre moi à la cour, foit des obftacles qu'on apportoit fans ceffe à ter-

miner mes affaires particulieres, ſoit enfin des paſſe-droits qu'on ſe propoſoit de me faire dans les charges dont on n'avoit pu me dépouiller. Je prenois droit des bonnes intentions, où je ſuppoſois qu'étoit toujours cette princeſſe à mon égard, ſur les paroles & les aſſurances réitérées qu'elle m'en avoit données; je prenois, dis-je, droit de tout cela, de lui porter mes plaintes contre ceux qui ſavoient rendre inutile la bonne volonté de LL. MM. pour moi. J'y inſiſtois particuliérement ſur le bon traitement que devoit me procurer ma facilité à me rendre à des arrangemens dans leſquels j'avois ſacrifié mon intérêt au bien de la paix, lorſqu'il m'eût été d'autant plus facile de diſputer le terrein, que la connoiſſance preſque publique des motifs qui faiſoient agir mes adverſaires, me donnoit toutes ſortes d'avantages ſur eux. J'expoſois ici ſommairement les principaux points de ma geſtion, & une partie des biens que mon travail & ma peine avoient procurés au royaume, juſqu'en l'année 1610, où j'avois vu renverſer les meſures que j'avois priſes pour tenir les choſes dans leur premier état. Je laiſſois au tems à montrer auxquels de mes ennemis ou de moi, le royaume auroit les plus grandes obligations.

Je ne négligeois pas d'entrer à cette occaſion

casion dans quelque détail, au sujet de ce que mes ennemis répandoient de plus spécieux contre moi. Je montrois combien c'étoit un langage ridicule dans leur bouche, que toutes leurs déclamations contre les richesses que j'avois acquises pendant ma faveur, eux qui secrétement me taxoient d'avoir été assez mal-habile homme, pour avoir peu profité de la plus belle occasion du monde, & qui se proposoient bien de ne pas suivre mon exemple. Les bornes d'une lettre ne permettant pas une preuve complette, je me réduisois sur ce point, à faire remarquer à la régente, qu'il m'étoit aisé de prouver que ces biens qu'on me reprochoit, n'étoient que l'effet, ou d'un bon ménage, ou des libéralités d'un maître trop généreux pour laisser sans récompense les peines d'un ministre, livré infatigablement à un travail qu'il n'étoit pas ordinaire de voir prendre à des surintendans (15); qu'il suf-

(15) « Il se retira chargé de biens que le tems » auquel il avoit servi, lui avoient acquis. . . . . » On peut dire avec vérité, que les premieres » années de ses services furent excellentes; & si » quelqu'un ajoute que les dernieres furent moins » austeres, il ne sauroit soutenir qu'elles lui ayent » été utiles, sans l'être beaucoup à l'état » : *Hist. de la mere & du fils, ibid. pag.* 128. Un seul témoignage d'un ennemi, tel qu'est l'auteur de cette histoire, en vaut mille autres.

fiſoit que je n'euſſe rien reçu que de mon maître, & qu'il ne m'eût formellement obligé d'accepter; ce que je pouvois juſtifier auſſi clairement, que l'emploi que j'en avois fait; que je défiois ceux qui alloient me ſuccéder, d'en faire un jour autant: qu'au reſte, je pouvois dire, ſans affecter ni vanité, ni dépit, que je regardois comme véritablement fait à l'état, tout le mal qu'ils avoit cru me faire aujourd'hui; que je n'avois jamais deſiré de continuer à conduire les finances du royaume, que pour le bien des finances elles mêmes; que devant avoir pour juges de mes actions LL. MM, c'eſt-à-dire, des perſonnes équitables, & diſpoſées à ne me fermer contre mes ennemis aucune des voies de la juſtice, le repos dont j'allois jouir, ceſſoit de me préſenter rien de dangereux; que j'avois au contraire ſujet de le trouver d'autant plus doux, qu'il commençoit à convenir à mon âge, & qu'il ne feroit troublé par aucun reproche, ni par aucun remords.

Sur la fin de cette lettre, qui étoit remplie par intervalles, d'offres de ſervices, d'aſſurances de fidélité, & de toutes les marques de reſpect & d'obéiſſance que je devois à la reine, je lui marquois, que je ne voulois point partir pour mon gouvernement, où des affaires m'appelloient, ſans

l'en avertir, & prendre ses ordres, & que si elle croyoit que je pusse lui être utile dans l'assemblée des protestans à Châtelleraut, où j'étois invité, je m'y trouverois avec les mêmes dispositions à la servir, que j'y avois servi le feu roi. Telle étoit, à peu près, la teneur de cette lettre, qui est fort longue, & à laquelle la régente répondit par une autre du 24 avril, aussi à peu près dans les mêmes termes, qu'elle avoit répondu à la précédente. Elle me laissa libre d'aller en Poitou, ou à l'assemblée de la religion, & de m'y comporter comme je le jugerois à propos; connoissant mieux que tout autre, ce sont ses paroles, combien je pouvois être utile au service du roi, dans ces deux endroits.

Mais ce qui acheva de m'assurer contre tous les revers, c'est que S. M. voulant marquer publiquement que tous les efforts de mes ennemis, loin de l'avoir fait changer de sentimens à mon égard, l'avoient confirmée de plus en plus dans les siens; elle m'accorda une augmentation de pension considérable, dont le brevet me fut expédié, quelque peu moins d'un mois après la date de sa derniere lettre. Cette augmentation est de vingt-quatre mille livres, en sorte que tout compris, mes pensions mon-

terent depuis ce tems-là à quarante-huit mille quatre cens livres. Le brevet portoit qu'elle avoit commencé à courir du premier janvier de la présente année, quoiqu'il fût daté du 20 mai, & que S. M. avoit cru devoir me l'accorder, tant pour reconnoître les services que j'avois rendus au feu roi, qui y étoient décorés des termes de grands, fideles, agréables & recommandables, que pour me donner le moyen de les continuer encore.

Je ne me crois pas dispensé pour cela, de fournir ici la preuve de celui des articles de la lettre précédente, qui regarde mes biens. Un surintendant des finances, & tout particulier qui a eu en maniment les deniers du royaume, devient dès-là comptable de toutes ses actions au public. Je voudrois même pouvoir lui rendre compte de mes plus secrets sentimens, parce que je me suis toujours étudié à les rendre tels, que leur connoissance non-seulement ne donnât aucune prise contre moi, ce qui est d'obligation indispensable à tous les hommes, mais encore qu'ils pussent devenir en quelque sorte dignes de servir de modele à ceux qui se trouveront après moi avoir les mêmes engagemens à remplir. Heureux, si je voyois lieu à espérer que ce modele dût être un jour effacé par un autre

plus parfait ! je vais donc, ſuivant le plan que j'ai commencé plus haut, continuer à donner une idée ſi préciſe de l'état de mes affaires domeſtiques, que tout le monde pourra ſe faire fort après cela, de les connoître comme moi-même. Afin même d'épargner à mes lecteurs la peine de rapprocher de trop loin la ſuite d'un calcul interrompu, & qu'ils puiſſent tout voir d'un coup d'œil ; je ne ferai pas de difficulté de reprendre tout ce que je puis avoir répandu en différens endroits de ces Mémoires, & de commencer par un état juſte de tous mes biens, ſelon l'ordre du tems où me ſont venues les charges qui m'en ont donné la meilleure partie (16).

(16) Le mémoire ſuivant eſt une réponſe ſans replique à une calomnie répandue contre le duc de Sully, & qu'on trouve dans l'hiſtoire de la mere & du fils, *pag.* 130, exprimée en ces termes : « Qu'au reſte, s'il avoit bien fait les af-» faires du roi en ſon adminiſtration, il n'avoit » pas oublié les ſiennes ; ce qui paroiſſoit d'autant » plus clairement, qu'étant entré avec ſix mille » livres de rente en ſa charge, il en ſortoit avec » plus de cent cinquante mille livres ; ce qui l'avoit » obligé à retirer de la chambre des comptes la » déclaration de ſon bien, qu'il avoit miſe au » greffe, quand il entra dans les finances ; afin » qu'on n'eût pas de quoi juſtifier par ſon propre » ſeing, qu'il eût tant profité des deniers du roi ».

Je fus en premier lieu revêtu par Henri-le-Grand, dans le tems qu'il n'étoit encore que roi de Navarre, de la charge de ſon chambellan ordinaire, avec celle de conſeiller de Navarre, dont les gages réunis étoient de deux mille livres. Celle de conſeiller d'état qu'y joignit ce prince, devenu roi de France, avec pareille attribution; laquelle avec une penſion de trois mille ſix cens livres pour laquelle je fus couché ſur l'état, compoſa la ſomme de cinq mille ſix cens livres, dont mon revenu ſe trouva augmenté. Le produit de ma compagnie d'hommes d'armes étoit de quatre mille livres. Le roi m'ayant enſuite fait expédier deux brevets, l'un, de conſeiller au parlement, ſans gages, & l'autre, de conſeiller de ſes finances, l'état de mes penſions fut augmenté à cette occaſion, de trois mille ſix cens livres. Lorſque S. M. jugea à propos de fixer les gratifications, penſions, dons, &c. qu'elle vouloit bien m'accorder comme ſurintendant des finances, à une ſomme qui demeurât toujours la même, & qui comprît tout en un ſeul article; cette ſomme, qui étoit de vingt mille écus, faiſoit un ſurcroît de dix mille huit cens livres de revenu annuel pour moi. Joignons à cela les produits de toutes mes autres charges & dignités. La charge de

grand-voyer de France & de voyer particulier de l'Isle de France, me rapportoit dix mille livres. Celle de grand-maître de l'artillerie, compris gages, émolumens, profits & pensions y attachées, vingt-quatre mille livres. J'ai toujours renfermé sous un même article, le gouvernement de Poitou, la surintendance des bâtimens, celles des fortifications, ports, &c. pour la somme de dix-huit mille livres. Les gouvernemens de Mantes & de Gergeau, douze mille livres. La compagnie des gendarmes de la reine, dont j'étois capitaine lieutenant, cinq mille livres, & la capitainerie de la Bastille, deux mille deux cens livres. Tous ces articles rassemblés, composent la somme de quatre-vingt-dix-sept mille deux cens livres de revenu.

Voilà ce que j'avois déja marqué plus haut, & voici ce qu'il faut y joindre. Quarante-cinq mille livres de biens d'église, dont S. S. elle-même trouvoit si peu mauvais que je jouisse sous le nom emprunté de quelques ecclésiastiques, qu'ordinairement elle en expédioit les bulles *gratis*, lorsqu'elle savoit que les abbayes dont on lui demandoit la collation, étoient pour moi. Je ne perdis rien de ce revenu, lorsqu'il fut décidé que l'on retireroit tous les biens ecclésiastiques des mains des protes-

tans, parce que les bulles des papes qui exprimoient cette diſpoſition, permettoient aux eccléſiaſtiques qui en étoient pourvus, d'en donner une récompenſe, qui excédoit quelquefois l'équivalent. Un ſecond article, eſt celui de mes biens propres, en fonds de terre & autres, que je crois eſtimer au juſte, en les mettant à ſoixante mille livres de revenus. Ces deux dernieres ſommes jointes à celle de quatre-vingt-dix-ſept mille deux cens livres, font un total de deux cens deux mille deux cens livres en quoi conſiſtoit mon revenu annuel.

Je préviens l'éclairciſſement qu'on pourroit me demander, ſur l'article de ces vingt mille écus en fonds de terre, & je demande qu'en premier lieu l'on ſe rappelle cette eſpece d'accord fait en 1601, entre le roi & moi, par lequel ce prince, qui ne me croyoit pas aſſez bien payé par mes gratifications & penſions ordinaires, de toutes les peines que je me donnois à ſon ſervice, & qui avoit peur auſſi-bien que moi, que tout ce qu'il étoit porté à m'accorder de tems en tems, en préſens & gratifications extraordinaires, ne tirât à conſéquence pour la ſuite, par l'air de profuſion qu'a cette maniere de gratifier, & par la confuſion qu'elle répand ſur l'état de ceux qui la reçoivent, fondit encore ſes dons & gratifica-

tions extraordinaires en une nouvelle somme, fixée à soixante mille livres d'extraordinaire tous les ans, qui me tinssent lieu de tout ce que je pouvois attendre de la seule bonté du roi, dont il fut expédié des lettres-patentes; afin que cette donation connue de toute la France, ne pût point un jour m'être reprochée. J'ai joui pendant huit années de cette gratification extraordinaire, ce qui fait un produit de quatre cens quatre-vingt mille livres, dont je me suis servi, suivant l'intention de ce prince, à faire les acquêts ci-après. J'ai fait le même usage d'une somme de cinq cens trente mille livres provenant des quatre ou cinq articles suivans, de deniers que j'ai perçus, mais qui sont sujets à être remplacés; deux cens mille livres, du mariage de mon fils; cent mille livres, des propres de mon épouse; cent mille, reçues des mains de la Borde; autant de M. de Scomberg, & trente mille d'un don fait par S. M. à mon fils d'Orval (17). Ces

(17) François de Béthune, qui a formé la branche des comtes d'Orval, fut chevalier des ordres du roi, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, grand-voyer de France, surintendant des bâtimens, gouverneur de Saint-Maixant, mestre-de-camp du régiment de Picardie, lieutenant général des armées du roi. Après la mort de César de Béthune, son frere de pere & de

deux ſommes, dis-je, qui réunies font un million dix mille livres, furent placées par moi, ainſi qu'on va le voir.

J'achetai une moitié de la terre de Roſny, deux cens dix mille livres. La terre de Dourdan que j'achetai de Sancy, qui la tenoit des Suiſſes, me coûta, outre l'argent que me devoit Sancy, cent mille livres, d'argent débourſé; celle de Baugy, cent

mere, qui mourut ſans avoir été marié, les biens & ſeigneuries dont le duc de Sully leur pere avoit diſpoſé en faveur de ſes enfans du ſecond lit, comme nous le rapporterons bientôt, ayant été réunis ſur ſa tête; ils furent érigés en duché-pairie, ſous le nom de Bethune, & cela en conſidération des grands ſervices qu'il avoit rendus à l'état, & particuliérement pour avoir mis ſur pied, à ſes frais, un nombre conſidérable de gens de guerre, infanterie & cavalerie, dans le beſoin preſſant qu'avoit S. M. alors en guerre avec les Eſpagnols, le duc Charles de Lorraine, le prince de Condé & autres ſujets rebelles. C'eſt en ces termes que s'expriment les lettres de cette érection, données à Melun, au mois de Juin 1652. Le duché de Sully a paſſé à cette branche, en 1630, à la mort de Maximilien, cinquiéme duc de Sully, dans la perſonne de Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, petits-fils de ce François, duc d'Orval, auquel il a été adjugé par un arrêt du conſeil des dépêches, en en payant le prix à Armant de Béthune, ſon grand oncle, abbé, puis comte d'Orval.

vingt mille livres. J'ai eu Sully du duc de la Tremouille, pour cent cinquante mille livres, & Villebon par décret, pour cent mille. Les trois contrats que j'ai faits avec le duc de Nevers, font de deux cens dix mille livres, favoir, Montrond, cent mille; la Chapelle, cinquante-fix mille, & Henrichemont, cinquante-quatre mille. Enfin, j'ai encore acquis de M. le duc de Montpenfier la terre du Châtelet, pour foixante mille livres; celle de Culand, par décret, quatre-vingt-huit mille, & celle des Is en Beauce, foixante-quinze mille. Le total de tous ces acquêts, qui eft de onze cens dix-neuf mille livres, furpaffant, comme on voit, celui des deux fommes de recette ci-deffus, de cent neuf mille livres; cette fomme fe trouvera à reprendre fur les articles de recette, qui feront mis ci-après: car je veux, pour l'entiere fatisfaction du lecteur, pouffer ce détail, jufqu'à lui expofer ce qu'il ne pourroit exiger de moi, comme fortant en quelque maniere de l'objet que je traite; je veux dire, les différentes fommes que j'ai touchées après la mort du roi, en récompenfes de mes charges, bienfaits du roi régnant, & autres effets; c'eft pour cette raifon que j'ai traité ci-deffus cet article d'une maniere fi abrégée. J'en rendrai compte jufqu'au tems où je me déterminai à ne garder

presque plus rien de toutes les charges que j'avois possédées.

Les trois cens mille livres, dont S. M. m'avoit expédié des lettres-patentes, étoient en même tems un don de ce prince, & une espece de récompense de la surintendance des finances & du gouvernement de la Bastille, que je résignois entre ses mains. Il me fit prendre soixante mille livres de ma compagnie de gendarmes de la reine, dont je refusois deux cens mille livres. Je m'accommodai avec Fourcy, de la surintendance des bâtimens, pour cinquante mille livres, qui fut le prix qu'y mit S. M. j'en refusois le double. On m'offrit trois cens mille livres de mon gouvernement de Poitou; je le cédai à Rohan, qui en avoit obtenu l'agrément du roi, pour deux cens mille. Je perdis de la même maniere cent mille livres, sur les charges de grand-voyer & de capitaine héréditaire des canaux, navigations des rivieres, &c. Les trésoriers de France ne m'en payerent que cent cinquante mille livres. S. M. me fit aussi rembourser cent cinquante mille livres pour la terre de Dourdan, & j'accommodai encore M. le prince, de la terre de Villebon, dont il me promit cent cinquante mille livres, qu'il m'a effectivement payées depuis. Je destinois ces deux dernieres sommes pour la

dot de ma jeune fille, plus difficile à placer que ſon ainée. Je joins à ces ſommes, celles qui me revinrent de mes bénéfices, car je crus qu'il ne m'étoit pas moins permis d'en tirer de l'argent, qu'aux eccléſiaſtiques qui les achetoient de m'en donner, & au pape de le permettre, comme il faiſoit par ſes bulles. Je pris donc ſans façon une indulgence de quatre-vingt mille livres, d'un abbé qui me fut adreſſé de la part de M. le prince, pour mon abbaye de Coulons. Béthune, qui étoit auſſi-bien que ſon fils, le plus ſcrupuleux catholique Romain que j'aie jamais connu, à l'ombre des bulles, me retira l'abbaye du Jard, pour quarante mille livres; un abbé des amis du duc de Rohan, celle de l'Or à Poitiers, pour ſoixante-dix mille, & l'Argentier Vaucemain, ou plutôt ſon fils, celle de l'Abſie, pour cinquante mille livres. Toutes ces ſommes font enſemble un total de treize cens mille livres. Mettons de ſuite l'emploi que j'en ai fait.

J'achetai de M. de Lavardin, la terre de Montricourt, & celle de Cauſſade, du ſieur Palliers, pour cent ſoixante mille livres, les deux. Ma fille cadette (18) ayant, comme

(18) Louiſe de Béthune; elle épouſa, le 29 mai 1620, Alexandre de Lévis, marquis de Mirepoix.

je l'ai dit, beſoin d'un peu d'avantage pour trouver un parti ſortable, à cauſe de quelques incommodités ; je lui donnai en la mariant à M. de Mirepoix, quatre cens cinquante mille livres en eſpeces. Les autres frais, meubles, & ſur-tout les pierreries, que me coûta ce mariage, forment encore un article de plus de cinquante mille livres, je mets pour tout cinq cens mille livres, & je dirai en paſſant, ce que tout le monde a ſu d'ailleurs, qu'une tendreſſe paternelle, qui ſe déclaroit par des marques ſi peu équivoques, n'a été payée de la part de la fille, comme de celle du gendre, que d'une inſigne ingratitude. J'ai prêté à quelques villes & principalement à ceux de la Rochelle, plus de deux cens cinquante mille livres, que le ſiége & la priſe de cette ville & les guerres qui ſe ſont élevées contre la religion, m'ont preſque fait perdre entiérement. Ce que j'ai prêté à différentes fois au marquis de Roſny, ou ce que j'ai payé de dettes pour lui, monte au moins à trois cens mille livres. Les revenus que je me ſuis faits en Languedoc & en Guyenne, par les greffes & les rentes que j'y ai achetés, m'ont coûté de débourſé, un principal de quatre cens mille livres, & la maiſon que j'ai achetée dans Paris, deux cens vingt mille livres. Enfin, en calculant mes

mémoires de dépenſe en bâtimens & autres ouvrages, en meubles, en frais de voyage & autres de cette eſpece, je trouve un capital de ſept cens mille livres. La ſomme de tous ces articles compoſe deux millions cinq cens trente mille livres : ce qui la rend ſupérieure au total de la recette qui la précéde, de douze cens trente mille livres. Les articles ſuivans indiqueront d'où étoit provenu ce ſurplus.

On a pu remarquer preſque dès le commencement de ces Mémoires, que mon application à l'économie domeſtique, me la fit mettre en uſage juſques dans une partie, qu'on en croit naturellement exceptée; je veux dire dans les profits militaires qu'on fait, ſoit ſur des priſonniers, ſoit de la rançon ou du ſac des villes priſes d'aſſaut & dans d'autres occaſions de cette nature, qu'il n'eſt pas beſoin de détailler ici. A la paix de Vervins, je trouvai que tous ces profits, ſi petits en détail, qu'on ne daigne preſque pas y faire d'attention, faiſoient pourtant un total de cent mille livres, ou environ. La guerre de Savoye vint enſuite, qui me valut le double, en canons, armes, munitions, &c. pris ſur les ennemis, pour ma portion comme grand-maître de l'artillerie. Voilà donc premiérement, trois cens mille livres de cette part. J'en trouve au-

tant en raſſemblant le prix de tous les préſens qui m'ont été faits en différentes occaſions, je ne parle que de ceux que j'ai reçus comme perſonne publique, & dans des occurrences où il ne m'eut pas été ſéant de les refuſer, comme dans mes ambaſſades & négociations ; au mariage du roi, de la part de la reine & du grand-duc ; de celle du duc de Lorraine & de madame, aux noces de cette princeſſe, les premiers jours de chaque année, de la part de LL. MM. & de la reine Marguerite. Il auroit été ridicule de témoigner ſur ces préſens & ſur quelques autres ſemblables, la délicateſſe que je montrois pour tous ceux qu'on vouloit me faire avec quelque motif d'intérêt. Je dirai pourtant, que j'eus encore le ſcrupule de ne vouloir rien toucher de cette maniere, ſans que la choſe donnée fût exprimée dans un brevet que je priois S. M. de me faire expédier pour chacun de ces dons ; leſquels, pour être en pierreries & en bijoux, n'en ont pas moins compoſé une ſomme de cent mille écus. Je revendis la terre de Dourdan cent cinquante mille livres avant la fixation de mes gratifications à vingt mille écus, dont j'ai parlé & qui n'arriva que depuis 1601. Le feu roi n'écoutant que ſon grand cœur & l'amitié dont il m'honoroit, me fit accepter plu-

ſieurs autres dons, qui n'ont point encore trouvé leur place juſqu'ici, & que je ne crois pourtant pas moindres de deux cens mille livres. Enfin, depuis que mon revenu annuel fut devenu auſſi conſidérable qu'on vient de le voir, il n'eſt pas étonnant que la maxime que j'ai toujours ſuivie, qu'il ne faut jamais dépenſer ſon revenu en entier, m'ait encore jetté au bout de quelques années, une ſomme aſſez conſidérable. Si on la ſuppoſe de trois cens cinquante mille livres, toutes mes dépenſes domeſtiques remplies; cette ſomme ajoutée aux quatre précédentes, fera à peu près celle que nous cherchions, de douze cens & tant de mille livres; ce qui mettra une égalité parfaite entre la recette & la dépenſe. Je crois inutile de répéter ce que j'ai pu dire ailleurs de la dépenſe courante de ma maiſon.

Ce que je vais dire des arrangemens de biens & des tranſactions que je fis avec M. le prince, pourra n'être regardé que comme de ſimple curioſité; je n'ai pas voulu l'omettre, parce que ce n'eſt point m'éloigner du ſujet que je viens de traiter. Lorſque la guerre contre la religion vint à ſe rallumer ſous le nouveau regne, M. le prince cherchant à m'éloigner de ſes gouvernemens, où j'avois d'aſſez belles terres & même quelques maiſons aſſez fortes,

me fit propoſer de les lui vendre toutes. Je craignis que ſi je le refuſois, le tems & la guerre ne lui fourniſſent deux prétextes de m'en chaſſer, que la force auroit fait trouver bons. Je ſavois que ſes conſeils n'avoient pas peu contribué au parti qu'on venoit de prendre contre nous, & l'on m'avertit qu'il ſongeoit encore à faire pis à mon égard. Je l'accommodai des terres de Villebon, Montrond, Orval, Culand, le Châtelet, d'autant plus volontiers, qu'avec cela il m'en faiſoit offrir plus qu'elles ne m'avoient coûté, & plus qu'elles ne valoient en effet. Le contrat fut donc paſſé entre nous, moyennant douze cens mille livres, pour ces cinq terres, ce qui à la vérité n'étoit pas de l'argent comptant; mais il ne m'en coûtoit pas beaucoup d'attendre quelque tems la commodité de M. le prince.

Ce que je n'attendois pas, c'eſt qu'au bout d'un certain tems, ce prince imagina, comme un moyen facile d'acquitter tout d'un coup & principal & arrérages, de demander au roi la confiſcation de mes biens, procédé que la guerre rendoit aſſez commun alors. S. M. me fit encore la grace de ſe ſouvenir de moi en cette occaſion, & de rejetter avec une eſpece d'horreur, une ſi lâche priere. La paix vint à ſe faire avec cela, & M. le prince ſe vit bien obligé d'en-

trer en compte avec moi. Son appétit s'étoit accru de la terre de Baugy, qu'il fallut encore lui céder, comme toutes les autres, afin que par aucun côté je ne fusse plus son voisin. Il s'étoit dégoûté de la terre de Villebon ; il me rendit cette derniere, & y joignit celle de Muret, autrefois possédée par une Jeanne de Béthune, pour faire un équivalent à la terre qu'il convoitoit avec passion. On trouva que l'échange ne m'étoit pas désavantageux, & cette maniere de s'acquitter par des échanges, ayant plu à ce prince, il me céda les unes après les autres, pour le prix de ses contrats avec moi, les terres de Nogent, Montigny, Charond, Vitrai, le marquisat de Conty, Breteuil, Francatel & la Falaise, subrogées aux mêmes droits que mes terres échangées ; le principal desquels étoit à mes yeux celui que me donnoient les lettres-patentes du roi, de les appeller un bien que je tenois des libéralités & par une disposition formelle du roi mon maître (19). Voilà comment je sortis de procès avec M. le prince.

(19) Parmi les papiers qui renferment les preuves de ce que M. de Sully rapporte de ses démêlés avec M. le prince de Condé, que M. le duc de Sully d'aujourd'hui m'a fait l'honneur de me communiquer, je trouve deux lettres, qu'on

Au reste, c'étoit une double injustice à ce prince, de chercher à m'enlever mon

---

ne sera pas fâché de voir insérées ici; l'une est de M. le prince de Condé, au premier duc de Sully; l'autre, de M. le prince de Conti, à M. le marquis de Béthune (Maximilien Alpin), grand pere de M. de Sully vivant.

Lettre de M. le prince de Condé, à M. le duc de Sully.

Monsieur, j'espere d'avoir l'honneur de vous voir bientôt. Par ce porteur seulement vous saurez le pays & les conditions d'icelle. Vous connoîtrez aussi par mes procédures, combien je desire le service du roi & le bien public, & votre particuliere amitié, que je chéris passionnément, je vous supplie d'en faire état assuré. Je me dispose, suivant ma promesse & la vôtre, d'achever notre marché pour Villebon, & vous ferai savoir (avec supplication de vous y trouver à cet effet) le lieu où je pourrai avoir l'honneur de vous entretenir. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble
cousin & serviteur,
HENRI DE BOURBON.

Lettre de M. le prince de Conti, à M. le marquis de Béthune.

Monsieur, je suis extraordinairement pressé par M. le comte d'Orval, de consentir à l'accommodement qu'il veut faire avec M. le vicomte de Meaux, pour la terre de Chanrond; & il m'offre

bien, par la voie de la confiſcation. J'ai vu paſſer des tems bien malheureux, depuis la mort du roi. Mon cœur a été ſenſiblement pénétré de la guerre que j'ai vue s'allumer contre ceux de ma religion. Mille

---

même les sûretés pour me décharger de la garantie à laquelle feu M. mon pere s'étoit obligé. Néanmoins, je ne lui ai voulu donner aucune parole, après celle que j'ai donnée à madame votre belle-mere, de ne rien faire de cette affaire, ſans vous en en avoir donné avis. Et comme il eſt juſte toutefois pour les uns & pour les autres, que cette affaire ſoit réglée & qu'on en ſorte le plutôt qu'il ſe pourra; j'ai bien voulu remettre mes intérêts entre les mains de M. le comte Béthune, votre parent, comme je vous ſupplie d'en vouloir uſer de même, & de vous ſoumettre à ce qu'il en ordonnera. M. le comte d'Orval & le vicomte de Meaux ſont contens de lui remettre leurs intérêts, & d'en paſſer par ſon ſentiment. Je ne fais pas de doute que vous ne preniez ce parti-là: car autrement je ne pourrois me défendre de prendre le biais qu'on me propoſeroit, en y prenant mes sûretés. Je vous exhorte de tout mon cœur à ne faire aucune difficulté d'entrer dans cet accommodement. Cependant je ſuis avec beaucoup de paſſion,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné
à vous faire ſervice,
ARMAND DE BOURBON.

De Toloſe, ce 19 octobre 1656.

motifs d'y prendre part se présentoient à moi, pour peu que j'eusse eu de disposition à m'étourdir moi-même. J'ai résisté courageusement à cet appas, je n'ai donné aucun sujet au roi de me regarder comme rebelle, ou partisan des rebelles. J'ai obéi ponctuellement à tous les commandemens de S. M. je me suis rendu près d'elle toutes les fois qu'elle a paru le souhaiter. Enfin j'ai eu le bonheur d'être demeuré toute ma vie aussi fidele aux promesses que j'avois faites au roi mon bienfaiteur, qu'aux devoirs d'un bon citoyen.

Fin du vingt-neuviéme Livre.





LIVRE XXX.

EXPOSITION du projet politique, appellé communément le grand dessein de Henri IV. Considérations préliminaires sur l'empire Romain, sur l'établissement de la monarchie Françoise, sur ses différens gouvernemens, sous les trois races de nos rois, &c. On prouve la possibilité du grand dessein. Difficulté qu'eut Henri IV à le faire goûter à Sully. Comment ce prince & Elisabeth le formerent. Obstacles & événemens favorables ou contraires qui survinrent. Utilité générale du projet pour toute l'Europe. Partie du projet qui regarde la religion, consistant à maintenir & à pacifier les religions reçues en Europe, & à chasser les infideles. Partie politique, consistant à établir quinze dominations égales, à réduire la trop grande puissance de la maison d'Autriche, & à partager ce qu'on lui ôtoit, entre les princes & les républiques de l'Europe : moyens de l'en dédommager, & justice de ce procédé à son égard : modération & désintéressement de la France dans ce

partage. Etabliſſement du conſeil général de la république chrétienne. Négociations & autres moyens employés auprès des princes & états de l'Europe, pour la réuſſite du grand deſſein. Détail des forces & des dépenſes néceſſaires pour l'exécuter. Marche & diſpoſition des armées des princes confédérés. Ce qui devoit en réſulter.

NE devant être queſtion dans tout ce livre, que de plans & de projets politiques, pour le gouvernement de la France & de toute l'Europe, il me ſemble que je puis le commencer par des réflexions plus générales ſut cette monarchie & même ſur l'empire Romain, des débris duquel on ſait qu'elle a été formée, auſſi bien que toutes les autres puiſſances qui compoſent aujourd'hui le monde chrétien.

Lorſqu'on ſe repréſente tous les états par leſquels Rome a paſſé, depuis l'an du monde 3064, qui eſt celui de ſa fondation (1); ſon enfance, ſon adoleſcence, ſa virilité, ſa caducité, ſa décadence, & enfin ſa ruine; ces viciſſitudes, qui lui ſont communes avec

(1) Le ſentiment le plus reçu aujourd'hui eſt celui de Varron, qui place le tems de la fondation de Rome, près de deux cens ans plutard.

les

les grandes monarchies qui l'ont précédée, feroient presque croire que le tems dispose & se joue des empires, comme il fait de toutes les autres parties de la nature. Peut-être même que portant cette idée plus loin, on découvriroit que le cours des uns, ainsi que celui des autres, est sujet à être troublé par certain mouvement extraordinaire, que rien n'empêche d'appeller des maladies épidémiques, qui fort souvent prématurent leur destruction, & dont la guérison devenue plus facile par cette découverte, pourroit les sauver du moins de quelques-unes de ces crises, qui leur sont si funestes.

Mais si nous voulons nous attacher à des causes plus naturelles & plus sensibles, de la chûte de cet empire si vaste & si formidable, nous les aurons bientôt trouvées dans le changement des loix & des mœurs, auxquelles il devoit son agrandissement, dans le luxe, l'avarice & l'ambition, enfin dans un autre motif, dont l'effet ne pouvoit guères être prévenu par aucune prudence humaine; je veux dire dans l'irruption de ces flots de peuples barbares, Goths, Vandales, Huns, Hérules, Rugiens, Lombards, &c. qui lui donnerent les uns après les autres & souvent tous ensemble, de si furieuses secousses qu'il en fut enfin renversé. Rome

fut ſacagée trois fois par ces barbares (2) : en 414, ſous Honorius, par Alaric, chef des Goths ; en 459, par Genſeric, roi des Vandales, ſous Martien ; & en 546, ſous Juſtinien, par Totila & les Huns. Mais s'il eſt vrai que dès-lors cette ville n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été, s'il faut la regarder comme déchue de l'empire du monde lorſque ſa foibleſſe & les abus de ſon gouvernement faiſoient regarder cet événement, non plus ſimplement comme inévitable, mais comme très-proche, & déja arrivé en partie ; l'époque de ſa chûte pourroit être marquée long-tems avant le regne de Valentinien III, auquel c'eſt faire grace, que de le nommer le dernier empereur d'Occident (3) ; pluſieurs des empereurs auxquels il ſuccéda, n'ayant été, à

(2) Ces trois époques ne ſont pas tout-à-fait juſtes. La premiere eſt en 410, au lieu de 414 ; la ſeconde en 455 ou 456 ; & la troiſiéme en 552, ſous Téjas, ſucceſſeur de Totila, & dernier roi des Goths. Le pillage dura pendant quarante jours.

(3) Il ſeroit injuſte de refuſer le nom d'empereur d'Occident à Valentinien III, à Honorius, &c. Il ne faut pas prendre à la rigueur les expreſſions dont ſe ſert ici notre auteur, mais ſeulement, dans le ſens d'un empire affoibli, & qui touche au moment de ſa chûte.

parler juste, que des tyrans, qui déchiroient cet empire entr'eux, & en laissoient aller les lambeaux aux barbares, à qui leurs conquêtes y donnoient le même droit.

Rome vit pourtant encore briller par intervalles, quelques lueurs de rétablissement. La plus sensible fut le regne du grand Constantin, dont les victoires redonnerent un seul chef à tout ce corps: mais il fit lui-même, sans y penser, pour la destruction d'un ouvrage qui lui avoit tant coûté, beaucoup plus que n'avoit pu faire toute la mauvaise conduite de ses prédécesseurs, lorsqu'il imagina de transporter tous les droits de Rome à sa nouvelle Constantinople; & il acheva de rendre cette erreur sans remede, en partageant également son empire entre ses trois enfans. Théodose, qui heureusement, ou par un effet de sa grande valeur, se retrouva dans la même circonstance que Constantin, n'auroit peut-être pas fait la même faute, mais l'exemple avoit pris force. D'un seul empire la nécessité l'obligea à en faire deux. Arcadius eut l'Orient, & Honorius l'Occident, & depuis ce tems-là, il n'y eut plus ni espérance, ni occasion de les réunir.

Dans l'ordre des choses naturelles, la destruction de l'une servant à la produc-

tion d'une ou de plusieurs autres, à mesure que les parties de l'empire d'Occident les plus éloignées s'en détachoient, il s'y élevoit des royaumes, qui pourtant ne porterent pas tout d'abord ce nom. Le plus ancien de tous sans contredit, puisqu'on peut faire concourir sa naissance avec la huitiéme année de l'empire d'Honorius, est celui qui fut fondé dans les Gaules par les François, ainsi nommés de la Franconie, d'où les Gaulois des environs de la Moselle les appellerent, pour leur aider à se délivrer de l'oppression des armées Romaines. La coutume de ces Francs, ou François, étant de donner le nom de roi à celui qu'ils choisissoient pour leur commander, si le premier & le second de ces chefs ne l'ont pas porté, il est certain du moins que le troisiéme, qui est Mérovée, & encore plus Clovis, qui fut le cinquiéme, en furent revêtus (4), &

(4) Toute cette critique est assez juste. Longtems avant l'année 445, ou, selon les PP. Peteau & Sirmond, Clodion s'établit le premier en deçà du Rhin, par la prise de Cambrai, &c. & dès le regne de Valentinien II, les chefs des Francs ont porté le nom de rois. L'habitation de ce peuple au-delà du Rhin, a commencé vers le milieu du troisiéme siecle, & s'étendoit environ depuis le Texel jusqu'à Françfort. Ce soule-

quelques-uns d'eux le ſoutinrent avec tant de gloire, entr'autres Pepin & Charles Martel, auxquels on ne peut le refuſer ſans injuſtice, que Charlemagne, leur digne héritier, parvint juſqu'à faire revivre dans la Gaule une image imparfaite, à la vérité, de cet empire d'Occident, alors éteint, avantage auquel contribuoient naturellement une multitude infinie d'habitans très-propres à la guerre, & une grande fertilité pour tout ce qui ſert aux différens beſoins des hommes, joint à une extrême commodité pour le commerce, la ſituation de la France la rendant le centre des quatre principales dominations de la chrétienté, l'Allemagne, l'Italie, l'Eſpagne & la Grande-Bretagne avec les Pays-Bas.

Diſons un mot ſur chacune des trois races, qui compoſent la ſuite de nos rois. Je ne vois dans la premiere, que Mérovée,

---

vement d'une partie des Gaules contre les Romains arriva en 434, la douziéme année du regne de Valentinien III. Et l'opinion de l'auteur ſur l'établiſſement des Francs dans les Gaules, eſt confirmée par un ſavant académicien, qui a répandu toutes les lumieres poſſibles ſur ce point de critique (feu M. l'abbé du Bos) : *Hiſt. crit. de l'établiſſement de la monarchie Françoiſe dans les Gaules, tom. 1, liv. 1, chap. 17; liv. 2, chap. 7 & 8.*

Clovis I & Clotaire II, Charles Martel, Pepin le bref & Charlemagne dans la seconde, qui se soient tirés du pair des rois. Ces six ôtés de trente-cinq que l'on compte dans ces deux races, tous les autres furent par leurs vices ou par leur incapacité, de méchans rois, ou des ombres de rois, parmi lesquels on peut encore distinguer Sigebert & Dagobert par quelques bonnes qualités, & Louis-le-Débonnaire par une grande dévotion qui n'aboutit pourtant qu'à lui faire regretter dans un cloître la perte de sa liberté, de son royaume & de l'empire.

Cette race Carlovingienne ayant regné obscurément, & fini de même, la couronne passa dans une troisiéme, dont les quatre premiers rois sont, à mon sens, des modeles parfaits d'un bon & sage gouvernement. Le royaume qu'ils eurent à conduire, avoit beaucoup perdu de sa premiere splendeur, puisque de l'immense étendue qu'il avoit eue du tems de Charlemagne, il étoit réduit à peu près aux mêmes bornes, dans lesquelles il est renfermé aujourd'hui, avec cette différence, que quand ils auroient la pensée de le rétablir, la forme de son gouvernement, qui les mettoit à la merci des grands & du peuple, en possession de choisir & de

maîtriſer ſes ſouverains, ne leur laiſſoit aucun moyen d'y parvenir. Le parti qu'ils prirent fut de condamner au ſilence le pouvoir arbitraire, & de faire regner en ſa place l'équité elle-même, eſpece de domination, qui n'a jamais excité l'envie. Rien ne ſe fit plus, ſans y appeller les grands & les principales villes, & preſque toujours par la déciſion des états aſſemblés. Une conduite ſi modérée coupa pied à toutes les brigues & étouffa toutes ſortes de complots, toujours fâcheux pour l'état ou pour le ſouverain. L'ordre, l'économie, la diſtinction du mérite, une juſtice exacte, toutes les vertus qu'on cherche dans un chef de famille, caractériſerent ce nouveau gouvernement, & produiſirent ce qu'on n'a jamais vu, & ce qu'on ne verra peut-être jamais, je veux dire une paix de 122 ans conſécutifs. Ce que ces princes y gagnerent pour eux-mêmes en particulier, & que toute l'autorité de la loi ſalique ne leur auroit jamais valu, ce fut l'avantage d'introduire dans leur maiſon l'hérédité de la couronne. Ils eurent encore beſoin pour cela, de recourir à la précaution de ne déclarer leurs fils ainés pour leurs ſucceſſeurs, qu'après avoir modeſtement demandé le ſuffrage des peuples, avoir fait précéder une eſpece d'élection, & ordinairement les

avoir fait ſacrer de leur vivant, & aſſeoir à côté d'eux ſur le trône.

Philippe II que Louis VII ſon pere fit de même ſacrer & regner avec lui, fut le premier qui s'écarta de cette façon de procéder entre le ſouverain & ſon peuple. Pluſieurs victoires remportées ſur les étrangers & ſur ſes propres ſujets, qui lui firent donner le ſurnom d'Auguſte, lui ſervirent à s'ouvrir un chemin à l'autorité abſolue, & cette idée s'imprima enſuite ſi fortement dans l'eſprit de ſes ſucceſſeurs, à l'aide des favoris, des miniſtres & des principaux officiers de guerre, qu'ils crurent faire un coup de la plus profonde politique, en s'attachant à détruire des maximes, dont l'utilité pour le bien général & particulier, venoit d'être encore ſi bien confirmée par l'expérience, ſans craindre, ou peut-être ſans prévoir, toutes les ſuites malheureuſes qu'une entrepriſe de cette nature, contre une nation idolâtre de ſa liberté, pouvoit & même devoit néceſſairement avoir (5). Il leur fut facile d'en

---

(5) Voici l'un des endroits qui ont donné lieu à la remarque que j'ai faite dans la préface de cet Ouvrage, que les compilateurs des anciens Mémoires de Sully ſe ſont donné la liberté de mêler leur ſentiment propre au ſujet du gou-

juger, par les remedes auxquels le peuple eut aussi-tôt recours, pour se soustraire au

---

vernement, avec celui de l'auteur, & de maniere que ne pouvant pas facilement les séparer, ni même les bien distinguer aujourd'hui, le traducteur se voit obligé de dire malgré lui, le pour & le contre sur la même matiere. Après tout ce qu'on a vu avancer au duc de Sully contre l'autorité populaire & l'anarchie, & en particulier contre les abus des assemblées des états généraux, la contradiction seroit trop grossiere, que tous ces endroits pussent être de la même main que celui-ci. Il y en a deux ou trois autres semblables dans tout l'ouvrage, que j'ai eu soin de marquer par des notes.

M. l'abbé du Bos, partant du même principe que l'auteur, en a tiré des conséquences toutes contraires, & aussi justes que celles-ci le sont peu : *Ibid.* On ne sauroit mieux faire que de renvoyer à cet excellent ouvrage, dont l'objet est de réfuter l'erreur, dans laquelle est tombé l'auteur de ce morceau de nos Mémoires. « Cette » erreur, dit-il, *disc. prélim. pag.* 51, conduit à » penser que tout ce qu'ont fait les successeurs » de Hugues Capet en faveur de l'autorité royale, » soit en affranchissant les sujets des seigneurs, » soit en mettant des officiers royaux dans tous » les fiefs de quelque dignité, soi en ôtant aux » seigneurs le droit de convoquer leurs vassaux » pour faire la guerre contre d'autres seigneurs, » soit en prenant d'autres voies permises aux sou- » verains, ait été un attentat contre la premiere » constitution de la monarchie. On regarde donc » après cela comme tyrans, des Louis-le-Gros, Phi-

joug dont il se voyoit menacé. Jamais on n'obtint de lui que cette sorte d'obéissance forcée, qui fait embrasser avec plus d'avidité tous les moyens de désobéir. De là mille guerres cruelles. Celle qui livra la France en proie aux Anglois, celles qu'on eut avec l'Italie, la Bourgogne, l'Espagne, ne peuvent être imputées qu'aux dissentions civiles, qui les précéderent, & dans lesquelles les plus foibles étouffant la voix de l'honneur & de l'intérêt de la nation, appellerent l'étranger au secours de leur liberté : triste & honteux remede, employé constamment depuis ce tems-là, & de nos jours même par la maison de

» lippe-Auguste & les plus grands rois de la troi-
» siéme race, bien qu'ils n'ayent fait autre chose
» que de revendiquer les droits imprescriptibles
» de la couronne & les droits du peuple, sur les
» usurpateurs qui s'étoient emparés des uns & des
» autres, dans le neuviéme siecle & dans le di-
» xiéme. En effet, ces princes, loin de donner
» atteinte à l'ancienne constitution du royaume,
» en recouvrant une partie de leurs droits, n'ont
» fait que rétablir autant qu'ils le pouvoient,
» l'ancien ordre ». Ce qu'il prouve ensuite démonstrativement dans tout le livre sixiéme de son ouvrage. Voyez aussi les Mémoires de M. de Foncemagne, tant sur la loi salique, que sur la succession à la couronne, que nous avons cités ci-devant.

Lorraine, dans une ligue dont la religion ne fut que le prétexte. Un second mal, qui, pour paroître d'abord d'un genre différent, n'en part pas moins, selon moi, de la même source, c'est le déréglement des mœurs, la soif des richesses, la manie d'un luxe monstrueux, causes & effets tour-à-tour, ou tout-à-la-fois, de nos miseres.

Voilà quelles ont été les variations de notre malheureuse politique, soit quant à la forme de gouverner, successivement assujettie à la volonté du peuple, du soldat, des grands, des états, des rois, soit quant à la personne même de ces derniers, dépendante, élective, héréditaire, absolue.

On a vu d'avance dans ce tableau, quel jugement on doit porter sur la troisiéme race de nos rois. Nous trouvons mille choses à admirer dans Philippe-Auguste, S. Louis, Philippe-le-Bel, Charles-le-sage, Charles VII, Louis XII. Quel dommage, que tant de vertus, ou de grandes qualités n'ayent pas porté sur d'autres fondemens ! Qu'avec plaisir on leur donneroit le titre de grands rois, si l'on pouvoit se cacher que leurs peuples ont été malheureux ! Que n'y auroit-il pas à dire en particulier de Louis IX ? Des quarante-quatre années qu'il regna, les vingt premieres offrent un spectacle, qui

n'eſt pas indigne d'être comparé avec les onze dernieres de Henri-le-Grand. Mais je crains bien que toute leur gloire ne ſoit détruite par les vingt-quatre ſuivantes, lorſqu'on y verra que des impôts exceſſifs, pour ſatisfaire une dévotion mal entendue & ruineuſe, des ſommes immenſes tranſportées dans les pays les plus éloignés pour le rachat des priſonniers, tant de milliers de citoyens ſacrifiés, tant d'illuſtres maiſons éteintes, remplirent la France d'un deuil général, & tout enſemble d'une calamité univerſelle.

Convenons une bonne fois de principes, s'il eſt poſſible ; & après que, ſur une expérience mille fois réitérée, nous aurons regardé comme décidé, ce qui devroit l'être il y a long-tems, que le bonheur des hommes ne ſauroit jamais naître de la guerre, parcourons ſur cette idée l'hiſtoire de notre monarchie. Nous paſſerons à Clovis & à ſes prédéceſſeurs, leurs guerres, en quelque ſorte néceſſaires pour le fondement d'une domination qui ne faiſoit qu'éclore ; mais que dirons-nous de celles qui, pendant un eſpace de 160 ans entiers, agiterent les quatre enfans de Clovis, les quatre enfans de Clotaire II, & leurs deſcendans : de celles qui pendant 172 autres années, à commencer à Louis-le-

Débonnaire, déchirerent le royaume? Le reste est pis encore. La plus légere teinture de notre histoire suffit pour se convaincre, qu'il n'y a point eu de véritable paix depuis Henri VIII, jusqu'à celle de Vervins, & qu'en tranchant le mot, tout ce long intervalle peut être appellé une guerre de près de 400 ans. Après, dis-je, qu'il sera demeuré constant par cet examen, que nos rois n'ont guères jamais su que faire la guerre, nous leur rendrons d'ailleurs toute la justice qui leur est due; mais nous nous montrerons un peu plus difficiles sur le titre de grands, de véritablement & en toute maniere grands rois.

J'avoue cependant, (car il seroit injuste de ne faire qu'à eux seuls un crime, de ce qui est proprement le crime de toute l'Europe,) que plusieurs de ces princes se sont souvent trouvés dans des circonstances, où leurs guerres étant justes & même nécessaires, elles deviennent pour eux le sujet d'une solide & véritable gloire, ou même, il ne leur en restoit point d'autre à acquérir. C'est alors que la maniere dont plusieurs de ces guerres ont été prévues, préparées & conduites, nous fera découvrir dans leur cabinet des coups de politique, & dans leur personne des chef d'œuvres de valeur, dignes de tous nos éloges.

D'où peut donc provenir l'erreur de tant d'exploits, en apparence ſi glorieux, & dont pourtant tout le fruit n'a preſque jamais été que de déſoler la France & l'Europe ? De l'Europe entiere, je le répéte, qui ne fait à peine que s'appercevoir aujourd'hui, que dans l'état où elle ſe trouve, où elle eſt même depuis pluſieurs ſiecles, toute entrepriſe par laquelle on prétendra ou l'aſſujettir ou ſeulement augmenter trop conſidérablement quelqu'une de ſes principales monarchies, aux dépens des autres, ne peut jamais être qu'une entrepriſe chimérique & impoſſible. Aucune de ces grandes monarchies ne ſauroit être renverſée que par le concours des cauſes ſupérieures à toute force humaine. Il ne doit donc être queſtion que de les faire ſubſiſter toutes, avec quelque égalité. Tout prince qui penſera autrement, ſera ruiſſeler le ſang par toute l'Europe, ſans pouvoir jamais en changer la face.

Lorſque j'ai remarqué que la France n'avoit plus aujourd'hui toute l'étendue qu'elle avoit au tems de Charlemagne, mon intention n'a pas été aſſurément de faire regarder cette diminution comme un mal. Dans le malheur inévitable d'avoir de tems en tems pour rois des princes ambitieux, c'en feroit un bien plus grand

encore, que tout concourût à flatter cette ambition : aussi a-t-on toujours remarqué que plus les royaumes sont grands, plus ils sont sujets à de grands malheurs. Le fondement de la tranquillité du nôtre en particulier, dépend de le tenir renfermé dans les bornes qu'il a aujourd'hui. Un climat, des loix, des mœurs, des langues, qui n'ont rien de semblable aux nôtres; des mers, des chaînes de montagnes presqu'inabordables : voilà autant de barrieres, qu'on peut regarder comme posées par la nature même. Que manque-t-il d'ailleurs à la France? Ne sera-t-elle pas toujours le plus riche & le plus puissant royaume de l'Europe? Non, les François n'ont plus rien à desirer, sinon que le ciel leur donne des rois, pieux, bons & sages, & ces rois, n'auront rien à faire, que d'employer leur puissance à tenir l'Europe en paix. Aucune entreprise ne peut plus ni leur réussir, ni leur être profitable, que celle-là.

Et voilà de quelle nature étoit celle que Henri IV étoit à la veille de commencer, lorsqu'il plut à Dieu de l'appeller à lui, trop tôt de quelques années pour le bonheur du monde. Voilà ce qui la rendoit si différente de tout ce qu'on a vu jusqu'ici entreprendre aux têtes couronnées.

Voilà par où il aspiroit au nom de grand. Ses vues ne lui étoient point inspirées par une petite & misérable ambition, ni bornées à un léger & bas intérêt. Il vouloit rendre la France éternellement heureuse; & comme elle ne peut goûter cette parfaite félicité, qu'en un sens toute l'Europe ne la partage avec elle, c'étoit le bien de toute la chrétienté qu'il vouloit faire, & d'une maniere si solide, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les fondemens.

Je me doute bien que ce projet (6) sera

(6) Les Mémoires de Sully sont le seul monument qui ait conservé à la postérité le détail du grand dessein de Henri IV. On ne le voit dans aucun des historiens, auteurs de Mémoires & écrivains & contemporains de ce prince. La plupart d'eux n'ont pas même effleuré cette matiere, parce que sans doute ils n'en savoient pas assez pour pouvoir en parler. On n'a commencé à en discourir, que depuis que les Mémoires de Sully, où il est si bien développé, ont vû le jour; & de tous ceux qui l'ont fait depuis environ la seconde moitié du dix-septiéme siecle, je n'en trouve presqu'aucun, qui ait mis en question la possibilité de ce grand projet, parce qu'apparemment on étoit encore assez proche du tems où il avoit été formé, pour se convaincre, & par la propre bouche de ceux mêmes qui avoient pu être témoins des préparatifs & des arrangemens qui s'étoient faits, que toutes les mesures avoient été prises pré-

regardé tout d'abord comme une de ces magnifiques chimeres, de ces oisives spé-

---

cisément de la maniere dont le duc de Sully le rapporte, & par conséquent, qu'il ne souffroit pas à beaucoup près toute la difficulté, qu'on a cru y appercevoir depuis.

L'auteur du discours manuscrit de la bibliothéque du roi, que j'ai cité dans la préface, & qui me paroît être le plus ancien mémoire, que nous ayons de ce tems-là, ne doute point que ce dessein n'eût eu toute son exécution. Après lui, M. de Péréfixe, qui nous en a donné un abrégé fort juste, dans la troisiéme partie de son Histoire de Henri-le-Grand, dit positivement qu'il auroit réussi, & en fournit les preuves, *pag.* 333 *& suiv.* Le continuateur de M. de Thou ne s'éloigne pas de ce sentiment, dans le peu qu'il en touche, *ann.* 1609 *&* 1610. Le maréchal de Bassompierre en dit aussi quelque chose, *tom.* 1 *de son Journal*, sans l'improuver. On peut joindre à ces autorités celle de l'auteur de la vie du duc d'Epernon & de quelques autres, qui tous semblent être du même avis. Enfin jusqu'au commencement du présent siécle, il paroît que sur ce point il n'y a eu qu'une voix, à laquelle plusieurs de nos historiens modernes ont aussi joint la leur.

Vittorio Siri (*Mém. recond. tom.* 1, *pag.* 29, 514; *tom.* 2, *pag.* 45, *&c.*) est le premier, que je sache, qui ait traité cette grande entreprise d'absurde & d'impossible; mais l'ignorance qu'il montre sur toute cette affaire, même dans les points les moins contestés, son attachement à la politique Espagnole, l'éloignement de la personne de Henri IV, & de celle de son ministre, qui

culations politiques, auxquelles ſe livre un eſprit ami des idées ſingulieres. Ceux qui

---

ſe fait ſentir par-tout dans cet écrivain, le rendent très-juſtement récuſable ſur ce chapitre. Ce ſentiment a été adopté après lui, par l'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *pag.* 44, & par la même raiſon d'attachement à la reine, mere de Louis XIII. D'ailleurs cet écrivain, quel qu'il ſoit, qui n'apporte guères d'autre preuve de ſon opinion, que l'âge de près de ſoixante ans qu'avoit alors Henri IV, paroît ſi peu au fait, qu'on diroit qu'il a ignoré les précautions qu'on avoit apportées, pour que cet ouvrage ſe trouvât conſommé en trois ans, & qu'il combat l'opinion du duc de Sully, ſans la connoître.

Je déférerois beaucoup davantage à l'autorité de quelques politiques modernes, qui regardent comme impoſſible que la face de toute l'Europe eût pu être changée, au point que ſe le propoſoit Henri IV, & qui trouvent d'ailleurs, qu'on a imaginé de nos jours un moyen beaucoup plus heureux de maintenir l'équilibre dans l'Europe, que celui par lequel on faiſoit renaître l'ancien conſeil des Amphictions, je veux dire, la précaution de faire accéder toutes les principales puiſſances aux traités, même particuliers, & de les en rendre garantes. Tous les malheurs que nous a apportés la guerre montrent aſſez que cette précaution n'eſt rien moins que ſuffiſante. Et pour ce qui eſt du fond de la queſtion, je conviendrai avec eux que l'Europe ne peut que très-difficilement être conſtituée aujourd'hui dans l'état, où a voulu la mettre Henri-le-Grand; mais je ne laiſſe pas de croire, ſans prétendre aſſujettir perſonne à

en jugeront ainſi, ne peuvent être que cette ſorte de gens, à qui la premiere im-

---

mon ſentiment, que ceux qui traitent de chimere le projet de ce prince, ne font pas toute l'attention néceſſaire aux circonſtances d'un tems, où l'Europe, tant de fois à la veille de ſe voir la proie de la maiſon d'Autriche, déſolée par les guerres ſanglantes, que la différence des religions y avoit excitées, & y excitoit tous les jours, étoit comme forcée de recourir à un moyen extrême, pour finir toutes ſes miſeres.

Je ne puis mieux finir cette remarque, que par ces paroles de M. l'abbé de Saint-Pierre, dans ſon diſcours ſur le grand-homme : « Delà on voit que » ſi Henri IV, roi de France, eût exécuté ſon » projet, ſi fameux & ſi ſenſé, pour rendre la » paix perpétuelle & univerſelle entre les ſouve- » rains, il auroit procuré le plus grand bienfait » qu'il ſoit poſſible, non-ſeulement à ſes ſujets, » mais encore à toutes les nations chrétiennes, » & même, par une ſuite néceſſaire, au reſte de » la terre : bienfait auquel toutes les familles, » vivantes & futures, euſſent participé durant tous » les ſiecles à venir; bienfait qui emporte l'exemp- » tion des maux immenſes & innombrables que » cauſent les guerres civiles & étrangeres; bien- » fait qui eut produit tous les biens, qui réſultent » néceſſairement d'une paix univerſelle & inalté- » rable : s'il eut exécuté, dis-je, ce merveilleux » projet, il eut été, ſans comparaiſon, le plus » grand homme qui ait été & qui ſera jamais ». Après quelques autres réflexions ſur les moyens de rendre ce projet encore plus facile, ce judicieux écrivain ajoute : « Au reſte, ce prince a toujours

preſſion d'une imagination prévenue tient lieu de regle ; ou ceux à qui l'éloignement des tems & l'ignorance des circonſtances, feront confondre la plus ſage & la plus noble des entrepriſes qui jamais ayent été formées, avec ces capricieux projets, dont on a vu de tout tems ſe repaître les princes entêtés de leur pouvoir. Je conviens que ſi l'on examinoit avec attention ce que font entreprendre la vanité, la confiance en ſa bonne fortune, l'ignorance, la peur même & la pareſſe, on ſeroit ſurpris de voir les ſouverains ſe jetter tête baiſſée dans des deſſeins, ſpécieux, à la vérité, mais qui n'ont quelquefois pas le moindre degré de poſſibilité. L'eſprit humain s'attache avec tant de complaiſance, diſons plus, avec tant de fureur, à tout ce qui lui ſemble beau & brillant, qu'il ſeroit très-fâché qu'on lui fît ſentir que ces objets n'ont ſouvent rien de réel, ni de ſolide ; mais en cela, comme en toute autre choſe, il y a auſſi l'excès contraire à évi-

» eu l'honneur de la plus importante invention, » & de la plus utile découverte, qui ait paru ſur » la terre, pour le bonheur du genre humain. » L'exécution de cette grande entrepriſe peut » bien être réſervée par la providence, au plus » grand homme de ſa poſtérité ».

ter : c'eſt que comme on manque à exécuter les grandes choſes, parce qu'on s'y porte trop foiblement, on manque auſſi à les connoître & à les apprécier au juſte, parce qu'on les meſure avec des regles trop raccourcies. J'ai été moi-même ſur cet article plus difficile à perſuader peut-être qu'aucun de ceux qui liront ces Mémoires, par un effet de ce caractere froid, précautionné & peu entreprenant, par lequel je me ſuis donné à connoître.

Je me ſouviens que la premiere fois que j'entendis le roi me parler d'un ſyſtême politique, par lequel on pouvoit partager & conduire toute l'Europe comme une famille, j'écoutai à peine ce prince. M'imaginant qu'il ne parloit ainſi que pour s'égayer, ou peut-être pour ſe faire honneur de penſer ſur la politique avec plus d'étendue & de pénétration que le commun des hommes, ma réponſe fut moitié ſur le ton de plaiſanterie, moitié ſur celui de compliment. Henri n'alla pas plus loin pour cette fois. Il m'a ſouvent avoué depuis, qu'il m'avoit long-tems caché tout ce qui lui rouloit dans l'eſprit ſur cette matiere, par la honte qu'on a de propoſer des choſes qui peuvent paroître ridicules ou impoſſibles. Je fus étonné que quelque tems après, il remit entre nous deux la

conversation sur ce même sujet, & que dans la suite, il revenoit d'année en année à m'en entretenir, avec des arrangemens & des éclaircissemens nouveaux.

J'avois été fort éloigné de m'en occuper sérieusement. Si mon esprit s'y étoit arrêté quelques instans, le premier aspect d'un dessein, qui supposoit la réunion de tous les états de l'Europe, des dépenses immenses, dans un tems où la France ne pouvoit subvenir à ses propres besoins, un enchaînement d'incidens qui me parut aller à l'infini; tout cela m'avoit fait aussi-tôt rejetter cette pensée, comme inutile. Je me défiai même qu'il n'y eût ici quelque illusion. Je me rappellois quelqu'une de ces entreprises, dans lesquelles on avoit cru pouvoir intéresser l'Europe. Je m'arrêtois principalement à celles qu'avoient formées quelques-uns de nos rois, sur de beaucoup moindres objets, & je me sentois dégoûté de celle-ci, par le mauvais succès de toutes les autres. La disposition des princes de l'Europe à prendre ombrage de la France, dès que celle-ci leur auroit aidé à dissiper leurs craintes sur la trop grande puissance de l'Espagne, me paroissoit seule un obstacle insurmontable.

Fortement prévenu de cette idée, je ne cherchai plus qu'à détromper Henri, qui

ſurpris de ſon côté, de ne me voir d'accord avec lui ſur aucun point, entreprit d'abord & vint aiſément à bout de me perſuader que ce ne pouvoit être que par préjugé, que je blâmois ainſi indiſtinctement toutes les parties d'un projet, où il étoit ſûr du moins que tout n'étoit pas blâmable. Je ne pus refuſer à ſes prieres de m'appliquer à le bien comprendre. Je m'en formai une idée plus juſte, j'en raſſemblai toutes les branches, que je liai entr'elles, j'en étudiai toutes les proportions, & pour ainſi dire toutes les dimenſions; j'y trouvai une ſuite & une dépendance mutuelles, qui ne m'avoient point paru ſenſibles, tant que je n'avois enviſagé la choſe que confuſément. L'utilité qui en réſultoit pour toute l'Europe, fut ce qui me frappa davantage, comme ce qui eſt en effet le plus clair; mais les moyens furent, par la même maiſon, ce qui m'arrêta le plus long-tems, la ſituation générale des affaires en Europe & des nôtres en particulier, paroiſſant de tout point contraire à l'exécution: je ne faiſois point aſſez d'attention que cette exécution pouvait être remiſe autant qu'on le jugeroit à propos, nous avions pour nous y préparer, toutes les reſſources que le tems offre à ceux qui ſavent en tirer parti. Je

me convainquis à la fin que, quelle que parût être cette diſproportion des moyens à l'effet, une ſuite d'années, pendant leſquelles on dirigeroit conſtamment vers ſon objet toutes ſes démarches, tant dans les négociations, que dans la finance & le reſte des choſes néceſſaires, applaniroit bien des difficultés. C'eſt en effet quelque choſe de bien ſingulier, que ce point, qui paroiſſoit & étoit réellement le plus difficile de tous, eſt devenu enfin le plus facile.

Lorſque je me fus mis ainſi dans le véritable point de vue des choſes, que j'eus tout peſé, tout calculé, & enſuite tout prévu & tout préparé, je me ſentis perſuadé que le deſſein de Henri-le-Grand étoit tout enſemble juſte dans ſon principe, poſſible & même facile dans toutes ſes parties, & infiniment glorieux dans tous ſes effets; en ſorte que, comme on l'a vu dans mille endroits de cet ouvrage, je fus le premier à rappeller le roi à ſes engagemens, & à faire valoir ſouvent contre lui-même ſes propres raiſons.

L'habitude où étoit ce prince de porter continuellement ſes vues ſur tout ce qui étoit autour de lui, effet des conjectures ſinguliérement triſtes & embarraſſantes où il s'étoit trouvé dans preſque tous les inſtans de ſa vie, lui avoit fait former ce

deſſein

deſſein, dès le tems où, appellé à la couronne, par la mort du roi Henri III, il regarda l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, comme quelque choſe d'abſolument néceſſaire pour pouvoir s'y ſoutenir. Si la premiere idée ne lui en vint pas d'Eliſabeth (7), il eſt certain du moins que cette grande reine l'avoit imaginé de ſon côté long-tems auparavant, comme un moyen de venger toute l'Europe des attentats de

(7) M. le duc de Sully d'aujourd'hui poſſéde l'original d'une fort belle lettre de Henri-le-Grand, qu'on préſume avoir été écrite à la reine Eliſabeth, quoique cette reine ne ſoit nommée ni dans le corps de la lettre, ni dans la ſuſcription qui porte ces mots : *A celle qui mérite un los immortel.* Les termes dans leſquels Henri parle de certain projet politique, qu'il appelle *la plus excellente & rare entrepriſe que créature ſut avoir préméditée en ſa penſée ; choſe plus céleſte qu'humaine*, les louanges qu'il donne à *ce diſcours ſi bien lié, ſi rempli de démonſtrations de ce qui ſeroit néceſſaire pour le gouvernement des empires & monarchies ; ....* à ces *conceptions & réſolutions*, dont ont ne doit attendre que des *iſſues très-remarquables d'honneur & de gloire :* tout cela ne peut ſe rapporter qu'à la perſonne d'Eliſabeth, ni tomber que ſur le grand deſſein dont il eſt queſtion ici, & ſur lequel la reine d'Angleterre venoit apparemment de commencer à s'ouvrir à Henri par lettres. Celle-ci eſt datée de Paris, du quinziéme jour de juillet, mais ſans date d'année.

ſon ennemi commun. Les troubles qui remplirent toutes les années ſuivantes, la guerre qui leur ſuccéda en 1595, celle qui ſurvint contre la Savoie après la paix de Vervins, jetterent Henri dans des embarras, qui l'obligerent à renoncer à toute autre ſorte d'affaires. Ce ne fut qu'après ſon mariage, & la paix étant bien affermie, qu'il put reprendre la penſée de ſon premier deſſein, qui paroiſſoit plus impoſſible, ou du moins plus éloigné que jamais.

Il le communiqua néanmoins par lettres à Eliſabeth ; & ce fut ce qui leur inſpira une ſi forte envie de s'aboucher en 1601, lorſque cette princeſſe vint à Douvres, & qu'il s'avança juſqu'à Calais. Ce que le cérémonial d'une ſemblable entrevue ne leur permit pas de faire, je l'ébauchai du moins dans le voyage qu'on a vu que je fis vers cette princeſſe. Je la trouvai fortement occupée des moyens de faire réuſſir ce grand projet ; & malgré les difficultés qu'elle imaginoit dans ces deux points principaux, la conciliation des religions & l'égalité des puiſſances, elle me parut ne point douter qu'on ne pût le faire réuſſir. Elle ſe raſſuroit ſur un motif, dont j'ai bien connu depuis toute la juſteſſe ; c'eſt que ce plan n'ayant après tout rien de contraire qu'aux

vues de quelques princes ambitieux, & connus pour tels dans l'Europe, cette difficulté, qui en faisoit mieux sentir la nécessité, en achemineroit aussi, plutôt qu'elle n'en retarderoit le succès. Elle disoit encore, qu'il auroit été à souhaiter qu'il eût pu s'exécuter par toute autre voie que par celle des armes, qui a toujours quelque chose d'odieux; mais qu'elle convenoit que du moins on ne pouvoit gueres le commencer autrement. Une très-grande partie des articles, des conditions & des différens arrangemens, est due à cette reine, & montre bien que du côté de la pénétration, de la sagesse & de toutes les autres qualités de l'esprit, elle ne cédoit à aucun des rois les plus dignes de porter ce nom.

On ne peut regarder que comme un très-grand malheur, que Henri ne pût point dès ce moment-là seconder les intentions de la reine d'Angleterre, qui vouloit que sans perdre un moment, on mît la main à l'œuvre; mais à peine osoit-il espérer, lorsqu'il jettoit ainsi les fondemens de cet édifice, de voir le tems d'y mettre la derniere main. Le rétablissement de son royaume, dans toutes les parties par où il étoit affligé, étoit un ouvrage de plusieurs années, & malheureusement il en avoit

déja quarante-huit, avant qu'il eût pu y travailler. Il ne laiſſa pas de le preſſer avec toute l'ardeur poſſible. L'édit de Nantes avoit déja été fait dans cette vue. Tous les autres moyens de s'attirer le reſpect & la confiance des princes de l'Europe, commencerent auſſi à être mis en œuvre, en même tems que nous nous appliquions lui & moi avec une patience infatigable, à l'arrangement intérieur du royaume. La mort du roi d'Eſpagne nous parut l'événement le plus heureux pour notre deſſein ; mais celle d'Eliſabeth y porta un coup ſi ſenſible, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne nous le fît abandonner tout-à-fait. Henri n'attendoit point des rois du Nord, ni du roi Jacques, ſucceſſeur de cette princeſſe, lorſqu'il eut connu le caractere de ſon eſprit, qu'aucun d'eux conſentît d'auſſi bonne grace que faiſoit la reine d'Angleterre, à partager ce fardeau avec lui. Cependant les nouveaux alliés qu'il gagnoit chaque jour en Allemagne & dans l'Italie même, le conſolerent un peu de cette perte. La treve des Pays-Bas avec l'Eſpagne, peut auſſi être miſe au nombre des incidens peu favorables.

Mais ſi nous voulions compter enſuite tout ce qui ſurvint d'obſtacles dans l'intérieur du royaume, de la part des pro-

teſtans, des catholiques, du clergé, du conſeil même de S. M. il pourroit ſembler que tout conſpirât à le faire échouer. Croiroit-on que Henri n'eût pas pu trouver un ſeul homme avec moi dans tout ſon conſeil, auquel il ne riſquât rien à dévoiler le fond de ſes projets ? & que tout le reſpect qu'on lui devoit, empêchoit à peine de traiter d'extravagance le peu qu'il ſe haſarda, avec toute la circonſpection poſſible, d'en découvrir à ceux qui paroiſſoient les plus dévoués à toutes ſes volontés ? Rien ne le rebuta. Plus habile politique & meilleur juge que tout ſon conſeil, & que tout ſon royaume, dès qu'il vit que malgré tous ces obſtacles, les affaires ſe mettoient d'elles-mêmes au-dedans comme au-dehors dans une ſituation favorable, il tint le ſuccès pour infaillible.

Etoit-ce au fond une grande témérité que d'en juger ainſi ? Qu'eſt-ce que ce prince exigeoit de l'Europe en cette occaſion ? Rien autre choſe, ſinon qu'elle ſe prête aux moyens qu'il a imaginés pour la placer dans la poſition où elle tend depuis long-tems par tous ſes efforts, à ſe voir établie. On le lui facilite, & ſans qu'il lui en coûte à beaucoup près, ce qu'une grande partie de ſes princes auroit volon-

tiers ſacrifié, & même a ſouvent ſacrifié, pour un avantage beaucoup moins réel, moins certain & moins durable. Le profit qu'on leur aſſure, outre le bien ineſtimable de la paix, ſurpaſſe de beaucoup la dépenſe à laquelle on les engage. Quelle raiſon, encore un coup, voit-on qu'ils puiſſent avoir, de s'y oppoſer? & s'ils ne s'y oppoſent pas, que fera la maiſon d'Autriche contre des puiſſances, à qui l'envie & le plaiſir de la dépouiller d'un bien dont elle ne s'eſt ſervie juſqu'ici que pour les opprimer, ſuſcite autant d'ennemis déclarés, qu'elle en a de ſecrets; c'eſt-à-dire, l'Europe entiere? On ne laiſſe à ces princes aucun ſujet de jalouſie contre celui qui leur rend leur liberté; puiſque ce libérateur, bien loin de chercher un dédommagement de toutes les dépenſes que ſa généroſité lui fait faire, ſe met encore volontairement & pour toujours dans l'impuiſſance de rien ajouter à ſon royaume, par voie de conquête, & même par les moyens les plus légitimes. Il a trouvé le ſecret de perſuader tous ſes voiſins, que ſon unique objet eſt de s'épargner, ainſi qu'à eux, ces ſommes immenſes, que leur coûtent à entretenir tant de milliers de gens de guerre, tant de places fortifiées & tant d'autres dépenſes militaires; de les délivrer pour

jamais de la crainte de ces cataſtrophes ſanglantes, ſi communes en Europe ; de leur procurer un repos inaltérable ; enfin, de les unir tous par un lien indiſſoluble : en ſorte que tous ces princes euſſent pu après cela vivre entr'eux comme des freres, & ſe viſiter les uns les autres comme de bons voiſins, ſans l'embarras du cérémonial, ſans la dépenſe d'un train, qu'on n'expoſe que pour éblouir, ſouvent pour cacher ſa miſere. N'eſt-ce pas en effet une honte & une tache pour des peuples ſi policés, que toute leur prétendue ſageſſe n'ait pu juſqu'à préſent, je ne dis pas leur procurer la tranquillité, mais les ſauver des fureurs qu'ils déteſtent dans les nations les plus ſauvages & les plus barbares ? Pour prévenir ces cruels événemens, pour étouffer dans leur germe ces ſemences pernicieuſes de confuſion & de bouleverſement, pouvoit-on rien imaginer de plus heureux que le projet de Henri-le-Grand, & pouvoit-on y apporter plus de précautions ?

Voilà tout ce qu'on peut raiſonnablement exiger. Il n'eſt au pouvoir de l'humanité, que de préparer & d'agir ; le ſuccès eſt l'ouvrage d'une main plus puiſſante. Un préjugé ſi avantageux pour le projet dont il eſt queſtion, que les perſonnes

ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la poſtérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de regner : j'ajoute ſur la perſonne de Henri en particulier, que c'eſt aux princes inſtruits comme lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin, que c'eſt, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles, & qu'on peut déférer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, ſe ſoit vue enlever du même coup, une gloire bien ſupérieure à celle dont ſon regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce deſſein, & com-

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ibid.* lorſqu'il donne à entendre que Henri-le-Grand n'étoit poſſédé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des tréſors, qu'il fallut que ſon miniſtre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul auteur, n'y étoit lui-même ſi fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour ſon propre intérêt.

ment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la religion Romaine, & la religion réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux religions, à la premiere desquelles on conservera son nom de réformée, & l'autre pourra s'appeller la religion protestante. Ces trois religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en possession de la religion Romaine, sans mêlange d'aucune autre. La religion réformée ne subsiste en France avec la Romaine, qu'à la faveur des édits, & y est la plus foible. L'Angleterre, le Danemarck, la Suéde, les Pays-Bas, la Suisse, sont aussi mêlangés ; avec la différence, que c'est la religion protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois, & même dans plusieurs de ses cercles, les regarde de même œil, ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie, ou Grande-Russie. Ces vastes pays, qui n'ont pas moins de six cens lieues de long,

ſur quatre cens de large, étant en grande partie encore idolâtres, & en partie ſchiſmatiques, comme les Grecs & les Arméniens, mais avec mille pratiques ſuperſtitieuſes, qui ne leur laiſſent preſqu'aucune conformité avec nous; outre qu'ils appartiennent à l'Aſie, pour le moins autant qu'à l'Europe, on doit preſque les regarder comme un pays barbare, & les mettre dans la même claſſe que la Turquie, quoique depuis cinq cens ans on lui donne rang parmi les puiſſances chrétiennes.

Chacune de ces trois religions ſe trouvant aujourd'hui établie en Europe, de maniere qu'il n'y a aucune apparence qu'on pût venir à bout d'y en détruire aucune des trois, & que l'expérience a ſuffiſamment montré l'inutilité & les dangers de cette entrepriſe, il n'y a rien de mieux à faire, que de les y laiſſer ſubſiſter toutes trois, & même de les fortifier; de maniere cependant que cette indulgence ne puiſſe dans la ſuite ouvrir la porte à tout ce que le caprice pourroit faire imaginer de faux dogmes, qu'on doit avoir un ſoin particulier d'étouffer dans leur naiſſance. Dieu, en paroiſſant viſiblement ſoutenir ce qu'il plaît aux Catholiques d'appeller la nouvelle religion, nous enſeigne cette conduite qui n'eſt pas moins conforme aux

préceptes de la ſainte écriture, que confirmée par ſes exemples ; & d'ailleurs, la difficulté inſurmontable de faire recevoir l'autorité du pape dans les lieux où elle n'eſt plus reconnue, rend ce point de toute néceſſité. Pluſieurs cardinaux, également éclairés & zélés, & même quelques papes, tels que Clément VIII & Paul V, en ſont convenus.

Il ne s'agit donc plus que de bien affermir ceux de ces peuples qui ont fait choix d'une religion, dans le principe où ils ſont, qu'il n'y a rien de ſi pernicieux en toute maniere, que le libertinage dans la croyance; & pour ceux qui en ont embraſſé pluſieurs, ou qui les pratiquent toutes, d'y maintenir l'ordre qu'ils ont jugé ſuffiſant contre les abus ordinaires d'une tolérance, qui apparemment leur eſt utile par d'autres endroits. Ainſi l'Italie s'étant tenue attachée à la religion Romaine, & étant d'ailleurs le ſéjour des papes, je conviens que cette religion doit y être conſervée dans toute ſa pureté; & ce n'eſt point une tyrannie, que d'obliger les naturels du pays à s'accommoder à cette loi, ou à en ſortir, s'ils croyent ne devoir pas la ſuivre. On peut dire la même choſe à peu près de l'Eſpagne. Dans les états, tels que la France, où l'on veut du moins

qu'il y ait une religion dominante, le tempérament à apporter, eſt de permettre d'en ſortir ſi l'on trouve trop ſéveres les réglemens par leſquels la religion Calviniſte ſeroit toujours dans la ſubordination de la religion du prince. Tous les autres n'ont pas beſoin de nouvelles regles : nulle violence ſur ce point : liberté entiere, puiſque cette liberté y a paſſé en principe même du gouvernement.

Tout ſe réduit, comme on voit, ſur cet article, à un très-petit nombre de maximes, d'autant plus ſûres, qu'elles ne combattent le goût de perſonne. Les proteſtans ſont fort éloignés de prétendre faire embraſſer de force leur religion à ceux de leurs voiſins qui ne s'en accommodent pas. Les catholiques penſent ſans doute de même; & l'on ne fait aucun tort au pape, en l'excluant de ce qu'il convient qu'il ne poſſéde plus depuis long-tems. Ce ſacrifice de droits chimériques, ſeroit plus que ſuffiſamment payé par la dignité royale dont il doit être revêtu, & par l'honneur de ſervir après cela de médiateur à tous les princes chrétiens; qualité dont il jouiroit alors ſans jalouſie, & à laquelle on ne peut nier que cette cour ne ſoit, par ſa ſageſſe, la plus propre de toutes.

Un autre point du plan politique qui

concerne encore la religion, regarde les princes infideles de l'Europe, & consiste à en chasser entiérement ceux qu'on ne voit nulle apparence de pouvoir amener à aucune des religions chrétiennes. Si le grand duc de Moscovie, ou czar de Russie, qu'on croit être l'ancien knés de Scythie, refuse d'entrer dans l'association, après qu'on la lui aura proposée, on le doit traiter comme le sultan de Turquie; le dépouiller de ce qu'il posséde en Europe, & le reléguer en Asie, où il pourra, sans que nous nous en mêlions, continuer tant qu'il voudra, la guerre qu'il a presque continuellement avec les Persans & les Turcs.

Pour venir à bout de cette entreprise, qui ne paroît avoir rien de difficile, d'abord qu'on suppose que tous les princes chrétiens y concourent unanimement, il n'est question que d'engager chacun d'eux à se taxer lui-même pour l'entretien des gens de guerre, & pour toutes les autres choses nécessaires à la faire réussir. En attendant que le conseil général, dont il sera parlé plus bas, eût spécifié toutes ces valeurs, voici quelles étoient à cet égard les idées de Henri-le-Grand. Le pape fourniroit pour cette expédition, huit mille hommes d'infanterie, douze cens hommes de cava-

lerie, dix canons & autant de galeres. L'empereur & les cercles d'Allemagne, soixante mille hommes d'infanterie, vingt mille de cavalerie, cinq gros canons, dix galeres ou vaisseaux. Le roi de France, vingt mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, vingt canons, dix vaisseaux ou galeres. L'Espagne, la Grande-Bretagne, le Danemarck, la Suéde, la Pologne, pareil nombre que la France, avec le seul égard de compenser différemment entre ces couronnes, suivant les commodités, le fournissement de ce qui appartient au service de mer. Le roi de Bohême, cinq mille hommes d'infanterie, quinze cens de cavalerie, cinq canons. Le roi de Hongrie, douze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, vingt canons, six vaisseaux. Le duc de Savoye, c'est-à-dire, le roi de Lombardie, huit mille hommes d'infanterie, quinze cens de cavalerie, huit canons, six galeres. La république de Venise, dix mille hommes d'infanterie, douze cens de cavalerie, dix canons, vingt cinq galeres. La république Helvétique, quinze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, douze canons. La république Belgique, douze mille hommes d'infanterie, douze cens de cavalerie, douze canons, autant

de vaiſſeaux. La république Italique, dix mille hommes d'infanterie, douze cens de cavalerie, dix canons, huit galeres. Le tout enſemble compoſeroit environ deux cens ſoixante dix mille hommes d'infanterie, cinquante mille hommes de cavalerie, deux cens canons, & cent vingt vaiſſeaux ou galeres ſoudoyés, équipés & entretenus aux frais de tous ces états, chacun ſuivant leur portion.

Cet armement des princes & états de l'Europe, paroît ſi peu conſidérable, & ſi peu gênant, comparé aux forces qu'ils ſont dans l'uſage de tenir ſur pied contre leurs voiſins ou contre leurs ſujets, que quand il auroit dû ſubſiſter perpétuellement, il n'y auroit eu à cela aucun inconvénient; ç'auroit même été une excellente école pour la guerre. Mais outre que les entrepriſes auxquelles on le deſtinoit, n'auroient pas toujours duré, on auroit pu diminuer le nombre & les frais, à proportion des beſoins, qui n'auroient pas toujours été les mêmes. Je ſuis perſuadé cependant, que cette idée auroit été ſi fort du goût de tous ces princes, qu'après qu'ils auroient conquis par ce moyen, tout ce qu'ils ne doivent pas ſouffrir qu'aucun étranger partage avec eux en Europe, ils auroient cherché à y joindre les parties de

l'Aſie, le plus à leur commodité, & ſur toute la côte entiere d'Afrique, trop voiſine de nos états, pour n'en être pas incommodés. Une précaution unique à prendre, par rapport à tous les pays conquis, eut été d'y fonder de nouveaux royaumes, qu'on déclareroit unis à la république chrétienne, & qu'on diſtribueroit à différens princes, en excluant ſoigneuſement ceux qui tiendroient déja rang parmi les ſouverains de l'Europe.

La partie du deſſein purement politique, rouloit preſque toute entiere ſur un premier préliminaire, qui n'auroit, ce me ſemble, ſouffert gueres plus de difficulté que l'article précédent; c'étoit de dépouiller la maiſon d'Autriche de l'empire de tout ce qu'elle poſſéde en Allemagne, en Italie & dans les Pays-Bas; en un mot, de la réduire au ſeul royaume d'Eſpagne renfermé entre l'Océan, la Méditerranée & les Pyrénées; auquel on auroit laiſſé ſeulement, pour le rendre égal aux autres grandes dominations monarchiques de l'Europe, la Sardaigne, Maïorque, Minorque & autres iſles ſur ces côtes; les Canaries, les Açores & le Cap-Vert, avec ce qu'il poſſéde en Afrique; le Mexique, avec les iſles de l'Amérique qui lui appartiennent; pays qui ſuffiroient ſeuls à fonder de grands

royaumes : enfin, les Philippines, Goa, les Moluques, & ces autres poſſeſſions en Aſie.

Sur quoi il ſe préſente à l'eſprit l'idée d'un moyen propre à dédommager la maiſon d'Autriche de tout ce qu'on lui ôtoit en Europe ; c'étoit de le lui faire regagner dans les trois autres parties du monde, en lui aidant à s'emparer, & en la déclarant l'unique propriétaire de tout ce que nous y connoiſſons d'habitable, & qu'on y pourroit découvrir dans la ſuite. On ſuppoſe pour cela qu'elle n'auroit pas obligé par ſa réſiſtance, à employer la force contr'elle ; & même, dans cette ſuppoſition, ce n'étoit point au prince de cette maiſon, regnant en Eſpagne, qu'il eût fallu aſſujettir ainſi les trois parties du monde, mais à différens princes de la même ou de pluſieurs branches ; leſquels après cela, n'euſſent été tenus qu'à l'hommage envers la couronne d'Eſpagne, ou tout au plus à un tribut, tel que l'exigeoient les anciens conquérans. Par-là cette maiſon, qui veut être la plus puiſſante du monde, auroit pu continuer à ſe flatter de cet avantage, ſans que les autres lui euſſent envié cette prétendue grandeur.

Les vues de la maiſon d'Autriche pour la monarchie univerſelle, miſes en évi-

dence par toutes les démarches qu'elle a fait faire à Charles-Quint & à ſon fils, ont rendu la ſévérité de ce traitement auſſi juſte que néceſſaire; & je dis de plus, qu'elle-même n'auroit eu aucun ſujet raiſonnable de s'en plaindre. Il eſt vrai qu'on lui enleve l'empire; mais auquel, à parler juſte, elle n'a pas plus de droit que tous les princes d'Allemagne, & même de l'Europe. Si la choſe avoit beſoin d'être prouvée, il ne faudroit que lui rappeller à quelles conditions Charles-Quint lui-même, le plus puiſſant d'eux tous, fut reconnu empereur; conditions qu'il jura ſolemnellement d'obſerver, à Smalcalde, en préſence de ſept électeurs ou princes, & des députés de vingt-quatre villes proteſtantes, le landgrave de Heſſe & le prince d'Enhalt, portant la parole pour tous. Il jura, dis-je, de ne jamais déroger en rien aux loix reçues dans l'empire, & nommément à la fameuſe bulle d'or, portée ſous Charles IV, ſauf à les amplifier, mais par le conſeil & du conſentement exprès des princes ſouverains d'Allemagne, de ne toucher à aucun de leurs priviléges; de n'introduire aucun étranger au conſeil; de ne faire ni guerre ni paix, ſans leur aveu; de ne donner les charges & dignités qu'à des Allemands naturels; de ne ſe ſervir pour les dépêches,

que de la ſeule langue Allemande; de ne point établir d'impôts de ſon ſeul mouvement; de n'appliquer aucune des conquêtes à ſon profit particulier. Il renonça formellement ſur-tout, à l'hérédité de la dignité impériale dans ſa maiſon ; & conformément au ſecond article de la bulle d'or, il jura qu'il ne feroit point reconnoître de roi des Romains, de ſon vivant. Lorſque les proteſtans d'Allemagne, après en avoir preſque chaſſé Ferdinand, conſentirent à lui déférer la couronne impériale, ils renouvellerent ſoigneuſement avec lui tous ces articles, & les lui firent jurer, avec de nouveaux réglemens pour le libre exercice de leur religion.

Quant aux poſſeſſions de la maiſon d'Autriche dans l'Allemagne, l'Italie & les Pays-Bas, qu'on lui ôte auſſi : pour ne rien dire ici, de ce qu'elle n'y doit qu'à une uſurpation tyrannique, on ne la prive après tout, que de pays qui ſont pour elle le ſujet de ſi grandes dépenſes (je parle ſur-tout de l'Italie & des Pays-Bas) que tous ſes tréſors des Indes n'y ont pas ſuffi; & d'ailleurs, on l'indemniſe par des établiſſemens auſſi conſidérables pour le moins, & certainement beaucoup plus riches, en lui cédant le privilege excluſif, dont je viens de parler, de s'étendre dans les trois

autres parties du monde, d'y fonder de nouvelles dominations, de s'en approprier les mines & les trésors, ce qui ne doit pas pourtant s'entendre, comme si l'on y interdisoit tout commerce aux autres nations de l'Europe; au contraire, il devoit être libre & ouvert à tout le monde, & cette stipulation, qui est des plus importantes, est plutôt un nouvel avantage pour elle, qu'une restriction faite à ses droits.

Je n'ai aucune peine à croire, en examinant cet arrangement, que la maison d'Autriche auroit accepté ces conditions, sans obliger à tirer l'épée contr'elle. Mais le contraire supposé, à quoi lui eût servi sa résistance? La promesse faite à tous les princes de l'Europe, de les enrichir de ce qu'on lui enlevoit, ne lui laissant d'espérance de secours de la part d'aucun d'eux.

Il y avoit donc ici à gagner pour tout le monde, & c'est ce qui assuroit la réussite du dessein de Henri-le-Grand. L'empire redevenoit une dignité, à laquelle tous les princes, & nommément ceux d'Allemagne, pouvoient prétendre, & une dignité d'autant plus flatteuse, quoique suivant sa premiere institution, on n'y attachât aucun fond, que l'empereur étoit déclaré chef & premier magistrat de la république

chrétienne, qu'on étendoit à cet égard tous ses priviléges, bien loin de les diminuer; parce qu'on supposoit que cet honneur ne seroit plus déféré dans la suite qu'au plus digne, & qu'on lui donnoit une autorité plus marquée sur les républiques Belgique & Helvétique, obligées de le reconnoître à chaque mutation, par l'hommage respectueux. L'élection de l'empereur demeuroit entre les mains des électeurs, ainsi que la nomination du roi des Romains, avec la restriction, qu'ils ne pourroient le prendre deux fois de suite dans la même famille. Pour cette fois-ci, on étoit convenu d'en gratifier l'électeur de Baviere, qui gagnoit outre cela dans le partage, les appanages de la maison d'Autriche, qui l'avoisine du côté de l'Italie.

Le reste de ces appanages auroit été séparé avec équité par les rois de France, d'Angleterre, de Danemarck & de Suéde, entre les Vénitiens, les Grisons, le duc de Wirtemberg, & les marquis de Bade-Anspach & Bade-Dourlach. On auroit fait de la Bohême un royaume électif, en y joignant la Moravie, la Silésie & la Luzace. La Hongrie seroit aussi devenue un royaume électif, à la nomination du pape, de l'empereur, des rois de France, d'Espagne,

d'Angleterre, de Danemarck, de Suéde & de Lombardie; & parce que ce royaume devoit être regardé comme le boulevart de la chrétienté, on se seroit attaché à le rendre le plus puissant & le plus en état de résister aux infideles, en y ajoutant dès-à-présent l'archiduché d'Autriche, la Stirie, Carinthie & Carniole, & en y incorporant dans la suite, tout ce que l'on conquerroit en Transilvanie, Bosnie, Esclavonie & Croatie. Les mêmes électeurs se seroient obligés par serment, de l'assister particuliérement, & ils auroient eu grand soin de ne jamais l'accorder à la brigue, mais d'en revêtir un prince, connu par ses grandes qualités, sur-tout pour la guerre. La Pologne étant dans le même cas à-peu-près que la Hongrie, à cause du voisinage du Turc, du Moscovite & du Tartare; elle seroit pareillement devenue un royaume électif par les mêmes huit potentats, & l'on auroit augmenté ses forces, en lui appliquant toutes les conquêtes sur les infideles, qui confinent ses frontières, & en terminant à son avantage les disputes qu'elle a avec ses voisins. La Suisse accrue de la Franche-Comté, de l'Alsace, du Tirol & autres dépendances, auroit été érigée en république souveraine, gouvernée par un

conseil ou sénat, dont l'empereur, les princes d'Allemagne & les Vénitiens auroient été nommés surarbitres.

Les changemens à faire en Italie, consistoient en ce que le pape seroit déclaré tenir rang parmi les monarques de l'Europe, & qu'il posséderoit à ce titre Naples, la Pouille, la Calabre & toutes leurs dépendances, unies au patrimoine de saint Pierre, sans pouvoir jamais en être aliénés. Le seul cas d'opposition de la part du saint pere, qu'on ne doit pourtant pas présumer, auroit obligé à changer cet ordre, & à partager le royaume de Naples en deux portions, dont les mêmes rois électeurs auroient dispofé d'un commun accord. La Sicile seroit cédée à la république de Venise, par lettres émanées des huit mêmes principaux potentats; à la charge d'en rendre l'hommage à chaque pape, qui acquéroit le titre de chef immédiat de toute la république Italique, appellée autrement par cette raison, la république de l'Eglise. Les autres membres de cette république, seroient les seigneuries de Gênes, Florence, Mantoue, Modene, Parme, Lucques, gouvernées comme elles le sont actuellement, Boulogne & Ferrare, érigées en villes libres, & toutes ces seigneuries auroient

rendu tous les vingt ans hommage au pape, leur chef, par le don solidaire d'un crucifix de dix mille écus.

De trois grandes républiques de l'Europe, celle-ci paroît du premier coup d'œil devoir être la plus brillante & la plus riche, ce qui n'est pas cependant, parce qu'on n'y comprend point ce qui appartiendroit au duc de Savoie. Cet état seroit rendu l'une des grandes monarchies de l'Europe, héréditaire aux filles comme aux mâles, portant le nom de royaume de Lombardie; dans lequel, outre le pays ainsi appellé, seroient encore compris le Milanois & le Montferrat, pour lequel on donneroit au duc de Mantoue le duché de Crémone; il y auroit acte authentique de cette érection, de la part du pape, de l'empereur, & des puissances monarchiques de la république chrétienne.

La France, comme on le voit, ne se réservoit rien pour elle-même dans ces différens démembremens, que la seule gloire de les distribuer avec équité. Henri en avoit fait la déclaration dès long-tems auparavant. Il disoit même quelquefois, avec autant de modération que de bon sens, que cet ordre une fois établi, il auroit volontiers remis la question de l'étendue que devoit

devoit avoir la France, à la pluralité des suffrages (9). Cependant comme les pays d'Artois, de Hainault, Cambrai, le Cambraisis, le Tournaisis, Namur & Luxembourg, ne convenoient bien qu'à elle, ils lui étoient cédés; mais pour en gratifier, en dix portions, dix princes ou seigneurs François, ayant titre de souverains.

L'Angleterre étoit précisément dans le même cas, c'étoit un point arrêté entre les deux princes, auteurs du projet, Elisabeth & Henri; sur la remarque qu'avoit apparemment faite cette reine, que les isles Britanniques, dans les différens états par où elles ont passé, d'une ou de plusieurs monarchies, électives, héréditaires, masculines ou féminines, parmi la variation de leurs loix & de leur police, n'avoient jamais éprouvé de revers ni de véritables malheurs, que lorsque leurs souverains avoient voulu sortir de leur petit continent.

(9) Que veut donc dire Siri, lorsqu'il nous entretient des desseins qu'il avance faussement qu'avoit Henri-le-Grand, tantôt de joindre la Lorraine à la France, *tom.* 1, *pag.* 555, tantôt de se faire céder la Savoie, *tom.* 2, *pag.* 61? Ce qu'il dit des dispositions du pape, des Vénitiens, &c. n'est pas plus vrai, *tom.* 2, *pag.* 180. Il semble que cet écrivain soit aux gages de la maison d'Autriche.

Il ſemble en effet qu'ils y ſont comme concentrés par la nature même, en ſorte qu'il ne tient qu'à eux d'être heureux, ſans avoir rien à démêler avec perſonne; pourvu qu'ils ſe bornent à maintenir en paix les trois peuples qui leur ſont ſoumis, en les gouvernant chacun ſelon leurs priviléges & leurs coutumes. Pour faire tout égal entre la France & l'Angleterre, on prenoit dans le duché de Limbourg, le Brabant, la juriſdiction de Malines & autres dépendances de la Flandre Flamande, Gallicane, ou Impériale, de quoi compoſer huit fiefs ſouverains pour huit princes ou milords de cette nation.

Ces deux portions exceptées, tout le reſte des dix-ſept Provinces-Unies, appartenant ou non appartenant à l'Eſpagne, étoit érigé en corps d'état libre & indépendant, ſous le nom de république belgique. Il faut pourtant encore en retrancher un fief, portant titre de principauté, accordé au prince d'Orange, & quelques autres ſemblables indemnités de peu de valeur, pour trois ou quatre autres perſonnes. La ſucceſſion de Clèves étoit partagée entre les princes que l'empereur en vouloit dépouiller; c'étoit le moyen qu'on avoit de les gratifier aux dépens de la maiſon d'Autriche, ainſi que quelques autres princes dans ce canton, auxquels on abandonnoit les

villes impériales qui y ſont ſituées. La Suéde même & le Danemarck, quoique la loi que s'étoient impoſée la France & l'Angleterre, dût leur être commune avec ces deux couronnes, trouvoient encore dans cette diſtribution, de quoi ſe procurer plus d'étendue & de commodité. Les troubles perpétuels qui agitent ces deux états, auroient pris fin, & c'étoit, ce me ſemble, leur rendre un aſſez grand ſervice. Toutes ces ceſſions, échanges & tranſports au nord de l'Allemagne devoient être faits à l'arbitrage des rois de France, d'Angleterre & de Lombardie, & de la république de Veniſe.

On comprend préſentement quel étoit l'objet du nouveau plan : c'étoit de partager avec proportion toute l'Europe, entre un certain nombre de puiſſances, qui n'euſſent eu rien à envier les unes aux autres du côté de l'égalité, ni rien à craindre du côté de l'équilibre. Le nombre en étoit réduit à quinze, & elles étoient de trois eſpeces, ſavoir, ſix grandes dominations monarchiques héréditaires; cinq monarchiques électives; & quatre républiques ſouveraines. Les ſix monarchiques héréditaires étoient la France, l'Eſpagne, l'Angleterre ou Grande-Bretagne, le Danemarck, la Suéde & la Lombardie; les cinq monarchiques électi-

ves, l'Empire, la Papauté ou le Pontificat, la Pologne, la Hongrie & la Bohême; les quatre républiques, la république de Venise ou seigneuriale, la république d'Italie, qu'on peut de même mommer ducale, à cause de ses ducs, la république Suisse, Helvétique ou confédérée, & la république belgique, autrement provinciale.

Les loix & les statuts propres à cimenter l'union de tous ces membres entr'eux, & à y maintenir l'ordre une fois établi; les sermens & engagemens réciproques, tant sur la religion, que sur la politique; les assurances mutuelles pour la liberté du commerce; les mesures pour faire tous ces partages avec équité, & au contentement général des parties; tout cela se sous-entend de soi-même, sans qu'il soit besoin que je m'étende beaucoup sur les précautions qu'avoit prises Henri, à tous ces égards. Il ne pouvoit survenir au plus que quelques petites difficultés de détail, qui auroient été aisément levées dans le conseil général, représentant comme les états de toute l'Europe, dont l'établissement étoit sans doute l'idée la plus heureuse qu'on pût former, pour prévenir les changemens que le tems apporte souvent aux réglemens les plus sages & les plus utiles.

Le modele de ce conseil général de l'Eu-

rope, avoit été pris ſur celui des anciens Amphictyons de la Grece, avec les modifications convenables à nos uſages, à notre climat, & au but de notre politique. Il conſiſtoit en un certain nombre de commiſſaires, miniſtres on plénipotentiaires, de toutes les dominations de la république chrétienne, continuellement aſſemblés en corps de ſénat pour délibérer, ſur les affaires ſurvenantes, s'occuper à diſcuter les différens intérêts, pacifier les querelles, éclaircir & vuider toutes les affaires civiles, politiques & religieuſes de l'Europe, ſoit avec elle-même, ſoit avec l'étranger. La forme & les procédures de ce ſénat, auroient été plus particuliérement déterminées par les ſuffrages de ce ſénat lui-même. L'avis de Henri étoit qu'il fût compoſé, par exemple, de quatre commiſſaires, pour chacun des potentats ſuivans, l'empereur, le pape, les rois de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de Danemarck, de Suéde, de Lombardie, de Pologne, la république Vénitienne; & de deux ſeulement, pour les autres républiques & moindres puiſſances, ce qui auroit fait un ſénat d'environ ſoixante-ſix perſonnes, dont le choix auroit pu ſe renouveller de trois ans en trois ans.

A l'égard du lieu, on décideroit s'il étoit plus à propos que ce conſeil fût perma-

nent, qu'ambulatoire, divisé en trois, que réuni. Si on le partageoit par portions de vingt-deux magistrats chacune; leur séjour devoit être dans trois endroits, qui fussent comme autant de centres commodes, tels que Paris ou Bourges, pour l'une; Trente ou Cracovie ou leurs environs, pour les deux autres. Si l'on jugeoit plus expédient de ne point le diviser; le lieu d'assemblée, soit qu'il fût fixe ou ambulatoire, devoit être à peu près le cœur de l'Europe, & être par conséquent fixé dans quelqu'une des quatorze villes suivantes, Metz, Luxembourg, Nancy, Cologne, Mayence, Trèves, Francfort, Wirtzbourg, Heidelberg, Spire, Wormes, Strasbourg, Bâle, Besançon.

Je crois qu'outre ce conseil général, il eut encore convenu d'en former un certain nombre de moindres, pour la commodité particuliere de différens cantons. En en créant six, on les auroient placés, par exemple, à Dantzik, à Nuremberg, à Vienne en Allemagne, à Bologne en Italie, à Constance, & le dernier dans l'endroit jugé le plus commode pour les royaumes de France, d'Espagne & d'Angleterre, & la république belgique, qu'il regardoit plus particuliérement. Mais quels que fussent le nombre & la forme de ces conseils particuliers, l'étoit de toute utilité qu'ils ressortissent

par appel au grand conſeil général, dont les arrêts auroient été autant de décrets irrévocables & irréformables, comme étant censés émaner de l'autorité réunie de tous les ſouverains, prononçant auſſi librement qu'abſolument.

Mais laiſſons tout ce qui ſe borne à des ſpéculations, auxquelles l'expérience & la pratique auroient pu apporter bien des changemens, & venons aux moyens employés par Henri, pour faciliter l'exécution de ſon grand deſſein. J'éviterai, autant qu'il ſe pourra, de répéter ce qu'on a lu en différens endroits de ces Mémoires.

Il avoit toujours paru à Henri de la derniere conſéquence, de pouvoir s'aſſurer de quelqu'un des plus puiſſans princes de l'Europe, pour concerter avec lui tous ſes projets; c'eſt ce qui fit qu'après la mort d'Eliſabeth, qui avoit uni d'un nœud indiſſoluble l'intérêt des deux couronnes de France & d'Angleterre, on mit tout en œuvre pour faire paſſer tous ſes ſentimens au roi Jacques, ſon ſucceſſeur. Si j'avois pu y réuſſir dans l'ambaſſade ſolemnelle, dont j'ai rapporté les particularités, juſqu'à faire conſentir ce prince, que ſon nom parût tout ouvertement à côté de celui de Henri; cette fraternité d'armes, ſur-tout ſi elle avoit été groſſie de la même maniere, des noms

des rois de Danemarck & de Suéde, auroit épargné la peine & les difficultés de bien des négociations. Il fallut se contenter, comme on l'a vu auprès du roi d'Angleterre, des mêmes promesses qu'on exigeoit dans les autres cours; c'est-à-dire, que non-seulement il ne s'opposeroit point à la confédération, mais encore, qu'après que Henri auroit rendu ses desseins publics, il se déclareroit pour nous, & contribueroit de la même maniere que les autres intéressés; ce qu'on gagna à la fin d'autant plus aisément, qu'on trouva un tempérament qui ne coûtoit rien à la paresse naturelle de ce prince, qui fut de faire exécuter par le prince de Galles, son fils, ce qu'il balançoit à entreprendre sous son nom. Si-tôt que celui-ci eut obtenu de son pere, que du moins il fermeroit les yeux sur ses démarches, il prévint tous les desirs de Henri, animé du desir d'acquérir de la gloire, & de se rendre en même tems digne de l'estime de Henri, & de son alliance; car il devoit épouser l'ainée des filles de France. Il m'en écrivit plusieurs fois, & m'en fit écrire par Saint-Antoine, en ces termes; il y ajouta que le roi de France pouvoit compter sur six mille hommes d'infanterie & quinze cens chevaux, qu'il s'obligeoit de lui mener, & dans la suite, ce nom-

bre fut augmenté de deux mille fantaſſins & de huit canons, ſoudoyés & entretenus aux frais de l'Angleterre, pendant trois ans au moins. Le roi de Suede ne ſe montra pas moins zelé pour la cauſe commune, & le roi de Danemarck parut auſſi être dans les mêmes diſpoſitions.

On négocioit pendant ce tems-là ſans relâche dans les différentes cours de l'Europe, particuliérement dans les cercles d'Allemagne & les Provinces-Unies, où le roi tenoit pour ce ſujet Boiſſiſe, Freſne-Canaye, Baugy, Ancel & Bongars. Le conſeil des états fut bientôt d'accord, le prince d'Orange envoya les ſieurs Malderet & Brederode, offrir de leur part au roi, quinze mille hommes d'infanterie & trois mille de cavalerie. Ils furent ſuivis de près par le landgrave de Heſſe & le prince d'Enhalt, auxquels on eut l'obligation, ainſi qu'au prince d'Orange, de voir en aſſez peu de tems groſſir la liſte de confédération, du duc de Savoye, de tout ce qui tenoit dans la Hongrie, la Bohême & la Baſſe-Autriche, pour la religion réformée, de quantité de villes & de princes proteſtans d'Allemagne; enfin de tous les cantons Suiſſes, de la religion; & lorſque la ſucceſſion de Clèves, qu'on voyoit l'empereur ſe diſpoſer à uſurper, fut devenue un autre motif d'engage-

ment, il n'y eut presque plus rien en Allemagne, qui ne fût pour nous, comme le prouve assez le résultat de l'assemblée en général à Hall. On auroit suscité à l'électeur de Saxe, qui étoit peut-être demeuré le seul du parti contraire, un embarras, dont il eut eu de la peine à se démêler ; c'étoit de lui mettre en tête la branche de Jean-Frédéric, dépouillé de cet électorat par Charles-Quint.

Il y avoit plusieurs de ces puissances, auxquelles je suis persuadé qu'on n'eût rien risqué à s'ouvrir sur le fond même de l'entreprise ; qui l'auroient même secondée avec d'autant plus de chaleur, qu'elles auroient vu qu'on se seroit porté plus ouvertement à la destruction de la grandeur Autrichienne : tels étoient assurément les Vénitiens, les Provinces-Unies, & presque tous les protestans, sur-tout les évangéliques d'Allemagne. Mais comme on ne pouvoit apporter trop de précaution, pour ne pas indisposer contre la nouvelle alliance, les puissances catholiques qu'on cherchoit à y engager ; on se donna bien de garde de rendre d'abord publics les vrais motifs, ni toute l'étendue du projet concerté. Le secret de l'intrigue fut dans le commencement caché à tous, sans exception ; ensuite, révélé à un très-petit nombre de personnes,

dont on crut avoir abſolument beſoin pour gagner & attacher les autres, & qu'on ne put ſoupçonner d'indiſcrétion. L'aſſociation ne fut fort long-tems préſentée à tout le reſte, que ſous l'idée d'une eſpece de traité de paix générale, dans lequel on renfermeroit ce que l'utilité publique & le bien général de l'Europe pourroient inſpirer de moyens, pour arrêter les progrès du pouvoir exceſſif de la maiſon d'Autriche. Nos ambaſſadeurs & nos agens n'eurent ordre que de demander à ces princes un renouvellement ou un commencement d'alliance, pour travailler plus efficacement à la paix; de les conſulter eux-mêmes ſur les moyens d'y parvenir; de paroître n'être envoyés que pour les chercher avec eux, de les ſonder cependant, & ſuivant les diſpoſitions où on les trouveroit, de jetter, comme au haſard & par conjecture, quelqu'idée d'un nouvel ordre, plus propre à maintenir l'équilibre en Europe, & à aſſurer à chaque religion le repos dont elles n'avoient pu jouir juſqu'à préſent. Les propoſitions d'alliances par mariages furent très-utilement miſes en uſage auprès des rois d'Angleterre & de Suede, & des ducs de Savoye & de Lorraine. C'étoit un point décidé, de faire épouſer au dauphin l'héritiere de Lorraine,

ce duché continuant à relever de l'empire, comme auparavant.

Mais aucune précaution ne parut ſi néceſſaire & ne fut ſi fortement recommandée à nos négociateurs, que de bien perſuader tous les ſouverains de l'Europe, du déſintéreſſement avec lequel Henri étoit réſolu d'agir en cette occaſion. On trouvoit moyen de l'inſinuer & d'en convaincre ces princes, lorſque dans la ſuppoſition qu'il fût beſoin de recourir aux armes, nous proteſtions hautement qu'on pouvoit compter ſur les forces, ſur les tréſors, ſur la perſonne même de Henri, & ſi gratuitement de ſa part, que ſans attendre d'en être requis, il ſe porteroit de ſon propre mouvement à donner toutes les aſſurances les plus poſitives, qu'il ne retiendroit à ſon profit ni une ſeule ville, ni un ſeul pouce de terre, même comme dédommagement. Cette modération, dont à la fin perſonne ne douta, fit toute l'impreſſion qu'elle devoit faire, lorſqu'on put entrevoir qu'elle étoit d'autant plus généreuſe, qu'il y avoit de quoi flatter & contenter la cupidité de tout le monde; & en attendant que cette renonciation abſolue fût devenue publique & ſolemnelle, comme elle devoit l'être dans les manifeſtes qu'on alloit faire paroître,

Henri en donna une preuve, qui acheva de gagner le pape.

Personne n'ignorant que, puisqu'il s'agissoit au moins de chasser l'Espagne de celles de ses usurpations qui étoient les plus manifestement injustes, la Navarre & le comté de Roussillon ne pouvoient manquer de revenir à la France, le roi offrit volontairement de les échanger pour les deux royaumes de Naples & de Sicile, & en même tems de faire présent de l'un & de l'autre au pape & à la république de Venise; ce qui étoit renoncer au droit le plus incontestable qu'il pût avoir sur les dépouilles de cette couronne. En remettant même cette affaire, comme il fit, à l'arbitrage du pape & des Vénitiens, il les obligea d'autant plus sensiblement, qu'il réunissoit en leur faveur tout le profit des parties & tout l'honneur du jugement. Aussi le pape, à la premiere proposition qui lui en fut faite, vint-il de lui-même au-devant de Henri. Il fit demander d'abord, si dans la circonstance présente, on trouvoit bon qu'il fît office de médiateur commun, pour établir la paix en Europe, & pour convertir la guerre que se faisoient continuellement ses princes, en une guerre perpétuelle contre les infideles, partie du projet, qu'on avoit eu grand soin de lui dévelop-

per. C'étoit déclarer ſuffiſamment qu'il n'avoit pas envie qu'il ſe fît rien ſans lui, & qu'il étoit encore moins d'humeur à renoncer à l'avantage qu'on lui préſentoit.

Paul V s'expliqua encore plus clairement, lorſqu'il crut qu'il étoit tems de parler. Ubaldini, ſon nonce, dit au roi, que S. S. s'engageoit à lever, ſur différens prétextes, pour l'union contre la maiſon d'Autriche, dix mille hommes d'infanterie, quinze cens de cavalerie, & huit canons, pourvu que S. M. ſe chargeât de fournir l'argent néceſſaire à les entretenir pendant trois ans, qu'on lui donnât toutes ſortes de sûretés pour la ceſſion de Naples, & pour les autres droits d'hommage qu'on lui avoit promis, & qu'on ſatisfît loyalement aux conditions, que de ſon côté il croyoit devoir appoſer au traité. Ces conditions, du moins les principales, étoient qu'on ne pourroit élire d'empereur, qui ne fût catholique; que la religion Romaine ſeroit maintenue dans tous ſes droits, ainſi que les eccléſiaſtiques dans tous leurs privileges & libertés; que les proteſtans ne pourroient s'établir dans les pays, où ils n'étoient point établis lors du traité. Le roi promit à Ubaldini d'obſerver religieuſement toutes ces conditions, & il déféra de plus au pape l'honneur d'être l'arbitre de toutes celles

qui resteroient à régler dans l'établissement des nouvelles républiques.

Ce n'étoit pas peu de chose, que d'avoir fait franchir ce pas au pape; son exemple ne pouvant manquer d'être d'une grande efficace, pour déterminer le reste des états catholiques, sur-tout d'Italie. On n'avoit rien négligé pour seconder les dispositions favorables où ils paroissoient être; en payant exactement aux cardinaux & aux petits princes d'Italie, leurs pensions, & y ajoutant même plusieurs nouvelles gratifications. L'établissement d'une nouvelle monarchie en Italie, étoit le seul prétexte dont on eût pu se servir dans ces petites cours, pour se dispenser d'embrasser l'union; mais cette vaine appréhension étoit facile à dissiper, & leurs propres avantages devoient assez les rassurer. Si cela ne suffisoit pas, on auroit eu recours à la menace de déclarer tous les contrevenans, déchus après un certain terme, du droit de prétendre à ces avantages; de les priver de même de toute prétention à l'empire & aux royaumes électifs; & de convertir ces petites républiques en souverainetés, & les souverainetés en républiques. Il n'y a guères d'apparence qu'aucun d'eux eût seulement balancé sur cette option. La punition du premier rebelle auroit achevé de contenir dans le devoir tous

ces petits états, qui ſentent d'ailleurs toute leur impuiſſance. Mais c'étoit un moyen à employer au défaut de tous les autres, & juſques dans le châtiment, il falloit toujours laiſſer une porte ouverte à la grace.

Voilà à quel point avoient été amenées toutes choſes, au moment fatal de la mort de Henri-le-Grand; & voici en particulier le détail des forces pour la guerre, dont toutes les parties intéreſſées étoient convenues avec lui. Les rois d'Angleterre, de Suéde & de Danemarck fourniſſoient pour leur contingent, huit mille hommes d'infanterie chacun, quinze cens de cavalerie & huit canons, le tout ſoudoyé & entretenu à leurs frais, du moins pendant trois ans. Cette dépenſe, ſur le pied de dix livres par mois pour chaque fantaſſin, & de trente livres pour chaque cavalier, la paye des officiers compriſe, & l'année compoſée de dix mois, revenoit pour chacun de ces états, à trois millions trois cens ſoixante-dix mille livres, pour les trois ans, en y comprenant auſſi la dépenſe de l'artillerie, ſur le pied de quinze cens livres par mois pour chaque piece. Les princes d'Allemagne, nommés ci-deſſus, fourniſſoient ving-cinq mille hommes d'infanterie, dix mille de cavalerie & quarante canons. Ils en avoient fait eux-mêmes l'eſtimation, à neuf ou dix

millions pour les trois ans. Les Provinces-Unies, douze mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie & dix canons; dépense, douze millions. La Hongrie, Bohême & autres Evangéliques d'Allemagne, pareil nombre & environ pareille dépense. Le pape, dix mille hommes d'infanterie, quinze cens de cavalerie & huit canons. Les Vénitiens, douze mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie & dix canons. Le duc de Savoye, dix-huit mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie & douze canons. Le roi s'étoit obligé de faire les frais de l'armement de ces trois derniers articles. Le total de toutes ces forces étrangeres, quelque manque qu'on y eût supposé, auroit toujours été de cent mille hommes d'infanterie au moins, de vingt à vingt-cinq mille hommes de cavalerie & d'environ cent vingt canons.

Le roi, de son côté, avoit actuellement sur pied deux armées bien équipées; la premiere, qu'il devoit commander en personne, de vingt mille hommes d'infanterie, François naturels, huit mille Suisses, quatre mille Lansquenets ou Wallons, cinq mille hommes de cavalerie & vingt canons; la seconde, donnée à conduire à Lesdiguieres du côté des monts, de dix mille hommes d'infanterie, mille de cavalerie & dix ca-

nons, outre un camp volant de quatre mille hommes d'infanterie, ſix cens de cavalerie & dix canons, & un renfort de deux mille hommes de pied, pour mettre en garniſon aux endroits où il ſeroit beſoin (10). Faiſons le calcul de l'entretien de tous ces gens & proviſions de guerre.

Les vingt mille hommes d'infanterie, à vingt-une livres par mois chaque ſoldat, en y confondant les appointemens des chefs & officiers, font par mois, quatre cens vingt mille livres, & par an, cinq millions quarante mille livres. Les huit mille Suiſſes & quatre mille Lanſquenets, trois millions. Les cinq mille chevaux, à ſoixante livres par chaque cavalier, parce qu'on renferme dans cette ſomme la paye des officiers, plus conſidérable, ſur-tout celle de la

(10) Il y a quelques variations dans nos Mémoires, tant ſur ce nombre de gens de guerre de la grande armée royale, qui tantôt eſt de trente, tantôt de trente-deux & de trente-ſix mille hommes d'infanterie, de quatre, cinq, ſix & huit mille de cavalerie, trente & cinquante canons, & ſur celle des princes alliés d'Allemagne, portée quelquefois juſqu'à quarante mille hommes d'infanterie & douze mille de cavalerie, que ſur celle d'Italie & des autres puiſſances confédérées. Les calculs d'argent ne ſont pas non plus toujours les mêmes, ni tout-à-fait juſtes.

Cornette-blanche du roi, composée de mille hommes de la premiere noblesse du royaume, qui y servoient simples volontaires, font par mois, deux cens quarante mille livres, & par an, deux millions huit cens quarante mille livres. Les vingt gros canons, six coulevrines & quatre pieces bâtardes coûtent d'entretien, lorsqu'il n'y a plus nul achat à faire, trois mille six cens livres par mois chaque piece; les trente par conséquent, cent huit mille livres, & par an, douze cens quarante & tant de mille livres. Achats extraordinaires, & déchets sur les fournitures & munitions de cette armée, cent cinquante mille livres par mois, & un million huit cens mille livres par an.

Ensuite : pour dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires; en espions; pour les besoins des malades & blessés, & autres nécessités imprévues, mettant tout au plus haut, pareille somme d'un million huit cens mille livres, pour suppléer à ce qui peut manquer dans l'armée des princes alliés; pour payement de pensions, & pour satisfaire aux besoins particuliers du dedans du royaume, trois cens mille livres par mois; par an, trois millions six cens mille livres. L'entretien de l'armée de Lesdiguieres, trois millions par an; autant, celui

de l'armée du pape, de celle de Venise & du duc de Savoye. Ces quatre derniers articles font douze millions par an. Joignez cette somme avec les précédentes, elles montent ensemble environ à trente millions cent soixante mille livres par an.

Il ne faut plus que tripler ce total, à raison de trois ans, qu'on suppose que peut durer la guerre, on trouvera entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-onze millions, à quoi peuvent monter à-peu-près tous les frais de la présente guerre; je dis à-peu-près, parce que je n'ai point compris dans le présent calcul, le camp-volant, ni les deux mille hommes de garnison. Le premier de ces deux articles, à raison de dix-huit livres par mois chaque fantassin, & de cinquante livres chaque cavalier, fait encore un total d'environ cent trente mille livres par mois, un million cinq cens mille livres par an, & quatre millions cinq cens mille livres pour les trois ans; & le second fait aussi un produit de près de douze cens mille livres pour trois ans.

Dans cette supposition, que la dépense de la guerre ne pouvoit rouler pour la France, qu'entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-quinze millions, supposition qui n'est pas hasardée, puisque nous avons tout

mis au plus fort, il eſt aiſé de faire voir qu'au bout de ces trois ans, Henri devoit ſe trouver dans ſes coffres trente millions de plus qu'il n'en devoit dépenſer, le fonds de toute ſa recette faite & à faire pendant ces trois années, étant de cent vingt-un millions cinq cens quarante mille livres; c'eſt ce qui réſulte de trois états que je remis aux mains de S. M.

Le premier de ces états qui n'étoit qu'un ſimple bordereau des ſommes actuellement dépoſées dans les chambres baſſes voûtées de la Baſtille, montoit à vingt-deux millions quatre cens ſoixante mille livres, en pluſieurs coffres, étiquetés Phelipeaux, Puget & Bouhier. Le ſecond étoit un autre bordereau des ſommes actuellement dues par les fermiers, partiſans & receveurs généraux, qu'on pouvoit regarder comme déja touchées : elles formoient un total de dix-huit millions ſix cens treize mille livres, dont le roi pouvoit diſpoſer dès ce moment. Pour compoſer le reſte de ces cent vingt-un millions, je n'avois recours, dans le troiſiéme état, à aucunes nouvelles exactions (11). Cette ſomme devoit revenir au roi des ſeules offres d'augmentation ſur

(11) Voyez ces trois états dans les anciens Mémoires : *tom.* 4, *pag.* 94.

les différens revenus royaux que les fermiers & partiſans avoient faites pour un bail de trois ans, & de celles que les officiers de juſtice & de finances s'étoient volontairement ſoumis de fournir, pourvu qu'on les laiſsât jouir de certains priviléges & attributions; de maniere que dans ces cent vingt-un millions, je n'avois pas même compris la recette qui devoit ſe faire pendant trois ans des deniers royaux ordinaires. Si la néceſſité avoit enſuite obligé de recourir à des moyens plus onéreux, je donnai au roi un autre état par lequel il comprit qu'au lieu de ces cent vingt-un millions, il auroit pu compter ſur cent ſoixante-quinze (12). J'ai d'ailleurs montré dans pluſieurs endroits de ces Mémoires, que dans un beſoin preſſant ce royaume peut s'ouvrir des ſources de tréſors preſqu'infinis.

Il auroit été à ſouhaiter qu'on eût pu s'aſſurer par de pareils états, des ſommes d'argent & du nombre des gens de guerre que les autres confédérés devoient employer. Mais quelque mécompte qui eût pu s'y trouver, ayant quarante-un millions à ré-

(12) Ce ſecond état de cent ſoixante-quinze millions, ſe voit auſſi détaillé dans les Mémoires de Sully, *tom.* 3, *pag.* 469.

pandre, quels obſtacles Henri auroit-il pu trouver de la part d'une puiſſance qu'on ſavoit être épuiſée d'argent, & l'on peut ajouter de ſoldats? Perſonne n'ignorant que les meilleurs & plus nombreux ſoldats dont l'Eſpagne ait coutume de ſe ſervir, ſe tirent de la Sicile, de Naples & de la Lombardie, ou bien ſont Allemands, Suiſſes & Wallons.

Tout concourant donc à un heureux ſuccès, & avec la précaution d'avoir placé de bons magaſins dans les endroits de paſſage, le roi étoit à la veille de ſe mettre en marche en corps d'armée, droit à Mezieres; d'où prenant ſa route par Clinchamp, Orchimont, Bauraing, Offais, Longpré, &c. après avoir fait élever cinq forts dans tous ces quartiers, & y avoir placé ſes deux mille hommes de garniſon avec les munitions néceſſaires, il auroit joint du côté de Duren & de Stavelo, les deux armées que faiſoient avancer de leur côté les princes d'Allemagne & les Provinces-Unies; & commençant par fermer aux ennemis toute entrée dans les pays de Cléves & de Juliers, ces principautés qui étoient le prétexte de l'armement, feroient d'abord tombées entre ſes mains, & auroient été miſes en ſéqueſtre, en attendant que l'empereur & le roi d'Eſpagne euſſent montré

quel parti ils prenoient ſur les deſſeins des princes alliés.

C'étoit ce moment qu'on avoit choiſi pour publier & répandre par toute l'Europe les déclarations en forme de manifeſtes, qui devoient lui ouvrir les yeux ſur ſes véritables intérêts, & ſur le vrai motif qui avoit mis les armes aux mains de Henri & des princes confédérés. Ces manifeſtes étoient compoſés avec un fort grand ſoin. L'eſprit de juſtice, de droiture, de bonne foi, de déſintéreſſement & de bonne politique s'y faiſoit ſentir par-tout. Sans y découvrir encore en entier le fond de tous les changemens qu'on vouloit faire en Europe, on y faiſoit entendre, que l'intérêt commun avoit armé tous ces princes, non-ſeulement pour empêcher la maiſon d'Autriche de ſe mettre en poſſeſſion des états de Cléves, mais encore pour la chaſſer des Provinces-Unies & de tout ce qu'elle poſſédoit injuſtement ; que leur but étoit de partager toutes ces dépouilles entre les états & les princes les plus foibles; qu'il ne falloit point regarder cette entrepriſe comme un ſujet qui dût rallumer la guerre par toute l'Europe; que quoiqu'armés, les rois de France & du Nord ne demandoient que le titre de médiateurs dans les ſujets de plainte que l'Europe faiſoit par leur bouche

bouche contre la maison d'Autriche, & ne cherchoient qu'à terminer à l'amiable tous les différends de ces princes les uns avec les autres; qu'ils ne prétendoient rien faire en cette occasion, non-seulement que du consentement unanime de toutes ces puissances; mais encore de tous les peuples, qu'on invitoit à faire leurs représentations aux rois alliés. Telle auroit été aussi la substance des lettres circulaires, que Henri & les princes ses associés eussent envoyées en même-tems dans tous les endroits soumis à leur puissance, afin que les peuples instruits, joignant leurs suffrages, il se fût fait un cri général contre la maison d'Autriche, de toutes les parties de la chrétienté.

Comme on étoit résolu d'éviter avec la derniere précaution de donner de l'ombrage à qui que ce fût, & que Henri vouloit convaincre de plus en plus ses confédérés, qu'il n'étoit occupé que de leurs véritables intérêts, il auroit joint à tous ces écrits, d'autres lettres écrites dans les différentes cours, & en particulier aux électeurs de Cologne & de Tréves, aux évêques de Munster, de Liége & de Paderborn, au duc & à la duchesse de Lorraine On auroit observé cette conduite avec les ennemis mêmes, dans les lettres qu'on écri-

roit à l'archiduc & à l'infante sa femme ; à l'empereur lui-même & à tous les princes Autrichiens, en cherchant à les engager par les motifs les plus forts & les plus pressans, à prendre le seul parti raisonnable. Par-tout où l'on auroit porté ses pas, on n'auroit rien négligé pour instruire, convaincre & faire naître la confiance. On auroit porté jusqu'au scrupule l'attention à remplir les conventions, à distribuer les pays dont on eût pu disposer, ou à les séquestrer jusqu'à décision. La force n'auroit jamais été employée, qu'après qu'on auroit vu que les prieres, les raisons, les ambassades & les négociations auroient été inutiles. Enfin, jusques dans l'exercice même de la guerre, on se seroit moins comporté en ennemis, qu'en pacificateurs. La reine se seroit avancée jusqu'à Metz ; toute la cour l'y auroit suivie, avec l'appareil & la pompe qui annoncent la paix.

Henri avoit imaginé un nouveau réglement de discipline dans son camp, bien propre à produire cet effet ; sur-tout, si son exemple avoit été imité par les princes ses alliés. Il établissoit quatre maréchaux de France, ou à tout le moins quatre maréchaux de camp, pour veiller uniquement à maintenir tout dans l'ordre, dans la plus exacte discipline, & dans la plus étroite

ſubordination. Le département du premier eut été la cavalerie ; l'infanterie Françoiſe, celui du ſecond : le troiſiéme auroit eu l'inſpection des troupes étrangeres, le quatriéme, celle de tout ce qui a rapport à l'artillerie & aux munitions de guerre & de bouche ; & le roi lui-même ſe ſeroit fait rendre un compte exact de ces quatre parties. Il ſe fut appliqué avec une égale ardeur, à mettre en honneur toutes les vertus militaires dans ſes armées, en n'accordant les grades & les emplois qu'au ſeul mérite, en diſtinguant les bons officiers, en récompenſant le ſoldat, en puniſſant les blaſphêmes, en ménageant ſes troupes & celles de ſes confédérés, en étouffant l'eſprit de diviſion que cauſe la diverſité des religions ; enfin en joignant à l'émulation ce concert de ſentimens, qui contribue plus que tout le reſte à la victoire.

La ſuite de cette entrepriſe, en ce qui regarde la guerre, auroit dépendu de la maniere dont l'empereur & le roi d'Eſpagne auroient reçu les propoſitions, & répondu aux manifeſtes des princes ligués. Il y a apparence que l'empereur, cédant à la force, auroit conſenti à tout ; je ſuis même perſuadé qu'il eût été le premier à demander à s'aboucher avec le roi de

France, pour chercher les moyens de se retirer, du moins avec honneur, de ce mauvais pas, & qu'il se feroit contenté de l'assurance qu'on lui conserveroit, sa vie durant, la dignité impériale avec tous ses droits. Les archiducs avoient fait plus; ils avoient permis à Henri, pour toutes ses troupes, d'entrer dans leurs pays & dans toutes leurs villes, pourvu qu'on n'y commît aucune hostilité, & qu'on payât exactement dans tous les endroits de passage. Si ces apparences n'étoient point trompeuses, l'Espagne, abandonnée de tout le monde, auroit subi malgré elle, la loi de ses vainqueurs.

Mais il faut supposer que toutes les branches de la maison d'Autriche se seroient réunies en cette occasion, & qu'elles auroient fait pour leur intérêt commun, tous les efforts dont elles étoient capables. En ce cas, Henri & les princes confédérés déclarant en forme la guerre à leurs ennemis, & défendant tout commerce aux Espagnols, nommément dans les Pays-Bas; après avoir, comme nous l'avons dit, uni toutes leurs forces, donné audience aux princes d'Allemagne, promis d'assister les peuples de Bohême & de Hongrie, qui seroient venus implorer leur assistance, enfin s'être assurés du pays de Cléves, ces

princes, dis-je, auroient fait avancer leurs trois armées du côté de Bâle & de Strasbourg, pour appuyer les Suisses, qui se seroient déclarés pour l'union, après en avoir, pour la forme, demandé la permission à l'empereur. Les Provinces-Unies, dont on s'éloignoit, étoient censées suffisamment défendues par le camp volant, que Henri en auroit fait approcher, par les armées d'Angleterre & du Nord, auxquelles on en laissoit la garde, par l'attention qu'on auroit eue de s'emparer tout d'abord de Charlemont, Maestricht, Namur & autres passages du côté de la Meuse, par les forces navales de ces provinces qui, avec le secours de celles d'Angleterre, auroient bouché la mer.

Après cela, le fort de la guerre ne pouvoit plus tomber qu'en Italie ou en Allemagne. Dans la premiere supposition, les trois armées de Henri, du prince d'Orange & des princes d'Allemagne, laissant la Franche-Comté qu'on auroit seulement fortifiée, de même que les frontieres des Pays-Bas, d'un petit corps de troupes, auroient pris leur route du côté des Monts, où elles devoient rencontrer celles de Lesdiguieres, du pape, des Vénitiens & du duc de Savoye, qui tous auroient levé le masque : les premiers en demandant l'exé-

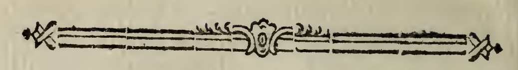
cution de l'arrangement projetté pour la Navarre, Naples & Sicile; & le duc de Savoye, un partage pour sa femme, égal à celui qu'on avoit fait à l'infante Isabelle. C'est alors que la guerre se trouveroit déclarée à l'Espagne, de tous les endroits de l'Europe. Si au contraire les ennemis paroissoient vouloir attirer la guerre en Allemagne, les confédérés ayant laissé en Italie ce qu'il suffisoit qu'il y eût de troupes, seroient entrés jusques dans le cœur de l'Allemagne, où ils auroient trouvé du côté de la Hongrie & de la Bohême les puissans secours que ces peuples y tenoient préparés.

On ne sauroit juger que par conjecture, du reste des événemens qui auroient suivi ces commencemens, parce qu'ils dépendent du plus ou moins de lenteur des ennemis à s'opposer à la rapidité de nos conquêtes, & du plus ou moins de promptitude de la part des confédérés, sur-tout des extrêmités de l'Allemagne, à remplir leurs conventions. Cependant je suis persuadé que, sur l'exposé que je viens de faire, il n'y a personne qui ne regarde la maison d'Autriche comme frappée du coup qui devoit pour jamais anéantir sa puissance, & ouvrir un chemin sûr au reste des projets dont cette attaque ne devoit

être que le préliminaire. J'ajoute, & la voix de toute l'Europe me justifie à cet égard du reproche de prévention, que si une pareille entreprise tire presque toujours de la personne du chef qui la conduit, cette force qui la rend infaillible, celle-ci ne pouvoit être remise en de meilleures mains, que celles de Henri-le-Grand. Avec une valeur capable seule de renverser les plus grands obstacles; avec une présence d'esprit, qui ne négligeoit & ne perdoit aucun de ses avantages; avec une prudence, qui sans rien précipiter, sans trop embrasser d'objets à la fois, savoit les enchaîner l'un à l'autre, & connoissoit tout ce qu'on peut ou ce qu'on ne doit pas attendre du tems; avec une expérience consommée; enfin, avec toutes les grandes qualités guerrieres & politiques qui ont brillé dans le prince, dont je viens de tracer l'histoire, de quoi ne vient-on pas à bout? C'est ce qu'avoit voulu exprimer ce grand roi, par cette devise modeste, qu'il avoit fait mettre sur les derniers jettons qui furent frappés sous son regne : *Nil sine consilio.*

Fin du trentiéme Livre.





SUPPLÉMENT

A LA VIE DU DUC DE SULLY, depuis ſa retraite.

CONDUITE du duc de Sully à l'aſſemblée des proteſtans à Châtelleraut, & de cette aſſemblée ſur les affaires perſonnelles de Sully. Part qu'il a à l'affaire du duc de Rohan, au ſujet de Saint-Jean-d'Angely. Confiance qu'a en lui la régente, & lettres qu'elle lui écrit pendant la révolte des princes & des calviniſtes; conſeils qu'il donne, & ſervices qu'il rend en cette occaſion. Il eſt fait maréchal de France. Chagrins que lui cauſe la conduite de ſon fils & de ſon petit-fils. Etat de ſa famille, & diſpoſitions qu'il fait de ſes biens entre ſes enfans. Sa mort; honneurs que lui rend la ducheſſe de Sully; ſon mauſolée & ſon épitaphe. Détails ſur ſa conduite dans l'intérieur de ſa maiſon, ſur ſa vie privée. Occupations de la ducheſſe ſon épouſe. Sentimens du duc de Sully par rapport à la religion. Ouvrages publics & particuliers qu'il a fait conſtruire.

LA premiere occaſion où les Hiſtoriens font mention de M. le duc de Sully, depuis qu'il ſe fut retiré dans ſes terres, eſt l'aſſemblée des proteſtans tenue à Châtelleraut, en 1611. Comme il avoit l'eſprit encore tout rempli des chagrins qu'on venoit de lui faire eſſuyer à la cour, & qu'il ſavoit que le duc de Bouillon, qui contre ſon intérêt auſſi-bien que contre ſon caractere, parut en cette aſſemblée chargé de ſoutenir les intérêts de la régente contre les calviniſtes, s'étoit mis à la tête de ſes ennemis, & avoit entrepris de lui faire ôter la grande maîtriſe de l'artillerie & le gouvernement de Poitou, que la régente avoit promis au duc de Bouillon pour récompenſe des ſervices qu'il lui rendroit en cette occaſion, on ne doit pas être ſurpris que le duc de Sully ait agi à Châtelleraut avec fermeté, & même avec quelque ſorte d'éclat. Les partiſans du duc de Bouillon, par reſſentiment de ce qu'il échoua dans ſon entrepriſe, ont accuſé les ducs de Sully & de Rohan, d'avoir cherché à rallumer la guerre entre les catholiques & les calviniſtes; mais ils ſont les ſeuls qui en aient parlé de la ſorte; tous les autres écrivains n'ont rien trouvé d'abſolument repréhenſible dans la conduite de

M. de Sully : & dans la vérité, l'on agiſſoit contre lui avec tant de paſſion & de malignité, que le Mercure François (*a*), qui nous fournira des mémoires ſur ce morceau de ſon hiſtoire, ne le blâme point d'avoir pris le ſeul parti qui pouvoit aſſurer ſon repos. Voici donc en abrégé ce qui ſe paſſa par rapport au duc de Sully, dans l'aſſemblée de Châtelleraut, ou de Saumur; car ſes ennemis craignant qu'il ne fût trop puiſſant à Châtelleraut, la firent transférer dans cette derniere ville.

Le duc de Bouillon n'ayant fait aucun myſtere de la diſpoſition où il étoit de pouſſer à bout tous les calviniſtes ſes confreres, & en particulier le duc de Sully, l'intérêt de la cauſe commune réunit celui-ci avec du Pleſſis-Mornay & les principaux miniſtres proteſtans, qui juſques-là, comme on l'a vu dans toute la ſuite de ces Mémoires, avoient vécu avec lui dans une grande défiance de ſes ſentimens, & dans un grand éloignement de ſa perſonne. Ils commencerent par refuſer au duc de Bouillon la préſidence, qui fut déférée à du Pleſſis-Mornay; & ils lui firent ſentir enſuite combien ils étoient indignés du perſonnage qu'il jouoit, en le contrariant ſur

(*a*) *Ann.* 1611, *fol.* 75 & *ſuiv.*

tout : de maniere qu'il n'obtint rien de ce que peut-être on auroit accordé à un agent qui eût été de la religion de la cour ; ce qui montre que la régente ne pouvoit guère faire de plus grande faute, que de se servir du duc de Bouillon dans une semblable circonstance. Il se fit pourtant à la fin une espece de raccommodement entre lui & le duc de Sully, par les soins que se donna du Plessis ; & ce fut pour lors que M. de Sully ne trouva plus d'obstacle à intéresser tout le corps protestant dans sa cause particuliere ; qui devint par-là un des principaux sujets des délibérations.

L'assemblée lui adressant la parole, *le prie & enjoint* (c'est en ces termes qu'en parle le Mercure François) *de ne point se défaire de ses charges, lui promit de l'assister, &c.* A quoi le duc de Sully répondit par un discours, dans lequel il demanda conseil à l'assemblée sur quatre choses : 1°. S'il devoit fermer les yeux sur les démarches de ses ennemis : 2°. S'il devoit au contraire demander lui-même d'être établi en sa place, purement & simplement : 3°. S'il étoit plus à propos qu'il acceptât une récompense. Enfin, si cette récompense devoit être *d'honneur & de sûreté, plutôt que de profit & utilité.* C'est que pour cacher le dessein qu'on

avoit de le perdre, la cour lui faisoit quelquefois proposer de recevoir en échange de la grande maîtrise de l'artillerie & du gouvernement de Poitou, le bâton de maréchal de France, ou une somme d'argent considérable. M. de Sully conclut ce discours, dans lequel il ne put s'empêcher de mêler quelques plaintes sur la rigueur dont le conseil de la régente usoit envers lui, en s'excusant de n'avoir pas exposé plutôt au corps de la religion les malheurs de sa situation, sur la difficulté qu'il avoit eue à croire les complots formés contre lui, aussi-bien que sur sa crainte de déplaire à des personnes auxquelles il devoit du respect.

Ce discours plut autant aux calvinistes, qu'il fut mal reçu de Bouillon & des autres agens de la régente. Ils y répondirent, en donnant à la vérité toutes sortes de louanges à l'administration du duc de Sully; mais en le taxant d'être peu généreux, & même de vouloir forcer la régente à lui restituer sa place dans le ministere. M. de Sully répliqua par une seconde remontrance, par laquelle il remit purement & absolument ses intérêts à discuter à l'assemblée. Le duc de Bouillon qui vit tout ce qui en alloit arriver, leva le masque pour la seconde fois, & commença à in-

triguer fortement auprès de tous ceux des calvinistes qu'il crut pouvoir gagner. Il en attira en effet quelques-uns, mais non pas le duc de Rohan, malgré tous les mouvemens qu'il se donna auprès de lui; & toute son habileté n'ayant pu ni détacher le plus grand nombre du parti de son adversaire, ni suspendre la conclusion, on passa à la délibération, dont le résultat fut, qu'on assisteroit M. le duc de Sully, si son administration étoit recherchée *par des voies illégitimes*.

Bouillon & les partisans de la régente mirent tout en œuvre, mais inutilement, pour obtenir une rétractation, ou une modification. Pour le duc de Bouillon, il éclata; il donna les conseils les plus violens à la régente, qui se contenta pourtant d'envoyer à l'assemblée, de la part du roi, des lettres, que du Plessis-Mornai jugea qu'il étoit plus prudent de supprimer, de peur d'un plus grand mal. On revint aux tempéramens. Tous les autres articles en contestation, furent terminés à l'amiable, & celui qui regardoit M. de Sully, demeura assoupi, parce qu'apparemment tout le monde convint que c'étoit sans aucune ombre de justice, qu'on prétendoit le faire regarder comme un ministre infidele, encore moins comme un

ennemi de l'Etat, & que le duc de Bouillon, piqué lui-même de se voir frustré par la régente des récompenses qu'il en avoit espérées, cessa tout d'un coup d'agir avec la même chaleur. Le duc de Sully resta donc après cela dans le même état, que lorsqu'il s'étoit retiré de la cour.

L'année suivante, la guerre entre les religions pensa être rallumée par un incident, auquel nos Mémoires semblent préparer, qui est, que Brassac, nommé par S. M. lieutenant de roi de S. Jean-d'Angely après la mort de des Ageaux, fut chassé de cette place par le duc de Rohan, qui par toute sa conduite depuis ce tems-là, montra assez qu'il avoit des sentimens bien différens de ceux du duc son beau-pere. Quoique la régente fût alors en état de donner la loi, & que tous les calvinistes l'eussent fort appréhendé, cette affaire se termina entiérement à l'avantage du duc de Rohan qui obtint tout ce qu'il demandoit. M. de Sully signa l'accommodement qui fut fait dans le synode de Privas, avec le duc de Rohan, d'un côté, & les agens du roi, de l'autre : ce fut toute la part qu'il prit dans ce grand démêlé.

Les deux lettres suivantes, que je transcris sur l'original, gardé dans le cabinet

de M. le duc de Sully, montrent que la reine mere eut recours à Maximilien, & qu'il s'employa utilement, pour prévenir ou appaiser les troubles, qui survinrent immédiatement après, de la part des princes & des grands du royaume.

Lettre de la reine-mere à M. le duc de Sully.

« Mon cousin, envoyant vers vous le » sieur de Béthune votre frere, sur les oc-» currences qui se présentent, je lui ai donné » charge de vous assurer parfaitement de » mon affection en votre endroit, & vous » dire l'état que je fais de la continuation » de la vôtre au bien & service du roi » monsieur mon fils, vous le croirez en » ce qu'il vous dira de ma part sur l'un & » l'autre sujet, comme vous pourriez faire » à la personne de

» Votre bonne cousine,
MARIE ».

A Paris, le 13 de Février 1614.

L'adresse porte : « A mon cousin le duc » de Sully, pair & grand-maître de l'artil-» lerie de France ».

Autre lettre de la même.

« Mon cousin, ayant reçu votre lettre
» écrite le premier de ce mois, le 9 d'ice-
» lui, j'ai différé d'y répondre, jusqu'à mon
» arrivée en cette province, afin qu'étant
» mieux éclaircie des choses particulieres
» qui se sont passées, & de l'état présent
» d'icelles, je pusse avec plus de lumiere
» vous faire savoir mon avis sur les géné-
» rales : mais j'y ai trouvé tant de désor-
» dre & de confusion, de plaintes & de
» contraventions faites à l'accord de Sainte-
» Menoult, qu'il faut que je vous dise, que
» je ne sais par où je dois commencer à
» vous faire savoir ce qu'il faut faire pour
» bien faire. Je vois de toutes parts des
» déclarations & assurances d'une bonne
» volonté pour le service du roi monsieur
» mon fils & le bien public, qui nous
» sont très-agréables, mais après je ren-
» contre des effets si contraires à cela, que
» je n'ai pas sitôt conçu l'espérance d'un
» bien & d'un contentement & avantage
» pour les affaires publiques, qu'elle s'éva-
» nouit à l'instant; ce que je ne vous écris
» pour votre particulier, car je fais telle
» estime de votre affection au bien du
» royaume & à notre contentement, que
» méritent les preuves que j'en ai faites,

» & les aſſurances que vous m'en avez don-
» nées, mais pour me douloir avec vous
» de l'inconſtance & variété de ſemblables
» procédures. J'ai depuis deux jours reçu
» en ce lieu votre derniere lettre, & oui
» le porteur d'icelle, ainſi qu'il vous dira.
» Je ne doute point que vous n'ayez li-
» brement & en homme de bien, fait à
» mon neveu le prince de Condé, les re-
» montrances que vous m'avez écrites, &
» me réjouis de ſavoir qu'il les a priſes en
» bonne part : mais à quoi tient-il qu'il
» ne les ſuit & exécute, comme il les ap-
» prouve? Il ſe développeroit en ce faiſant,
» des affaires où vous dites qu'il ſe trouve;
» il recevroit de moi toute occaſion rai-
» ſonnable de ſe louer de ma bienveillance,
» & lui feroit fait l'honneur & le traite-
» ment, dûs à ſa qualité. Si, pour lui don-
» ner cette créance & aſſurance, il reſte à
» dire ou à faire choſe qui dépende de
» moi, j'aurai toujours à plaiſir de l'enten-
» dre, & prendrai en bonne part ce que
» vous m'en manderez : mais je n'ai en-
» core reçu les lettres, qu'il vous a dit
» m'avoir écrites ſur ce ſujet, & ſerai bien
» aiſe qu'il me donne par icelles, tant pour
» lui que pour ſes amis, le contentement
» que j'ai toujours deſiré & même recher-
» ché, & qu'il m'a ſouvent fait eſpérer,

» pour le ſervice du roi mondit ſieur & fils, » ce faiſant, j'y correſpondrai de façon qu'il » aura juſte ſujet de s'en louer, & tous ceux » qui, à ſon exemple, en uſeront de même.

» Au demeurant, je n'ai point encore vu » le duc de Vendôme : de ſorte que je ne » ſais pas encore ce que je dois eſpérer de » ſon obéiſſance, car j'ai avis qu'il continue » de faire fortifier Lamballe, & à tenir er- » rhés bon nombre de gens de guerre, qui » l'ont ſervi, ou pour mieux dire deſſervi, » durant ces mouvemens derniers, & prin- » cipalement depuis ledit accord de Sainte- » Menoult, à quoi le roi mondit ſieur & » fils & moi mettons peine d'appliquer les » remédes néceſſaires, par l'avis des Etats » du pays, deſquels nous devons faire l'ou- » verture demain; & comme véritablement » je me promets que vous favoriſerez tou- » jours volontiers & fidélement le bien & » avancement des affaires du roi mondit » ſieur & fils, par-tout où vous aurez moyen » de le faire, vous uſerez de la préſente à » cette fin, comme vous jugerez être pour » le mieux : & je prierai Dieu, mon couſin, » qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Ecrit à » Nantes, ce 28 août 1614.

» Votre bonne couſine,
MARIE ».

En 1616, éclata la révolte des protestans. On vit en cette occasion, combien le duc de Sully préféroit le bien de l'état à l'intérêt de son parti & au sien particulier. Ayant été proposé de réunir le parti du prince de Condé avec celui des calvinistes, résolution qui, selon toutes les apparences, auroit entraîné la ruine du royaume; le duc de Sully, dont il paroît que le suffrage auroit été d'un très-grand poids, le refusa absolument, & se tint constamment attaché à la personne du roi. Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre, dans ses Mémoires (*a*). « M. de » Sully, qui desiroit le bien & la conser» vation de l'état, se maintenoit avec les » uns & avec les autres, tâchant de les » mettre bien, autant qu'ils pouvoient sub» sister, en l'état où ils étoient, en avertis» sant quelquefois la reine mere, quelque» fois M. le prince, & un jour, 26 août, » M. de Sully demanda le soir audience à » la reine, en laquelle il fit voir, que les » choses ne pouvoient encore subsister huit » jours en l'état où elles étoient réduites, » & qu'au balancement où elles étoient, » il étoit infaillible que toute l'autorité tom» beroit entre les mains de M. le prince;

(*a*) *Tom.* 2, *pag.* 84.

» qu'elle demeureroit aux siennes, si elle » savoit la retenir : finalement qu'il ne la » tenoit pas assurée dans Paris, & qu'elle » seroit mieux avec mille chevaux à la cam- » pagne, avec ses enfans, que dans le Lou- » vre, en l'état où étoient les esprits des » grands & du peuple ; qu'il avoit cru être » de son devoir, & des obligations qu'il » avoit au feu roi, de lui montrer ce que » dessus, ne pouvant y apporter, avec sa » vie, un autre remede, qu'il employeroit » volontiers, si par sa perte il pouvoit sau- » ver le roi, elle & l'état. Et ensuite il prit » congé d'elle, la suppliant de penser à ce » qu'il lui venoit de dire ; & qu'au cas » qu'elle n'y apportât le remede convena- » ble, il protestoit de tout le mal qui lui » en reviendroit & qu'elle seule en seroit » la cause, puisqu'elle en avoit été avertie, » & que ce mal étoit prévu ».

L'auteur de l'histoire de la mere & du fils, rend malgré lui cette justice au duc de Sully. « M. de Sully, dit-il, demande » audience à la reine, pour lui parler seul » d'affaires, qu'il disoit importer à la vie de » LL. MM. Elle avoit pris médecine, mais » sur un sujet si important, elle ne jugea » pas devoir différer à le voir. Le roi s'y » trouva par hasard ; les sieurs Mangot & » Barbin y furent aussi. Alors il fit un long

» discours des mauvais desseins que ces » princes avoient, & du mal inévitable » qu'il en prévoyoit pour le roi. Les sieurs » Mangot & Barbin lui dirent que ce n'é» toit pas assez, mais qu'il étoit besoin » qu'il dît les remedes les plus propres à y » apporter. A quoi il ne fit autre réponse, » sinon, que le hasard étoit grand, & qu'in» failliblement on en verroit bientôt de fu» nestes effets. S'étant retiré du cabinet, il » y mit une jambe avec la moitié de son » corps, disant ces même paroles : Sire, » & vous, Madame, je supplie VV. MM. » de penser à ce que je viens de vous dire, » j'en décharge ma conscience. Plût à Dieu » que vous fussiez au milieu de douze cens » chevaux ! je n'y vois autre remede » ; puis s'en alla.

Il est vrai que la haine de cet écrivain pour M. de Sully, lui a fait ajouter à ce récit, les paroles suivantes (*a*) : « M. le prince » ayant été arrêté, & les ministres disant » à la reine que tout étoit perdu, si elle ne » le relâchoit, M. de Sully, violent & peu » considéré, le feu de l'esprit duquel, ne » s'appliquant qu'au présent, sans rappeller » le passé, ni considérer de bien loin l'ave» nir, ajouta à ce que les autres avoient dit,

(*a*) *Ibid. pag.* 64.

» que quiconque avoit donné ce mauvais
» conſeil à la reine, avoit perdu l'état. La
» reine lui répondit, qu'elle s'étonnoit qu'il
» lui osât parler ainſi, & qu'il falloit bien
» qu'il eût perdu l'eſprit, puiſqu'il ne ſe
» ſouvenoit plus de ce qu'il avoit dit au
» roi & à elle, il n'y avoit que trois jours,
» dont il reſta ſi confus, qu'il ſe retira in-
» continent, au grand étonnement de tous
» les ſeigneurs qui étoient là préſens. Sa
» femme puis après eſſaya de l'excuſer, di-
» ſant que le tranſport de crainte dans lequel
» il étoit, l'avoit fait parler ainſi, d'autant
» qu'on lui venoit de dire préſentement,
» que les princes & ſeigneurs du parti de
» M. le prince, étoient réſolus de le faire
» tuer, le croyant auteur de l'arrêt dudit
» ſieur prince, par les avis qu'il avoit don-
» nés de leurs deſſeins ».

Mais ſans examiner ici ſi les deux conſeils de M. de Sully ſont réellement contradictoires, & en convenant que le parti d'arrêter le prince de Condé étoit ſage & néceſſaire, tout ce que j'ai voulu que l'on conclût de ces témoignages, c'eſt que ce miniſtre ne ſe départit point de ſon attachement au bien public & au roi, dans une occaſion ſi favorable au parti calviniſte, & dans laquelle il couroit lui-même de très-grands riſques.

Il ſe conduiſit dans cet eſprit tout le reſte de ſa vie. Il fut revêtu de l'autorité du roi, dans les aſſemblées de Rouen & de Loudun. Il ſoutint en bon citoyen le parti de S. M. contre les calviniſtes, lorſque la guerre leur fut déclarée ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu. Il eut part au ſiege de Montauban, & à d'autres rencontres, il fit même les fonctions de grand-maître de l'artillerie, au ſiege de Saint-Jean-d'Angely, & l'artillerie y fut parfaitement bien ſervie. Il conſerva & exerça cette charge juſqu'à ſa mort; quoique l'hiſtorien du duc de Bouillon diſe qu'il en avoit été dépouillé. Louis XIII lui donna le bâton de maréchal de France, le 18 ſeptembre 1634. L'année précédente, le pape Urbain VIII, qui l'avoit connu pendant ſa légation en France, lui écrivit une lettre latine, à laquelle M. de Sully fit une réponſe, qu'il envoya à S. S. par le prince d'Henrichemont ſon petit-fils, & qui lui attira un ſecond bref de ce pape, auſſi en latin, daté du 16 juillet 1633.

En cette même année 1634, il perdit le marquis de Roſny, ſon fils ainé. La conduite de ce fils fut pour lui un ſujet d'embarras & de chagrins preſque continuels, non-ſeulement parce que le marquis de Roſny ne ſuivoit aucun des ſages conſeils qu'il ne ceſſoit de lui donner, qu'il prit même le parti des enne-

mis de l'état, mais encore parce que le duc de Sully se ressentit en plus d'une maniere, du dérangement des affaires de son fils. Ceci demande que nous entrions dans un détail des affaires domestiques de M. de Sully, qui servira d'éclaircissement à plusieurs endroits de ces Mémoires, où il est parlé du marquis de Rosny, & en particulier, à ce qui en est dit dans le livre vingt-neuviéme.

Outre deux filles, dont l'ainée avoit épousé le duc de Rohan, & la cadette, mariée au marquis de Mirepoix, M. de Sully se voyoit en 1609 trois enfans mâles, Maximilien II, de Béthune, marquis de Rosny, l'ainé de tous, qu'il avoit eu de son premier mariage avec Anne de Courtenay; & de son second avec Rachel de Cochefilet, César & François de Béthune. Comme tous les grands biens dont il jouissoit alors, ne lui étoient venus que depuis ce second mariage, il paroît que la principale part de ces biens devoit naturellement regarder les enfans du second lit; cependant le duc de Sully se croyant obligé d'assurer au marquis de Rosny un état avec lequel il pût soutenir la grandeur de sa maison, dont il étoit l'ainé; aux charges de grand-maître de l'artillerie & de surintendant des fortifications, & aux gouvernemens de Mante & de Gergeau, dont il lui fit obtenir la survivance,

vivance, & qu'il évaluoit à ſoixante mille livres de revenu, il joignit une donation entre-vifs, & ſubſtitution de cinquante mille livres de rente en fonds de terre, conſiſtant dans la duché pairie de Sully, le marquiſat de Roſny, la principauté d'Henrichemont & Boisbelle, avec toutes leurs dépendances, dont il ſe réſerva néanmoins l'uſufruit ſa vie durant. L'acte de ſubſtitution, dont la date eſt du 27 mars 1609, porte cette clauſe ſinguliere : qu'*au cas que nul de ceux, ſoit mâle, ſoit femelle qui ſeront lors deſcendus de la maiſon de Béthune, ne voulût accomplir les ſuſdites clauſes & conditions, ledit ſeigneur donateur a fait & fait don par ces préſentes, des ſuſdites terres ſubſtituées, au roi ou à ſes deſcendans, l'ainé préféré aux autres, à la charge que leſdites terres ne pourront jamais être déſunies de la couronne, avec condition que celui qui les poſſédera, outre le roi & ſon fils ainé, ſoit tenu de porter ſon nom & armes, le ſurnom & armes de Béthune, & ſes deſcendans après lui.*

Cherchant enſuite à prévenir tout ſujet de déſunion dans ſa famille, & à donner auſſi un état à ſes autres enfans, M. de Sully fit l'année ſuivante dans la même forme & par un même acte, deux autres

donations & ſubſtitutions du reſte de ſes biens en faveur de Céſar & de François de Béthune ſes cadets : ſavoir, de la terre & ſeigneurie de Villebon, à Céſar; & à François, nommé le comte d'Orval, des terres de Montrond, Orval, Bruyeres, Epineuil, Beauchefal, la Rocheguillebaut & le Châtelet en Berri. La valeur de chacune de ces ſubſtitutions, eſt eſtimée dix mille livres de revenu; il y eſt ſtipulé que les fortifications, armes, vivres, munitions de guerre & de bouche, & meubles, tant ceux qui étoient dans tous ſes châteaux lors de la ſubſtitution, que ceux qui s'y trouveroient à la mort du duc de Sully, ſeroient compris dans la donation, & que ſi l'un des donataires venoit à mourir, ſans poſtérité, ſon partage paſſeroit tout entier au ſurvivant. Cela arriva quatre ans après; Céſar de Béthune étant mort en 1614, ſans avoir été marié, le comte d'Orval réunit ſur ſa tête les deux articles de ſubſtitution. En 1620, ſon pere le voyant dans ſa vingtieme année, lui fit épouſer Jacqueline de Caumont, fille du grand maréchal de la Force, & petite-fille par ſa mere, du premier maréchal de Biron, & il confirma par le contrat de mariage, l'acte de ſubſtitution de 1610.

Avant & après ces diſpoſitions, le mar-

quis de Rosny demeura en communauté de biens avec le duc son pere. Cette communauté étoit toute à l'avantage du premier, auquel le seul bien de sa mere ne suffisoit pas pour les dépenses qu'il faisoit ; mais elle exposa le duc de Sully aux poursuites des créanciers de son fils. Il acquitta à plusieurs reprises ses dettes, qui devinrent à la fin si considérables, par les profusions & le mauvais ménage du marquis de Rosny, que le duc prit enfin le parti de l'abandonner à lui-même : voilà les premiers chagrins qu'il eut à en essuyer.

Ils furent suivis d'autres, plus grands & plus sensibles encore, après la mort du marquis de Rosny. Ses créanciers s'autorisant toujours de la communauté de biens, voulurent retomber sur ceux du duc de Sully. Le prince d'Henrichemont (1), son petit-fils, se joignit à eux pour faire annuller ses substitutions, à quoi contribuoient encore les circonstances où s'étoit trouvé le duc de Sully, qui pour se tirer des mains du

(1) Maximilien-François de Béthune, troisiéme du nom, duc de Sully, prince d'Enrichemont & de Boisbelle, marquis de Rosny, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné & du pays Vexin, gouverneur de Mante & de Meulan : Il mourut en 1661.

prince de Condé, avoit été obligé de faire & défaire plusieurs marchés avec lui, avoit acquis, rendu & réacquis à différentes fois, une grande partie des terres comprises dans ces substitutions, telles que Villebon, Montrond, &c. Cela tint le duc de Sully dans un embarras continuel de discussions & de procès, dont cependant une partie s'arrangea par le mariage du prince d'Henrichemont avec la fille du chancelier Seguier (2), en 1639. Alors le duc de Sully, qui étoit entiérement hors d'affaire avec M. le prince, voyant que Villebon lui avoit été rendu, & que toutes ses autres acquisitions étoient assurées, refit en 1640 une nouvelle substitution, confirmative de la premiere, en donnant des remplacemens pour celles de ses terres qui pouvoient avoir été aliénées.

Le mécontentement & les plaintes du prince d'Henrichemont éclaterent de nouveau à cette substitution; elle causa un procès, dont Louis XIII & son premier ministre s'attribuerent la connoissance, & qui dura pendant les années 1640 & 1641. Les requêtes & principales piéces de ce procès ont été imprimées. Le duc de Sully s'y plaint amérement de ce que son petit-fils

(2) Charlotte Seguier, fille de Pierre Seguier, chancelier.

& le chancelier Seguier qui le ſoutenoit, cherchent à ſe prévaloir de quelques manques de formalités peut-être inévitables dans des affaires ſi longues & ſi compliquées. Ce n'eſt point à nous à entrer dans la diſcuſſion de ce point de juriſprudence. En ſuppoſant tout le bon droit poſſible du côté des parties de M. le duc de Sully, il paroît ſeulement que la voix de la nature & le ſentiment de la reconnoiſſance, dépoſent en faveur d'un homme qui avoit élevé ſa maiſon à un ſi haut degré de ſplendeur. Quoi qu'il en ſoit, le duc de Sully eut le chagrin de voir que par l'arrêt du conſeil rendu au mois de décembre 1641, on l'obligea à révoquer ſa ſubſtitution, pour quatre des terres qui ſervoient de remplacement aux premieres. Il étoit alors âgé de quatre-vingt-deux ans, il eſt aſſez vraiſemblable que, jaloux comme il étoit de l'autorité paternelle, & perſuadé que dans tout ce qu'il avoit fait, il avoit ſuivi exactement les loix de l'équité, ce coup lui fut ſi ſenſible, qu'il contribua à abréger ſes jours; il mourut huit jours après, le 22 décembre 1641, à Villebon.

Ses entrailles furent miſes dans un ſceau ou eſpece d'urne de plomb, garni d'anſes de fer, & portées dans le caveau de la collégiale de Sainte-Anne de Villebon,

ſur la muraille duquel on voit écrit ces mots : *Ici repoſent les entrailles de très-haut, très-puiſſant & très-illuſtre ſeigneur, monſeigneur Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair & maréchal de France.* Pour ſon corps, il fut porté à l'Aumône ou Hôtel-Dieu de Nogent; mais comme le mauſolée qu'on commença à lui conſtruire en cet endroit, ne put être achevé ſi-tôt, ce corps demeura un tems aſſez conſidérable en dépôt dans la chambre qu'habitoit le duc de Sully à Villebon, & où il étoit mort, qui eſt l'appartement au bout de la galerie de ce château, dont on fit noircir les murailles, le plancher & l'intérieur en entier. On l'y laiſſa expoſé ſous un poële de velours noir, avec des bandes de moire d'argent, & les armes de la maiſon de Béthune aux quatre coins.

Pendant ce tems-là, la ducheſſe de Sully faiſoit conſtruire dans la galerie baſſe de ce château, un cabinet pour y placer une ſtatue qu'elle avoit deſſein d'ériger à la mémoire de ſon mari. Elle fit pour cet effet la dépenſe d'un bloc de marbre blanc, le plus beau & le plus rare, & elle fit venir d'Italie un des plus excellens ſculpteurs de ce tems-là. Sur la façade de ce cabinet, en-dedans, ſont écrits en gros caracteres, les dix commandemens de Dieu, tels qu'ils

ſont dans l'Exode. Sur un des côtés eſt l'épitaphe du mort, la même que nous allons bientôt tranſcrire ; ſur l'autre, ſes armoiries en grand, avec tous les attributs de ſes charges : le haut & tout le reſte du cabinet, eſt entiérement rempli de peintures, d'emblêmes & de deviſes, que nous ne croyons pas devoir rapporter : il eſt éclairé par une grande croiſée qui en occupe le fond. La ſtatue eſt au milieu, ſur un piedeſtal, auſſi de marbre blanc ; elle eſt un peu plus grande que nature, & repréſente le duc de Sully, armé du cou en bas, portant une couronne de laurier ſur ſa tête & le manteau ducal ſur ſes épaules, le bras droit allongé, & tenant le bâton de maréchal de France, la main gauche appuyée ſur l'écuſſon de ſes armes. Ce bâton, auſſi bien que le caſque qui eſt à côté de la ſtatue à gauche, garni de ſes panaches, ſont taillés dans le même bloc ; tout ce morceau eſt ſi fini, ſi beau, qu'il peut aller de pair avec les monumens de la Grèce & de Rome. Au-deſſus de la porte du cabinet, eſt écrit dans un cartouche : *Rachel de Cochefilet, ducheſſe douairiere de Sully, après la mort de Maximilien de Béthune, duc de Sully, ſon époux, avec lequel elle a vécu quarante-neuf ans en mariage, pour honorer ſa mémoire & témoigner ſes*

regrets, a fait élever cette figure en l'année 1642.

Comme le corps de cette dame fut, après sa mort, rejoint à celui de son mari, le mausolée dont nous allons donner la description, est commun à l'un & à l'autre. C'est une chapelle en dôme, construite à côté de celle de Saint-Jacques-de-l'Aumône ou Hôpital de Nogent, appellé de leur nom, Nogent-le-Béthune. Elle ne communique point avec l'église; parce que le duc & la duchesse de Sully eurent le malheur de mourir tous deux dans la religion prétendue réformée. Sous cette chapelle est un caveau qui sert de sépulture à leurs corps. L'intérieur de la chapelle est orné tout autour des armoiries & des alliances de la maison de Béthune, & le dôme n'est qu'une simple peinture en azur, semé de fleurs-de-lis. Ils y sont tous les deux représentés en marbre blanc à genoux, de hauteur humaine, sur un piedestal élevé de trois pieds. Une inscription marque que cet ouvrage, qui est très-bien exécuté, fut fait en 1642 par B. Boudin. Les deux statues sont tournées vers l'orient : derriere celle du duc de Sully, est cette épitaphe.

Ci gît le corps de très-haut, très-puissant & très-illustre seigneur, monseigneur Maximilien de Béthune, marquis de Ros-

ny, lequel depuis l'âge de quatorze ans, courut toutes les fortunes du roi Henri-le-Grand, entre lesquelles est cette mémorable bataille, qui adjugea la couronne au victorieux, où il gagna par sa valeur la cornette blanche, & prit en icelle plusieurs prisonniers de marque. Il fut par lui honoré, en reconnoissance de ses vertus & mérites, des dignités de duc & pair & maréchal de France, de gouverneur de haut & bas Poitou, des charges de grand-maître d'artillerie, en laquelle, comme portant les foudres de son Jupiter, il prit & emporta la forteresse de Montmélian, que l'on estimoit imprenable, & plusieurs places de Savoye, & de superintendant des finances, qu'il administra seul avec une prudente économie, & continua ses fideles services jusqu'au malheureux jour que ce César des François perdit la vie par la main parricide d'un de ses sujets; après la mort duquel, il se retira chez soi, où il passa le reste de sa vie dans une douce & paisible tranquillité, & mourut au château de Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans; son corps est ici à Nogent-le-Retrou, dit le Béthune: Et très-haute, très-puissante & très-illustre dame, madame Rachel de Cochefilet son épouse, qui mourut

à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, l'an 1659.

On eſt conduit dans cette chapelle par une longue cour, plantée d'une avenue d'ormes, & dans laquelle on entre par un portail d'une très-belle architecture, chargé des armoiries de la maiſon de Béthune, en fort grand relief, avec toutes les piéces d'honneur ſervant d'accompagnement à l'écu des armes du duc de Sully. La maiſon de Béthune porte, d'argent à la face de gueules; pour ſoutiens, deux ſauvages armés d'une maſſue.

Avant que Villebon fût rendu au duc de Sully, il partageoit ſon ſéjour entre Sully, la Chapelle d'Angillon, qui eſt une fort belle maiſon & une baronnie dépendante du duché de Sully & Roſny, celle de ſes maiſons où il paroît qu'il avoit fait le plus travailler, comme ne comptant pas qu'elle dût jamais ſortir de ſa famille. Il en bâtiſſoit encore les ailes, lorſqu'il eut le malheur de perdre le roi ſon bienfaiteur, & il voulut donner une preuve ſenſible de ſa douleur, en laiſſant ces ailes imparfaites & dans l'état où elles étoient au moment de ce triſte événement. Mais lorſqu'il ſe revit poſſeſſeur de Villebon, la beauté de cette maiſon, ſa ſituation dans un pays très-agréable, la proximité de Paris, dont Villebon n'eſt

éloigné que de vingt lieues, & l'avantage de ſe trouver comme dans le centre de pluſieurs grandes terres, qu'il avoit reçues en remplacement de celles qu'il avoit vendues à M. le prince; tout cela le détermina à y fixer ſa demeure, pendant ſix mois entiers de l'année, qui étoient l'été & l'hyver. Il faiſoit ſeulement dans la belle ſaiſon, quelques voyages à Sully; ſéjour qui d'ailleurs lui étoit devenu déſagréable, par la conduite de ſon fils ainé. Le reſte de l'année, il le paſſoit à la Chapelle d'Angillon, à Roſny & ailleurs.

La vie qu'il y menoit, étoit accompagnée de décence, de grandeur & même de majeſté; telle qu'on peut l'attendre d'un caractere auſſi grave & auſſi ſérieux que le ſien. Outre un grand nombre d'écuyers, de gentilshommes & de pages, qui le ſervoient, de dames & de filles d'honneur, attachées à la perſonne de la ducheſſe de Sully, il avoit une compagnie de gardes, avec leurs officiers, & une autre de Suiſſes, & une ſi grande quantité de domeſtiques, qu'il y a peu d'exemples de particuliers, qui ayent entretenu une maiſon ſi grande & ſi nombreuſe. M. le duc de Sully d'aujourd'hui, a vu le fils d'un ancien chirurgien du feu duc de Sully, le dernier de cette branche, mort à quatre-vingt-huit

ans, & qui en avoit quatorze, lorſque le duc de Sully, dont nous parlons, mourut. Cet homme lui a dit qu'accompagnant ſon pere auprès des malades qui étoient dans le château de Villebon, il en avoit compté juſqu'à quatre-vingts; ſans pour cela qu'on s'apperçût que le ſervice de cette maiſon en fût dérangé ou retardé.

M. de Sully conſerva l'habitude de ſe lever de grand matin. Après ſes prieres & ſa lecture, il ſe mettoit au travail, avec ſes quatre ſecrétaires. Ce travail conſiſtoit à mettre ſes papiers en ordre; à rédiger ſes mémoires; à répondre aux différentes lettres qu'il recevoit; à prendre connoiſſance de ſes affaires domeſtiques; enfin, à conduire celles, ſoit de ſes gouvernemens, ſoit de ſes charges: car il demeura juſqu'à ſa mort, gouverneur du haut & bas Poitou & de la Rochelle, grand-maître de l'artillerie, grand-voyer de France & ſurintendant des fortifications du royaume. Il y employoit la matinée entiere; excepté que quelquefois il ſortoit pour prendre l'air, une demi-heure ou une heure avant le dîner. Alors on ſonnoit une groſſe cloche, qui étoit ſur le pont, pour avertir de ſa ſortie. La plus grande partie de ſa maiſon ſe rendoit à ſon appartement & ſe mettoit en haie, depuis le bas de l'eſcalier. Ses

écuyers, gentilshommes & officiers, marchoient devant lui précédés de deux Suiſſes; avec leur hallebarde. Il avoit à ſes côtés quelques-uns de ſa famille, ou de ſes amis, avec leſquels il s'entretenoit : ſuivoient ſes officiers aux gardes & ſa garde-Suiſſe ; la marche étoit toujours fermée par quatre Suiſſes.

Rentré dans ſa ſalle à manger, qui étoit un vaſte appartement, où il avoit fait peindre les plus mémorables actions de ſa vie, jointes à celles de Henri-le-Grand, il ſe mettoit à table. Cette table étoit comme une longue table de réfectoire, au bout de laquelle il n'y avoit de fauteuils que pour lui & pour la ducheſſe de Sully ; tous ſes enfans, mariés ou non mariés, quelque rang ou naiſſance qu'ils euſſent, & juſqu'à la princeſſe de Rohan ſa fille, n'avoient que des tabourets, ou des ſieges plians; car dans ce tems-là, la ſubordination des enfans aux peres étoit encore ſi grande, qu'ils ne s'aſſeyoient & ne ſe couvroient jamais en leur préſence, qu'après en avoir reçu l'ordre. Sa table étoit ſervie avec goût & magnificence. Il n'y admettoit que les ſeigneurs & dames de ſon voiſinage, quelques-uns de ſes principaux gentilshommes & des dames & filles d'honneur de la ducheſſe de Sully, excepté la compagnie extraordinaire,

tous se levoient & sortoient au fruit. Le repas fini, on se rendoit dans un cabinet joignant la salle à manger, qu'on nommoit le cabinet des illustres, parce qu'il étoit orné des portraits de papes, rois, princes & autres personnages distingués ou célebres, qu'il tenoit d'eux-mêmes. On en voit encore aujourd'hui la plus grande partie à Villebon.

Dans une autre salle à manger, belle & richement meublée, le capitaine des gardes tenoit une seconde table, servie à peu près comme la premiere, où toute la jeunesse alloit manger, & où ne mangeoient effectivement que ceux que la seule disproportion d'âge empêchoit le duc de Sully de recevoir à la sienne. M. le duc de Sully d'aujourd'hui a connu plusieurs personnes de qualité, qui lui ont dit que dans les visites qu'ils se souvenoient d'avoir faites, étant fort jeunes, chez le duc de Sully, avec leurs peres, il ne retenoit que ceux-ci pour manger à sa table, & qu'il disoit ordinairement aux jeunes gens : *Vous êtes trop jeunes pour que nous mangions ensemble, & nous nous ennuierions les uns les autres.*

Lorsqu'il avoit passé quelque tems avec la compagnie, il remontoit chez lui, pour s'occuper encore quelques heures du même travail que le matin. Si la saison & le beau

tems le permettoient, il prenoit l'après-dinée le plaisir de la promenade. La sortie se faisoit avec le même cortége, que le matin. Il entroit dans ses jardins, où après avoir fait quelques tours, il passoit ordinairement par une petite allée couverte, qui séparoit les parterres du potager & se rendoit par un escalier de pierre, que M. le duc de Sully d'aujourd'hui a fait détruire à cause de sa vétusté, dans une grande allée de tilleuls en terrasse, de l'autre côté du jardin : le goût d'alors étoit d'avoir grand nombre d'allées extrêmement couvertes, avec quatre ou cinq rangs d'arbres, ou de palissades. Là il s'asseyoit sur un petit banc ou fauteuil de bois verni, à deux places, & appuyant ses deux coudes sur une grande fenêtre grillée, qui vient aussi d'en être ôtée, il s'amusoit à considérer d'un côté, une campagne agréable ; de l'autre, une seconde allée en terrasse très-belle, qui fait le tour d'une grande piéce d'eau appellée l'Etang-neuf, & est terminée par un bois de haute-futaie, nommé le Grand-parc. Quelquefois aussi c'étoit dans son parc qu'il prenoit le divertissement de la promenade & assez souvent dans son chariot ou coche, avec la duchesse son épouse. L'intervalle de la promenade au souper, étoit encore rempli par les occupations du

matin. Le ſouper ſe paſſoit comme le dîner, jusqu'au moment où chacun ſe retiroit chez ſoi.

Le duc de Sully ne pouvant, à cauſe de la religion, avoir aucun ordre, il s'en étoit fait un pour lui-même : l'inventaire de ſes effets porte pluſieurs chaînes de diamans, ſervant à cet uſage. Il portoit donc à ſon cou, ſur-tout depuis la mort de Henri IV, une chaîne d'or ou de diamans, où pendoit une grande médaille d'or, ſur laquelle étoit empreinte en relief, la figure de ce grand prince. De tems en tems il la prenoit, s'arrêtoit à la contempler & la baiſoit ; il ne la quittoit pas même lorſqu'il venoit à la cour, non plus que l'ancien habillement, qu'il conſerva toujours, ſans vouloir s'aſſujettir à la mode. On ſait ce qui lui arriva un jour à la cour, où Louis XIII l'avoit mandé. « Je vous ai fait venir, M. de Sully, lui dit ce jeune prince, » comme étant l'homme de confiance du » feu roi mon pere, & un de ſes principaux » miniſtres, pour vous demander avis & » m'entretenir avec vous ſur les importantes » affaires que j'ai à préſent ». Le duc de Sully qui ne voyoit autour du roi que de jeunes courtiſans qui rioient entr'eux & qui, pour faire leur cour au connétable de Luynes, tournoient en ridicule ſon habillement, ſon

maintien grave, & toutes ses manieres, fit cette réponse : « Sire, je suis trop vieux, » pour changer d'habitude sur rien ; quand » le feu roi votre pere, de glorieuse mé» moire, me faisoit l'honneur de m'appel» ler auprès de sa personne, pour s'entre» tenir avec moi sur ses grandes & impor» tantes affaires, au préalable, il faisoit sor» tir les bouffons ». Le jeune roi parut approuver cette liberté, il fit retirer tout le monde & demeura seul avec M. de Sully.

La subordination, l'ordre & la paix regnoient parmi ce nombreux domestique, dont nous venons de parler. Personne n'a jamais su se faire mieux respecter, servir & obéir que le duc de Sully. Les catholiques qu'il avoit à son service, ne s'appercevoient point qu'il mît aucune différence entr'eux & les calvinistes, qu'à l'attention qu'il avoit de les obliger à remplir avec la derniere exactitude, leurs devoirs de bons catholiques Romains. C'étoit une suite des égards & même d'une sorte de penchant, qu'on a vu dans tout le cours de ses Mémoires, qu'il eut toujours pour la véritable religion, & qui vraisemblablement l'auroit conduit lui-même à l'embrasser, sans les considérations qu'il y expose. Malheureusement, persuadé qu'on peut également faire son salut dans l'une & l'autre de ces

religions, il se montra trop sensible à la délicatesse de paroître rien accorder à l'ambition & à l'intérêt, dans une démarche, qui ne lui auroit effectivement laissé rien à desirer, ni pour l'un ni pour l'autre. Excepté la seule duchesse de Rohan, tous ses enfans sont morts dans le sein de l'église Romaine.

Pour la duchesse son épouse, quoiqu'élevée dans la religion catholique, qu'elle ne quitta qu'après la mort de M. de Chateaupers, son premier mari, pour épouser le duc de Sully, je ne sais s'il y a lieu de la soupçonner de quelque retour vers ses premiers sentimens. Les seigneurs de Villebon avoient dans l'église de cette paroisse, qui est une collégiale, une chapelle du côté du château, qu'on fit ôter. On construisit à la place deux tribunes, l'une en bas, fermée de volets, de maniere qu'on ne pouvoit y rien voir, & l'autre au-dessus de celle-ci, dans laquelle on montoit par un petit degré de bois: elle étoit aussi fermée par une jalousie. Il est de notoriété publique, que les deux duchesses de Sully & de Rohan venoient très-souvent dans la tribune basse, entendre les pseaumes, pendant les heures canoniales. Elles prenoient soin de blanchir de leurs mains, tous les linges servant à l'autel; M. le duc de Sully d'au-

jourd'hui tient cette particularité de son ayeule, Catherine de la Porte. Cette dame, qui avoit beaucoup vécu avec la duchesse de Rohan, sa tante, lui avoit encore entendu dire une chose que personne n'ignoroit alors, qui est que le duc de Sully faisoit un accueil très-gracieux aux capucins qui venoient chez lui, & même qu'il les aimoit jusque-là que pendant sa derniere maladie, & peu de jours avant qu'il mourût, il demanda qu'on lui fît parler quelques-uns de ces religieux; mais que s'étant présentés sur le pont du château, la duchesse de Sully défendit qu'on les laissât entrer, en les menaçant de les faire jetter dans les fossés.

Les occupations de cette dame, étoient de régler l'intérieur & pourvoir à l'entretien de sa maison, de faire dresser les baux & rendre les comptes des fermiers & des receveurs; c'est elle qui faisoit dans les différentes terres de son mari, presque tous les voyages nécessaires. Elle se délassoit dans ses heures perdues, à travailler en tapisserie & en broderie, avec ses filles & ses dames d'honneur. On admire encore aujourd'hui la beauté & sur-tout la délicatesse du travail de quelques piéces de tapisseries & autres morceaux de cette nature, qui sont restés à M. le duc de Sully, d'un beaucoup

plus grand nombre, car la plupart de ces ouvrages ont été ou perdus, ou détournés.

Ceux du duc de Sully ſont plus durables. Outre tous les monumens publics, dont nous avons eu occaſion de parler, il a éterniſé ſa mémoire par quantité d'édifices, dont on lui eſt redevable en différens endroits du royaume, principalement dans ſon gouvernement du haut & bas Poitou : il auroit fait accommoder tous les chemins de cette province, ſi ſon crédit s'étoit ſoutenu juſqu'à ſa mort. C'eſt lui qui a fait conſtruire à Châtelleraut, ce beau pont & cette magnifique chauſſée, qu'on y voit encore aujourd'hui.

Il n'y a preſque pas une de ſes terres, ſur-tout celles qui ont des châteaux, où il n'ait laiſſé des marques d'une magnificence, dont la charité & le bien public furent très-ſouvent le principe. Il a fondé en grande partie l'Hôtel-Dieu de Nogent. Cette ville & ſeigneurie, qu'on diſtinguoit par le ſurnom de Nogent-le-Rotrou, avoit pris le nom d'Enguien, par l'érection que M. le prince de Condé en avoit faite en duché; elle quitta l'un & l'autre entre les mains de M. de Sully, pour celui du comté de Nogent-le-Béthune. Son premier deſſein fut de faire des travaux conſidérables au château de la ville même : mais les dif-

ficultés que lui firent les religieux de Saint-Denis, le déterminerent à tourner toutes ſes vues du côté de Villebon. MM. d'Eſtouteville, auxquels cette maiſon avoit appartenu avant lui, l'avoient laiſſé bâtie ſeulement juſqu'au premier étage. Il la fit relever & conſtruire en entier, ſur le modèle de la Baſtille, dont il étoit gouverneur; mais beaucoup plus belle. La façade préſente entre les tours, trois corps de logis couverts d'ardoiſes; ces tours couvertes en plate-forme de plomb, avec des créneaux ronds & pointus alternativement. Les goutieres ſont du même métal que les canons de fonte, & les goutieres intérieures, dans leſquelles ſe rendent celles des coins de la maiſon, ſont à huit pieds de haut, finiſſant en têtes de dauphin, & pareillement de fonte. Le grand eſcalier eſt extrêmement large & clair. Au premier étage, eſt une fort grande ſalle, dont les poutres & ſoliveaux étoient dorés, ainſi que la cheminée de grande menuiſerie. Les appartemens qui ſont en fort grand nombre, ont auſſi tous des cheminées de menuiſerie dorées, de même que la plupart des planchers. Le parc enceint de murs de pierre, renferme quantité de réſervoirs & de piéces d'eau. Les jardins qui accompagnent la maiſon par

trois côtés, les cours & baſſecours, tout cela eſt dû au duc de Sully.

Pour donner à tous les pauvres qui ſe préſenterent pendant une diſette, les moyens de ſubſiſter, en les occupant à travailler : car il auroit cru perdre tout le mérite d'une bonne œuvre, ſi elle avoit pu ſervir à entretenir l'eſprit de fainéantiſe ; il leur fit faire une piéce d'eau de trois cens ſoixante toiſes de long ſur environ ſoixante de large, on la nomme l'Etang de la Chapelle, ou l'Etang-canal. Les terres qu'on en tira, ſervirent à élever des deux côtés, quatre terraſſes paralleles à ce canal, leſquelles s'étendent juſqu'à l'Etang-neuf, qui eſt une autre piéce d'eau, au-deſſus de celle-ci. Entre ces terraſſes & le canal, étoient deux fonds de gazon, que M. le duc de Sully d'aujourd'hui a fait accommoder en parterres de découpures & en boulingrins. On recevoit indifféremment tous ceux qui s'offroient pour ce travail, & juſqu'aux plus petits enfans, auxquels on ne donnoit quelquefois pas plus d'une demi-livre de terre à porter : on avoit eu la précaution de faire faire pour cet effet, un nombre infini de hottes, de toutes grandeurs. On diſtribuoit à tous ces pauvres, le matin, un morceau de pain ; à dîner, une grande écuellée de

ſoupe, & le ſoir, outre un morceau de pain, un ſalaire en argent, proportionné à l'âge & au travail. Cet ouvrage, que le duc de Sully n'auroit jamais entrepris pour le ſeul embelliſſement de ſa maiſon, lui coûta quatre-vingt mille livres.

Perſonne n'ignore que c'eſt lui qui a fait bâtir en entier le château de Roſny, à foſſés ſecs, extrêmement larges, & dont le feu, lorſqu'on y plaçoit une batterie, ſe croiſoit d'une maniere ſurprenante ; choſe très rare en ce tems-là. Il y fit cette belle terraſſe qui regnoit le long de la Seine, dans une longueur prodigieuſe, & ces grands jardins remplis de boſquets & de grottes qui jettoient de l'eau.

Il embellit les dehors de Sully par des jardins dont les plans ſont les plus beaux du monde, & par un canal fort long & fort large, qui s'entretient d'eau vive, par le moyen de la petite riviere de Sangle, qu'il y fit paſſer, & qui de-là va ſe perdre dans la Loire. Il y ajouta une machine pour porter de l'eau à tous les baſſins & jets d'eau dont ſes jardins étoient remplis, la machine ſubſiſte encore; mais on a laiſſé périr toutes ces piéces d'eau. A l'égard du château, il le fit couvrir d'ardoiſes; il en fit boiſer, peindre & dorer preſque tous les appartemens, & pratiquer dans l'épaiſſeur

des murs, les galeries qui prennent depuis le petit corps de logis de l'entrée, jusqu'au gros château. La basse-cour & une seconde basse-cour, qu'on appelle autrement le petit parc, sont encore son ouvrage. Il y a dans cette seconde cour plusieurs éminences ou monceaux énormes de terre, qu'on voit bien avoir été faits de main d'homme. Cette dépense, qui n'est d'aucune utilité, qui produit même un effet désagréable, a de quoi surprendre ceux qui ne savent pas que le duc de Sully ne trouva point d'autre moyen de faire subsister une infinité de pauvres, qui demandoient du travail dans un tems de cherté. La collégiale de Saint Ithier étoit anciennement une petite église, qui touchoit presqu'au château, il la fit transporter au milieu de la ville; ou plutôt, il en fit à ses frais une très-belle église, couverte d'ardoises, sans parler de plusieurs autres ouvrages, dont cette ville lui a l'obligation; entr'autres, d'un Hôtel-Dieu qu'il y fonda.

L'appartement principal de ce château, est celui qu'il y fit accommoder, en mémoire de Henri-le-Grand, & qu'on appelle pour cela l'appartement du roi. Il voulut laisser un autre monument de sa reconnoissance envers ce prince, dans la salle de Sully. Cette salle, qui, après celle de

de Montargis, eſt la plus grande qui ſoit en France, a vue ſur la Loire. Henri IV y eſt peint dans un tableau de la premiere grandeur, ſur un parfaitement beau cheval alezan : c'eſt de toutes les figures de ce monarque, la plus parfaite & la plus reſſemblante. Ce tableau ſert à décorer la cheminée, qui eſt extraordinairement grande, toute incruſtée de menuiſerie, & couverte, tant en face que ſur les côtés, de cartouches en peinture, chacun avec un emblême & une deviſe, ayant rapport, ſoit au roi, ſoit au duc de Sully. Un de ces cartouches a quelque choſe de ſingulier; il eſt en face, & repréſente le ſoleil, jettant une lumiere foible & pâle; au-deſſous paroît la lune, auſſi brillante que le ſoleil l'eſt peu, & plus bas la terre qui ſemble obſcurcie par ce grand éclat de la lune; c'eſt le ſeul de ces emblêmes qui n'ait point de deviſe, & cette affectation acheve de prouver qu'elle renferme quelque choſe de myſtérieux.

Le duc de Sully répara & augmenta auſſi le château de la Chapelle d'Angillon, bâtie par mademoiſelle d'Albret. Il l'embellit de jardins en terraſſes, & d'un parc de près de deux cens trente arpens, entouré de murailles de pierres, qui, quoique très-ſolides, ſont aujourd'hui preſque ruinées par

la négligence de ſes ſucceſſeurs. En face de la prairie, eſt une terraſſe ſuperbe par ſa longueur & ſon élévation, toute revêtue de pierre de taille, & ayant de diſtance en diſtance des pilaſtres plus élevés, de pierres & de briques, qui ſervent tout à la fois à la ſolidité & à la décoration de cet ouvrage. Il ſe trouvoit au bas de cette terraſſe, une égliſe fort mal bâtie, que le duc de Sully fit démolir & reconſtruire avec beaucoup de dépenſe & même de magnificence, à la porte de la ville de la Chapelle, dont il doit être regardé non-ſeulement comme ſeigneur, mais encore comme fondateur.

Le château de Montigny lui doit entr'autres embelliſſemens, une parfaitement belle avenue d'arbres, & derrière la maiſon une promenade ou une eſpece de cours très-agréable, à quatre rangs d'ormeaux.

C'eſt lui enfin qui a fait bâtir & couper dans le roc le fameux château de Montrond, long-tems regardé comme une citadelle imprenable. On y montoit par un chemin tournoyant, fort large, auſſi pratiqué dans le roc, ainſi que les dehors de la place; dans l'intérieur de laquelle il y avoit un puits intariſſable, & à couvert de tous les accidens du dehors. M. le prince de Condé obligea le duc de Sully, comme on l'a vu,

de lui céder Montrond, & pendant les troubles, il en fit ſa principale fortereſſe contre le parti du roi. L'armée royale s'y vit arrêtée pendant dix-huit mois entiers, & ne la prit que par adreſſe; la place fut raſée, après qu'on en eut fait ſauter les fortifications.

Fin du huitiéme & dernier Tome.



TABLE DES MATIERES

Du huitiéme Volume.

A

D

E

F

H

J

L

N

O

P

S

T

V

Fin de la Table du huitiéme & dernier Volume.




TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 009 576 956




CO. 1 U.S.A. 2
0
OREGON RULE CO.
1
U.S.A.
2
3
4
5